

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA DYNAMIQUE DES FACTEURS PSYCHOSOCIAUX DU SENTIMENT  
D'INSÉCURITÉ EN MILIEU URBAIN

THÈSE  
PRÉSENTÉE  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DU DOCTORAT EN ÉTUDES URBAINES

PAR  
SOPHIE PAQUIN

MAI 2006

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je veux remercier mon directeur de thèse, Monsieur Pierre-Yves Guay et ma co-directrice de thèse, Madame Anne-Marie Séguin pour leurs précieux conseils et leur encouragement tout au long de ce cheminement de doctorat.

Je tiens à remercier mon mari Sylvain Cadieux pour son soutien et sa patience relativement à ce projet de doctorat si accaparant. Avec humour, je dirais que mon doctorat est presque devenu au fil des ans notre projet de doctorat. Je souhaite aussi remercier mon père Jacques Paquin et faire un clin d'œil à ma mère, feu Suzanne Cousineau, qui a toujours valorisé l'instruction bien qu'elle n'ait pu réaliser ses ambitions universitaires en raison des obstacles imposés aux femmes à son époque.

Je remercie les organismes subventionnaires qui m'ont octroyé des bourses d'excellence. En effet, durant mon doctorat en études urbaines, j'ai bénéficié d'une bourse de la Fondation UQAM en 1996-1997, d'une bourse du Fonds pour les chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) en 1997-1998, d'une bourse du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) en 1998-2001 et d'une bourse de perfectionnement des chargés, chargées de cours de l'UQAM en 2004-2005. De plus, je tiens à remercier le département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, particulièrement Monsieur Richard Morin et Madame Winnie Frohn, de m'avoir accordé leur confiance. Sans les appuis financiers reçus, je l'affirme, je n'aurais pu réaliser ce doctorat qui fait aujourd'hui ma fierté.

Je remercie Monsieur Michel Kane et la Direction de la santé publique de Montréal-centre pour leur soutien technique. De plus, j'aimerais saluer les femmes et les hommes qui ont accepté d'être rencontrés dans le cadre de cette recherche. Je les remercie d'avoir partagé leurs expériences, qui constituent le matériau de base de cette recherche. J'espère sincèrement que les conclusions de cette recherche vont contribuer à améliorer le sentiment de sécurité des femmes et des hommes dans les villes.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>VII</b>
<b>LISTE DES CARTES.....</b>	<b>VIII</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>VIII</b>
<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>IX</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
1. LE SUJET DE LA THÈSE .....	1
2. UN QUESTIONNEMENT DE RECHERCHE EN TROIS TEMPS.....	2
3. INDICATIONS MÉTHODOLOGIQUES .....	4
3.1 <i>La constitution du groupe d'étude (volet 1 et 2)</i> .....	4
3.2 <i>Les territoires d'enquête (volet 1 et 2)</i> .....	4
3.3 <i>La constitution d'un groupe d'experts (volet 3)</i> .....	5
4. LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DE CETTE RECHERCHE.....	6
5. LA STRUCTURE DU DOCUMENT.....	7
<b>CHAPITRE I .....</b>	<b>8</b>
<b>LES THÉORIES PERTINENTES.....</b>	<b>8</b>
INTRODUCTION .....	8
1.1 LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ ET LA PEUR DU CRIME .....	8
1.2. L'ENVIRONNEMENT CONSTRUIT .....	10
1.2.1 <i>La territorialité</i> .....	15
1.3. L'ENVIRONNEMENT SOCIAL .....	17
1.3.1 <i>Le contrôle social informel</i> .....	17
1.3.2 <i>Les incivilités</i> .....	18
1.3.3 <i>L'environnement social comme ferment du contrôle social informel</i> .....	18
1.3.4 <i>La mobilisation du capital social : l'aide et les témoins</i> .....	20
1.4. LA DIMENSION TRANSVERSALE DU GENRE .....	21
1. 5. LA SOCIÉTÉ DU RISQUE ET L'INSÉCURITÉ URBAINE.....	26
1. 6. CONCLUSION .....	28

<b>CHAPITRE II</b> .....	<b>33</b>
<b>L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE</b> .....	<b>33</b>
2. 1. LE QUESTIONNEMENT DE RECHERCHE.....	33
2. 1.1. <i>Les propositions hypothétiques de départ</i> .....	34
2. 2. CHOIX THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIE.....	35
2. 2.1 <i>Les trois principes directeurs</i> .....	36
2. 3. L'OPÉRATIONNALISATION DE LA MÉTHODE.....	39
2. 3.1 <i>Les territoires d'étude</i> .....	39
2. 3.2 <i>La collecte d'informations</i> .....	47
2. 3.3 <i>La compilation informatisée et l'analyse des données</i> .....	62
CONCLUSION.....	65
<b>CHAPITRE III</b> .....	<b>66</b>
<b>LES FACTEURS D'INSÉCURITÉ DANS LES LIEUX PUBLICS MONTRÉALAIS : LA COMPARAISON ENTRE UN CENTRE-VILLE ET UNE BANLIEUE</b> .....	<b>66</b>
INTRODUCTION.....	66
3.1 LA TOILE DE FOND CONCEPTUELLE.....	67
3.1.1 <i>L'environnement physique et social</i> .....	67
3.2 L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	70
3.2.1 <i>Les secteurs d'enquête : le centre-ville et la banlieue</i> .....	71
3.2.2 <i>La composition du groupe d'étude</i> .....	76
3.2.3 <i>La méthode</i> .....	77
3. 3. LES RÉSULTATS.....	79
3. 3.1. LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ : PRÉSENT ET VARIABLE.....	79
3. 3.2. LE CENTRE-VILLE ET LA BANLIEUE.....	83
3. 3. 2.1. <i>L'environnement construit</i> .....	83
3. 3. 2. 2 <i>L'environnement social</i> .....	97
3. 3. 2.3. <i>Le milieu sociospatial</i> .....	100
3. 3.3. LE CADRE BÂTI OU LES GÉNÉRATEURS MICROSOCIAUX : UNE PRÉPONDÉRANCE QUI VARIE SELON LES SECTEURS D'ÉTUDE.....	106
CONCLUSION.....	107

<b>CHAPITRE IV.....</b>	<b>110</b>
<b>L'ÉVALUATION PERSONNELLE DU RISQUE ET LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ EN MILIEU URBAIN.....</b>	<b>110</b>
INTRODUCTION .....	110
4.1 LA TOILE DE FOND CONCEPTUELLE.....	111
4.1.1 <i>Le sentiment d'insécurité : au-delà de la peur de la criminalité.....</i>	111
4.1.2 <i>Le sentiment d'insécurité face à la violence .....</i>	112
4.1.3 <i>L'évaluation du risque dans les espaces publics.....</i>	114
4.1.4 <i>Le milieu bâti et les occasions de violence.....</i>	114
4.2. L'ÉVALUATION DES FACTEURS D'INSÉCURITÉ : UN MODÈLE THÉORIQUE À DÉVELOPPER .....	115
4.3. MÉTHODOLOGIE .....	117
4. 3.1 <i>La provenance géographique des répondantes .....</i>	117
4. 3.2 <i>L'échantillon .....</i>	118
4. 3.3 <i>Le matériel d'analyse .....</i>	119
4. 4. LES RÉSULTATS .....	120
4. 4.1 <i>Des événements jugés selon trois pôles .....</i>	120
4. 4.2 <i>Les variables personnelles et le contexte macrosociologique.....</i>	132
4. 4.3 <i>Le sentiment d'insécurité et le stress urbain.....</i>	134
4.4.4 <i>La prévention multidimensionnelle pour contrer l'insécurité urbaine.....</i>	135
CONCLUSION.....	136
<b>CHAPITRE V.....</b>	<b>138</b>
<b>LE PARTENARIAT DANS LA PRÉVENTION DU CRIME EN MILIEU URBAIN: LES DÉFIS D'UNE CULTURE À CONSOLIDER.....</b>	<b>138</b>
5.1 MISE EN CONTEXTE PRÉLIMINAIRE.....	138
5.2 INTRODUCTION À LA DISCUSSION .....	141
5.3 MÉTHODOLOGIE .....	142
5.4 LA TOILE DE FOND CONCEPTUELLE.....	143
5.4.1 <i>La concertation, la collaboration et le partenariat : au-delà des similitudes .....</i>	143
5.4.2 <i>L'origine du partenariat en prévention du crime .....</i>	144
5.4.3 <i>Le partenariat multisectoriel comme logique de fonctionnement .....</i>	148

5.5 LES RÉSULTATS .....	149
5.5.1 <i>Les avantages du partenariat</i> .....	149
5.5.2 <i>Le diagnostic multisectoriel</i> .....	150
5.5.3 <i>Les exigences de la démarche partenariale</i> .....	152
5.5.4 <i>Les barrières au partenariat</i> .....	155
5.5.5 <i>Les enjeux du partenariat</i> .....	158
CONCLUSION.....	160
<b>CHAPITRE VI.....</b>	<b>163</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>163</b>
6.1. UN RETOUR SUR LES QUESTIONS DE RECHERCHE.....	163
6.2. LA DISCUSSION SUR LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DES TROIS ARTICLES .....	165
6.2.1 <i>Les facteurs d'insécurité du centre et de la banlieue</i> .....	165
6.2.2 <i>L'évaluation personnelle du risque (ÉPR)</i> .....	168
6.2.3 <i>Le partenariat</i> .....	173
6.3. LA CONTRIBUTION DE LA THÈSE À L'AVANCEMENT DES CONNAISSANCES.....	175
6.3.1 <i>Des connaissances pertinentes pour l'aménagement et l'urbanisme des villes</i> .	179
6.4. LES PRINCIPALES LIMITES DE LA THÈSE .....	181
6.5. LA VALIDITÉ DE LA RECHERCHE .....	183
6.5.1 <i>La validité interne</i> .....	183
6.5.2 <i>La validité écologique</i> .....	184
6.6. LES PISTES DE RECHERCHES FUTURES.....	186
<b>ANNEXES .....</b>	<b>189</b>
PARTICIPATION DE LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL-CENTRE.....	190
GUIDE D'ENTREVUE 1.....	192
GUIDE D'ENTREVUE 2.....	195
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>197</b>

**LISTE DES FIGURES**

Figure 1	Schéma conceptuel du sentiment d'insécurité	31
Figure 2	Pointe-aux-Trembles – phase de développement 1960-1980	75
Figure 3	Pointe-aux-Trembles – phase de développement depuis 1980	75
Figure 4	Principales étapes d'analyse pour constituer la classification	78
Figure 5	Le sentiment d'insécurité des femmes et des hommes	82
Figure 6	Schéma des facteurs d'insécurité	89
Figure 7	Pointe-aux-Trembles – passage informel près du chemin de fer	90
Figure 8	Pointe-aux-Trembles – passage informel près du chemin de fer	90
Figure 9	Centre-ville Est – rue Joly	90
Figure 10	Pointe-aux-Trembles – secteur industriel et résidentiel	91
Figure 11	Pointe-aux-Trembles – secteur industriel et résidentiel	91
Figure 12	Pointe-aux-Trembles – zone du fleuve	91
Figure 13	Centre-ville Est – maison barricadée	92
Figure 14	Centre-ville Est – rue Ontario	92
Figure 15	Centre-ville Est – Place Émilie Gamelin	93
Figure 16	Centre-ville Est – Place Pasteur	93
Figure 17	La zone Monmartre	102
Figure 18	Pointe-aux-Trembles – Petit édifice à appartements	103
Figure 19	La zone Wurtele	102
Figure 20	Centre-ville Est – Bâtiments résidentiels et industriels	104
Figure 21	Centre-ville Est – Espace couloir et voies ferrées	104
Figure 22	L'évaluation personnelle du risque, modèle simplifié	117
Figure 23	Le modèle d'évaluation personnelle du risque	125

## LISTE DES CARTES

Carte 1	Les deux secteurs d'enquête sur l'Île de Montréal	41
Carte 2	Les zones d'insécurité dans le centre-ville Est	85
Carte 3	Les zones d'insécurité à Pointe-aux-Trembles	85

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Profil socioéconomique de la population des secteurs d'étude	43
Tableau 2	Profil du cadre bâti des territoires étudiés	44
Tableau 3	Principales offenses criminelles pour les deux territoires étudiés	45
Tableau 4	La population de référence et l'échantillon	49
Tableau 5	Profil des sujets de l'échantillon selon le CLSC d'origine	51
Tableau 6	Le sentiment d'insécurité selon les lieux et le moment dans les deux secteurs d'étude	80

## RÉSUMÉ

Cette recherche étudie le sentiment d'insécurité en milieu urbain. Le questionnaire spécifique porte sur le processus d'évaluation personnelle du risque en milieu urbain qui conduit au sentiment d'insécurité. Un volet de la recherche porte aussi sur les pratiques d'intervention en prévention du crime au Québec, essentiellement celles qui misent sur le partenariat comme mode de fonctionnement. Une méthodologie qualitative a été utilisée et des entrevues auprès de 51 travailleuses et travailleurs se déplaçant quotidiennement dans les lieux publics pour leur travail ont été effectuées dans deux territoires montréalais : le centre-ville Est et Pointe-aux-Trembles. Une autre série d'entrevues a été effectuée auprès d'experts-praticiens de la prévention du crime et de l'insécurité urbaine au Québec. Les données sont interprétées à l'aide d'une perspective théorique multidisciplinaire.

Cette recherche montre que les facteurs d'insécurité de l'environnement physique et social des lieux publics présentent de nombreuses similarités, quel que soit le territoire d'étude. Ces facteurs d'insécurité proviennent principalement des usagers et des interactions sociales, effectuées dans un cadre bâti qui peut favoriser l'insécurité (tels que le manque de visibilité et les fonctions urbaines industrielles et récréatives). Toutefois, malgré ces ressemblances, le poids accordé à ces facteurs d'insécurité varie. Ainsi, dans le centre de la ville, l'insécurité est surtout liée à des facteurs sociaux, alors que ce sont davantage les carences du bâti qui en provoquent l'émergence en banlieue. L'homogénéité de la population et la possibilité d'obtenir de l'aide ne seraient pas étrangères à ce constat.

Ces facteurs d'insécurité sont habituellement interprétés par un processus d'évaluation personnelle du risque. Ce processus mental d'évaluation permet aux individus, suite à un indice d'alerte, d'analyser l'environnement global d'un espace public urbain et d'estimer le risque d'être victime d'un acte agressif. Cette évaluation personnelle du risque (ÉPR) s'effectue grâce à un « patron d'organisation de l'information sur l'environnement externe ». Il comprend trois pôles: la disponibilité de l'aide et la présence de témoins; les caractéristiques du milieu bâti; les protagonistes et les interactions sociales auxquelles s'ajoutent les variables personnelles de l'individu de même que le contexte culturel et social. Cette ÉPR permet de comprendre l'articulation dynamique des facteurs sociaux, urbanistiques et personnels qui sont l'objet d'une évaluation personnelle du risque lorsqu'ils sont présents dans l'espace public.

À un niveau plus appliqué, l'insécurité urbaine est un phénomène multidimensionnel qui est l'objet d'interventions publiques et communautaires dans les villes. De plus en plus, le partenariat comme mode d'action collective constitue l'approche choisie dans la coproduction de la sécurité urbaine par les acteurs institutionnels et la société civile. Notre enquête auprès d'experts québécois montre que le partenariat intersectoriel comporte de nombreux avantages, mais constitue un fonctionnement complexe. Les actions en partenariat impliquent des négociations entre les organisations associées pour arriver à des consensus, car dans le partenariat, le leadership est partagé entre les partenaires. De plus, le manque de temps, les cultures organisationnelles difficiles à concilier et la précarité financière des organismes nuisent au partenariat. Finalement, le manque d'imputabilité des regroupements partenariaux constitue un défi important qui devrait recevoir plus d'attention. Malgré tout, le partenariat en prévention du crime et de l'insécurité urbaine va continuer à se développer dans les années à venir, même s'il constitue un exercice de gouvernance exigeant.

L'évaluation personnelle du risque, la disponibilité de l'aide locale, et les ressources de l'environnement urbain pouvant être mobilisées pour la sécurité des personnes constituent des conclusions intéressantes de cette recherche. Elles pourront contribuer à de nouveaux programmes de prévention de l'insécurité qui seront réalisés... en partenariat intersectoriel.

**Mots clés :**

Insécurité urbaine – aménagement urbain – partenariat intersectoriel – évaluation du risque – recherche multidisciplinaire

## INTRODUCTION

### 1. LE SUJET DE LA THÈSE

Le but de cette recherche doctorale en études urbaines est d'explorer le phénomène du sentiment d'insécurité en milieu urbain. Depuis plus de 30 ans, les enquêtes nationales, effectuées surtout dans les pays occidentaux, montrent les préoccupations de la population au chapitre de la sécurité urbaine. Au Canada, l'Enquête sociale générale de Statistique Canada (2000; 1993) révèle que, tous sexes confondus, le quart des Canadiens vivant en ville ont peur le soir dans les endroits publics de leur quartier, valeur qui double chez les femmes. En 2003, le Service de police de la Ville de Montréal publiait les résultats d'un sondage montrant que 30% des hommes et 58% des femmes éprouvent un sentiment d'insécurité lorsqu'ils marchent seuls le soir dans les rues de leur quartier à Montréal. Considérant ce constat lourd et les impacts multidimensionnels de plus en plus documentés de l'insécurité urbaine, il est important de produire des connaissances permettant de mieux connaître les facteurs d'insécurité et leur dynamique combinatoire. La sécurité est l'une des conditions de développement de collectivités urbaines ouvertes et viables.

La majorité des recherches sur la sécurité urbaine et le sentiment d'insécurité ont été effectuées dans des contextes disciplinaires. Elles ont apporté des informations intéressantes que l'on peut découvrir en lisant, entre autres, la synthèse de Martel (1999) et Hale (1996). Au milieu des années 1980, après la production généreuse et presque dominante des recherches provenant de la criminologie et des politiques publiques, les études sur le sujet ont diminué considérablement. Comme l'indique Fattah (1993: 61), « one reason, no doubt, is a general feeling among researchers that not much new information or insights could be gained through the continuous use of present methods ». Le recours à d'autres disciplines que la criminologie et à des méthodologies plus qualitatives ouvrent de nouveaux horizons.

Un des postulats de cette thèse de doctorat est qu'une approche multidisciplinaire permettra des développements heuristiques dans le domaine déjà assez fouillé de la peur du crime. Compte tenu de ses ramifications dans le champ social et de ses effets dans diverses sphères de la société, l'insécurité urbaine est un sujet d'étude qui se prête à un examen dans une perspective multidisciplinaire. C'est donc la démarche adoptée dans cette recherche, qui s'appuie sur des théories et des concepts issus de l'architecture et de l'urbanisme, de la criminologie, de la psychologie, de la géographie et des sciences politiques.

## **2. UN QUESTIONNEMENT DE RECHERCHE EN TROIS TEMPS**

De 1999 à 2002, la Direction de la santé publique de Montréal-centre a réalisé une enquête sur la violence au travail dans les CLSC montréalais. Nous avons eu la possibilité d'inclure notre sujet de recherche doctorale (le sentiment d'insécurité dans les lieux publics) à l'enquête dans deux CLSC. Les conclusions présentées dans cette thèse proviennent de l'analyse de l'insécurité dans les lieux publics et n'inclut pas le volet portant sur la violence au CLSC ou aux domiciles des bénéficiaires.

Notre recherche vise à mieux comprendre comment les principales composantes de l'environnement physique et social urbain se combinent pour générer un sentiment d'insécurité chez les travailleuses et les travailleurs de l'enquête. Comme ces facteurs n'ont pas tous le même impact, nous faisons l'hypothèse qu'il existe des combinaisons de facteurs d'insécurité provenant de l'environnement urbain. Un modèle d'évaluation du risque partant du point de vue de la personne pourrait expliquer ces variations et ce qui organise ces différentes combinaisons.

Tout d'abord, les principaux facteurs perçus d'insécurité seront identifiés dans deux territoires montréalais : le centre-ville Est de Montréal avec ses quartiers limitrophes et Pointe-aux-Trembles, un territoire s'apparentant à une banlieue à l'extrémité Est de l'île de Montréal. L'objectif de la première partie de la recherche est d'examiner

les lieux publics qui suscitent un sentiment d'insécurité et de relever les facteurs d'insécurité en fonction des différences et des similitudes selon les territoires. Le chapitre 3 traite de cet aspect. Ces observations permettront de raffiner le modèle théorique proposé dans la deuxième partie de la recherche.

Dans la seconde partie de cette recherche, nous étudions, dans une perspective psycho-cognitiviste, ce que les individus examinent dans l'environnement urbain pour estimer le potentiel de risque d'une situation en fonction de la sécurité. Nous mettons à profit le registre des perceptions et des représentations sociales des personnes interrogées. L'objectif de cette deuxième partie est de tester un modèle d'évaluation personnelle du risque (ÉPR) qui permettra de saisir parmi les informations (stimuli) provenant de l'environnement urbain, lesquelles sont les plus déterminantes dans le sentiment d'insécurité. Et, plus précisément, comment ces informations s'assemblent pour permettre aux individus de faire une évaluation du risque dans un lieu public. Le chapitre 4 l'explique en détail. Cette organisation de l'information permettrait à chaque personne d'évaluer le risque que présente une situation, et cette évaluation conduirait (ou non) à un sentiment d'insécurité et guiderait le choix d'une stratégie comportementale de protection.

À un niveau plus appliqué, le phénomène de l'insécurité concerne le gouvernement et la société civile. Pour diminuer la criminalité, le sentiment d'insécurité et améliorer la qualité de vie en ville, la plupart des actions publiques de prévention les plus récentes ont été réalisées en partenariat dans le milieu institutionnel et communautaire, avec à l'occasion, la participation des citoyens. Dans la tendance actuelle vers la « bonne gouvernance », le partenariat multisectoriel est favorisé, car les causes de l'insécurité proviennent de différentes sources (physique, sociale, personnelle), comme nous le montrons avec la classification des facteurs insécurisants traitée au chapitre 3 et le modèle d'évaluation personnelle du risque exposé au chapitre 4. Le chapitre 5 fait état de la dernière partie de cette recherche. Les pratiques de partenariat en prévention du crime du point de vue d'experts seront étudiées, de même que les avantages et les difficultés du fonctionnement partenarial

en identifiant quels sont les principaux enjeux pour les partenaires et la société civile.

### **3. INDICATIONS MÉTHODOLOGIQUES**

Dans ce projet de recherche, une méthodologie qualitative et l'entrevue comme outil de cueillette, ont été adoptées. La recherche comprend trois volets et deux stratégies de cueillette d'information ont été élaborées.

#### **3.1 La constitution du groupe d'étude (volet 1 et 2)**

Le groupe social étudié dans la première partie de cette recherche, soit le volet sur les facteurs d'insécurité et l'évaluation personnelle du risque, est formé de travailleuses et travailleurs du réseau de la santé qui se déplacent quotidiennement en ville pour donner des services à domicile. Durant l'hiver 2000, nous avons réalisé des entrevues semi dirigées auprès de 51 travailleuses et travailleurs de deux CLSC (centre local de services communautaires) : 20 entrevues ont été effectuées auprès de personnes se déplaçant sur le territoire du bout de l'île de Montréal (40%) et 31, sur celui du centre-ville et de ses quartiers adjacents (60%). Ainsi, 43 femmes et 8 hommes composent le groupe sur un total de 137 personnes admissibles.

#### **3.2 Les territoires d'enquête (volet 1 et 2)**

Les sujets de cette recherche travaillent à Montréal dans deux territoires très contrastés démographiquement, économiquement et urbanistiquement. Ces deux territoires sont des exemples types d'un quartier central et d'un quartier de banlieue. Les caractéristiques contrastées de chacun de ces deux territoires typiques donnent un aperçu plus large des facteurs qui peuvent exercer un impact sur le sentiment d'insécurité en milieu urbain.

Le premier territoire pourrait être qualifié de centre-ville élargi, car il est attenant au quartier des affaires (*CBD*) et en abrite d'ailleurs une partie. En 2001, il comptait

45 365 habitants répartis sur un espace de 8,8 km<sup>2</sup>. L'environnement bâti est varié, les fonctions urbaines multiples (commerciales, de bureau, industrielles, résidentielles et de divertissement) et la densité y est élevée. On y trouve une grande mixité sociale et plusieurs segments de la population sont très défavorisés. Plusieurs secteurs et lieux publics sont dégradés.

L'autre territoire, Pointe-aux-Trembles, est un territoire urbain périphérique situé à l'extrémité Est de l'île de Montréal. En 2001, 53 065 résidents s'y partagent une superficie de 28,2 km<sup>2</sup>. Ce territoire possède, de façon globale, les caractéristiques d'une banlieue, c'est-à-dire une division en aires spatiales bien délimitées des fonctions urbaines et une certaine homogénéité de la population qui est de classe moyenne.

### **3.3 La constitution d'un groupe d'experts (volet 3)**

La dernière section de cette recherche vise à mieux comprendre les logiques partenariales des organisations impliquées dans la prévention du crime et de l'insécurité urbaine au Québec. On constate que le sentiment d'insécurité est suscité par de nombreuses causes qui proviennent de l'environnement social et physique de la ville. Compte tenu de cette complexité, le partenariat est une stratégie de production d'interventions de plus en plus préconisée (par exemple dans la Politique ministérielle de prévention de la criminalité du gouvernement du Québec, par la Stratégie nationale pour la prévention du crime coordonnée par le Centre national de prévention du crime du Canada). Un échantillon composé d'experts québécois de l'insécurité urbaine a été constitué et sept entrevues individuelles ont été réalisées afin d'approfondir les avantages, les barrières et les défis auxquels sont confrontés les acteurs du partenariat dans ce mode d'action en prévention du crime et de l'insécurité urbaine. Le contexte géographique de leur expertise s'étend à l'ensemble du Québec. Le chapitre V présente les résultats.

#### 4. LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DE CETTE RECHERCHE

Comme on peut s'y attendre d'une thèse de doctorat, celle-ci apporte un certain nombre de contributions au développement des connaissances sur le sentiment d'insécurité en milieu urbain. Nous exposerons en détail ces apports dans l'ensemble du texte et surtout au chapitre VI (chapitre de conclusion). Néanmoins, mentionnons rapidement que cette recherche clarifie l'analyse:

- sur la mise en relation des facteurs sociaux, architecturaux et urbanistiques qui favorisent le sentiment d'insécurité;
- sur le processus d'évaluation du risque dans un lieu public en mettant l'accent sur la perception et sur la catégorisation de l'environnement par les sujets;
- sur l'environnement social comme facteur de protection et sur l'aide disponible comme ressource mobilisable;
- sur les modes d'action intersectoriels en prévention du crime et de l'insécurité qui, par le partenariat entre organisations, constituent des exercices de gouvernance exigeants;
- sur les principes que peuvent développer les professionnels de l'aménagement urbain pour rendre les espaces publics plus confortables en terme de sécurité.

Par contre, le lecteur pourrait être déçu de ne pas retrouver dans cette thèse des indications plus précises sur les paramètres de sécurité à inclure dans la programmation d'un aménagement. Cette démarche a été réalisée au début de ce cheminement de recherche par la publication du guide *Pour un environnement urbain sécuritaire* (2002) que nous avons rédigé pour la Ville de Montréal. Toutefois, cette thèse fournit un cadre analytique macro, qui est le prolongement du guide d'aménagement sécuritaire, et qui pourrait en retour alimenter des réflexions plus approfondies sur les solutions multidimensionnelles en prévention de l'insécurité urbaine.

## 5. LA STRUCTURE DU DOCUMENT

La thèse de doctorat menant au grade de Ph.D en études urbaines est composée d'un programme de publications de trois articles qui devront avoir été soumis à des revues où ils feront l'objet d'une évaluation par les pairs. Ces trois articles soumis constituent les chapitres 3 à 5. Le plan de cette thèse est le suivant :

- Introduction;
- Chapitre 1 : Les théories pertinentes ;
- Chapitre 2 : L'approche méthodologique;
- Chapitre 3 : « Les facteurs d'insécurité dans les lieux publics montréalais : la comparaison entre le centre-ville et la banlieue »;
- Chapitre 4: « L'évaluation personnelle du risque et le sentiment d'insécurité en milieu urbain »;
- Chapitre 5 : « Le partenariat dans la prévention du crime en milieu urbain : les défis d'une culture à consolider »;
- Conclusion;
- Bibliographie;
- Annexes.

# CHAPITRE I

## LES THÉORIES PERTINENTES

### INTRODUCTION

Le champ de l'insécurité urbaine est vaste et peut être examiné sous plusieurs angles. Des choix théoriques, conceptuels et méthodologiques ont donc été faits pour opérationnaliser notre questionnement de recherche. Ce chapitre expose le cadre de référence théorique sur lequel s'appuie cette recherche de doctorat.

L'analyse de la littérature scientifique portera principalement sur quatre dimensions du sentiment d'insécurité en milieu urbain: l'environnement construit comme espace signifiant, l'environnement social et le contrôle social informel, le genre comme variable transversale et finalement les changements macrosociologiques de l'époque actuelle. Mais avant de présenter plus amplement la toile de fond conceptuelle qui a alimenté la constitution du cadre théorique de cette thèse, il apparaît important de définir ce qu'est le de sentiment d'insécurité en milieu urbain et plus particulièrement sa relation avec la criminalité.

### 1.1 LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ ET LA PEUR DU CRIME

La peur de crime, le sentiment d'insécurité, l'insécurité urbaine connaissent dans la littérature des usages polysémiques. La plupart des auteurs les utilisent de façon indifférenciée. D'autres, y apportent des nuances. Les politologues français parlent surtout d'insécurité urbaine et accordent une place importante à la délinquance et la violence urbaine (tel que Body-Gendrot, 2000). Pour les criminologues américains, il s'agit essentiellement de la peur des crimes. Ainsi, le sentiment d'insécurité est « la réaction émotionnelle de crainte ou d'anxiété face au crime ou aux symboles du crime (Ferraro et Lagrange 1987) ; c'est la peur de la victimisation (Stafford and Warr 1983). Furstenberg (1971) a distingué la peur de la préoccupation pour la sécurité (*worry of crime*). Cette dernière concerne le caractère problématique de la

criminalité pour un territoire (par exemple, la criminalité est jugée comme étant le deuxième problème du quartier après le chômage). Cette préoccupation s'accompagne souvent de l'idée du déclin des valeurs morales et la méfiance face à l'intégration des minorités (Lagrange, 1984). Le sentiment d'insécurité est le terme français le plus répandu, il se veut plus englobant que la stricte peur des crimes et peut aussi inclure la crainte des incivilités et de la violence de genre dans les espaces publics.

C'est à cause des liens associatifs entre la délinquance, les crimes et le sentiment d'insécurité que les données sur la criminalité officielle sont souvent mises en relation avec le sentiment d'insécurité de la population. Le problème majeur de ce jumelage est que le rapport entre la criminalité et le sentiment d'insécurité est partiellement indépendant. Cette autonomie relative entre ces deux facettes peut se traduire par des statistiques sur la criminalité locale peu élevée (peu de crimes répertoriés), alors que la population ressent un fort sentiment d'insécurité dans les lieux publics. Cette correspondance irrégulière a été l'objet de nombreuses discussions dans le milieu scientifique. La conclusion retenue est que les statistiques criminelles officielles ne donnent qu'une indication partielle des tendances en matière d'offenses criminelles dans une ville et dans des quartiers. Au moins quatre raisons peuvent l'expliquer. Il y a la sous-déclaration des crimes, dont le cas le plus probant a trait aux agressions à caractère sexuel. Par exemple, au Canada, plus des trois quarts des agressions sexuelles ne sont pas rapportées à la police (Besserer et Trainor, 2000). La population n'a qu'une idée approximative des statistiques officielles et fonde sa propre évaluation de la sécurité sur une série d'autres facteurs dont la victimisation indirecte et les rumeurs, comme le montre la recension des écrits de Martel (1999). De plus, les groupes les plus touchés par le sentiment d'insécurité en ville sont les femmes et les personnes âgées (Gordon et Riger, 1989; Ferraro, 1996). À cause de la fréquence élevée de leur sentiment d'insécurité, les femmes et les personnes âgées s'exposent moins aux situations possibles d'actes agressifs dans les lieux publics (elles sortent accompagnées, observent un couvre-feu, etc.). Conséquemment, cela abaisse leurs statistiques de victimisation (Balkin,

1979) et explique la divergence entre les données officielles sur la criminalité et l'étendue du sentiment d'insécurité chez ces groupes. Il s'agit donc d'une sous-exposition aux situations criminogènes.

Par ailleurs, certains comportements à caractère incivil, sexuel ou agressif ne sont pas considérés spécifiquement comme des crimes au sens juridique, même s'ils suscitent un sentiment d'insécurité (Valentine, 1992). Chan et Rigakos (2002) montrent, à la lumière de l'Enquête sociale générale de 1993 de Statistique Canada, que le taux de victimisation des femmes augmente beaucoup et dépasse même celui des hommes lorsque l'on inclut, en plus des crimes juridiquement définis comme le viol, certains actes à caractère sexuel, comme « les baisers forcés », « les allusions menaçantes à caractère sexuel ». Dans cette optique, plusieurs recherches effectuées depuis la dernière décennie placent l'ensemble des actes suscitant de l'insécurité sur un continuum de violence envers la personne (Pain, 1991; Stanko, 1990). Cette conceptualisation transcende les catégories légales de crimes et permet aussi de prendre en considération les actes agressifs, intimidants et les incivilités susceptibles d'engendrer de l'insécurité. C'est en raison de ces principales limites que les données sur la criminalité officielle montréalaise ne seront pas exploitées dans cette recherche à titre de variable indépendante dans une relation de cause à effet avec le sentiment d'insécurité.

## **1.2. L'ENVIRONNEMENT CONSTRUIT**

Les espaces publics sont plus susceptibles d'être le site d'événements insécurisants à cause de leur usage et de la façon dont ils sont aménagés. L'analyse du cadre bâti de ces espaces a été avant tout traitée par des chercheurs dont les objectifs étaient souvent plus pratiques qu'académiques (tel l'architecte Newman, 1972). On sait que le sentiment d'insécurité émerge d'une situation (réelle ou anticipée) de menace dans un espace public et il est le produit d'une interaction de personnes avec l'environnement. Certaines particularités de l'environnement physique opèrent comme des signaux qui renseignent les agresseurs sur leurs possibilités de succès

s'ils posent un acte déviant dans un lieu donné comme les travaux de Brantingham et Brantingham (1981) le montrent. Ces caractères deviennent alors des indices qui favorisent la perception d'un danger. Pour Rapoport (1982) ces indices et les relations personne-environnement bâti peuvent se comprendre selon une approche de communication non verbale. Les caractéristiques d'un environnement transmettent des informations : ils recèlent une signification et induisent des attentes comportementales. Les individus interprètent ces caractéristiques et lui donnent un sens dans la mesure où ces caractères sont compris et sont l'objet d'un certain consensus culturel. Ces particularités du cadre bâti peuvent aussi être détectées par les victimes potentielles et c'est cet aspect qui sera pris en considération dans cette recherche.

Les signaux de danger de l'environnement physique se manifestent, entre autres, par un champ de vision peu étendu, les cachettes ou ce qui entrave la fuite (*blocked escape*) et l'absence d'un abri pour se réfugier. Ces facteurs du milieu bâti, d'après les recherches à l'échelle micro issues de la théorie Visibilité-Refuge (Prospect-Refuge), influencent le plus le sentiment de sécurité (Nasar et Fisher 1992, Appleyard, 1981).

Dans les années 1980-1990, le développement théorique et appliqué de la prévention situationnelle (Clarke et Mayhew, 1980; Clarke, 1983) a permis d'entrevoir comment se produit l'événement criminel dans un lieu. L'approche postule qu'il y a un choix rationnel derrière un passage à l'acte criminel, une évaluation des possibilités, des avantages et des risques que cette action comporte et l'environnement bâti fait parti de ces calculs (*rational choice* de Cornish et Clarke, 1986). Trois facettes d'une situation dans un lieu peuvent influencer les délinquants de passer à l'acte : un délinquant motivé, une cible facile et un faible risque de se faire intercepter. En conséquence, l'approche de la réduction des opportunités propose 16 grandes stratégies d'intervention. Poupard (2002) a mis en garde contre les limites de la rationalité instrumentale et dans le déterminisme sous-jacent aux interventions sur l'aménagement qui tiennent peu compte de la construction

interactionniste de la situation criminelle. Dans cette recherche, nous avons conservé les principes d'aménagement issus de l'approche de la réduction des opportunités. Par contre, de la théorie du choix rationnel sur lequel se fonde l'approche, nous retenons essentiellement la notion de calcul stratégique d'un délinquant par rapport à un passage à l'acte. Selon notre perspective, la co-construction du sens qui provient de l'interaction des personnes (délinquants et victimes potentielles) avec le cadre bâti et l'environnement social ne peut être évacué au profit d'une forme de vision comptable coût - bénéfice de l'acte criminel. Par contre, nous pensons qu'une certaine rationalité et un choix exercent un rôle pour que se réalise l'événement criminel et incivil dans un environnement urbain. Nous pensons, à la lumière de la littérature, que le milieu construit peut favoriser cette prise de décision. Ce sont ces éléments du milieu bâti qui sont intégrés au modèle théorique de cette thèse, particulièrement les principes qui traitent du renforcement de la cible (renforcement de la protection de la cible et réduction des facilitateurs dans l'environnement construit) et de risque de se faire prendre (surveillance formelle et informelle).

L'approche de la Prévention du crime par l'aménagement du milieu développée par les professionnels de l'aménagement comme Newman (1972) et Jeffery (1977) visent aussi à réduire les facilités que présente le cadre bâti dans la perpétration des actes criminels et incivils. La théorie des espaces dissuasifs (*Defensible space*) comme le traduit Conan (1988), postule que l'on peut réduire les occasions de crimes en aménageant les lieux de façon à favoriser la surveillance naturelle, augmenter la territorialité et à réduire l'ambiguïté entre les espaces privés et publics. Ces principes ont été repris par la Prévention du crime par l'aménagement du milieu (*Crime Prevention Through Environmental Design - CPTED*). Les principes directeurs de cette approche comprennent aussi l'accès contrôlé aux îlots de voisinage et aux sites de même que l'entretien des lieux publics et privés. Concrétisés dans le cadre bâti, ces principes permettent d'assurer un certain contrôle sur les activités qui se produisent dans l'espace urbain. Les aménagements de ce type vont, comme la théorie de la réduction des opportunités, augmenter

l'effort nécessaire pour effectuer un acte incivil, ou bien accentuer le risque d'être intercepté. Cette approche est à la base des modèles d'aménagement des communautés fermées aux Etats-Unis (Blakely et Snyder Gail, 1995).

Au Canada, en 1989, un regroupement de groupes et de citoyennes contre la violence faite aux femmes et aux enfants (METRAC), en collaboration avec la municipalité, ont amorcé une expérience d'urbanisme participatif pour la sécurité dans les lieux publics de Toronto. La méthode des marches exploratoires (*safety audits*) a été développée. Il s'agit de visites en groupe dans les lieux publics pour analyser collectivement la sécurité des femmes sur un site. Cette méthode d'analyse accorde une place importante au sentiment d'insécurité. À partir des travaux de Toronto et en s'inspirant de *CPTED* et des réflexions de Jane Jacobs (1961) sur la mixité urbaine et la surveillance naturelle sur la rue, Wekerle et Whitzman (1995) ont formalisé les premiers principes d'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes. Un des postulats de l'approche est que si les lieux publics deviennent sécuritaires du point de vue des femmes, s'ils recèlent moins de caractéristiques qui les inquiètent quant à leur sécurité (ex : cachette, manque d'éclairage), ils deviennent aussi sécuritaires pour l'ensemble de la population.

Plus récemment, Paquin pour la Ville de Montréal (2002) a repris des principes élaborés sur la base d'expériences comparables à Montréal et a proposé des applications à une douzaine de lieux urbains typiques, comme les espaces extérieurs de regroupement d'immeubles de haute densité, les artères commerciales, les abords des sites industriels, les tunnels, les viaducs, les stationnements intérieurs, les parcs et les équipements récréatifs. Les principes d'aménagement sont :

1. La visibilité accrue et plus particulièrement l'éclairage adéquat des lieux publics et les dégagements visuels près des zones de circulation et d'activités qui constituent des paramètres d'aménagement favorisant la sécurité des personnes. Ils augmentent la visibilité sur l'ensemble du site, ce qui contribue

directement au confort des usagers et accroît le risque pour le délinquant de se faire voir et intercepter, ce qui le dissuade. Les lieux publics peuvent receler des endroits où le champ de vision est limité, où l'on peut se cacher.

2. L'aménagement des accès, l'organisation des chemins de déplacement et le programme de design du mobilier urbain devraient favoriser la lisibilité et le confort. Par exemple, les espaces-couloirs sans sortie ou voie alternative en cours de parcours peuvent constituer des espaces pièges. À défaut de les éliminer, un bon champ de vision et un achalandage soutenu peuvent augmenter le sentiment de sécurité.
3. Le niveau suffisant d'achalandage et d'activités des lieux constitue un principe de sécurité et l'aménagement du site peut être mis à profit pour le favoriser. Des lieux publics disposant d'un achalandage suffisant sont habituellement des lieux publics où l'on se sent en sécurité. L'achalandage de plusieurs personnes dans un même lieu entraîne une certaine surveillance naturelle, ce qui augmente le risque et l'effort et dissuade de poser un acte délinquant. De plus, le dosage judicieux d'activités à harmoniser est important, car la sécurité peut aussi être diminuée lorsqu'il y a une foule dans un lieu.
4. La surveillance formelle et la possibilité d'obtenir du secours est un autre principe. La surveillance formelle se réalise principalement par des patrouilles dans les lieux publics par les services de police et de prévention. La surveillance formelle s'effectue aussi par des moyens qui font de plus en plus appel à la technologie, comme les systèmes de caméras à circuit fermé et les codes de verrouillages des portes. De plus, un lieu public où il est possible d'obtenir de l'aide en cas de problème contribue à la sécurité. Par exemple, la sensibilisation des propriétaires et de leurs employés à l'insécurité des personnes peut les amener à contribuer plus activement à créer un milieu de vie où l'on est en confiance.

5. Des lieux bien entretenus sont souvent synonymes de sécurité. Le bon état des lieux montre que les lieux sont surveillés, qu'un certain contrôle informel est apparent. D'ailleurs ce principe d'aménagement sécuritaire rejoint la théorie de la vitre brisée de Wilson et Kelling (1982), pour qui ces signes de dégradation et de malpropreté montrent la désorganisation sociale et la faiblesse de la surveillance de la communauté locale. Par contre, dans notre interprétation de l'aménagement sécuritaire, nous attribuons un moins grand déterminisme à la perception de l'entretien comme étant un facteur incitatif au passage à l'acte déviant. L'entretien contribue à la signification du lieu et donne des indications sur la prise en charge de leur milieu par la communauté locale, mais c'est une catégorie d'indices parmi d'autres.
  
6. Agir de façon concertée entre les acteurs de la sécurité urbaine en tentant de faire participer les populations plus vulnérables.

La prévention situationnelle (Réduction des opportunités, *CPTED*, 6 principes d'aménagement sécuritaire) est mis en œuvre sur le terrain dans une stratégie de résolution de problèmes en comités de travail multisectoriels. Les pratiques de la prévention situationnelle de l'insécurité se fondent sur un diagnostic concerté entre les principaux intervenants concernés par la problématique et ses solutions. Le chapitre V de la thèse traitera du partenariat qui est une forme de collaboration en plein essor dans le domaine de la prévention publique de l'insécurité urbaine.

### **1.2.1 La territorialité**

Selon Newman (1972), l'aménagements des espaces peut favoriser la territorialité chez les résidants des quartiers urbains. Certaines caractéristiques de l'aménagement d'un site favoriseraient le sentiment de propriété symbolique chez les résidants ou les utilisateurs réguliers et les amènerait à exercer une certaine maîtrise sur le milieu bâti environnant. Cette vision de la territorialité (*behavior-*

*setting perspective*) postule, comme l'explique Gifford (1997), que les comportements des individus dans un espace sont influencés par le « *setting* ». Ce psychologue canadien reprend le concept de *setting* de Barker (1968), qui affirme que l'on peut observer des comportements types dans des espaces particuliers. C'est l'interaction des caractéristiques physiques et des normes et activités dans ce lieu qui suscite chez les individus des comportements et un rapport défini et spécifique avec cet environnement à l'aménagement spécifique et typique (ex : les comportements dans un magasin ou dans un centre sportif sont particuliers au lieu, ce qui constitue le *setting*). Pour Bell et ses collaborateurs (1996), la ville recèle de nombreux *settings*. Le concept de *setting* au domaine de l'insécurité urbaine et de sa prévention peut correspondre avec un site comportant des bâtiments résidentiels avec des fenêtres donnant sur un espace libre commun avec un jardinet qui pourrait être l'objet de surveillance naturelle, de prise en charge par les résidents parce que c'est un espace privatif régi par certaines normes (sécurité, propriété privée, tranquillité, etc.). C'est, par extension, une forme de *setting*. Les personnes qui se sentent concernées par ce qui se passe sur cet espace, ont une certaine identification à cet espace, veilleront à le protéger et à exercer un certain contrôle sur les comportements incivils et criminels qui peuvent s'y dérouler. Par ailleurs, dans une perspective interactionniste et en s'appuyant sur les travaux déjà mentionnés de Newman et des Brattingham, on peut présumer que les inconnus mal intentionnés seront dissuadés de commettre un acte répréhensible dans un endroit où des signes de territorialité sont présents.

Par contre, avec des travaux ethnométhodologiques sur la criminalité, l'aménagement dissuasif et la cohésion sociale dans des immeubles de haute densité à forte composition ethnique, Merry (1981) a montré que la connaissance des voisins est une condition essentielle pour que les espaces dissuasifs préviennent la délinquance. D'autres sites intégrant eux aussi les caractéristiques des espaces dissuasifs, mais où règne l'anonymat, sont peu surveillés informellement par les habitants. Merry a observé que ces sites peuvent même devenir des points chauds de la criminalité locale.

## **1.3. L'ENVIRONNEMENT SOCIAL**

### **1.3.1 Le contrôle social informel**

Pour réduire les actes d'incivilités et de criminalité qui suscitent de l'insécurité, de même que pour stimuler la responsabilisation des résidants envers les espaces publics locaux, il faut plus qu'un cadre bâti adéquat. Il faut un environnement social propice qui possède des ressources mobilisables et qui est capable d'exercer un contrôle social informel, ceci constituant des facteurs de protection.

Le contrôle social informel (CSI) est un contrôle social non institutionnalisé envers les membres d'un groupe, d'une société. C'est un contrôle informel, car il n'est pas effectué par l'État ou les autorités politiques et militaires. Dans les espaces publics, le contrôle social informel vise à affirmer clairement les normes et les valeurs dominantes afin de réguler les actes publics des individus selon ces codes sociaux culturellement établis et partagés. Les membres du groupe s'y conforment parce que c'est ce qu'ils ont appris pendant le processus de socialisation avec leur groupe d'appartenance (normes, valeurs, comportements, intérêt à s'y conformer). Ils s'y conforment aussi pour éviter le jugement négatif de la part des membres de ce groupe et parce qu'ils redoutent de rompre un alliance avec le groupe, ce qui pourrait entraîner leur marginalisation par rapport à ce groupe (éviction des membres déviants). Selon certains milieux, le contrôle social va permettre le maintien des structures de pouvoir et souvent pérenniser des inégalités sociales.

Un acte criminel est un comportement qui transgresse une norme, mais cette dernière possède la particularité d'être officiellement reconnue par le système législatif et pénal d'un état. Habituellement, une punition officielle prononcée par un tribunal est associée à la violation d'une norme de ce type. Mais même à ce niveau, une place importante est laissée à l'interprétation, comme le montrent les controverses entourant les agressions sexuelles par des personnages connus, les *date rape*, etc. S'il n'y a pas toujours un consensus entre crime légal et acte incivil

ou déviant, les consensus peuvent être encore plus fragiles entre les différents actes déviant, car ceux-ci évoluent selon les époques, selon les circonstances et selon les cultures à l'intérieur de la société.

### **1.3.2 Les incivilités**

Les incivilités<sup>1</sup> sociales et physiques sont des signes de désordre social, des symboles de la désorganisation sociale d'un milieu urbain (Skogan 1990). Les incivilités constituent des signes de l'affaiblissement des normes établies (Roché 2002). On attribue aux incivilités un sens qui dépasse l'acte comme tel et qui peut apparaître comme une menace. Les incivilités forment des signaux qui mettent en alerte ceux qui les décodent. Les incivilités montrent le risque possible de devenir victime d'un acte violent (Covington et Taylor 1991; Lewis et Salem 1981). Nous sommes ici dans le domaine de l'interprétation et du référent personnel. Plus ces signes augmentent en visibilité et en fréquence, plus il y a possibilité que les gens y voient un manque de contrôle sur leur environnement et plus ils peuvent se sentir insécures. Dans ce contexte, la criminalité peut même croître comme le suppose la théorie de la vitre brisée (Wilson et Kelling 1982). Les incivilités prises dans un sens générique constituent un concept fondamental pour cette thèse, particulièrement pour qualifier le large spectre des indices qui favorisent la perception d'un risque.

### **1.3.3 L'environnement social comme ferment du contrôle social informel**

L'homogénéité sociale d'un quartier laisse présager un partage plus généralisé des normes et des habitudes sociales. Règle générale, les quartiers centraux sont plus mixtes socialement que ceux de la périphérie. Néanmoins, on retrouve un groupe dominant ou quelques groupes qui donnent le ton au quartier. Les relations entre

---

<sup>1</sup> À titre d'exemple, les incivilités les plus souvent citées dans la littérature scientifique sont : le mobilier urbain vandalisé, les maisons barricadées et squattées, la consommation d'alcool et de drogues dans les lieux publics, les groupes de jeunes dans les espaces publics, le harcèlement sur la rue, les graffitis, la détérioration et le manque d'entretien des bâtiments, les déchets à la traîne. Dans des zones grises avec la criminalité, on retrouve la prostitution, la vente de drogue et la petite délinquance.

voisins peuvent contribuer au contrôle social informel. Les résidants se connaissent, constatent leurs affinités, transmettent par observation et échange verbal des informations sur les normes. Le contrôle social informel peut se renforcer par des échanges sur des préoccupations mutuelles qui concernent le quartier. (Greenberg et coll., 1986).

Cette perspective de la communauté locale où les relations sociales sont denses, l'identité spatiale forte et la cohésion sociale importante nous apparaît un modèle spécifique, moins répandu avec l'urbanisation massive et la déterritorialisation des réseaux sociaux. À cet effet, les sociologues Rémy et Voyer (1992) constatent qu'il y a une dévalorisation des relations de voisinage dans les quartiers urbains. Cette volonté de « mise à distance », comme ils l'appellent, a pour but de ne pas se mêler des affaires des voisins pour qu'ils ne se mêlent pas des nôtres. Dans ce cas, on peut s'interroger sur l'impact de cet affaiblissement. Si les résidants ne s'impliquent pas dans la surveillance et le respect des normes de la vie commune avec les voisins lorsque ces derniers font des actes qui les dérangent, comment pourraient-ils mobiliser les ressources de la communauté locale pour se sécuriser? Dans ce contexte, la communauté locale ne peut fort possiblement pas assumer un certain contrôle des activités dans les lieux publics. Il n'y aura pas de mobilisation des ressources sociales pour tenter de réguler les comportements incivils dans ces lieux publics locaux, d'autant plus que la notion de propriété des lieux public est diffuse (ex : une place publique n'appartient à personne et appartient en même temps à tout le monde). Franck et Paxton (1989) ont montré, dans leur étude typologique, que la nature des lieux publics et des activités est très variée et que pour expliquer l'insécurité dans les lieux publics, le type de propriétaire symbolique ou réel du lieu est un critère important à intégrer dans l'analyse.

Par contre, pour Greenberg (1986), la perception de problèmes dans le voisinage comme la détérioration des maisons, les crimes dans les résidences, la malpropreté, un grand nombre d'immeubles habités par des ménages instables constituent des variables apparentes de la désorganisation sociale locale. Les incivilités et les crimes constituent des manifestations de désorganisation sociale qui peuvent inciter

les résidants à perdre confiance dans le voisinage. Ils se désinvestissent psychologiquement du quartier. C'est un aspect de la spirale du déclin (Skogan 1990). Les ménages qui ont le plus de ressources financières quittent le quartier, accentuant ainsi la concentration de ménages défavorisés qui ont peu de possibilités de choix. Si le processus de détérioration de la cohésion sociale se poursuit, plusieurs espaces d'un quartier deviennent sous l'emprise de groupes de délinquants et la reprise du contrôle des espaces publics du quartier par les résidants et la police est ardue.

Lorsque les résidants ne sont pas concernés par les préoccupations communautaires, ils se désengagent dans leur responsabilisation des espaces de proximité. Ils ne font plus de surveillance naturelle et n'essaient pas d'exercer un certain contrôle informel. Ce type de dynamique sociale locale se retrouve souvent dans des milieux défavorisés et criminogènes comme l'ont montré très tôt des pionniers de l'École de Chicago comme Shaw et McKay (1942). En raison de la désorganisation sociale qui y sévit, des interactions sociales de qualité sont peu fréquentes entre résidants (Bursik et Gramsick, 1993), il y a de la méfiance des résidants envers leur voisinage (Baum et coll., 1999). Comme on peut s'en douter, ces communautés ne réussissent pas, ou partiellement, à assurer le contrôle informel de la délinquance et des incivilités sur leur territoire (Sampson et Groves, 1989). Souvent, cette désorganisation sociale s'accompagne d'une forte mobilité régionale de la population de même qu'une instabilité des ménages (Carcach, 2000). Dans cet environnement social, il n'y a pas un contrôle informel consensuel dans les lieux publics, ce qui les rend plus propices à accueillir des situations insécurisantes.

#### **1.3.4 La mobilisation du capital social : l'aide et les témoins**

Ce ne sont pas toutes les communautés qui sont capables de mobiliser les résidants afin qu'ils se sentent concernés par ce qui se passe dans les espaces publics de leur quartier. Ni pour qu'ils exercent une surveillance naturelle ou fassent appel au

contrôle formel de la police. Concrètement, pour les personnes qui circulent dans les espaces publics, par exemple les travailleuses de notre échantillon de recherche, le contrôle social informel va leur servir de facteur de protection en se manifestant par les résidants et les passants qui peuvent aider ou constituer des témoins lors d'une situation insécurisante dans l'espace public. Ces personnes peuvent intervenir directement, indirectement, rester présents sans rien faire, être indifférents. L'interprétation de la situation est importante pour déterminer si de l'aide sera offerte. Il y aura plus d'aide offerte si l'acte déviant est identifiable sans ambiguïté et que l'implication du coupable est évidente ou si l'on s'identifie avec la victime (Shotland et Straw, 1976). Merry (1981) montre que les résidants qui ne peuvent reconnaître si l'acte déviant est fait par un étranger ou un résidant en raison de la densité et de l'hétérogénéité de la population n'offriront pas d'aide. Il arrive aussi que les témoins ne se sentent pas compétents pour intervenir directement et laissent à d'autres le soin de le faire (Shotland et Stebbins, 1980). La non intervention des passants (*bystander apathy*) est souvent le résultat de personnes qui ne savent pas quoi faire ou qui ne voient pas que la situation est un crime. La présence de ces témoins qui ne réagissent pas rend confuse la situation et l'urgence d'aider. Cela amoindrit le sens de la responsabilité des témoins et inhibe les interventions possibles des autres témoins (Latané et Darley, 1969). Le contrôle social informel et l'aide disponible peuvent contribuer à sécuriser les espaces urbains pour autant que les ressources du milieu social se mobilisent pour le faire. Le contrôle social informel donne des indications sur le milieu social et sur la confiance qu'on peut lui accorder. C'est un facteur explicatif intéressant pour mieux comprendre le sentiment d'insécurité urbaine.

#### **1.4. LA DIMENSION TRANSVERSALE DU GENRE**

Les tentatives pour éclairer la compréhension du sentiment d'insécurité par des variables sociodémographiques s'appuient, entre autres, sur les enquêtes montrant que les femmes constituent le groupe social le plus affecté par le sentiment d'insécurité en milieu urbain (Gordon et Riger 1989, 1978, Statistique Canada 1993,

2000). Le phénomène de l'insécurité urbaine est assez présent chez les femmes, quelque soit leur statut, leur âge, leur provenance géographique, etc. Le genre constitue un ensemble de variables, qui traversent les différentes facettes de la problématique du sentiment d'insécurité dans les lieux publics urbains. La prévalence du phénomène et le fait que les femmes soient plus disposées à en parler aident à le mesurer et à l'étudier sous différents aspects. C'est un grand avantage pour faire de la recherche.

Comme nous le verrons plus loin dans la thèse, l'échantillon utilisé pour cette recherche est composé au 2/3 de sujets féminins. Ces femmes sont toutes, à des degrés divers, influencées par leur genre dans le système social de leur époque. C'est pourquoi attribuer aux caractéristiques sociodémographiques le pouvoir d'expliquer le sentiment d'insécurité chez les femmes est réducteur. Selon notre lecture du phénomène, le genre n'est pas une variable au même titre que l'âge ou le statut socioprofessionnel. Le genre est une constituante sociale fondamentale des femmes et des hommes où le macrosociologique (système social patriarcal et capitaliste) conditionne le microsociologique, le rapport au monde. Bien que nous ne ferons pas une analyse de genre systématique dans cette recherche et que le questionnement de cette étude porte sur des processus de perception qui sont généralisables aux citoyens et aux citoyennes plus globalement, une mise en contexte macrosociologique de l'insécurité des femmes sera exposée afin de clarifier un des aspects de l'univers de référence de nos sujets. En effet, selon nous, c'est grâce à leur genre que notre échantillon peut nous donner tant d'information sur le phénomène du sentiment d'insécurité en milieu urbain. « Many women appeared to be good experts in urban semiotics. It can be claimed that women are perhaps more qualified in this than men because they have often grown up with an alertness in the city because of harassment » (Koskela 1997 :310). Nous proposerons plus loin d'autres raisons pour compléter cette discussion sur la pertinence et l'intérêt d'utiliser le groupe des femmes pour mieux comprendre le sentiment d'insécurité urbaine.

Le sentiment d'insécurité qui constitue notre objet de recherche est avant tout une crainte dans les espaces publics, une peur de rue (Roché 1993). Cela concorde bien avec la réalité des femmes pour qui les lieux publics sont traditionnellement associés au danger. Cette orientation de la peur vers l'environnement externe est étonnante, car, comme le fait remarquer Pain (1991:417), «while violence occurs mainly in private space, women tend to fear it far more when they are in public space». C'est le paradoxe spatial de la peur des femmes (Valentine 1989, 1992).

L'insécurité des femmes dans l'espace public est une réalité tellement ancrée dans leur vécu social que de nombreuses femmes adoptent régulièrement des mesures d'évitement (Riger, Gordon et LeBailly, 1978). Par exemple, elles observent un couvre-feu à la noirceur (Kegel, 1982), ou sortent accompagnées. Afin de poursuivre leurs activités dans l'espace public malgré leur sentiment d'insécurité, des femmes adoptent plutôt des stratégies de protection et de gestion des risques (Gordon et Riger 1982, Skogan et Maxfield 1981). Il peut s'agir d'une vigilance accrue sur la rue, de déplacements en auto seulement. Ces mesures, devenues souvent une deuxième nature, varient en forme et en intensité.

Ces constats nous amènent à questionner les raisons qui expliqueraient pourquoi les femmes manifestent plus d'insécurité dans l'espace public. Selon nous, et en accord avec le corpus de recherches dans le domaine, les femmes vivent plus d'insécurité dans les lieux publics urbains à cause du type de crimes dont elles sont majoritairement les victimes (les agressions sexuelles), mais aussi en raison de la socialisation différenciée des hommes et des femmes et de la place somme toute récente de ces dernières dans l'espace public. Présentons brièvement ces trois points afin de mieux comprendre l'étendue du phénomène et les conséquences sur notre réflexion.

1. Pour beaucoup de chercheurs, le sentiment d'insécurité des femmes est lié à la peur des agressions sexuelles (Gordon et Riger, 1981; Warr, 1985; Ferraro, 1995). Les femmes manifestent plus de sentiment d'insécurité, car elles ont peur d'être

victimes de crimes sexuels qui occasionnent des conséquences importantes à court et long terme (Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995). La façon dont la société et les lois traitent ce crime peut contribuer à la stigmatisation de la victime, ce qui renforce la crainte de ce crime. La crainte des agressions sexuelles est une peur associée au genre féminin et elle s'ajoute aux autres craintes que les hommes et les femmes peuvent ressentir.

2. De façon générale, la socialisation des femmes contribue à leur insécurité car elle favorise, en regard de la violence, la passivité et la vulnérabilité (Gordon et Riger 1989; Hindelang et coll., 1978). La socialisation est normative, elle permet de bien fonctionner avec les autres et dans la société, mais elle enferme les hommes et les femmes dans des rôles sexuels et des relations stéréotypées qui sont difficiles à transformer. Little (1993) montre que dès l'enfance, la façon d'éduquer les petits garçons et les petites filles est genrée. Les rôles, les intérêts et les conduites s'apprennent de manières diversifiées, souvent par le jeu, mais contribuent à former la base de la socialisation spécifique des femmes et des hommes. Goodey (1997) a montré que les garçons parlent de leur insécurité jusqu'à ce qu'ils vieillissent et adoptent une identité d'homme (*masculinity*). Par contre, les filles apprennent tôt leur vulnérabilité (présumée et relative) à l'agressivité et les façons de l'éviter (plutôt que de s'y confronter). Ce qui est frappant dans le sentiment d'insécurité en milieu urbain, c'est l'étendue du phénomène chez les femmes, mais aussi le faible niveau d'insécurité urbaine rapportée par les hommes. Smith et Torstensson (1997) ont testé avec succès l'hypothèse de neutralisation de la peur chez les hommes. La socialisation des hommes, les rôles sociaux prescrits et les conduites attendues (bravoure, force, etc.) favorisent le silence, voire le déni, de certains hommes face à leur potentielle insécurité. A cet effet, ces auteurs montrent que les hommes plus scolarisés hésitent moins à parler de leur insécurité, les situant ainsi en rupture avec «values of physical prowess (machismo) among the lower class» (Smith et Torstensson, 1997 : 624). Par ailleurs, les travaux de Day (2001) montrent que certains hommes considèrent les femmes plus vulnérables aux actes agressifs dans les espaces publics, même si ces espaces leur semblent sécuritaires pour eux. Ces

représentations sociales sont associées à certaines identités masculines plus traditionnelles (comme l'esprit chevaleresque, l'attitude mauvais garçon). Cette identité est construite, en partie, sur la croyance dans la vulnérabilité des femmes et sur la distance à établir pour s'en différencier (par exemple en les protégeant comme le chevalier ou en les intimidant comme le mauvais garçon). Ces éléments d'identités masculines et féminines (*gender identities*) deviennent une clé pour expliquer la faible insécurité de ces groupes d'hommes, leurs habitudes spatiales et leur attitude face aux femmes dans l'espace public. C'est ce qui fait dire à Day que la peur des femmes est à mettre en relation avec « *spatial construction of masculine identities* ».

3. Finalement, la présence généralisée des femmes dans l'espace public est assez récente. La division sexuelle du travail (production-reproduction), en parallèle avec la division sociale du travail, entraîne un clivage privé-public des activités sociales, économiques et politiques. Un code social qui soutient cette division privé-public encadrerait jusqu'à tout récemment la présence des femmes dans l'espace public (Coutras, 1996). De nombreuses sociétés exercent encore aujourd'hui un contrôle strict des statuts, des rôles et des normes des femmes dans l'espace public. Dans tous les cas, l'espace public est représenté comme étant propice au danger pour les femmes.

Ce système se répercute dans l'espace urbain capitaliste et contribue à son organisation. En raison des rôles et des tâches qui sont attribués majoritairement aux femmes dans cette division du travail, cette organisation de l'espace urbain complexifie beaucoup les actions exercées par les femmes dans les deux sphères, comme l'a démontré, entre autres, Mackenzie (1988). L'exemple le plus révélateur est la conciliation du rôle de travailleuse et de celui relié aux soins de la famille et de la maison.

Les modèles de planification urbaine et les programmes d'aménagement des lieux publics ont souvent concouru à renforcer les forces sociopolitiques et économiques

dominantes. L'architecture et l'urbanisme sont des disciplines de planification des habitats urbains qui, jusqu'à tout récemment, étaient peu sensibles à la question du genre (Greed, 1994). La thématique de recherche sur « les femmes et l'environnement urbain » comme l'appelle Bondi et Rose (2003) a permis de relever les réalités (souvent invisibles) des femmes dans les villes et d'expliquer certains phénomènes, par exemple, les travaux de Weisman (1992) sur la discrimination par l'aménagement, de Spain (1992) sur l'imbrication du genre dans l'espace construit urbain, de Hayden (1984) sur les valeurs, la vie quotidienne et la structuration des espaces urbains.

Il y a de plus en plus une égalisation des pratiques sociales et spatiales des femmes et des hommes dans les villes (Coutras, 1996). Notre époque post-moderne voit la division public-privée se transformer, s'atténuer et devenir des catégories référentielles qui s'intègrent à une perspective plus globale, affectée par les turbulences sociales mondiales. Comme Wilson (1991) l'affirme avec une grande justesse, les villes contribuent au développement collectif des femmes. Le milieu dynamique des villes procure des occasions inestimables et donne la possibilité de faire des nouveaux choix. Les femmes peuvent profiter des possibilités offertes par la vie urbaine pour s'émanciper des contraintes normatives dévolues au genre. Mais, malgré les avancées sociales indéniables, le sentiment d'insécurité répandue chez les femmes rappelle, comme Jacqueline Coutras le souligne, que subsistent encore des inégalités de genre.

## **1. 5. LA SOCIÉTÉ DU RISQUE ET L'INSÉCURITÉ URBAINE**

L'insécurité et le risque pour son intégrité personnelle dans les endroits publics ont toujours existé. On peut même faire l'hypothèse que le risque par rapport à la criminalité et à la violence dans les lieux publics est moins grand aujourd'hui qu'il y a 300 ans, le système policier et pénal étant bien développé et accepté socialement. La question de la peur de la criminalité n'est pas nouvelle. Lagrange (1995) et Gervaise (1991) font état de nombreux exemples où la population urbaine du 19<sup>ème</sup>

siècle craignait les désordres causés par des groupes de jeunes hommes, souvent économiquement exclus, dans les lieux publics.

Dans l'époque actuelle, le risque en regard de la sécurité n'a pas nécessairement augmenté. Plutôt, il s'est transformé et la façon de le voir aussi. Un peu comme la mort, dont il est la menace suprême, le risque est aujourd'hui quelque chose qu'il faut calculer, maîtriser, voire annihiler. Dans une société du risque qui a les moyens collectifs d'assurer un certain contrôle, l'incertitude est peu tolérable (Beck, 1992). L'inconnu alimente l'anxiété. C'est dans ce contexte que plusieurs auteurs affirment que l'insécurité serait une problématique de fin de modernité (Hollway et Jefferson, 1997; Beck, 1992). Les sociétés du monde sont en pleine transformation. Les bouleversements géo-politiques, les changements économiques, la mondialisation des échanges et des communications, l'immigration internationale, l'accès des femmes au marché du travail, la laïcisation de la société et les technologies sont en train de réinventer nos sociétés comme jamais auparavant. Ces transformations rapides amènent une perte de repères et une certaine confusion dans les valeurs et les normes sociales. La population est un peu déboussolée. De nouveaux risques, comme le déclasserement économique des ménages, les désastres environnementaux, deviennent une menace possible. Cette incertitude multiforme peut occasionner un sentiment de perdre le contrôle de leur milieu. Ces changements entraînent une panique morale.

Dans la diversité grandissante, il y a aussi de plus en plus de conflits par rapport aux normes. Le contrat social est moins structurant dans les relations sociales et le rapport de confiance (*trust*) entre les groupes est fragile. Pour Giddens (1991), la sécurité personnelle (*ontological security*) et l'état de bien-être sont très importants à notre époque (*late-modern risk society*), ce qui expliquerait l'importance accordée à l'insécurité urbaine et à sa prévention. Le sentiment d'insécurité est une façon très significative de manifester, dans l'espace public, les frictions entre des groupes aux univers de références normatives étrangères. D'ailleurs pour Roché (1993 :19-20), le

sentiment d'insécurité constitue une « grille de lecture de la société » et orchestre « une vision du monde ».

L'anthropologue Augé (1992), empreint d'un idéal passéiste, affirme que les gens ne savent plus transiger avec la civilité dans les espaces publics. Ils ont perdu la notion de sociabilité publique ainsi que les repères permettant d'anticiper les qualités et « l'honnêteté » de leurs concitoyens. Les lieux publics, comme espace physique, social et symbolique, concentrent donc de nombreuses appréhensions sécuritaires et sociales. De plus,

*« In a late-modern world of uncertainty, ambivalence, chaos of risks that omnipresent but invisible, fear of crime might provide some rather modern reassurance : the knowability of the criminal; the decisionability of response; the mastery or control anxiety; the externality of the source of misfortune and the consequent opportunity for real blaming »*  
(Hollway et Jefferson, 1997: 264).

L'insécurité urbaine canaliserait les anxiétés de la post-modernité. En opérant ce déplacement, les individus ciblent un phénomène sur lequel ils ont un certain pouvoir de contrôle (contrairement aux thématiques macroéconomiques). Le sentiment d'insécurité offre une rencontre entre le système macro et le micro.

## **1. 6. CONCLUSION**

La présentation de la revue de la littérature spécialisée sur les aspects à traiter de notre objet de recherche ne saurait nier que c'est une problématique aux multiples facettes. Compte tenu de ce ciblage, des aspects intéressants touchant, par exemple, l'influence des médias, la victimisation antérieure ou les représentations sociales de l'immigration n'ont pas été traités, étant trop éloignés du questionnement de recherche. Ils pourraient toutefois être inclus dans le cadre d'un projet de recherche plus large.

Parmi les éléments intéressants qui se dégagent des connaissances disciplinaires de la criminologie et de l'urbanisme sur le sentiment d'insécurité en ville, nous retiendrons que l'environnement construit, à cause de ses caractéristiques physiques, peut se voir attribuer une valeur en regard d'un acte de violence possible, que ce soit par le délinquant ou par la victime potentielle. Le sens donné aux caractéristiques de cet environnement est construit dans le rapport personne environnement. Comme illustré au schéma 1, il y a une interaction entre le lieu et l'individu qui y circule. Cette interaction amène l'individu à donner une appréciation de ce lieu et à y faire des actions. C'est dans ce contexte interactionniste que se développe la connaissance d'un lieu insécurisant par les individus, un lieu à potentiel de violence. Cette connaissance se base sur des indices qui sont détectables dans le milieu bâti, son organisation physique et la dynamique sociale qu'on y retrouve. Les approches de prévention situationnelle constituent une grille de lecture du milieu bâti pour ce genre de caractéristiques. À cela s'ajoute le concept de *setting* qui met en relation les conduites et les actes dans certains lieux et la nature, l'aménagement et les usages de ces lieux. Les lieux publics sont le théâtre d'activités variées et ils accueillent une grande variété d'usagers, surtout dans les lieux publics d'un centre-ville.

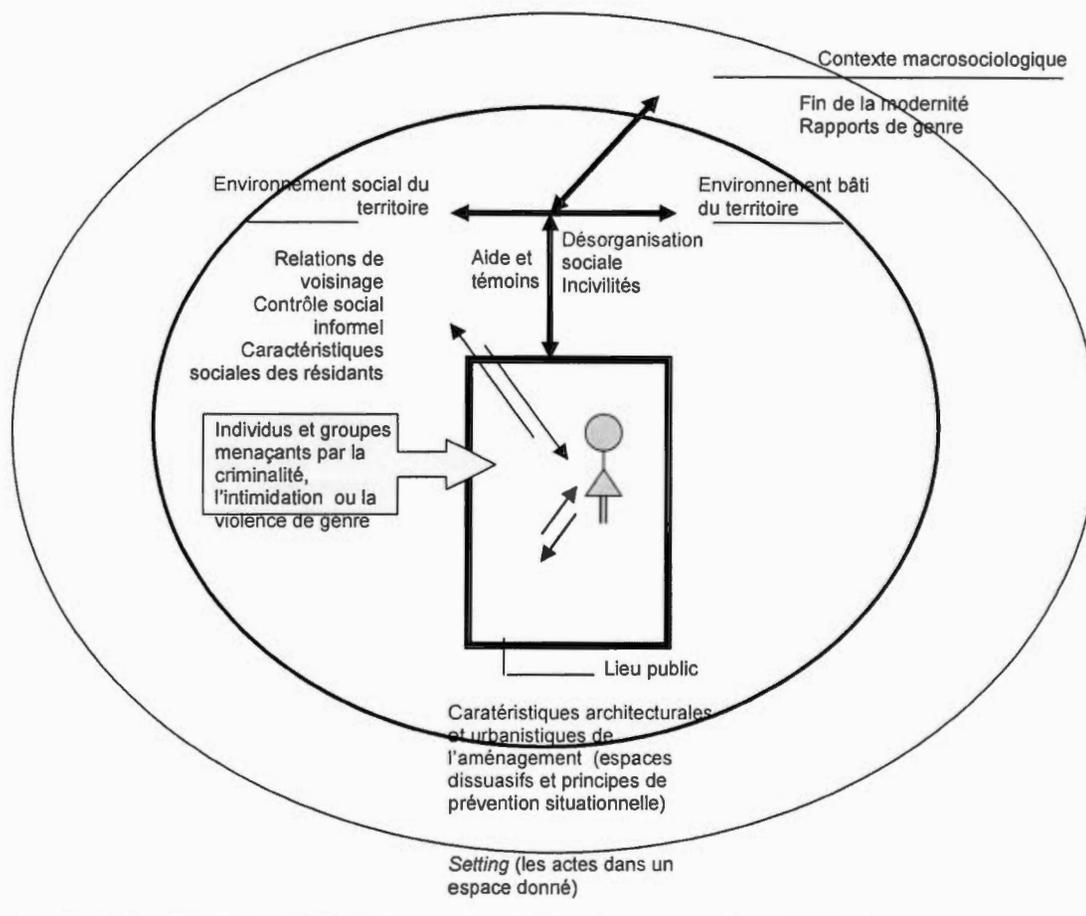
Par contre, l'individu qui circule dans un lieu n'est pas affecté essentiellement par l'aménagement de ce lieu. L'environnement social exerce un rôle dans la perception d'un risque pour la sécurité personnelle, principalement de deux façons : par les usagers qui peuvent être perçus comme menaçants ou au contraire qui peuvent exercer un certain contrôle sur le site et même apporter de l'aide. Le contrôle social informel est le processus de régulation informelle collective des conduites dans les espaces publics. Il est en relation avec l'aide disponible et les ressources mobilisables. La sociologie urbaine et les recherches sur l'aide et les témoins apportent un éclairage sur cet environnement social. Le soutien social et les ressources mobilisables seront intégrés au modèle étudié dans la thèse. Comme mentionné précédemment, la connaissance d'autres résidents et l'implication dans le quartier favorisent l'appropriation des lieux et légitime un certain contrôle de ces

lieux pour assurer des rapports informels pacifiques entre les groupes. Un lieu public doit pouvoir être objet de contrôle formel (par des services de sécurité privé ou public) ou informel (par les personnes qui y travaillent, qui y circulent et par les riverains) pour que l'on puisse le considérer comme sécuritaire. Les caractéristiques sociales des résidants affectent aussi la perception de la sécurité. Le fait de vivre dans un quartier hétérogène peut amener de l'indifférence et de la passivité pour offrir du support à des victimes dans l'espace public.

Les incivilités constituent des manifestations de la désorganisation sociale dans un quartier. Elles sont souvent aussi craintes que la criminalité, car elles démontrent qu'il n'y a pas d'agent de contrôle social informel légitime, pas de propriétaire qui surveille et prend soin du site et de ses usagers. Dans cette recherche, nous verrons comment ces incivilités sociales se manifestent et comment elles sont perçues comme des facteurs importants dans la perception d'une situation à risque.

Les signes de désorganisation sociale présumée sont aussi à mettre en relation avec le système macrosociologique dominant dans cette société à cette époque. La fin de la modernité et les grandes transformations économiques et sociales à l'échelle mondiale et locale contribuent aussi à construire l'univers de référence des individus. De plus, les hommes et les femmes évoluent dans un système inégalitaire de genre et leur rapport à l'insécurité dans les lieux publics est affecté par leur position dans ce système.

Figure 1. Le schéma conceptuel du sentiment d'insécurité



Comme les lecteurs ont pu le constater, le sentiment d'insécurité en milieu urbain est un objet de recherche présentant plusieurs dimensions constitutives. Dans cette thèse, c'est avant tout sur l'interrelation de facteurs perçus qui permettent de rendre compte de la production d'un sentiment d'insécurité que nos investigations se porteront. Conséquemment, nous chercherons à intégrer dans notre modèle plusieurs éléments provoquant le sentiment d'insécurité. Par contre, cette visée d'établir une vision d'ensemble cohérente du sujet risque de se faire au détriment de l'approfondissement de ces dimensions. Cette limite se veut compensée par

l'intégration de plusieurs aspects, comme les éléments provenant du cadre bâti, de l'environnement social, des ressources locales mobilisables. Par ailleurs, cette recherche n'est qu'une brique de connaissances, bien modeste, sur l'édifice du savoir sur l'insécurité urbaine. Plusieurs questions sur le sujet restent encore à investiguer par de nouvelles recherches.

## **CHAPITRE II**

### **L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE**

Ce chapitre présente le cadre méthodologique de la recherche. Une méthode qualitative a été choisie afin de mieux correspondre au questionnement de recherche. Comme le souligne Paillé (1994), la recherche qualitative comporte toujours une partie d'exploration, laissant de la place aux observations émergentes et à des constructions théoriques nouvelles. Cette recherche de doctorat se veut exploratoire et porteuse de nouvelles analyses. Ces dernières constituent une narration scientifique construite socialement à partir des observations sur l'univers empirique du sentiment d'insécurité en milieu urbain. L'approche méthodologique choisie pour obtenir cette narration est guidée par certains principes théoriques. Les principes qui fondent notre approche méthodologique sont expliqués au début de ce chapitre et sont suivis par l'explicitation du cadre opératoire. Notre analyse qualitative se base sur une stratégie de cueillette de données par entrevues semi-dirigées. La constitution de l'échantillon d'étude et sa pertinence, le contenu du guide d'entretien et le déroulement des entrevues seront détaillés dans la section 3. Finalement, la technique d'analyse du matériel brut est expliquée et les validités interne et écologique discutées dans la dernière rubrique.

#### **2. 1. LE QUESTIONNEMENT DE RECHERCHE**

La réflexion générale de cette recherche, ou de ce projet de connaissances pour reprendre une expression de Pires (1997), porte sur l'influence de l'environnement physique et social sur le sentiment d'insécurité en milieu urbain. Comme nous l'avons présenté dans l'introduction, le questionnement de recherche comporte trois volets. Le premier vise à mieux comprendre les facteurs contributifs de l'insécurité urbaine et leurs variations selon le type de quartier tandis que le deuxième volet cherche à expliciter l'organisation des informations (stimuli provenant de l'environnement) dans le processus d'évaluation de la sécurité personnelle en ville.

Les résultats des deux premiers volets montrent que l'insécurité urbaine est un phénomène multidimensionnel. D'ailleurs, dans le domaine des réponses à l'insécurité urbaine, les actions sont aussi diversifiées, et les acteurs sociaux et institutionnels de plus en plus nombreux. Bon nombre d'actions publiques pour la prévention de l'insécurité urbaine se font en partenariat entre plusieurs organisations (les municipalités, les écoles, les groupes de femmes, entre autres). Le troisième volet de recherche porte sur les avantages d'une logique d'action partenariale en prévention de l'insécurité urbaine de même que les principales barrières rencontrées et les défis pour les municipalités et ses partenaires.

### **2. 1.1. Les propositions hypothétiques de départ**

Afin d'opérationnaliser le questionnement de recherche, deux propositions spécifiques constituent les points de départ de notre analyse.

1) Afin de déterminer si une situation dans un lieu public urbain donné présente un risque pour sa sécurité personnelle, la personne effectue une évaluation personnelle du risque en fonction de la perception de certains indices provenant du milieu bâti et social.

2) Les facteurs de l'environnement physique et social qui favorisent le sentiment d'insécurité présentent des similitudes de nature et des différences combinatoires entre le centre-ville et la banlieue.

Pour le dernier volet de la recherche, nous traiterons des perceptions des experts sur les actions partenariales multisectorielles pour lutter contre l'insécurité urbaine. Ce mode d'action collective possède des avantages, mais rencontre de nombreux obstacles. L'objectif est d'identifier ces avantages et ces obstacles.

Le but de cette recherche est de produire de nouvelles connaissances qui contribueront à mieux expliquer l'évaluation du risque en milieu urbain et qui aideront

à mieux comprendre les pratiques partenariales en prévention de l'insécurité urbaine.

## 2. 2. CHOIX THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIE

La majorité des recherches qui portent sur l'insécurité urbaine sont de nature quantitative. Cette dominance a fait apparaître un certain nombre de problèmes méthodologiques et conceptuels. Ferraro et LaGrange (1987) ont, les premiers, émis des réserves importantes quant à ces recherches sur l'insécurité, mettant en cause leur cadre théorique peu développé; l'aspect unidimensionnel et statique de ce qui est mesuré et les faibles distinctions établies entre les formes d'insécurité ou les types de crimes. Fattah (1993) dresse une critique en règle, impitoyable et complète, des méthodologies quantitatives sur le sentiment d'insécurité. Ses principales critiques visent en bout de ligne les difficultés liées à la conceptualisation de phénomènes multidimensionnels comme notre objet de recherche. Il y a de la confusion dans la définition des concepts d'insécurité, de criminalité, de déviance, etc. Il en découle des imprécisions dans les mesures de l'objet de recherche, ce qui fausse les modèles à tester (un seul élément mesuré, un manque de précision dans les questions, une mesure de l'insécurité globale, etc.). Conséquemment, les liens de cause à effet entre les facteurs impliqués sont souvent faiblement démontrés. D'autres remarques de cet auteur sont aussi pertinentes pour les méthodes qualitatives, comme l'utilisation peu répandue de multiméthodes ou bien, la confusion théorique et opérationnelle entre les différentes natures de l'insécurité : peur de la victimisation (Warr, 1984), préoccupation pour la criminalité (Fustenberg, 1971) sentiment d'insécurité, anxiété, peur du crime. Les difficultés reliées au concept de victimisation antérieure (ex : types, fréquence, *recall period*, etc.) affaiblissent le lien de causalité avec le sentiment d'insécurité et s'ajoutent aussi au nombre des problèmes rencontrés dans la méthodologie des recherches sur l'insécurité urbaine.

## 2. 2.1 Les trois principes directeurs

Pour cette recherche doctorale, une méthodologie qualitative a été choisie afin d'explorer, avec une approche ouverte à l'inattendu, l'insécurité urbaine sous deux nouveaux angles : l'évaluation personnelle du risque en milieu urbain, les pratiques de partenariat urbain en prévention de l'insécurité. Le questionnement de recherche et les principes directeurs de notre approche ont mené vers une méthodologie qualitative, qui permet de mieux capter la manière dont les sujets voient une situation insécurisante et les interactions sociales à risque dans les lieux urbains. La stratégie qualitative utilisée permet d'éviter « a decontextualized snapshot » (Farral et collaborateurs, 1997; Bowling, 1993) en faisant apparaître le contexte et la dynamique des facteurs d'insécurité.

Farral et ses collaborateurs (1997) rappellent que le sentiment d'insécurité tel que nous nous le représentons est la construction sociale d'une réalité objective. Cette construction sociale est tributaire de nos façons d'opérationnaliser le phénomène et de le mesurer. Dans cette recherche, trois principes directeurs ont prévalu dans le choix d'une méthodologie nous permettant d'explorer le sentiment d'insécurité : la perspective du sujet, la multidisciplinarité du regard théorique porté à l'objet de recherche et l'échelle micro de l'observation. Prenons un instant pour les exposer plus en détail.

Dans cette recherche, nous accordons une place fondamentale à la perspective du sujet. Il faut dire que l'objet de recherche se prête bien à cette essentialité, avec ses dimensions affectives et cognitives. Deslauriers et Kérisit (1997:89) affirment que « la recherche scientifique refuse de se laisser mener par le sens commun proposé par les acteurs sociaux et refuse aussi de se réduire à une fiction théorique qui annihilerait le vécu de ces acteurs ». C'est possible en considérant la perspective du sujet, qui est une perspective subjective sur le monde et sur soi. Le point de vue interne est le sens que les acteurs donnent à une situation et à des événements (Pires, 1997). La recherche sous l'angle de la perspective du sujet comme nous

l'appelons, implique des mesures qui sont liées aux perceptions des personnes interrogées. Pour développer une analyse plus large qui dépasse le sens commun, il est donc nécessaire de s'appuyer sur le corpus de théories et de recherches dans le domaine, et accompagner l'analyse par des retours réguliers aux observations empiriques. Il nous apparaît clair, compte tenu des connaissances actuelles, que l'étude d'un phénomène à partir du point de vue des individus devrait apporter de nouveaux matériaux permettant de mieux comprendre, de l'intérieur, ce qui provoque le sentiment d'insécurité.

Le but de cette recherche n'est pas de statuer sur des liens de causalité, mais plutôt de comprendre des processus et des associations. Nous avons voulu explorer les perceptions des sujets. Les hypothèses de départ portent sur les facteurs d'insécurité dans le centre-ville et la banlieue et sur la manière dont sont structurés, chez les individus, les indices provenant d'une situation insécurisante dans un environnement urbain. Le matériau de recherche est directement issu des perceptions et des interprétations des personnes interrogées dans l'échantillon. De même, pour la troisième partie du questionnaire, nous avons analysé le partenariat en prévention du crime selon les perceptions des principaux experts qui influencent les pratiques partenariales au Québec. Ce dernier volet de la thèse ne consiste pas à une évaluation de programme (*assessment*), technique traditionnelle pour évaluer un projet en partenariat, mais plutôt à une étude sur les perceptions et les opinions de praticiens d'expérience. Il s'agit de comprendre le phénomène selon la co-construction qu'en font les acteurs.

Dans cette recherche, le cadre théorique est multidisciplinaire et reprend des notions puisées principalement dans la criminologie de l'environnement et les disciplines de l'aménagement et de l'urbanisme. La psychologie de l'environnement est aussi mise à contribution, car l'étude de la relation personne environnement est nécessaire dans notre modèle pour comprendre le sentiment d'insécurité dans les lieux publics de la ville. Par ailleurs, la théorie de la désorganisation sociale et les notions de

contrôle social informel et de culture lié aux modes de vie urbains qui ont été conceptualisés dans le cadre de la sociologie urbaine apportent un éclairage enrichissant sur l'environnement social urbain insécurisant. L'analyse féministe des rapports sociaux de genre qu'apportent les sciences politiques, permet d'approfondir les causes du sentiment d'insécurité chez les femmes et remet en question la relation entre la criminalité et la peur dans les lieux publics. L'utilisation de concepts développés dans différentes disciplines demande un outil méthodologique flexible, capable de produire un certain raffinement dans les données. Le choix de notre méthodologie est évidemment subordonné à ce cadre théorique.

L'échelle micro de l'observation constitue un principe directeur important qui a guidé les choix méthodologiques. L'échelle micro est l'échelle de référence de l'analyse. Ce sont les caractéristiques d'une situation ou d'un site qui sont investiguées pour la recherche d'indices d'insécurité. Cette échelle est fréquemment adoptée par les psychologues de l'environnement dont Nasar et Fisher (1993) dans leurs recherches sur les espaces de vulnérabilité et d'insécurité. Dans notre recherche doctorale, bien que des comparaisons entre des arrondissements (le centre-ville Est et Pointe-aux-Trembles) soient faites, donc à une échelle plus macro, ces comparaisons servent à mettre en lumière des facteurs micro.

En somme, cette recherche incorpore la perspective du sujet sur un objet d'étude traité à l'échelle micro, dans une approche multidisciplinaire. Une approche qualitative soutenue par une série d'entrevues semi-dirigées permet d'approfondir le discours des sujets. Elle constitue, selon nous, une stratégie cohérente en regard du questionnement sur l'objet de recherche; des principes directeurs que nous venons d'exposer; du caractère exploratoire de cette recherche; de même que de l'état actuel des connaissances dans le domaine.

## **2. 3. L'OPÉRATIONNALISATION DE LA MÉTHODE**

Les prochaines rubriques présentent le cadre opérationnel de cette recherche. Les deux territoires d'enquête, l'échantillon des sujets, le déroulement des entrevues et la technique d'analyse seront explicités. Comme cette recherche emploie, entre autres, un échantillon par contraste géographique, les deux territoires d'étude seront présentés dans un premier temps.

### **2. 3.1 Les territoires d'étude**

Les sujets interrogés dans le cadre de cette recherche proviennent de deux territoires montréalais contrastés. La localisation d'un secteur devient importante lorsque l'on cherche à comprendre le sentiment d'insécurité en milieu urbain. Habituellement, les recherches indiquent que le centre multifonctionnel est plus insécurisant que les quartiers périphériques plus résidentiels [par exemple, les travaux de Ferraro et LaGrange (1987) et de Skogan et Maxfield (1981)]. Cet aspect géographique a influencé le choix des territoires d'enquête.

La recherche actuelle porte sur le centre-ville Est de Montréal et Pointe-aux-Trembles, quartier de type banlieue situé à la pointe de l'île de Montréal. Le quartier central et le quartier Pointe-aux-Trembles possèdent des contrastes typiques au niveau de la composition sociale (proportion de ménages d'une seule personne, ménages avec enfants, proportion de groupes ethniques, taux de criminalité), des caractéristiques économiques (revenu, taux de chômage) et démographiques (proportion d'enfants et d'aînés). Il en va de même pour la structure urbanistique (densité, organisation des fonctions urbaines, état du cadre bâti).

#### **2. 3.1.1 Les principales caractéristiques du secteur centre-ville Est**

Le secteur central est situé au centre-ville Est de Montréal et correspond à l'aire de services desservie par le Centre local de soins communautaires, le CLSC des Faubourgs (carte 1), soit environ le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie à

l'est de la rue Bleury. Ce secteur regroupe plusieurs quartiers : le quartier Centre-Sud, le quartier Saint-Jacques, le quartier Sainte-Marie auxquels s'ajoutent les entités spatiales Faubourg Saint-Laurent et Vieux-Montréal.

Alors qu'elle a longtemps été un quartier industriel et prospère, cette partie de Montréal a connu un processus de déstructuration économique, sociale et urbanistique qui s'est accéléré à partir des années 1960. Sous la force des transformations macroéconomiques du fordisme, le territoire a connu un processus historique de déstructuration économique et sociale. Des pans entiers de son territoire ont été modifiés au profit de l'urbanisme moderniste. La décroissance démographique, la paupérisation des ménages restés dans le quartier, le grand nombre de terrains vagues, le délabrement du cadre résidentiel souvent accompagné de spéculation foncière et de taudification constituent encore des manifestations tangibles de ces bouleversements. Le délabrement du cadre bâti a constitué un des arguments urbanistiques pour démolir plusieurs îlots résidentiels et y construire des complexes qui ont modifié de façon permanente le paysage du quartier : les HLM Jeanne-Mance (788 logements), la Cité des Ondes, le campus de l'UQÀM.

Le cadre bâti résidentiel est formé surtout de triplex et de petits édifices à logements. Comme l'indique le tableau 2, près de 41% des logements ont été construits avant 1946. Cependant, 8 % du parc de logements a moins de 15 ans, ce qui montre que ce territoire central dense, ou du moins certaines portions, est en redéveloppement. Pour l'ensemble du secteur à l'étude, la proportion de propriétaires est faible, car seulement 15,8% des habitants sont propriétaires de leur logement. Des programmes municipaux, tels que Pica Champlain, ont permis des aménagements urbanistiques structurants ( ex. : réseau piétonnier reliant des placettes, éclairage et mobilier urbain ) qui stimulent la rénovation d'édifices collectifs et privés et

Carte 1. Les deux secteurs d'enquête sur l'île de Montréal



le développement local par les groupes communautaires (Morin, 1987). Par ailleurs, le milieu gai a amorcé une appropriation identitaire du secteur urbain appelé « Village gai » caractérisée par la construction ou la rénovation résidentielle et par une vitalité économique où le tourisme est un facteur de développement important (Remiggi, 2000). Depuis les années 1990, le quartier central bénéficie de la multiplication, vers l'est du centre-ville, d'activités tertiaires axées sur l'information, l'éducation, la culture et le divertissement. À cause de la proximité au centre des affaires et la diversité des activités économiques et culturelles qu'on y retrouve, les usagers des espaces publics sont nombreux et très diversifiés. On dénote plusieurs manifestations d'incivilités dans les lieux publics.

Le niveau de scolarité de l'ensemble du centre-ville Est est en progression, car 27% en 1996 et 30,4% en 2001 des résidants ont un diplôme universitaire et la proportion de personnes ayant moins d'une 9<sup>ième</sup> année diminue continuellement passant pour cette même période de 23% à 15,4%. Les services professionnels et scientifiques, les commerces de détail, les hôtels et les restaurants constituent les secteurs d'emplois les plus importants pour les résidants. Malgré la dynamique de revitalisation du territoire, l'exclusion sociale de plusieurs segments de la population reste d'actualité. Les indices de pauvreté, présentés au tableau 1, sont parlants : la population connaît un taux de chômage important (12 % en 2001, mais 18 % en 1996) surtout si on le compare à celui de Montréal (9 % en 2001 et 15 % en 1996); le revenu moyen des familles (49 518\$ en 2001 et 33 321\$ en 1996) a connu un bond depuis 5 ans mais reste quand même inférieur à la moyenne montréalaise; plus de la moitié des ménages sont composés d'une seule personne (53,5 %), même si les personnes âgées voient leur nombre diminuer pour constituer 14% de la population en 2001 (16% en 1996). En 1996, 12,8% de la population avait moins de 18 ans et 74 % de ces enfants vivaient sous le seuil de la pauvreté (selon les calculs de la Direction de la santé de Montréal-centre). Mentionnons que 75,3% de la population a le français comme langue maternelle et plus de 27% de la population se réclame de groupes ethniques, autres que canadien, français et anglais. Pour compléter ce portrait, 65 % des résidants consacraient, en 2001, plus de 30 % de leurs revenus au logement (72 % des locataires et 48 % des propriétaires). Comme on peut le constater au tableau 3, la criminalité y est assez répandue et, pour la plupart des offenses (agressions sexuelles, voies de fait, vols, crimes liés à la toxicomanie ou les armes offensives), c'est un des quartiers montréalais les plus criminalisés (Service de police de Montréal, 2000).

Tableau 1 - Profil socioéconomique de la population des secteurs d'étude (1996-2001)

	Des Faubourgs		Sainte-Marie		Faubourg Saint-Laurent		Vieux-Montréal		Saint-Jacques		Pointe-aux-Trembles		Ville de Montréal (RMR)	
	1996	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	1996	2001	1996	2001
Total (F+H)	42 122	45,365	20,595	12,045	2,615	10,110	53 170	53 065	3 326 510	3 426 350	3 326 510	3 426 350	3 326 510	3 426 350
Jeunes de moins de 19 ans	12,80 %	9,98 %	15,34 %	11,66 %	6,50 %	10,34 %	20 %	23,60 %	20,50 %	24,05 %	20,50 %	24,05 %	20,50 %	24,05 %
Adultes de 25 à 44 ans	38,3 %	37,84 %	37,68 %	32,21 %	43,02 %	43,52 %	34 %	34,29 %	35,5 %	31,43 %	35,5 %	31,43 %	35,5 %	31,43 %
Adultes de plus de 65 ans	15,8 %	14,15 %	12,07 %	20,88 %	9,94 %	11,47 %	11 %	16,35 %	14,8 %	12,92 %	14,8 %	12,92 %	14,8 %	12,92 %
Ménages d'une personne	54 %	53,5 %	50 %	58,5 %	53,7 %	55,3 %	22 %	27,49 %	20,90 %	30,87 %	20,90 %	30,87 %	20,90 %	30,87 %
Ménages non familiaux	54 %	66,77 %	64,06 %	70,30 %	58,97 %	71,02 %	26 %	48,87 %	29,3 %	35,05 %	29,3 %	35,05 %	29,3 %	35,05 %
Ménages familiaux	-	33,16 %	35,85 %	29,60 %	41,03 %	28,98 %	-	51,13 %	-	64,95 %	-	64,95 %	-	64,95 %
Familles monoparentales parmi les familles avec enfants	47,70 %	25,61 %	30,64 %	22,30 %	6,25 %	23,82 %	27,2 %	20,22 %	35,90 %	18,09 %	35,90 %	18,09 %	35,90 %	18,09 %
Langue maternelle unique française	77,30 %	75,29 %	79,98 %	61,70 %	69,88 %	79,33 %	92 %	82,57 %	60 %	67,30 %	60 %	67,30 %	60 %	67,30 %
Langue maternelle unique anglaise	5,89 %	6,12 %	3,38 %	7,26 %	18,90 %	7,45 %	3 %	2,35 %	11 %	12,07 %	11 %	12,07 %	11 %	12,07 %
Groupes ethniques (autre que français, canadien et anglais)	23,80 %	27,22 %	24,17 %	35,06 %	32,81 %	24,96 %	10 %	13,08 %	42,9 %	27,38 %	42,9 %	27,38 %	42,9 %	27,38 %
Personnes de 15 ans et + Plus haut niveau de scolarité universitaire (plus de 20 ans)	27 %	30,42 %	21,05 %	36,51 %	67,09 %	33,47 %	14 %	11 %	18,9 %	21,6 %	18,9 %	21,6 %	18,9 %	21,6 %
Scolarité (moins de 9 <sup>ième</sup> année)	23 %	15,43 %	18,45 %	17,79 %	1,89 %	11,14 %	18 %	14,85 %	16 %	13,17 %	16 %	13,17 %	16 %	13,17 %
Revenu moyen des ménages	25 968 \$	30 180 \$	18 528 \$	21 410 \$	57 305 \$	23 476 \$	45 347 \$	52 147 \$	34 376 \$	53 725 \$	34 376 \$	53 725 \$	34 376 \$	53 725 \$
Revenu moyen des familles	33 321 \$	49 518 \$	38 579 \$	49 458 \$	133 809 \$	43 811 \$	50 309 \$	58 930 \$	43 040 \$	64 461 \$	43 040 \$	64 461 \$	43 040 \$	64 461 \$
Revenu moyen (homme)	18 400 \$	26 613 \$	20 972 \$	24 617 \$	75 822 \$	26 253 \$	29 574 \$	33 635 \$	22 508 \$	35 699 \$	22 508 \$	35 699 \$	22 508 \$	35 699 \$
Revenu moyen (femme)	15 400 \$	19 641 \$	16 797 \$	19 740 \$	43 268 \$	18 921 \$	18 891 \$	21 828 \$	16 241 \$	23 058 \$	16 241 \$	23 058 \$	16 241 \$	23 058 \$
Taux de chômage	18 %	12,20 %	12,40 %	14,10 %	5,60 %	12,30 %	8,9 %	6,87 %	15 %	7,5 %	15 %	7,5 %	15 %	7,5 %
Taux d'activité	56 %	65,10 %	65,00 %	56,30 %	77,50 %	69,70 %	65,8 %	67,01 %	59,4 %	65,7 %	59,4 %	65,7 %	59,4 %	65,7 %
Employés du tertiaire	85 %	85,26 %	81,15 %	88,77 %	89,97 %	89,05 %	70 %	70,83 %	-	71,30 %	-	71,30 %	-	71,30 %
Employés du secondaire	11 %	14,55 %	18,58 %	11,23 %	9,21 %	10,95 %	20 %	29,17 %	-	20,55 %	-	20,55 %	-	20,55 %

Source : Recensements de 1996 et de 2001 de Statistique Canada.

Tableau 2 - Profil du cadre bâti des territoires étudiés

	Des Faubourgs (total des 4 quartiers)		Sainte-Marie		Faubourg St-Laurent		Vieux-Montréal		Saint-Jacques		Pointe-aux-Trembles		Ville de Montréal (RMR)	
	1996	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	2001	1996	2001	1996	2001
Parc de logements construits avant 1946	39 %	40,62 %	43,40 %	32,67 %	55,59 %	38,15 %	3,9 %	6,38 %	13,66 %					
Parc de logements construits entre 1947 et 1960	16,2 %	14,10 %	17,30 %	11,72 %	4,79 %	12,54 %	16,1 %	17,95 %	20,51 %					
Parc de logements construits entre 1961 et 1980	26 %	25,46 %	25,20 %	32,37 %	5,11 %	25,43 %	36,2 %	35,23 %	20,21 %					
Parc de logements construits entre 1981 et 1991	14,5 %	11,51 %	9,66 %	14,40 %	10,54 %	12,80 %	33,3 %	29,00 %	18,03 %					
Parc de logements construits entre 1991 et 2001	4,4 %	8,32 %	4,45 %	8,84 %	23,96 %	11,07 %	10,4 %	11,45 %	17,22 %					
Taux de propriétaires de leur logement	13,5 %	15,88 %	12,26 %	12,82 %	49,68 %	16,91 %	58 %	55,87 %	50,20 %					
Pourcentage de maisons individuelles	1 %	0,39 %	0,45 %	0,33 %	0 %	0,43 %	27 %	25,67 %	31,80 %					
% de logements nécessitant des réparations majeures	8 %	8,51 %	11,19 %	8,31 %	4,79 %	10,89 %	5 %	5,74 %	7,47 %					
% de ménages locataires payant plus de 30% pour le logement	51 %	33,21 %	36,34 %	33,96 %	14,42 %	31,57 %	38 %	12,93 %	36,43 %					

Source : Recensements de 1996 et de 2001 de Statistique Canada, Portrait du CLSC Des Faubourgs (2003)

**Tableau 3 - Principales offenses criminelles pour les deux territoires étudiés –  
Nombres d'offenses et poids relatif en pourcentage par rapport à Montréal (2000)**

	Postes de Police du Est centre-ville		Poste de Police de PAT		Ville de Montréal
	%	Nombres	%	Nombres	
Meurtres et tentatives	7,65 %	15	1,53 %	3	196
Agressions sexuelles	8,20 %	123	2,53 %	38	1 500
Voies de fait	9,21 %	1 615	2,20 %	386	17 535
Vols avec infraction	6,48 %	1 750	2,28 %	615	26 988
Prostitution	46,4 %	277	0,34 %	2	597
Drogues	18,98 %	573	1,85 %	56	3 019

Source : Service de police de Montréal, 2000.

Note : Ces données pour 2000 correspondent à l'année durant laquelle cette recherche a été effectuée.

### **2. 3.1.2 Les principales caractéristique du secteur de Pointe-aux-Trembles**

Le deuxième secteur d'étude est le vaste territoire de Pointe-aux-Trembles situé à la pointe de l'île de Montréal (carte 1). Le CLSC Octave-Roussin y dessert la population. Ce secteur de Montréal, qui a été jusqu'en 1982 une banlieue autonome, a gardé de nombreuses caractéristiques typiques des municipalités de banlieue. Pointe-aux-Trembles (PAT) a connu une forte croissance dans les années 1945-1960 grâce au développement de l'industrie pétrochimique et de ses activités connexes qui ont attiré de nombreux ménages d'ouvriers spécialisés et de classe moyenne. Dans les années 1980, de nouveaux projets domiciliaires de faible densité destinés à la classe moyenne se développent sur les vastes terrains libres à l'Est du boulevard du Tricentenaire. La spécialisation des fonctions (résidentielles, commerciales et industrielles) fait en sorte que chaque fonction occupe un espace vaste mais ségrégué. La mixité des fonctions est limitée, sauf sur les abords de chaque aire monofonctionnelle. Les frontières de ces aires sont constituées de voies de circulation à débit artériel, ces dernières étant une cause et une conséquence de cette forme de spécialisation fonctionnelle et de cette faible densité. La majorité des services et des commerces sont situés au pôle commercial Sherbrooke et sur deux artères (rues Saint-Jean-Baptiste et Notre-Dame).

Le tissu résidentiel est composé avant tout de maisons individuelles (27 %), de duplex ou de copropriétés, généralement habités par leurs propriétaires (55,8 % en 2001). Comme le montre le tableau 2, la majorité du parc de logements a été construit depuis 1960 et 10 % de ces logements ont été érigés entre 1991 et 2001. Moins de 13% des locataires ont un taux d'effort où 30% et plus de leur revenu est consacré à se loger. Dans l'ensemble des lieux publics, il y a peu de signes d'incivilités physiques et sociales.

La population de Pointe-aux-Trembles est composée de familles dont le revenu moyen était de 58 930\$ en 2001 (familles de classe moyenne principalement). Seulement 22,1 % des ménages sont composés d'une personne seule comme

l'indique le tableau 1. La pyramide des âges montre que 23,6 % de la population a 18 ans et moins et que les aînés forment 16,4% de la population, en progression constante en raison du vieillissement de la population générale. L'industrie des soins de santé de même que le commerce de détail constituent la majeure partie des catégories d'emplois dans l'industrie tertiaire de la population de PAT. Dans l'industrie du transport et de la fabrication donne de l'emploi à 29% de la population. Dans le même sens, au niveau de la scolarité des travailleurs, 28,5% de la population possèdent un diplôme post-secondaire pré-universitaire. La proportion de personnes ayant une scolarité de moins d'une 9e année (15% en 2001) diminue d'années en années, possiblement à cause de la mortalité des personnes âgées et de l'arrivée de ménages plus instruits dans les nouveaux secteurs de maisons de ville (les quartiers Est). Majoritairement francophone, Pointe-aux-Trembles est composé d'une proportion assez restreinte de groupes ethniques (10%). En 2001, le taux de chômage était de 6,9 % (8,9 % en 1996), ce qui est presque la moitié de celui de Montréal et du centre-ville Est.

## **2. 3.2 La collecte d'informations**

### **2. 3.2.1 Le groupe d'étude**

Pour cette recherche, 51 travailleuses et travailleurs de deux CLSC montréalais ont été sélectionnés pour des entrevues réalisées à l'hiver 2000. Ces personnes circulent quotidiennement dans les lieux publics pour se rendre aux domiciles de la clientèle afin de dispenser des services de santé et de soutien. C'est un critère fondamental pour que les volontaires se qualifient pour la présente enquête. Des raisons organisationnelles et pragmatiques expliquent le choix d'une population de travailleuses et de travailleurs de CLSC.

À la fin de 1999, une recherche sur la violence au travail était en préparation par la Direction de la santé publique de Montréal-centre avec les CLSC. La question de la sécurité urbaine du personnel constituait un thème d'intérêt pour ces organisations. C'est pourquoi la thématique du sentiment d'insécurité lors des déplacements dans

les lieux publics a pu être incorporée au projet initial de recherche sur la violence au travail. Le choix de réaliser cette recherche doctorale avec ce type de population (les travailleurs de la santé se déplaçant dans les lieux publics) a comporté de grands avantages pratiques (disponibilité des sujets, soutien technique de l'agence gouvernementale, etc.). Plusieurs conclusions tirées de cette recherche avec cet échantillon pris dans une population spécifique (univers de travail) possèdent un potentiel de généralisation à d'autres populations (univers général). Ceci sera discuté plus loin dans la section sur la validité interne et écologique.

L'échantillon de cette recherche est composé de 43 femmes et 8 hommes sur un total de 137 personnes admissibles dans deux CLSC. Dans le premier CLSC (CLSC Des Faubourgs), 31 personnes employées non cadres se déplaçant quotidiennement à l'extérieur du CLSC ont été rencontrées (elles constituent 60 % de l'échantillon). Le reste, soit 40 % de cet échantillon intentionnel non probabiliste, est composé de 20 personnes se déplaçant sur le territoire du bout de l'île de Montréal (Pointe-aux-Trembles). L'échantillon comprend huit hommes et ce nombre s'explique par leur faible présence dans ces services, ils constituent respectivement 6 et 10 % des effectifs dans les deux CLSC.

### **2. 3.2.2 La population de référence**

#### **Le CLSC des Faubourgs**

Le travail en CLSC comprend plusieurs types d'emploi (infirmières, auxiliaires familiales, psychologues, travailleurs sociaux, médecins, nutritionnistes, et autres) qui se regroupent dans des programmes habituels des CLSC soit : les services courants, le programme enfance-famille, les services de maintien à domicile, les services spécifiques psychosociaux et des programmes spécifiques locaux. Au CLSC des Faubourgs, des employés parmi le personnel des programmes de maintien à domicile, d'enfance-familles et d'urgence psycho-sociale du CLSC Des Faubourgs ont été rencontrés.

**Tableau 4 La population de référence et l'échantillon**

	Population de référence	Échantillon	
		Femmes	Hommes
<b>CLSC des Faubourgs</b>			
Programme maintien à domicile	65	16 <sup>1</sup>	3
Programme enfance-famille	23	5 <sup>2</sup>	0
Programme UPS et itinérance	17	5	2
sous-total	<b>105</b>	<b>26</b>	<b>5</b>
<b>CLSC Octave Roussin</b>			
Programme maintien à domicile	<b>32<sup>3</sup></b>	<b>17</b>	<b>3</b>
<b>total CLSC</b>			
Population de référence	<b>137</b>	--	--
Total de l'échantillon	--	<b>43</b>	<b>8</b>

## Notes :

<sup>1</sup> Il s'agit de 10 auxiliaires familiales, 5 infirmières, 2 travailleuses sociales et 2 ergothérapeutes.

<sup>2</sup> Il s'agit de 4 infirmières et de 1 travailleuse sociale.

<sup>3</sup> Comme nous l'avons mentionné précédemment, seules les infirmières et les auxiliaires familiales ont été recrutées pour participer à l'enquête. Les 13 autres employées du programme (ex : ergothérapeute, nutritionniste) ne répondent pas au critère de déplacement quotidien sur le territoire. Conséquemment, le nombre d'employés dans ce programme est de 45, mais seulement 32 sont éligibles pour notre enquête.

Ce personnel non cadre travaille de jour et de soir et se répartit ainsi : 17 personnes au service spécifique psychosocial (urgence psychosociale et itinérance), 65 au maintien à domicile et 23 au service enfance-famille (cinq employés de soutien technique ou ménager du programme enfance famille ont été retirés de la population de référence en raison de leur absence de déplacements extérieurs, soit quatre hommes et une femme). Certains hommes travaillant sur appel de nuit (pour des urgences psychosociales, qualifiées de peu nombreuses et se déplaçant en taxi pour la visite) ou en congé de maladie (moyen terme) ou tout fraîchement arrivé à ce poste n'ont pas été rencontrés, notamment cinq hommes au CLSC des Faubourgs. Dans cette population de référence au CLSC Des Faubourgs, on retrouve 11

hommes actifs et 94 femmes actives au moment de l'enquête (soit 89,5% de femmes et 10,5% d'hommes). Parmi eux, 31 participeront à la recherche.

### **Le CLSC à Pointe-aux-Trembles (CLSC Octave-Roussin)**

Le CLSC Octave-Roussin offre les programmes habituels de CLSC comme les services courants, le programme enfance-famille, le programme de maintien à domicile et un programme spécifique sur la santé au travail. L'échantillon est formé de travailleuses et de travailleurs non cadre du programme de maintien à domicile qui travaillent de jour et de soir: 15 infirmières et 17 auxiliaires familiales. Ces employés répondent au critère de base de la constitution de l'échantillon, soit d'effectuer des déplacements extérieurs quotidiens. De ce nombre, 20 constitueront l'échantillon.

### **2. 3.2.3 L'échantillon dans les deux CLSC**

En tout, 34% des 150 personnes composant la population de référence (les deux CLSC) ont été rencontrées pour des entrevues en profondeur (51 entrevues). Nous avons rencontré 20 personnes (17 femmes et 3 hommes) au CLSC Octave Roussin et 31 personnes (26 femmes et cinq hommes) au CLSC Des Faubourgs.

L'échantillon comprend 31,6 % de la population féminine des trois programmes admissibles de ces deux CLSC. Dans la mesure du possible, tous les employés masculins allant à l'extérieur pour offrir des services ont été rencontrés compte tenu qu'il y a peu d'hommes qui travaillent dans les services de santé et sociaux à domicile. Ils constituent 15,7 % de l'échantillon total. Pour les deux CLSC, 57,1% des travailleurs masculins ont été interrogés.

#### **2. 3.2.3.1 Le profil des répondantes et des répondants**

L'âge moyen des femmes et des hommes de l'échantillon est de 42 ans. Selon les données obtenues avec un court questionnaire administré au début des entrevues, 65 % des personnes de l'échantillon provenant de PAT et 77 % de celui du centre-

**Tableau 5 - Profil des sujets de l'échantillon selon le CLSC d'origine**

	Centre-ville Est (Des Faubourds)	Pointe-aux-Trembles (Octave-Roussin)
Nombre de répondants	31	20
Catégorie d'âge <sup>2</sup>		
20 à 29 ans	5	2
30 à 39 ans	6	8
40 à 49 ans	14	5
50 à 59 ans	2	4
plus de 60 ans	1	1
refus de répondre	3	-
Âge moyen	42	42
Âge médian	44	41
Sexe		
femme	26	17
homme	5	3
Ancienneté au travail		
0 à 5 ans	14	12
6 à 11 ans	10	3
Plus de 12 ans	7	5
Personnes qui ont plus de 5 ans de familiarité avec le territoire	19	11
Lieu de résidence		
Ville de Montréal	20	1
Quartier de travail	1	9
Banlieues de la Rive-Nord	6	7
Banlieues de la Rive-Sud	3	3
refus de répondre	1	-
Habite ou a déjà habité le territoire du CLSC	5	11
Perception de sa condition physique		
bonne à excellente	24	12
moyenne	6	7
faible à très faible	1	1
Perception de sa capacité à se défendre		
bonne	13	11
moyenne	14	5
faible à très faible	4	4

<sup>2</sup> L'année de naissance a été demandée et ensuite regroupée en catégorie pour faciliter la compréhension.

ville Est se disent en bonne ou excellente santé. L'expérience et la familiarité avec le secteur d'étude ont été examinées : 41 % des sujets provenant du secteur Des Faubourgs et 50 % de ceux de PAT travaillent dans ce CLSC depuis plus de trois ans et sont assez familiers avec le quartier. De plus, le lieu de résidence a aussi été considéré, car habiter dans un environnement urbain très différent de celui du territoire de travail pourrait amplifier l'insécurité des sujets. Ou bien son contraire, soit habiter à proximité du travail ou dans un quartier similaire pourrait influencer la manière de percevoir l'insécurité locale. Pour le CLSC des Faubourgs, un seul sujet vit au centre-ville Est. Neuf sujets habitent à l'extérieur de l'île de Montréal dans une banlieue. Les autres personnes résident sur l'île de Montréal, la plupart dans des quartiers centraux comme Hochelaga-Maisonneuve, Villeray ou le Plateau Mont-Royal. À PAT, la majorité des sujets résident dans un quartier qui ressemble, au niveau urbanistique, à celui de leur travail. En effet, 19 personnes sur 20 habitent PAT ou une autre banlieue (ex. : les municipalités de Repentigny et de Lachenaie).

#### ***2. 3.2.3.2 L'homogénéité interne du groupe de sujets***

Notre échantillon n'est pas constitué sur la base d'une représentativité statistique. Par contre, il comporte une certaine homogénéité interne. En effet, il est constitué de personnes qui sont regroupées spatialement pour exécuter des activités similaires. Ces personnes possèdent un certain nombre de caractéristiques communes connues : le territoire de travail, le métier (avec des profils socioéconomiques présentant des similitudes au niveau du revenu, de la scolarité); le genre; l'organisation du travail (soins externes de CLSC). Ces critères ont présidé à la constitution de cet échantillon théorique. L'unité et la cohérence interne de l'échantillon contribuent à la validité de la recherche.

#### **2. 3.2.4 La pertinence de ce groupe de sujets pour la recherche urbaine**

L'étude du sentiment d'insécurité dans l'espace public chez une population de travailleuses et de travailleurs psychosociaux oeuvrant à domicile est pertinente,

inédite et se justifie par des raisons institutionnelles, sociétales et heuristiques. L'insécurité dans les lieux de prestation des soins, soit le domicile du bénéficiaire, n'est pas l'objet de cette recherche. C'est plutôt l'insécurité lors de ces déplacements dans les lieux publics urbains pour se rendre dans les lieux où les soins sont dispensés qui nous intéresse.

Sur le plan institutionnel, les employeurs, les associations professionnelles et les syndicats du réseau de la santé et des services sociaux du Québec sont concernés par le sentiment d'insécurité ressenti par leur personnel (Kane, 2000). Plusieurs ne tolèrent aucune violence (approche de tolérance zéro préconisée par la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, 1995). Ce type de services à domicile est en pleine expansion à cause du vieillissement de la population, du virage ambulatoire du système de santé québécois et de la poursuite des politiques de désinstitutionnalisation amorcées à la fin des années 1970. Afin d'offrir ces services, le personnel doit se déplacer dans les espaces publics. Comme la fréquentation des lieux publics et les déplacements à l'intérieur de la ville constituent des moments propices pour l'insécurité urbaine (METRAC, 1989), le risque d'être confronté à des situations d'insécurité est présent. D'ailleurs, de plus en plus de travailleuses et de travailleurs de la santé font face à l'insécurité et leurs expériences peuvent apporter un éclairage nouveau sur cette problématique.

Sur le plan sociétal, nous savons depuis les premiers travaux de Riger et Gordon en 1978 que les femmes forment un groupe très touché par l'insécurité. Les femmes mentionnent souvent l'insécurité comme étant l'une de leurs préoccupations majeures par rapport à la qualité de vie en ville. Le nombre imposant de femmes dans le réseau de la santé et des services sociaux – nombre qui illustre leurs rôles traditionnels dans la division sociale du travail, particulièrement dans les rôles d'assistance et de soutien aux personnes – se répercute dans la composition du personnel offrant des soins de santé à domicile. Ces emplois *roses* sont majoritairement comblés par des femmes, catégorie sociale plus susceptible d'être

confrontée à l'insécurité. Considérant l'impact de l'insécurité chez les femmes (restriction des activités à l'extérieur, impact sur l'autonomie économique, sur la santé, etc.) et leur nombre considérable dans ce monde du travail, il s'avère judicieux d'explorer le sentiment d'insécurité des travailleuses du réseau des services sociaux et de la santé.

Traditionnellement, les études sur le sentiment d'insécurité utilisent des données récoltées à partir d'échantillons pris parmi les populations résidentes des quartiers. Mais, les résultats de la recherche avec l'échantillon de travailleuses et de travailleurs peuvent apporter des connaissances nouvelles ou plus approfondies, enrichissant ainsi le corpus du savoir sur le sentiment d'insécurité et sur la prévention du crime. Cette thèse les présente. Les travailleuses et travailleurs sont des utilisateurs un peu particuliers des espaces publics, ils ont des pratiques urbaines qui les rapprochent plus des résidents que des *city users*. Quotidiennement, ces personnes arpentent le territoire et entretiennent avec lui un rapport qui dépasse la simple utilisation des espaces publics pour se rendre au bureau ou à l'usine. Ils ont une excellente connaissance du quartier. De plus, contrairement aux passants occasionnels, ces travailleuses et travailleurs ne peuvent guère éviter certains lieux ou secteurs insécurisants, car ces personnes offrent leurs services partout sur le territoire et circulent donc dans tous les secteurs où les amène leur travail. À maints égards, le groupe choisi peut se comparer aux résidents. Par leur utilisation quotidienne des lieux publics, de jour et en soirée, ces travailleuses et travailleurs sont les témoins des effets de la violence, de l'insécurité et de l'exclusion sociale dans le quartier. Parallèlement, ces travailleuses et ces travailleurs ont des rapports sociaux et professionnels avec leurs bénéficiaires, leurs voisins et les habitants du quartier qui sont dans les lieux publics en même temps qu'eux. Cela permet aux travailleuses et travailleurs d'évaluer le milieu où elles oeuvrent. Cela leur ouvre également la possibilité d'être confrontés à des situations insécurisantes dans les lieux publics et semi-publics; situations qui peuvent être analogues à celles vécues par les habitants du quartier.

Les travailleuses présentent toutefois des distinctions avec les résidants. Ces différences concernent les profils socioéconomiques, l'ancrage socio-affectif au quartier (connaissances des voisins, présence d'amis ou de membres de la famille dans le quartier, sentiment d'appartenance) et l'utilisation des services (utilisation des commerces, utilisation des espaces publics à des fins ludiques, etc.). Le travail encadre d'une manière particulière leurs déplacements parce qu'il donne aux travailleuses et travailleurs une raison d'être dans l'espace public et des objectifs de déplacement. Par contre, le fait que plusieurs personnes de l'échantillon n'habitent pas le territoire peut affecter le discours qu'elles portent sur l'insécurité de ce territoire. Cela peut donner un point de vue plus rationnel, plus large et empreint d'un certain détachement émotif vis-à-vis du quartier, les attentes envers le quartier étant assez faibles. Nous pensons que les expériences et les perceptions des travailleuses et travailleurs sur l'insécurité sont crédibles et peuvent être similaires à celles de la population résidante. Cette assimilation restreinte permet de donner une portée plus générale aux conclusions de cette recherche doctorale.

### **2. 3.2.5 La cueillette de données par entrevues**

La méthode des entretiens a été préférée à une enquête par questionnaires, car les entrevues comportent des questions moins formelles, offrent plus de liberté dans les réponses et permettent d'obtenir des données plus riches. Comme le mentionne Savoie-Zajc (1998 : 268), l'entrevue semi-dirigée permet de « rendre explicite l'univers de l'autre » et de favoriser la compréhension de cet univers. De plus, lors d'une entrevue, certains liens dévoilés dans le discours du sujet peuvent être clarifiés. Les entrevues permettent une compréhension plus en profondeur de l'objet et laisse la place à la subjectivité des répondants, aux significations que ces personnes donnent à ce qui compose la réalité. La méthode des entrevues permet donc d'enrichir de nombreux aspects de la problématique.

Pour la partie de cette thèse traitée dans les chapitres 3 et 4, en plus des 51 entrevues auprès d'un groupe de sujets, quatre entrevues avec des informateurs-

clés des institutions ont été réalisées pour connaître l'organisation du travail et les déplacements.

Les autorités du CLSC ont offert une bonne collaboration pour l'opérationnalisation de la cueillette de données. De plus, pour le centre-ville Est, des entrevues d'information avec deux intervenants provenant des organisations communautaires ont servi à valider certains éléments, dont la localisation des secteurs à risque.

Nous verrons un peu plus loin dans ce chapitre qu'une stratégie méthodologique un peu différente a été employée pour la section de cette recherche qui porte sur le partenariat (chapitre 5).

#### **2. 3.2.5.1 Les procédures d'entrevue**

Les deux CLSC ont fait appel à deux agences gouvernementales, la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) et la Direction de la santé publique «équipe de santé et sécurité au travail», pour évaluer la violence sur les lieux de travail et proposer des solutions. La recherche complète comporte deux étapes. La première est la distribution à tout le personnel du CLSC d'un questionnaire sur la violence au travail et la détresse psychologique. La deuxième étape consiste à conduire des entrevues avec le personnel qui se déplace à l'extérieur du CLSC pour offrir des soins. Ces entrevues traitent de l'insécurité lors des déplacements. C'est uniquement la partie sur les déplacements dans les lieux publics qui a été examinée dans cette thèse.

Le recrutement des sujets a été effectué de la façon suivante :

- lors de réunions d'équipe, le personnel des programmes sélectionnés (tel le maintien à domicile) est informé du projet de recherche et de la recherche de volontaires pour participer à une entrevue d'une heure;
- les personnes intéressées inscrivent leur nom pour un rendez-vous selon un calendrier s'échelonnant sur trois semaines;

- l'entrevue se déroule pendant le quart de travail des employés dans les locaux du CLSC. Le lieu de l'entrevue est une salle de réunion fermée ou le bureau individuel du participant si ce dernier en possède un.

Les entrevues se sont déroulées comme suit :

- dès le début de la rencontre, les objectifs de la recherche et les principes déontologiques sont exposés. La personne donne son consentement éclairé et signe un formulaire à cet effet;
- l'entrevue d'environ une heure est enregistrée sur une cassette. Une carte géographique pour marquer des sites du territoire est présentée au cours de l'entrevue;
- Après l'entrevue, l'enregistrement, la carte géographique des lieux insécurisants et la fiche de consentement sont glissés dans une enveloppe cachetée, identifiée par un code numérique. Elles sont envoyées à l'équipe de transcription de la Direction de la santé publique (équipe de santé au travail et environnementale) afin que le verbatim des entrevues soit retranscrit et puisse ensuite être analysé. Cette équipe est, elle aussi, régie par des procédures de confidentialité des données.

#### **2. 3.2.5.2 Les principes déontologiques**

Les directives de la Direction de la santé publique en matière de recherche avec des sujets humains ont été suivies. Les consignes de recrutement de volontaires pour la recherche spécifient le caractère libre et confidentiel de la démarche. Par la suite, au début de chaque l'entrevue, le sujet est informé par un bref résumé du sujet à l'étude et des principes déontologiques qui régissent cette recherche. Les principes éthiques exposés aux sujets sont les suivants :

- la participation est volontaire;
- les entrevues sont confidentielles;
- les noms des participants sont remplacés par des numéros pour rendre impossible leur identification;

- le répondant n'est pas obligé de répondre à toutes les questions et peut interrompre l'entrevue à tout moment;
- il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses aux questions.

La feuille de consentement pour participer à la recherche reprend le but de l'étude et les principes déontologiques. Tous les participants l'ont signé.

Au début du processus, nous avons contacté la firme de services professionnels responsable du programme d'aide aux employés (PAE) des CLSC afin de l'aviser de la recherche et d'un possible effet d'anxiété chez certaines personnes. À la fin de chaque entrevue, les participants ont été informés que les intervenants du PAE pouvaient les rencontrer si un malaise psychologique survenait après cette entrevue. Un appel téléphonique effectué à la firme responsable du PAE dans le mois qui a suivi la cueillette des données a montré qu'aucun employé n'avait eu recours au service à cause d'une insécurité au travail.

### **2. 3.2.5.3 Le guide d'entrevue**

La majorité des questions posées lors de l'entrevue sont de type ouvert. Les questions fermées possèdent un choix de réponse, inscrit sur une feuille qui est présentée à chaque fois aux sujets. Les questions de l'entrevue se veulent neutres. Pour Savoie-Zajc (1998), les questions doivent être formulées de façon simple, pour éviter la contamination, sans laisser entrevoir un point de vue plus désirable. Les questions posées lors de l'entrevue d'une heure portent principalement sur les lieux publics que ces personnes considèrent comme à risque; sur les caractéristiques des situations rapportées comme insécurisantes de même que leur contexte social et spatial. Les entrevues semi-dirigées ont été réalisées suivant le même canevas :

- **Petit questionnaire d'accueil**

Des questions factuelles sur les quarts de travail, le lieu de résidence, la perception de la condition physique et de la capacité à l'auto-défense sont posées aux sujets.

- **Les lieux urbains insécurisants : types de lieu et facteurs d'insécurité**

Une carte géographique est présentée aux sujets afin qu'ils identifient les endroits et secteurs jugés à risque. Les sujets indiquent les chemins de déplacement quotidiens et les lieux qu'ils jugent comme étant insécurisants. C'est une période d'expression libre des sujets sur les lieux insécurisants du territoire de travail.

- **Le sentiment d'insécurité dans le quartier**

Questions fermées et choix de réponse. Les sujets évaluent leur sentiment d'insécurité selon le moment dans la journée ou le soir, de même que dans les lieux à risque.

- **Les expériences insécurisantes des sujets dans le secteur d'étude**

Les sujets décrivent leurs expériences insécurisantes sur le territoire du CLSC. C'est une période d'expression libre sur ce qui constitue l'évaluation d'une situation insécurisante.

- **Les stratégies de protection dans les lieux publics**

Les sujets expliquent leurs comportements de protection.

- **Mise en situation : un scénario est proposé**

Les sujets s'expriment sur les indices qu'ils prennent en considération dans leur évaluation de la sécurité d'une situation ou d'un lieu urbain.

- **Validation d'une liste d'indices associés à l'évaluation personnelle de la sécurité**

Questions fermées et choix de réponse. Une série d'éléments associés à l'insécurité sont évalués par les répondants.

- **L'insécurité et la violence dans les lieux de soins**

La dernière partie de l'entrevue vise les expériences insécurisantes dans les domiciles, de même que les stratégies de protection adoptées par les travailleuses et les travailleurs. La formation et l'encadrement institutionnel de même que les solutions possibles terminaient l'entrevue.

Les entrevues ont duré une heure en moyenne, la plus courte étant de 36 minutes et la plus longue de 74 minutes. Le guide d'entrevue est fourni en annexe.

### **2. 3.2.6 L'échantillon et la cueillette de données pour l'étude du partenariat**

La dernière partie de cette recherche porte sur les partenariats comme stratégies d'action en prévention du crime et de l'insécurité urbaine. Afin d'approfondir la question de recherche sur les avantages et les obstacles liés au partenariat urbain, des entrevues individuelles semi-dirigées ont été menées auprès d'un échantillon de sept experts de la prévention du crime et de l'insécurité urbaine au Québec. Ces quatre hommes et ces trois femmes très expérimentés occupent tous des postes d'influence dans le domaine de la prévention du crime au Québec. Leur lieu de travail se situe à Montréal ou à Québec. Toutefois, leurs travaux ne se limitent pas à leur agglomération et ont une portée plus large.

Provenance du groupe d'experts :

- 4 personnes proviennent du milieu institutionnel (municipalité, service de police, ministère et agence gouvernementale)
- 3 personnes provenant du milieu communautaire (organisme montréalais de prévention du crime, organisme local pour la sécurité des femmes, organisme régional pour la sécurité des femmes en ville)
- Il s'agit de trois femmes et de quatre hommes.

Ces experts oeuvrent donc dans les secteurs clés du domaine; plusieurs sont spécialistes de certaines thématiques en sécurité urbaine (femmes, communautés ethnoculturelles, jeunes); certains sont des initiateurs d'approches en prévention. Ces experts ont été sélectionnés afin d'obtenir un point de vue plus global, moins influencé par les intérêts corporatistes qui président souvent le discours des chargés de projet. De plus, toutes les personnes de l'échantillon ont écrit des documents importants dans le domaine. Certains de leurs travaux sont reconnus à l'échelle internationale. Ils ont occupé de nombreux postes dans le domaine. Ce sont des praticiens reconnus et des experts crédibles dans le milieu de la prévention au Québec. C'est pour ces raisons qu'ils ont été approchés pour cette partie de

l'enquête. Par ailleurs, nous avons atteint, au fil des entrevues, une saturation théorique des données, justifiant ainsi l'arrêt de l'accroissement de l'échantillon.

#### **2. 3.2.6.1 Procédure d'entrevue**

Tous ces informateurs ont été contactés par téléphone ou par courriel. Cinq experts ont été rencontrés dans une première série d'entretien. Deux autres informateurs-clés se sont ajoutés par la suite. Cet ajout permet de couvrir plus largement le domaine de la sécurité urbaine au Québec. Au début de chaque entrevue menée sur le lieu de travail de l'informateur, le but de la recherche et les principes déontologiques sont énoncés. La personne manifeste oralement son consentement à participer à l'entrevue. L'entretien est enregistré. Le verbatim est ensuite retranscrit pour constituer le matériau d'analyse.

#### **2. 3.2.6.2 Le guide d'entrevue**

Les entrevues semi-dirigées avec les experts sont menées avec un guide d'entrevue où toutes les questions sont ouvertes. Le canevas de base est le suivant :

- Leur participation à des actions en partenariat en prévention du crime
- Les avantages du fonctionnement partenarial
- Les principaux éléments qui facilitent le fonctionnement partenarial
- Les principales barrières au partenariat
- La place accordée aux théories et aux débats dans les partenariats de même qu'au développement des connaissances
- Les enjeux actuels du partenariat en prévention du crime et de l'insécurité
- La transformation des pratiques actuelles

#### **2. 3.2.7 Cueillette de données documentaires**

Une revue de la littérature scientifique a été réalisée pour tous les thèmes traités dans cette recherche. Les bases de références bibliographiques informatisées (ABI-Inform, Current Contents, Francis, Journal of Planning Literature, Pais : Public

Affairs Information Service, Repère, Sage Urban Studies Abstracts, Sociological Abstracts, Urdisc) ont été consultées afin de repérer les articles dans des revues scientifiques, les monographies, les rapports de recherche, les rapports de travail (commission, groupe de réflexion) et les brochures utiles à l'étude.

Les statistiques utilisées pour les profils des territoires étudiés proviennent de la Base de données et d'information urbaine de la Ville de Montréal qui utilise les recensements nationaux de Statistique Canada de 1991 et 1996. La mise à jour des données pour l'année 2001 a été faite à partir du recensement de Statistique Canada. Quelques données complémentaires émanent de statistiques officielles produites par les CLSC et par le Service de police de la Ville de Montréal.

### **2. 3.3 La compilation informatisée et l'analyse des données**

Les entrevues ont été traitées avec le logiciel d'analyse qualitative Atlas-ti. Pour l'analyse, nous avons utilisé une procédure en quatre étapes. Cette façon de faire reprend, avec plusieurs adaptations, la méthodologie qualitative de la théorisation ancrée (Glaser et Strauss, 1967) et reprise par Paillé (1994). De façon simplifiée, il s'agit d'identifier les indicateurs (c.-à-d. les faits, les incidents en méthodologie qualitative) et d'élaborer des concepts qui rendent compte de plusieurs faits. On procède ensuite à des regroupements en catégories conceptuelles et finalement on crée des structures (*pattern*) ou profil type, en appliquant tout au long de la démarche le principe de saturation.

1. L'étape préparatoire à la première étape a consisté en la transcription complète des entrevues enregistrées (verbatim). Ensuite, pour la première étape, un codage préliminaire des citations ou des blocs de citations a été fait sur la copie papier des verbatim. L'opération de codage libre a été poursuivie en transcrivant le premier codage sur la base de données (*hermeneutic unit*) du logiciel, en ajoutant d'autres codes pour raffiner considérablement ce codage descriptif. Lors de cette étape se précisent des points émergents, que ce soit des mots ou des idées qui reviennent,

qui semblent avoir une certaine force (Taylor et Bogdan, 1998). Dans cette thèse par exemple, un point émergeant a été « l'observation continue de la rue par le sujet » qui est ressorti de façon imprévue à plusieurs reprises.

La cartographie des lieux insécurisants des deux territoires a elle aussi été intégrée dans la base de données, de même que les causes qui justifient, selon les répondants, de les qualifier d'insécurisants. Quelques rares espaces publics n'ont pas été intégrés à la spatialisation des lieux insécurisants. Ils ne répondaient pas au critère de classification qui exige un certain consensus entre les répondants pour que soit décrété un espace urbain comme lieu insécurisant. À cet effet, le lieu doit être mentionné plusieurs fois par les sujets ou comporter des éléments originaux et pertinents pour justifier son intégration à la carte synthèse. Les quelques rares observations qui nous sont apparues comme excentrées par rapport aux autres sites mentionnés par le reste de l'échantillon ont été considérées comme relevant de cas isolés (des interférences).

2. À l'étape suivante, nous avons catégorisé nos données codées et effectué des regroupements de codes initiaux afin de développer des codes plus larges. Il est arrivé que le développement de certaines catégories de codes ait débuté dès la première phase de codage. En effet, si à la lecture du verbatim, on alloue un code simple à une citation (ex : maison squattée=vandalisme) mais qu'on peut aussi y attribuer un code concept (incivilités=peu de contrôle informel), les deux codes sont retenus même s'ils ne sont pas du même niveau. Le premier constitue un code descriptif et l'autre est plus conceptuel. À la deuxième étape, nous avons commencé l'élaboration d'une classification de facteurs insécurisants.

3. Ensuite, les codes concepts sont mis en relation, leurs attributs sont comparés. Huberman et Miles (1991) ont développé une série de tactiques pour interpréter les données et donner naissance à des propositions plus conceptuelles. Parmi les moyens qu'ils proposent, nous avons utilisé la *pondération des observations*, la

recherche de *comparaisons/contrastes* et la construction de *chaîne logique d'indices*. Ces moyens aident à générer des propositions conceptuelles et les vérifier parmi le matériel empirique. Afin d'illustrer globalement cette troisième étape, reprenons l'exemple de la classification des facteurs insécurisants. Nous avons comparé les propriétés des facteurs d'insécurité entre eux, selon le secteur d'étude (centre-ville ou banlieue), à quels moments ils présentent des similitudes ou des différences, leurs relations, les facteurs aggravants, etc. Des catégories conceptuelles plus larges ont été établies à la lumière des données et des concepts élaborés. De cette analyse émergent alors des propositions que l'on cherche à vérifier. Par exemple, la proposition « les personnes observent le milieu autour d'elles pour trouver de l'aide » provient de la mise en relation des concepts « observation du milieu », « rue et espace public », « situation insécurisante », « comportement du sujet », « protection dans les commerces », « passants », « résidants ». On fouillera dans les incidents et les concepts pour vérifier cette proposition et la raffiner. On poursuit, ainsi de suite la démarche itérative de vérification pour d'autres propositions de relation. Pour Laperrière (1997:317), « lorsque tout nouvel incident n'entraîne plus la reformulation des concepts et des catégories, la saturation est atteinte ». Lorsque c'est le cas, on accorde une confiance aux catégories conceptuelles, réputées complètes et stables pour cette recherche. Ainsi, si l'on reprend l'exemple précédent, on arrive à raffiner la catégorie conceptuelle « observation » pour construire, avec l'aide d'autres items, les catégories « aide » et « moyens de protection ». C'est à l'étape de la mise en relation des codes concepts et des familles de code que l'on développe les catégories conceptuelles qui nous permettront d'approfondir les analyses en regard des questions de départ. Les chapitres trois et cinq exposent les conclusions de ces analyses.

4. Pour répondre à notre questionnement de recherche sur l'évaluation personnelle du risque (ÉPR), nous avons poursuivi l'analyse du matériel avec des fiches thématiques pour confronter la modélisation théorique de départ et l'évaluation personnelle du risque qui se dégage de nos données. Dans cette opération, il s'agit

de « reproduire le plus fidèlement possible l'organisation des relations structurelles et fonctionnelles caractérisant un phénomène » (Paillé 1994 : 174). Pour y arriver, nous avons utilisé un tableau multidimensionnel pour toutes les situations (idem pour l'exercice de la mise en situation), une fiche visuelle pour pôles et une fiche résumé de chaque situation insécurisante. Le chapitre quatre traite de cette modélisation de l'ÉPR.

## **CONCLUSION**

Dans ce chapitre, nous avons exposé les principes méthodologiques et la méthode de recherche utilisée. Nous avons décrit l'échantillon (territoires et répondants, répondantes) et expliqué les outils de collecte de données de même que la technique d'analyse. Cette stratégie méthodologique nous a semblé pertinente pour fournir des réponses au questionnement de départ. Mais au-delà de la description de la démarche et des techniques employées, c'est la question de la validité interne qui émerge. Est-ce que les observations et leurs interprétations correspondent au phénomène dans la réalité? Est-ce que certaines conclusions de cette recherche peuvent s'appliquer à d'autres groupes de population? L'évaluation de cette recherche montre que plusieurs aspects étudiés possèdent une validité interne et externe. De façon générale, les données et les analyses sont fidèles au phénomène mesuré et il est possible de généraliser, avec des précautions, les principales conclusions. Par contre, cette recherche a aussi des limites méthodologiques et théoriques. L'ensemble de ces réflexions seront présentées dans le chapitre de conclusion.

# **CHAPITRE III**

## **LES FACTEURS D'INSÉCURITÉ DANS LES LIEUX PUBLICS MONTRÉALAIS : LA COMPARAISON ENTRE UN CENTRE-VILLE ET UNE BANLIEUE**

Ce chapitre constitue une version remaniée d'un article soumis *Aux cahiers de géographie du Québec* en 2004.

### **INTRODUCTION**

Le sentiment d'insécurité en milieu urbain est un phénomène social répandu. À Montréal, en 2003, un sondage indique que 30 % des hommes et 58 % des femmes éprouvent un sentiment d'insécurité lorsqu'ils marchent seuls le soir dans les rues de leur quartier (Service de police de Montréal, 2003). Comprendre les facteurs qui génèrent le sentiment d'insécurité des personnes en ville, de même que les interrelations entre les perceptions des habitants, les causes de cette insécurité et la diversité de ses effets sur les sphères d'activités sociales et économiques de la vie urbaine, contribuent à développer des collectivités où il fait bon vivre.

La présente étude vise à examiner un des aspects de cette vaste problématique. En nous penchant sur la perception de l'insécurité dans les lieux publics de deux quartiers contrastés aux plans social et de l'environnement construit, nous allons explorer les facteurs sociaux et physico-spatiaux associés à ce phénomène. L'objectif de cette recherche est d'identifier, dans un quartier du centre-ville et un quartier typique d'une banlieue, les facteurs perçus de l'insécurité et d'en comparer les similitudes et les différences. Ce propos est pertinent, car nous pourrions ainsi déceler si l'on retrouve à Montréal, du moins au niveau des perceptions des usagers des espaces publics, des éléments insécurisants qui s'accordent avec les principales conclusions d'autres recherches dans le domaine. De plus, les analyses

exposées dans ce chapitre permettront de raffiner le modèle d'évaluation personnelle du risque présenté au chapitre 4.

Ce chapitre est divisé en cinq sections. Dans la première partie, sera présentée la toile de fond conceptuelle basée sur des recherches provenant de la criminologie, de l'aménagement et de la psychologie de l'environnement. La suite est consacrée à la méthodologie adoptée pour recueillir les données de recherche, de même que la présentation des deux secteurs d'enquête. Puis, dans la partie centrale de ce texte, nous discuterons des convergences et des distinctions à établir dans les facteurs d'insécurité selon les lieux, soit le centre-ville Est et la banlieue. Nous terminerons en identifiant la prépondérance de certains de ces facteurs selon le type de quartier.

### **3.1 LA TOILE DE FOND CONCEPTUELLE**

Les habitants de quartiers avec des hauts taux de criminalité devraient exprimer un sentiment d'insécurité également élevé. C'est pourtant une relation intuitive qui a été infirmée avec une recherche de Skogan et Maxfield (1981) sur la relative autonomie du sentiment d'insécurité par rapport au taux de criminalité mesuré. Par la suite, de nombreuses recherches ont confirmé qu'il n'y a pas de lien fort et systématique entre la criminalité et le sentiment d'insécurité (ex. : Hale, 1996; Lagrange, 1984). Conséquemment, plusieurs chercheurs ont ajouté à la peur de la criminalité (telle que définie par les catégories légales de crimes), les concepts de violence urbaine, d'incivilités et d'intimidations (sexuelles ou non) pour définir de façon plus large les actes suscitant de l'insécurité. Le fait que plusieurs situations ou actes non spécifiquement criminels suscitent de l'insécurité montre l'importance de la perception et des représentations sociales dans la façon dont sont représentés les éléments qui suscitent le sentiment d'insécurité urbaine.

#### **3.1.1 L'environnement physique et social**

Smith (1987) mentionne dans sa revue de la littérature scientifique, que les variables spatiales sont plus déterminantes que les variables personnelles (ex : victimisation

passée) pour expliquer l'insécurité urbaine. D'ailleurs, plusieurs théoriciens de la criminologie de l'environnement comme Clarke et Mayhew (1980) et Nasar et Fisher (1993) affirment que certains lieux publics urbains sont plus susceptibles d'être criminogènes en raison de leur configuration physico-spatiale. C'est d'ailleurs par des interventions sur ces aspects que l'approche de la Prévention du Crime par l'Aménagement du Milieu, mieux connu en anglais comme *Crime Prevention Through Environmental Design* (Newman, 1972; Wekerle et Whitzman, 1995), cherche à limiter les occasions d'agression et à réduire le sentiment d'insécurité. Ces approches atteignent leurs objectifs parce qu'il y a un aménagement concret qui réduit le passage à l'acte délinquant (ex. : l'éclairage d'un recoin dans un bâtiment) et parce que ces mesures de défense s'inscrivent dans une transaction personne-environnement. En effet, certaines particularités de l'environnement physique opèrent comme des signaux qui renseignent les agresseurs sur leurs possibilités de succès s'ils posent un acte déviant dans ce lieu (Brantingham et Brantingham, 1981). Un champ de vision limitée, un lieu pour se dissimuler et l'absence de refuge sont les facteurs de l'environnement physique qui, selon les recherches sur la théorie Visibilité-Refuge (*Prospect-Refuge*), influencent le plus le sentiment d'insécurité (Nasar et Fisher, 1992). Ces particularités du cadre bâti peuvent aussi être détectées par les victimes potentielles. Elles deviennent alors des indices qui favorisent la perception d'un danger.

Les espaces publics urbains ne sont pas seulement des environnements construits qui possèdent certaines caractéristiques urbanistiques. Ils sont un lieu d'exercice des relations sociales. Les interactions sociales peuvent être source d'insécurité en raison de la perception d'une menace directe ou subtile de la part d'un individu ou de groupes d'individus. Mais à ces interactions insécurisantes s'ajoute une autre composante sociale associée au sentiment d'insécurité. Il s'agit des incivilités sociales comme la prostitution de rue, les comportements liés à la consommation d'alcool dans la rue, mais aussi des incivilités physiques telles les marques de vandalisme, les édifices barricadés et graffités qui sont la manifestation physique d'une dynamique sociale particulière. Les incivilités sont souvent associées à la

perception d'actes possibles de violence (Covington et Taylor, 1991; Lewis et Salem, 1981). Les incivilités sont des symboles faisant appel à un ensemble de significations, d'images de référence qui dépassent l'acte comme tel. Certains auteurs expliquent l'aspect inquiétant des incivilités parce qu'elles seraient perçues comme des manifestations de la désorganisation sociale d'un milieu qui n'est plus capable, avec ses institutions, d'assurer l'ordre public (Skogan, 1990; Roché 1993). En effet, les incivilités qui se produisent dans un lieu public peuvent indiquer que certaines personnes, que certains groupes adhèrent peu à des normes sociales régulant les interactions sociales et la préservation des biens, implicitement objet d'un consensus social. Les actions inciviles montrent que les manifestations de contrôle social informel sont peu respectées ou peu présentes, les conséquences négatives pour ceux qui font les incivilités étant très limitées. C'est pourquoi nous pensons que les incivilités constituent des signes d'alerte qui sont détectés dans l'environnement et auxquels on associe une menace potentielle. Elles seront considérées comme telles dans le modèle théorique développé dans ce chapitre.

Ramadier et Moser (1998) ont montré que la lisibilité sociale peut expliquer les différences dans l'appréciation des lieux urbains. La lisibilité permet de mieux reconnaître et de comprendre plus facilement l'environnement autour. Mais à ce concept classique de lisibilité (tel qu'initié par Lynch, 1960), s'ajoute le produit de la transaction personne-environnement et inclut donc les deux aspects, l'individu avec son bagage social et le site, qui est un lieu physique socialement défini. La lisibilité sociale se définit comme « la facilité avec laquelle les individus emploient les caractéristiques sociales de leur environnement pour créer des significations à cet environnement » (Ramadier et Moser, 1998 : 309). Cette lisibilité sociale est tributaire de la distance culturelle entre les individus et un environnement. Par exemple dans leur recherche, ces auteurs ont démontré que leurs deux groupes de sujets, (des étudiants européens et des étudiants africains à Paris) n'avaient pas les mêmes représentations spatiales de la ville de Paris. Ils l'expliquent par les différences socioculturelles dans la perception des éléments sociaux et urbanistiques qui constituent un environnement construit. L'environnement et ses constituants n'ont pas la même lisibilité sociale selon les groupes, ce qui affecte leur représentation de la ville et les activités urbaines qu'ils y ont.

Quelques études portent sur la question de l'insécurité dans l'espace montréalais. La plupart de ces enquêtes sont issues des disciplines de la criminologie (entre autres Cousineau, 1987), des études urbaines (Paquin et Bernèche, 1999) et de la géographie (Léonard, 2001). Ce sont principalement des études de cas du sentiment d'insécurité dans un quartier ou un arrondissement (Elie, 1997; Durand, 1983). Pour comparer, chez les femmes, les zones de peur et les zones de victimisation criminelle, la recherche de Tremblay et ses collaborateurs (1993) met en parallèle deux quartiers montréalais assez différents : le centre-ville et le quartier Mercier, secteur plutôt résidentiel situé à une douzaine de kilomètres du centre. En plus de souligner l'ampleur du sentiment d'insécurité chez les Montréalaises, cette recherche confirme la relative faiblesse de la relation entre taux de criminalité et sentiment d'insécurité de la population comme l'illustre l'absence de recoupement géographique entre espaces criminalisés (zones criminelles) et espaces d'insécurité (zones de peur).

### **3.2 L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE**

Les enquêtes par questionnaire traitées de façon quantitative ont le mérite d'identifier un certain nombre de facteurs de l'environnement urbain contribuant à susciter un sentiment d'insécurité (par exemple la recherche de Taylor et Hale, 1986). Toutefois, l'interprétation des signaux susceptibles de déclencher de l'insécurité dans la perspective du sujet peut nous échapper. De même, les transformations dans le processus de l'insécurité peuvent être difficiles à capter (Fattah et Sacco, 1989). C'est pour ces raisons que, dans le cadre de cette recherche, nous avons opté pour une approche qualitative soutenue par des entrevues. Dans cette rubrique sur la méthodologie, nous présenterons les deux secteurs d'enquête, suivi d'une courte description de l'échantillon. Finalement, nous expliquerons les principales étapes de la méthode utilisée.

### **3.2.1 Les secteurs d'enquête : le centre-ville et la banlieue**

Les recherches indiquent que le centre urbain multifonctionnel et les quartiers centraux sont plus insécurisants que les quartiers résidentiels de banlieue (ex. : Ferraro et LaGrange, 1987; Skogan et Maxfield, 1981). Cette différenciation centre-banlieue a influencé le choix des deux secteurs d'enquête couverts dans cette recherche. Les deux secteurs à l'étude sont le centre-ville Est de Montréal (adjacent au centre des affaires) et un quartier de type banlieue situé à une extrémité de l'île de Montréal, Pointe-aux-Trembles (PAT). Il faut souligner que depuis quelques années, les dichotomies classiques entre la ville centre et la banlieue au Québec sont moins typées, plus polyformes, ce qui complexifie la différenciation entre ce qu'est un quartier central et un quartier de banlieue (Brais et Luka, 2002). Les deux secteurs d'étude choisis à Montréal n'échappent pas non plus à ce constat. Toutefois, ces deux auteurs ont montré que certaines représentations sociales permettent d'organiser les distinctions entre une ville centre et une banlieue (densité, position dans l'agglomération, diversité des services, dépendance à l'auto, homogénéité sociale, stabilité sociale, tranquillité, taux de criminalité). C'est dans cet esprit que les territoires d'étude ont été choisis. Ainsi, malgré plusieurs similitudes, le centre-ville Est et Pointe-aux-Trembles présentent aussi des différences intéressantes au niveau urbanistique (densité, organisation des fonctions urbaines, état du cadre bâti), de la composition sociale (% de ménages d'une seule personne, ménages avec enfants, proportion de groupes ethniques, % d'aînés), de la composition économique (revenu, taux de chômage) et du taux de criminalité. De plus, le choix de Pointe-aux-Trembles est intéressant, car ce secteur n'avait pas encore été sélectionné pour des recherches sur la peur du crime à Montréal.

#### **Le centre-ville**

Le secteur d'enquête du centre-ville Est de Montréal correspond au territoire desservi par le CLSC des Faubourgs, soit le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie à l'est de la rue Bleury. Le centre-ville Est inclut plusieurs quartiers : les quartiers Centre-Sud, Saint-Jacques, Sainte-Marie auxquels s'ajoutent les entités spatiales du Faubourg Saint-Laurent et du Vieux-Montréal. La diversité des quartiers

qui forment ce territoire de 45 365 habitants (2001) contribue à la complexité sociale, culturelle et économique du centre-ville Est. Le territoire comprend des fonctions urbaines typiques du centre-ville (bureaux, commerces, bars, salles de spectacles, hôtels, habitations de haute densité, espaces déstructurés en pourtour) et des secteurs de voisinage à dominance résidentielle de moyenne densité à l'est du quartier Faubourg Saint-Laurent (soit à l'Est de la rue Saint-Hubert, là où commence le quartier Centre-Sud). S'y trouvent les rues commerciales Sainte-Catherine, Ontario, Papineau, Saint-Laurent et Saint-Denis.

Malgré l'histoire de prospérité industrielle du centre-ville Est, les processus macroéconomiques ont engendré, vers les années 1960, la déstructuration économique, sociale et urbanistique du territoire. La population est hétérogène, la défavorisation y est élevée et il y a de nombreuses manifestations de problèmes sociaux. Le cadre bâti est délabré et soumis à la spéculation foncière. Des programmes municipaux ont toutefois depuis 20 ans stimulé la rénovation d'édifices collectifs ou privés et le développement local par les groupes communautaires (Morin, 1987). Depuis la fin des années 1990, le centre-ville Est connaît un redéveloppement urbain qui s'étend par poches sur l'ensemble du territoire (ex : le village gay, le Vieux-Montréal). Les nombreux terrains vacants commencent à être redéveloppés. Le phénomène de gentrification, observé dans les années 1980 (Rose et coll., 1988), s'est accentué. Le marché immobilier local est en effervescence avec plus de 8 % du parc de logements construits entre 1991 et 2001. Il s'agit essentiellement de copropriétés et de quelques logements sociaux et communautaires. Le taux de propriétaires connaît aussi une progression, passant de 13,5 en 1996 à 15,8% à 2001.

Le taux de chômage était de 12 % en 2001 (18 % en 1996), ce qui est en relation avec le revenu moyen des ménages, car ce dernier est passé de 25 968\$ à 30 180\$ en 2001. Quant au revenu moyen des familles, il est passé de 33 321\$ en 1996 à 49 518\$ en 2001. Toutefois, la pauvreté reste une réalité pour 72% des locataires qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus au logement. Le territoire est composé

à 53,5 % de ménages d'une seule personne et on ne sera pas surpris d'apprendre que les enfants (-19 ans) ne constituent que 10% de la population locale.

Grâce à sa localisation centrale, aux moyens de transport qui y convergent et à la diversité de ses activités économiques, éducatives et culturelles, le centre-ville Est attire ce que Martinoti (1999) appelle, des *city users* (étudiants, touristes, visiteurs d'affaires ou de divertissement) intéressés par les attractions du quartier. L'hétérogénéité de la population résidante ou flottante se manifeste de façon apparente dans l'espace public et contribue, comme nous le verrons, au sentiment d'insécurité. La criminalité y est assez répandue et, pour la plupart des types d'offenses, c'est un des quartiers montréalais les plus criminalisés (Service de police de Montréal, 2000).

### **La banlieue**

Le deuxième secteur d'étude est le vaste territoire de Pointe-aux-Trembles situé à la pointe de l'île de Montréal. Ce territoire d'enquête de 53065 habitants ressemble à une municipalité de banlieue : faible densité (1886 habitants au km<sup>2</sup>, ce qui est nettement inférieur à la moyenne montréalaise de 5739 h/km<sup>2</sup>); majorité de ménages appartenant à la classe moyenne; faible criminalité et spécialisation des fonctions urbaines. Ces caractéristiques le différencient sensiblement du centre-ville Est (Des Faubourgs).

Pointe-aux-Trembles a un noyau villageois datant du 18<sup>ième</sup> siècle (pourtour des rues Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste). Jusqu'au 20e siècle, ce territoire a conservé de nombreuses activités rurales et de villégiature (plusieurs villas étaient situées sur les rives du fleuve Saint-Laurent). PAT, incorporé comme municipalité en 1902, est fusionné à la Ville de Montréal en 1982. Ce secteur d'étude a connu une forte croissance dans les années 1960 grâce au développement de l'industrie pétrochimique et de ses activités connexes. Le tissu résidentiel est composé avant tout de maisons individuelles (par exemple la figure 2), de duplex ou de copropriétés, généralement habitées par leurs propriétaires (55,8 %). Un peu plus

de 35% du parc de logements a été construit entre 1960 et 1981, majoritairement des bungalows et des duplex, tandis que 40 % des logements ont été érigés entre 1981 et 2001 (par exemple la figure 3), essentiellement des projets domiciliaires de faible densité sur les vastes terrains libres à l'est du boulevard Tricentenaire (figures 2 et 3). On reconnaît à l'architecture des bâtiments, les deux dernières phases types de développement des banlieues québécoises identifiées par Vachon et Luka (2002). Au niveau urbanistique, PAT ressemble à une banlieue. La spécialisation des fonctions (résidentielles, commerciales et industrielles) fait en sorte que chaque fonction occupe un espace vaste mais ségrégué. La mixité des fonctions est limitée, sauf sur les abords de chaque aire monofonctionnelle. L'organisation de l'espace accorde une large place à l'automobile. Pointe-aux-Trembles offre une bonne gamme de services et de commerces au sein du pôle commercial Sherbrooke et sur deux artères (rues Saint-Jean Baptiste et Notre-Dame).

Sur le territoire de banlieue, le revenu moyen des familles était de 58 930 \$ en 2001. Le taux de chômage de PAT (6,9 %) était la moitié de celui du centre-ville Est, et il est même inférieur à celui de Montréal (7,5%). Seulement 22 % des ménages sont composés d'une seule personne et 23 % de la population a moins de 19 ans.



Figure 2. – Pointe-aux-Trembles – Phase de développement résidentiel 1960 – 1980.



Figure 3. – Pointe-aux-Trembles – Phase de développement résidentiel depuis 1980.

### 3.2.2 La composition du groupe d'étude

Nous avons effectué des entrevues semi-dirigées auprès de 51 travailleuses et travailleurs de deux CLSC (centre local de services communautaires) durant l'hiver 2000. Ces personnes proviennent du CLSC des Faubourgs et du CLSC Octave-Roussin et se déplacent quotidiennement à l'extérieur du CLSC pour dispenser divers services. En tout, 20 entrevues ont été réalisées auprès de personnes se déplaçant dans le secteur du bout de l'île de Montréal (40 %) et 31, dans celui du centre-ville et de ses quartiers adjacents (60 %). La majorité de l'échantillon est composée de femmes : 43 femmes et 8 hommes se sont portés volontaires pour participer à l'étude sur un total de 137 personnes admissibles. La faiblesse des effectifs masculins s'explique par leur petit nombre dans ces services. En raison de cet écart important, nous ne procéderons pas à une analyse systématique des différences de genre dans la perception des facteurs d'insécurité.

La moyenne d'âge pour chacun des deux groupes est de 42 ans. La majorité des personnes travaille au CLSC depuis plus de trois ans (41 % pour Des Faubourgs et 50 % pour Pointe-aux-Trembles) et déclare bien connaître le quartier. La plupart n'y vont que pour leur travail, mais les répondantes du centre s'y rendent à l'occasion pour profiter des divertissements culturels et des commerces. Dans le secteur d'étude central, un seul sujet vit au centre-ville Est et neuf personnes habitent à l'extérieur de l'île de Montréal, en banlieue. Les autres travailleuses et travailleurs du centre-ville Est résident à Montréal, la plupart, dans des quartiers centraux comme Hochelaga-Maisonneuve, Villeray ou le Plateau Mont-Royal. Dans l'autre secteur d'étude, Pointe-aux-Trembles, 19 personnes sur 20 habitent sur leur territoire de travail ou une autre banlieue (ex. : la municipalité de Repentigny). De façon générale, la plupart des sujets ont un lieu de résidence qui s'apparente, du point de vue de l'urbanisme, à celui de leur travail. Cette proximité permettrait de minimiser l'incidence que peut avoir le lieu d'habitation sur la perception du territoire de travail. Cette ressemblance lieu de travail-lieu de résidence, combinée avec la familiarité du personnel avec le quartier d'étude, devraient contribuer à la lisibilité sociale de leur

territoire de travail. Par contre, la distance sociale des travailleuses et travailleurs du centre-ville avec les résidants (du moins certains segments comme les itinérants ou les personnes socialement et économiquement défavorisées) est plus grande que dans le territoire de banlieue.

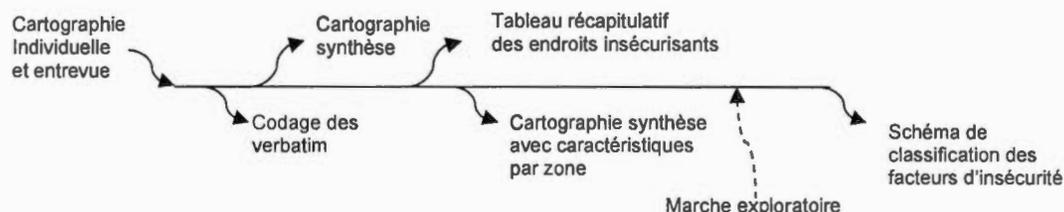
Par ailleurs, plusieurs sujets, surtout dans le secteur Pointe-aux-Trembles, utilisent leur automobile pour se déplacer sur ce vaste territoire. Nous avons tenu compte de ce facteur modérateur de la perception du risque et du sentiment d'insécurité lors de l'analyse des entrevues, car l'automobile limite les rapports avec le milieu extérieur et constitue un refuge en cas de problème.

### **3.2.3 La méthode**

Un guide d'entrevue semi-dirigée et un questionnaire portant sur des données factuelles (sur l'âge, le nombre d'années d'expérience dans le quartier, le lieu de résidence, etc.) constituent le canevas des 51 entrevues. Lors des entrevues, une carte géographique du territoire est montrée aux personnes interrogées pour qu'elles localisent les lieux publics qu'elles considèrent à risque pour la sécurité des personnes. Ce sont les endroits où elles ressentent une inquiétude, un sentiment d'insécurité par rapport à des actes agressifs qui pourraient s'y dérouler. Il s'agit d'une variante de la carte mentale que chaque personne se construit au sujet de son quartier et des lieux insécurisants locaux, car c'est une carte géographique déjà imprimée que nous présentons aux sujets. L'objectif est avant tout d'identifier les lieux publics insécurisants et moins de voir les différents systèmes d'organisation de l'espace selon les sujets. Pour chaque lieu jugé insécurisant, les sujets ont été invités à expliciter les raisons de cette évaluation. C'est le matériau de base qui a permis, après une série de regroupements de constituer une typologie des facteurs d'insécurité perçus.

Figure 4

Principales étapes d'analyse pour constituer la classification des facteurs d'insécurité selon le territoire du centre-ville et de la banlieue



La figure 4 illustre les principales étapes traversées pour dresser la typologie des facteurs d'insécurité. Concrètement, nous avons procédé de la façon suivante. Les sujets ont identifié sur une carte du territoire : leur secteur de travail et les lieux publics (incluant les rues) qu'ils considéraient comme insécurisants. La carte du territoire a permis aux sujets de décrire de façon plus précise les caractéristiques insécurisantes des lieux, en pointant ce lieu et ses environs. Des cartes synthèse de toutes ces cartes ont été faites et elles sont présentées dans ce chapitre (cartes 2 et 3). Les parties du verbatim qui traitent de ces lieux urbains ont été codifiées avec le logiciel *Atlas-ti*. Ceci a permis de constituer une base de données d'où nous avons tiré les observations pertinentes pour dresser la typologie des facteurs d'insécurité présentés dans ce chapitre. Nous avons traité les caractéristiques insécurisantes associées à ces lieux et non seulement le nombre de personnes qui ont nommé un lieu. Comme toutes les personnes constituant l'échantillon n'ont pas exactement le même secteur de travail, le nombre de personnes qui affirment qu'un lieu est insécurisant est relativement petit. Par exemple, comment évaluer le rapport de 3 personnes sur 31 qui trouvent ce lieu public insécurisant? Les travailleuses et les travailleurs connaissent le secteur, mais cette connaissance n'est pas enrichie par une fréquentation quotidienne de tout le territoire du CLSC. Nous ne voulons pas voir si ce lieu est vraiment insécurisant selon un vaste consensus, mais plutôt

pourquoi les personnes se les représentent comme comportant, à des degrés variables, un risque pour la sécurité. Un tableau récapitulatif des éléments insécurisants associés à chaque lieu identifié incluant le nombre de personnes qui l'ont nommé est disponible en annexe. Son homologue illustré est une carte où sont placés les éléments identifiés selon les zones. Ces deux outils de travail ont permis de donner une vision plus globale des espaces urbains insécurisants et de nuancer les liens entre les caractéristiques insécurisantes brutes et les sites. Nous avons aussi visité les lieux identifiés lors des entrevues. Lors de ces observations du terrain, nous avons pu préciser les informations transmises par les sujets. Et pour mieux compléter l'analyse, nous avons, lors de ces marches exploratoires, appliqué la grille d'analyse des 6 principes d'aménagement sécuritaire (Paquin pour la Ville de Montréal, 2002). Les principes sont la signalisation, la visibilité, l'achalandage, le secours formel, l'aménagement et l'entretien, la coproduction de la sécurité. Ces analyses du terrain ont contribué à rattacher les éléments insécurisants observés par les sujets (et mentionnés dans les verbatim) à des concepts déjà établis sur lesquels se fondent cette grille d'analyse des 6 principes. Finalement, après des regroupements d'observations et la constitution de familles de facteurs d'insécurité, nous avons constitué une typologie des facteurs d'insécurité identifiés dans cette recherche et représentée dans le schéma 1.

### **3. 3. LES RÉSULTATS**

#### **3. 3.1. LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ : PRÉSENT ET VARIABLE**

Afin d'avoir une indication du sentiment d'insécurité des personnes de l'échantillon dans leur secteur de travail, la question suivante a été posée : « De façon générale, quand vous circulez, seule, le jour, dans les lieux publics que vous jugez à risque sur le territoire du CLSC, vous sentez-vous très en sécurité, assez en sécurité, avec une certaine insécurité ou très en insécurité » (les choix de réponses sont inscrits sur une feuille de papier placée devant eux). La question était posée avec deux variantes : le jour ou le soir ou dans les lieux jugés à risque par les sujets et dans les

autres lieux publics du secteur d'étude (dans le reste du quartier). Les résultats sont présentés au tableau 6.

Tableau 6. Le sentiment d'insécurité selon les lieux et le moment dans les deux secteurs d'étude

Choix de réponses		Centre-ville Est (n=29) fréquence (%)		Pointe-aux-Trembles (n=19) fréquence (%)		
		secteurs jugés à risque	Reste du quartier		secteurs jugés à risque	Reste du quartier
jour	Assez à très en sécurité	17 (59 %)	25 (86 %)		4 (21 %)	18 (95 %)
	Certaine insécurité à très en insécurité	12 (41 %)	4 (14 %)		3 (16 %)	1 (5 %)
		--	--	Aucun secteur jugé à risque par les répondants	12 (63 %)	--
Soir	Assez à très en sécurité	6 (21 %)	12 (41 %)		11 (58 %)	8 (42 %)
	Certaine insécurité à très en insécurité	23 (79 %)	17 (59 %)		1 (5 %)	11 (58 %)
		--	--	Aucun secteur jugé à risque par les répondants	7 (37 %)	--

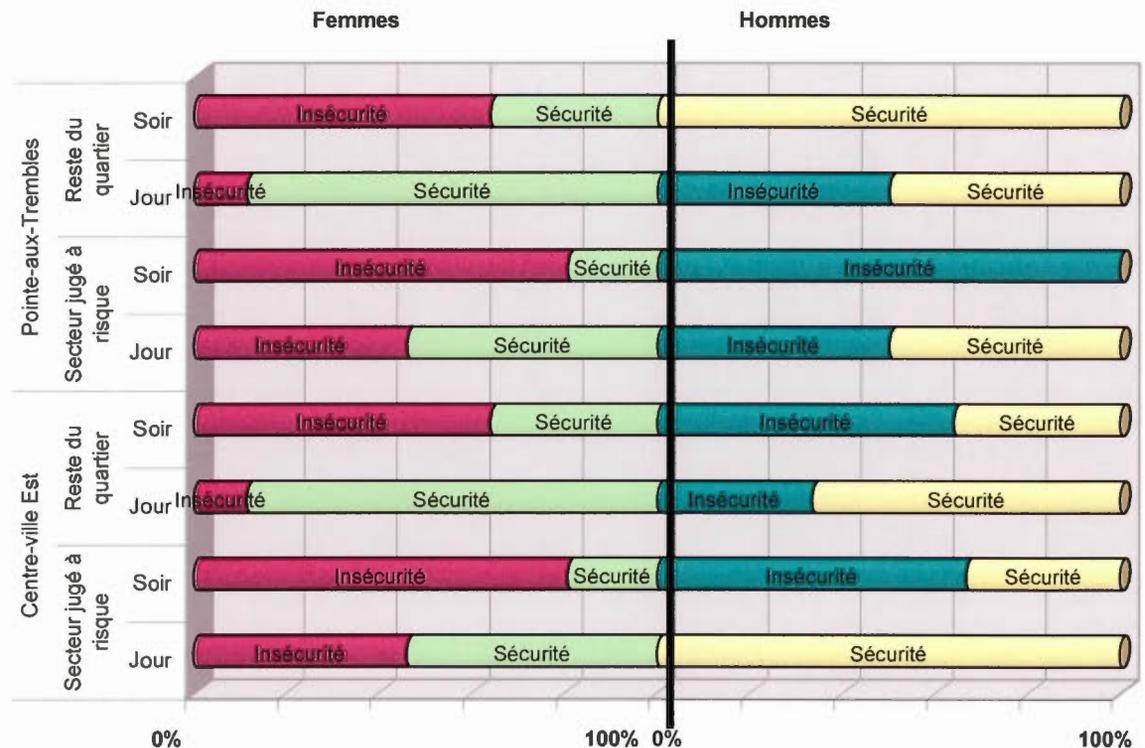
Note : deux personnes ont refusé de répondre au Centre-ville Est et une personne à PAT, ce qui explique que le nombre de répondants dans ce tableau soit différent de l'échantillon total.

L'objectif de cette question était de voir s'il y a un certain sentiment d'insécurité qui est vécu par les personnes interrogées dans les deux secteurs d'étude. Dans l'ensemble des deux territoires, les travailleuses et les travailleurs se sentent en sécurité le jour. Par contre, plusieurs personnes ressentent un sentiment d'insécurité le soir. Et comme on peut s'en douter, le sentiment d'insécurité est plus répandu lorsqu'il est question des lieux jugés à risque. Toutefois, dans le centre-ville Est, plusieurs répondantes disent ressentir de l'insécurité même le jour dans les espaces publics qu'elles jugent à risque.

Un point intéressant apparaît à l'analyse. Pour le tiers des sujets qui travaillent à Pointe-aux-Trembles (PAT), ce territoire ne comporte pas le soir de zones qu'ils qualifient d'insécurisantes. Cette proportion est encore plus grande le jour comme le montre le tableau 6. Ces personnes n'ont ni vécu des situations insécurisantes dans le quartier ni observé des traces d'incivilité inquiétantes. Elles se sentent en sécurité dans leur territoire de travail. Le fait que contrairement à l'échantillon du centre-ville, plusieurs répondantes utilisent leur véhicule pour la plupart des déplacements sur le vaste territoire explique en partie ce constat. Dans le centre-ville Est, deux personnes mentionnent que des représentations sociales négatives exagérées sont accolées au centre-ville. La peur y serait injustifiée en raison de la fréquence des patrouilles policières et de la fréquentation sur les rues à toute heure.

Au centre-ville Est, les femmes et les hommes interrogés présentent des réponses similaires lorsqu'ils estiment leur sentiment d'insécurité le soir (voir figure 5). Ils déclarent une certaine insécurité dans les lieux publics dits à risque et dans l'ensemble du quartier. On constate aussi que dans les deux territoires, près de la moitié des hommes disent ressentir une certaine insécurité, ce qui est contraire au stéréotype voulant que les hommes n'ont pas d'insécurité dans les lieux publics. Dans le territoire de banlieue, les observations sont plus équivoques et le nombre restreint d'hommes dans l'échantillon (3 hommes dont un qui déclare ne connaître aucun lieu à risque à PAT) nous incite à une grande prudence dans l'interprétation de ces données.

Figure 5 Le sentiment d'insécurité des femmes et des hommes dans les deux secteurs d'étude



Les sujets ont aussi évalué leur niveau général d'insécurité dans la ville. Au centre-ville Est, cinq sujets se disent d'un peu à très en insécurité dans la Ville de Montréal, et deux disent la même chose à PAT. Si l'on prend l'échantillon total (moins les refus de répondre), on constate que 38 personnes se sentent en sécurité à Montréal, donc environ le 4/5 des personnes qui ont répondu à cette question. Les répondantes et les répondants ne sont pas des personnes particulièrement craintives, la ville ne représentant pas pour eux un espace insécurisant de prime abord. Nous avons mis en relation les données entre ce sentiment de sécurité générale et les données illustrées au tableau 6. On constate que les personnes insécures en général ont

tendance à être un peu plus insécures dans les lieux à risque de leur territoire de travail et le soir. Par contre, pour les autres, il n'y a pas de lien entre leur sentiment d'insécurité globale et celui qu'ils peuvent vivre au travail

### **3. 3.2. LE CENTRE-VILLE ET LA BANLIEUE**

L'analyse des données sur les lieux et leurs caractéristiques insécurisantes a permis d'effectuer une classification. Cette dernière intègre les similarités et les différences observées dans les facteurs d'insécurité selon les territoires à l'étude. On peut regrouper ces facteurs pour le centre-ville et la banlieue en quatre classes.

#### **3. 3. 2.1. L'environnement construit**

##### **3. 3.2.1.1 La cartographie des zones d'insécurité dans les deux secteurs d'étude**

Comme on peut le constater, dans le centre-ville Est, le Faubourg Saint-Laurent est la zone insécurisante la plus souvent mentionnée par les sujets (zone d'insécurité 1, carte 2). Ce pôle s'apparente au Quartier Latin et au Red Light élargi. Un couloir descend vers la rue Saint-Antoine (dans le Vieux-Montréal), intégrant les stations de métro (Berri-UQAM, Champs de mars) et le quartier chinois. La rue Sainte-Catherine est l'artère économique principale. Afin de donner un ordre d'importance, l'ensemble des répondantes et des répondants du quartier central ont identifié 48 fois des caractéristiques insécurisantes associées à des lieux publics situés dans le « Faubourg Saint-Laurent ». Il ne s'agit pas de 48 caractéristiques différentes, ni de 48 personnes différentes. Il s'agit plutôt du nombre de fois qu'une personne a nommé un lieu et lui a associé au moins une caractéristique insécurisante lors des réponses aux questions 1, 2 et 3 portant sur les lieux insécurisants du territoire. Un contrôle a permis de vérifier si des personnes avaient nommé beaucoup plus de lieux insécurisants que les autres personnes interrogées, ce qui donnerait une orientation aux résultats. Nous n'avons pas remarqué ce biais, la majorité des répondants ont nommé de deux à quatre lieux insécurisants sur le territoire.

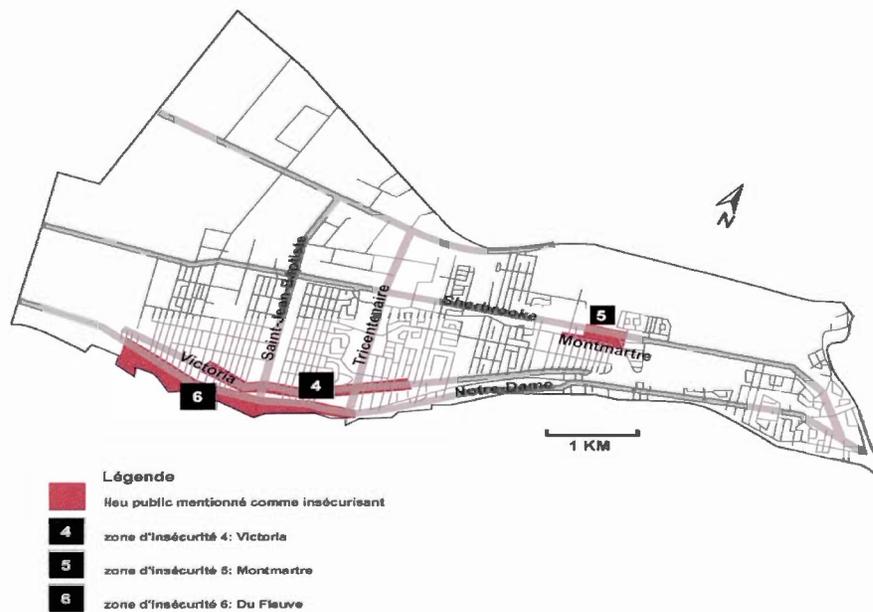
Toutefois, dans le territoire de banlieue, quelques personnes n'ont identifié aucun lieu public insécurisant, et par conséquent très peu de caractéristiques insécurisantes.

Un des points de service principaux du CLSC se trouve sur la rue Sanguinet dans la zone du Faubourg Saint-Laurent. Conséquemment, il est possible que les observations de situations insécurisantes soient plus fréquentes dans cette zone en raison des fréquents déplacements du personnel vers leurs bureaux (service du maintien à domicile, service des urgences psychosociales). La familiarité avec le secteur peut amener plus d'observations sur des éléments insécurisants, ce qui affecterait le sentiment de sécurité. Dans ce cas, ces connaissances acquises avec l'usage du quartier ne jouent pas un rôle protecteur. La familiarité avec un quartier n'est pas toujours un facteur de protection.

Carte 2 Les zones d'insécurité dans le centre-ville Est



Carte 3 Les zones d'insécurité à Pointe-aux-Trembles



La deuxième zone insécurisante se situe dans le district Sainte-Marie (zone d'insécurité 2, carte 2). Ce secteur est globalement défavorisé et la fonction résidentielle est dominante. Le groupe de sujets a mentionné 30 fois des caractéristiques insécurisantes de lieux publics situés dans le district Sainte-Marie. La rue Ontario, à la vitalité économique inégale, le traverse. Une petite poche d'insécurité se situe à l'îlot Wurtele qui borde la zone industrielle et les voies ferrées (zone 3 à la carte 2).

À Pointe-aux-Trembles, les caractéristiques associées au sentiment d'insécurité de la rue Victoria ont été mentionnées à neuf reprises (zone d'insécurité 4, carte 3). Quant au voisinage Montmartre (zone d'insécurité 5, carte 3), il est considéré insécurisant par 10 sujets de Pointe-aux-Trembles. Finalement, la troisième zone perçue comme insécurisante est le voisinage du fleuve Saint-Laurent (zone d'insécurité 6, carte 3) avec ses culs-de-sac vers le fleuve, avec sept mentions.

#### **3.3.2.1.2 Une convergence de facteurs physico-spatiaux similaires entre le centre-ville Est et la banlieue**

Il y a un certain consensus chez les répondantes et les répondants des deux secteurs d'étude par rapport à leur perception des facteurs d'insécurité relevant du cadre bâti. Trois facteurs du cadre bâti amèneraient les personnes à voir un lieu comme insécurisant : l'isolement, la visibilité et l'entretien. Tout d'abord, dans les deux zones d'insécurité du centre-ville Est, les données issues des entrevues montrent que les lots industriels, souvent sombres, les infrastructures routières mal insérées aux îlots voisins, les terrains vagues et les stationnements disséminés ici et là créent des espaces frontières isolés, des *no man's land*. La déstructuration du cadre bâti favoriserait le sentiment d'insécurité parce qu'elle suscite une impression d'isolement. À titre d'exemple, les entrées de la station de métro Champ de Mars à proximité du Vieux-Montréal et d'édifices institutionnels donnent sur des tronçons de rues peu fréquentés en dehors des heures d'affluence (fréquentation concentrée dans des plages horaires précises). Ce sont des non-lieux comme les appelle

l'anthropologue urbain Augé (1992), des lieux qui ne semblent être la propriété de personne et qui ne servent bien souvent qu'à la circulation entre deux sites. Dans ce contexte, on peut faire l'hypothèse que peu de passants se sentent légitimés d'exercer un contrôle social informel. Par ailleurs, cette station de métro donne sur des viaducs avec des trottoirs qui traversent la voie rapide Ville-Marie. Ils sont l'exemple type de ces infrastructures routières qui forment des espaces-couloirs sans chemin alternatif en cours de parcours. Ces espaces à déplacement prévisible permettent de prédire le trajet d'une victime, augmentant ainsi la perception du risque et la vulnérabilité des personnes qui empruntent ce type de chemin (Wekerle et Whitzman, 1995).

D'après le matériel d'entrevues, Pointe-aux-Trembles possède aussi des zones qui favorisent l'isolement et le sentiment d'insécurité, comme dans le voisinage du fleuve Saint-Laurent (zone d'insécurité 6, carte 3) quelques îlots multifonctionnels dégradés, dont des bâtiments commerciaux laissés à l'abandon (figures 10 à 12). De même, en bordure de la rue Victoria, sur toute sa longueur (zone d'insécurité 4, carte 3), l'emprise des voies ferrées et les bâtiments clairsemés autour donnent une impression d'isolement. Ce couloir, dédié au transport ferroviaire et rempli de hautes herbes, est entouré d'une clôture brisée à de très nombreux endroits sur le parcours (figures 7 et 8). Ces photos ont été prises selon les témoignages des répondants concernant les lieux jugés insécurisants. Les sujets n'ont jamais vu ces photos et n'ont pas donné de spécification pour que ces photos correspondent à leurs perceptions. Ces photos de lieux identifiés par les sujets (sur des cartes) constituent une interprétation des lieux insécurisants et servent avant tout à montrer à quoi ressemblent les caractéristiques insécurisantes énoncées par les répondants et les répondantes.

Un deuxième type de facteur d'insécurité qui est perçu dans l'environnement construit, est le manque de visibilité. Par exemple, à Pointe-aux-Trembles, l'éclairage de la rue Victoria est déficient, de même que près de la frange réservée au transport ferroviaire, et sur les quelques terrains industriels, avec des cours

d'entreposage et des bâtiments aux murs aveugles. Nous en déduisons que le manque d'éclairage, le champ de vision limité et les cachettes possibles affectent la visibilité des personnes et, par conséquent, la possibilité de voir ce qui compose l'environnement urbain, voire d'anticiper une situation qui pourrait être menaçante. De plus, selon les théories de la prévention situationnelle, des problèmes de visibilité diminuent la possibilité que des passants et des résidants exercent efficacement une surveillance informelle des lieux. Plusieurs rues du centre-ville Est ont une lacune de visibilité (comme la figure 9).

Le troisième type de facteurs associés à un lieu perçu comme insécurisant est l'entretien. Ce concept est pris ici dans un sens large, incluant le soin apporté à l'aménagement, le besoin de réparations des édifices, la présence des débris à la traîne, les graffitis, etc. Depuis les recherches de Wilson et Kelling (1982), il est communément affirmé que le manque d'entretien d'un lieu constitue un indice marquant le territoire. Cet indice envoie un signal de mise en garde sur le type d'utilisateurs du site ou sur la faible surveillance qui s'y exerce. Dans le centre-ville Est, le manque d'entretien des édifices résidentiels par les propriétaires et les locataires est, selon l'avis des sujets, assez courant, tout comme la malpropreté et les traces de vandalisme dans les lieux publics. Les immeubles désaffectés ou en rénovation, insuffisamment placardés et cadenassés, sont assez nombreux, car 39 % des logements ont été construits avant la Deuxième Guerre mondiale (Statistique Canada, 2001) et des incendies en ont endommagé plusieurs (figure 13). Ils sont perçus comme favorisant le sentiment d'insécurité parce que, de l'avis de certains répondants, plusieurs de ces propriétés servent de refuges aux marginaux et aux narcoprostituées. Il semble effectivement probable que les immeubles désaffectés soient des lieux attrayants pour des activités criminelles en raison de leur abandon et de leur faible surveillance.

Figure 6 Schéma des facteurs d'insécurité

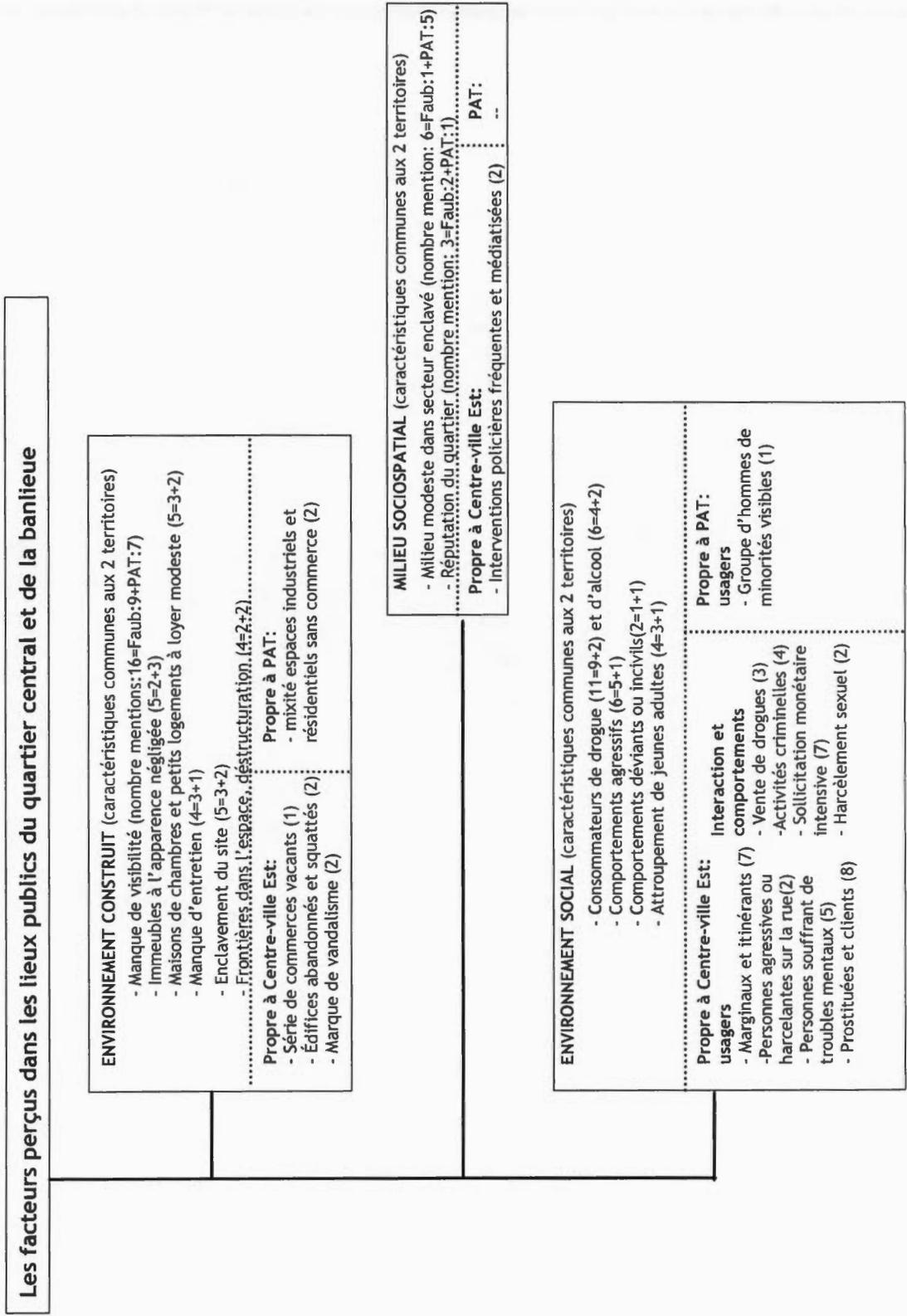




Figure 7. – Pointe-aux-Trembles –  
Passage informel près du chemin de fer rue Victoria.



Figure 8. – Pointe-aux-Trembles –  
Passage informel près du chemin de fer rue Victoria.

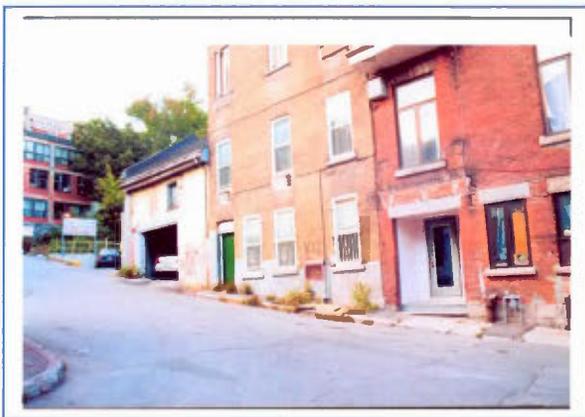


Figure 9. - Centre-ville Est – rue Joly, hétérogène et mal éclairée.



Figure 10. – Pointe-aux-Trembles – Usages industriels et résidentiels.



Figure 11. – Pointe-aux-Trembles – Usages industriels et résidentiels.



Figure 12. – Pointe-aux-Trembles – Zone du fleuve - Bâti déstructuré.



Figure 13. - Centre-ville Est – Maison barricadée après un incendie.

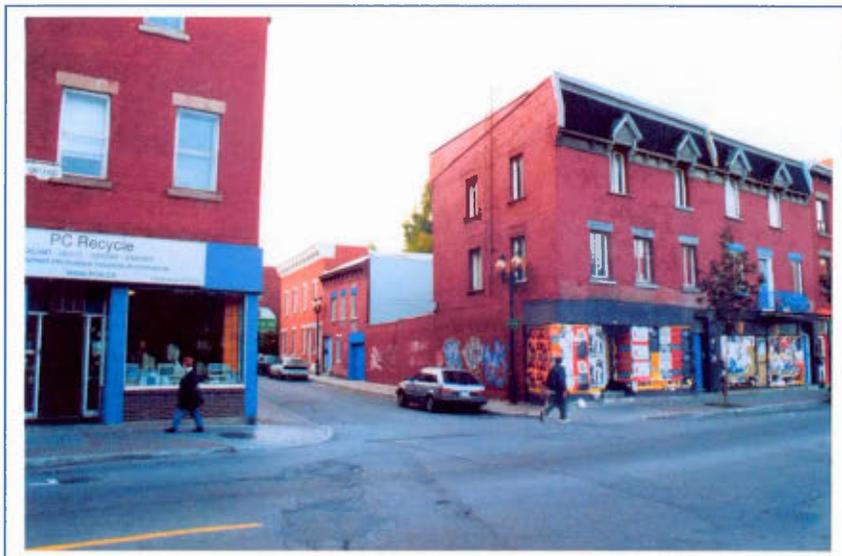


Figure 14. - Centre-ville Est – rue Ontario près de la rue Visitation.



Figure 15. - Centre-ville Est – Place Émilie-Gamelin - Espace public polyvalent.



Figure 16.- Centre-ville Est – Place Pasteur - Espace public polyvalent.

Les rues Ontario et Sainte-Catherine présentent de nombreux espaces commerciaux peu entretenus (détritus à la traîne, vitrines peu aménagées, façades négligées) et des locaux vacants (figure 14). Selon notre analyse, tout cela augmente l'impression d'abandon et restreint l'aide disponible en cas d'agression. Dans ce contexte, ces différents lieux dégradés deviennent, comme les appellent Perkins et ses collaborateurs (1992), des marqueurs territoriaux qui manifestent symboliquement l'affaiblissement de la vitalité commerciale et sociale du quartier. Il est possible qu'une partie de la perception des répondantes et des répondants sur l'aspect négligé ou mal entretenu des édifices soit affectée par leur provenance sociale et la lisibilité sociale de l'environnement construit. Ceci les amènerait à appliquer des critères différents de ceux des résidents de ces lieux pour apprécier de l'entretien et, ainsi, percevoir ces sites comme moins bien entretenus. Dans le territoire de banlieue étudié, les lieux dégradés sont peu évoqués par les sujets, principalement parce qu'il y a moins d'espaces et de bâtiments dégradés. Le cadre bâti est plus récent, il y a plus de propriétaires résidents et la population présente un revenu moyen plus élevé que dans le territoire central (pour plus de détails, voir les tableaux 1 et 2 dans le chapitre sur la méthodologie).

On constate qu'il y a des similitudes de facteurs d'insécurité perçus et que dans deux des trois zones d'insécurité de Pointe-aux-Trembles, les perceptions des sujets sur les facteurs d'insécurité sont comparables à celles de leurs homologues du centre concernant les trois zones d'insécurité du centre-ville Est. Ainsi, un milieu bâti qui, par ses caractéristiques, favorise l'isolement des personnes dans l'espace urbain (un viaduc, un terrain vague, un espace-couloir à déplacement prévisible), entrave la visibilité (l'éclairage, le champ de vision, les cachettes) ou présente des lacunes dans l'entretien (des incivilités physiques, une dégradation du bâti) constitue un lieu propice à la perception de l'insécurité, peu importe sa localisation au centre-ville ou en banlieue. L'hétérogénéité fonctionnelle (le mélange d'usages industriel, commercial et résidentiel à l'échelle d'îlots) est importante et peut accentuer les caractéristiques insécurisantes. Les facteurs d'insécurité mentionnés dans cette recherche, sauf l'entretien, concourent à diminuer la capacité d'anticipation, la

surveillance informelle et un accès rapide à de l'aide, et ce faisant contribuent à la perception d'un lieu insécurisant.

Certains lieux publics n'ont pas ces caractéristiques insécurisantes, mais leur vocation, leur aménagement et leur localisation favorisent certains usages qui contribuent au sentiment d'insécurité des personnes interrogées. Ainsi, des répondantes du centre-ville Est ont mentionné que les alentours extérieurs de la station de métro Berri-UQÀM, particulièrement la place Pasteur et le parc Émilie-Gamelin (figures 15 et 16), attirent quotidiennement et à toute heure des attroupements de personnes hétérogènes, dont beaucoup de jeunes adultes, ce qui s'explique en partie par l'implantation d'une université juste à côté. Selon les perceptions des personnes interrogées, il règne une ambiance effervescente et agressive, qui pourrait facilement dégénérer vers la violence (augmentation des incivilités et des interactions agressives pouvant impliquer des passants). Une visite de ces deux lieux en appliquant la grille d'analyse des 6 principes d'aménagement sécuritaire nous a permis de noter que ces lieux urbains ne possèdent pas de caractéristiques physiques insécurisantes comme telles. Ce sont des lieux publics éclairés, bien aménagés et disposant d'un bon champ de vision. Ils sont achalandés, mais la surveillance formelle est limitée. Toutefois, la souplesse fonctionnelle de ces lieux (ce qui est cohérent avec leur fonction de place publique) et leur localisation près des stations de métro permettent des rassemblements de personnes de diverses provenances et la poursuite d'activités informelles multiples. Conséquemment, ces lieux publics constituent des carrefours de rencontre qui attirent les générateurs microsociaux de l'insécurité, car ils favorisent un anonymat relatif et un contrôle social informel moins serré. En effet, le contrôle social informel des comportements publics n'est pas efficace, car les agents de contrôle n'émergent pas de façon spontanée. Qui a la légitimité d'y exercer un certain contrôle informel? Ces espaces ne sont la propriété de personne, bien que certains groupes de jeunes ou de personnes en état d'exclusion extrême semblent en être les propriétaires symboliques. On constate ici encore l'importance des représentations sociales dans ce qui suscite l'insécurité. Théoriquement, l'appropriation d'un lieu public par ses

usagers réguliers peut contribuer à la sécurité de ce lieu, en suscitant une certaine préoccupation attentive pour ce lieu, une certaine territorialité. C'est d'ailleurs un des objectifs visés par les aménagements proposés dans le cadre de l'approche des espaces dissuasifs (*defensible space*) de Newman (1972). Par contre, dans le cas de ces deux places publiques, cette appropriation symbolique par des usagers réguliers qui devrait être un facteur de sécurité, n'en est pas un pour les travailleuses et travailleurs interrogés, entre autres en raison du genre d'usagers qu'on y retrouve. De plus, selon nous, la fonction de ces lieux favorise les pratiques de sociabilité variées, dont certaines peuvent même être délinquantes. Il y a une distance sociale entre les usagers, ce qui peut avoir comme effet d'augmenter la perception des différences et la méfiance mutuelle.

Comme on peut le remarquer, ces caractéristiques insécurisantes du milieu construit identifiées dans les entrevues restent dans le registre des facteurs d'insécurité assez connus par les théories de l'aménagement sécuritaire et de la prévention situationnelle. L'isolement, le manque d'éclairage, le mauvais d'entretien des lieux publics sont des principes repris abondamment dans les médias pour représenter des scènes d'insécurité typiques. Nous faisons l'hypothèse que la plupart des principes qui caractérisent un aménagement sécuritaire ou non ont déjà été globalement identifiés. Ce qui expliquerait que nos résultats soient somme toute assez conventionnels et conformes avec les principales représentations sociales de lieux insécurisants. Nous pensions qu'un échantillon spécialisé de travailleurs aurait pu apporter des informations nouvelles sur le cadre bâti insécurisant, en offrant une perspective complémentaire sur les lieux urbains. Nous expliquons ces résultats par les connaissances produites depuis 25 ans par ces trois approches d'analyse de l'environnement bâti (approche de réductions des opportunités, l'approche de la prévention du crime par l'aménagement du milieu et l'approche des 6 principes d'aménagement sécuritaire). Il y aurait une certaine saturation dans les observations sur les facteurs d'insécurité de l'environnement construit et les nouvelles informations viennent surtout confirmer les connaissances déjà acquises. Les

futures recherches devraient plutôt approfondir les perceptions associées aux principes d'aménagement sécuritaire et aux interventions qui en découlent.

### **3. 3.2. 2 L'environnement social**

La deuxième classe de facteurs provient de l'environnement social du lieu. Dans un lieu public, il peut y avoir des constituants sociaux qui favorisent la perception d'un risque et qui génèrent une certaine appréhension anxieuse. Certains usagers de l'espace public ont été identifiés en ce sens par les répondants. De même, et de façon plus importante encore, on retrouve des comportements et des interactions sociales particulières constituant des composantes reliées au sentiment d'insécurité. On retrouve dans cette catégorie, les actes déviants (tels que les comportements d'ébriété ou d'intoxication), les actes agressifs (comme les insultes, les menaces, les agressions) ou les actes dérangeants (par exemple la sollicitation pour de l'argent ou des faveurs sexuelles) qui se manifestent dans l'espace public. Ce sont deux aspects de ce que nous appelons des générateurs microsociaux de l'insécurité.

Bon nombre de ces éléments peuvent être considérés comme des incivilités. Toutefois, les données de cette recherche nous obligent à dépasser le concept des incivilités en raison de la tendance à y confondre les comportements publics dérangeants et les signes de différence sociale. Les générateurs microsociaux de l'insécurité sont souvent des personnes victimes d'exclusion sociale, qui ne constituent pas *a priori* un risque pour la sécurité urbaine (ex. : un jeune de la rue assis sur un banc, une personne atteinte d'un trouble mental). Notre concept de générateurs microsociaux s'attarde moins à l'aspect normatif attribué aux incivilités et à la distance par rapport à ce que devrait être la conformité à une norme commune. Bien que la notion de déviance face à une norme reste présente dans plusieurs cas d'actes incivils que nous incluons dans le terme générateurs microsociaux de l'insécurité, le concept que nous suggérons met plutôt l'accent sur un acte (insultes verbales, sollicitation monétaire).

La distinction que nous faisons entre les usagers de l'espace public et les comportements incivils ou agressifs permet de spécifier et d'opérationnaliser les actions publiques à l'égard des générateurs microsociaux de l'insécurité. Il est plus aisé pour les institutions publiques et les organisations communautaires d'intervenir pour modifier les comportements et les habitudes (ex : par l'implantation de sites d'injection assistée) que de transformer les individus. Il est plus facile de sensibiliser les immigrants et la population de souche au sujet des différences culturelles qui suscitent de l'insécurité que de changer les immigrants pour qu'ils deviennent exactement comme la population d'accueil. C'est pourquoi la distinction entre usagers et comportements nous semble nécessaire.

On observe des différences dans la façon dont sont perçus les comportements. Les observations recueillies pour le Faubourg Saint-Laurent du centre-ville Est (zone d'insécurité 1, carte 2) sont intéressantes. Certains usagers de l'espace public (tels les jeunes marginaux, les prostituées de rue, les itinérants, les personnes qui présentent des problèmes de santé mentale et celles sous l'effet de l'alcool ou des drogues ou qui semblent en manque de ces substances) constituent des générateurs d'insécurité qui mettent en alerte les personnes de l'échantillon qui travaillent au centre. Le grand nombre de ces usagers exacerbe l'impression de risque dans les lieux publics du centre. Dans le pôle Sainte-Marie (zone d'insécurité 2, carte 2), ces mêmes usagers sont avant tout les prostituées et les délinquants. Certaines rues sont qualifiées, dans un langage coloré, « de piqueries à ciel ouvert » par les sujets. La densité des perceptions quant aux générateurs microsociaux de l'insécurité trouve un corollaire dans les statistiques de la police. En 2000, les deux postes de police du centre-ville Est arrivaient au premier et au troisième rang des secteurs les plus criminalisés sur le territoire de l'île de Montréal. Les deux postes de police de quartier qui s'occupent, entre autres, des pôles Des Faubourgs et Sainte-Marie totalisaient 46 % des 597 infractions reliées à la prostitution sur le territoire de la Ville de Montréal et 19 % des infractions reliées au trafic et à l'usage des drogues (bilan du SPCUM, 2000).

À Pointe-aux-Trembles, les générateurs microsociaux qui insécurisent les personnes interrogées sont les attroupements d'adolescents ou d'adultes qui boivent de l'alcool près des entrées d'édifices. Les commentaires déplacés et les insultes constituent, selon les répondantes, les comportements anticipés avec ces types de personnes. Comparativement au centre-ville Est, la banlieue (PAT) présente moins de signes de marginalité et de désorganisation sociale apparente, ce qui transparaît dans le discours des sujets.

Le soir (la noirceur) favorise le sentiment d'insécurité chez les sujets du centre et de la banlieue qui circulent dans les espaces publics. La noirceur réduit le champ de vision, ce qui diminue la capacité d'anticipation, comme l'expliquent Nasar et Fischer (1992). Toutefois, un autre élément émerge du discours des personnes interrogées. Les sujets relèvent que les usagers de l'espace public diffèrent le soir du jour. Le soir, les lieux publics sont moins fréquentés et on y côtoierait plus de gens présentant des comportements agressifs. Le soir est donc un facteur aggravant de l'insécurité parce que la réduction de la visibilité diminue la capacité d'anticipation et parce que l'on assiste à un changement dans la composition des usagers de l'espace public, dans la surveillance naturelle et un relâchement du contrôle social informel.

Les hommes et les femmes de notre échantillon présentent des perceptions analogues quant aux générateurs microsociaux. Par contre, les hommes du centre-ville Est mentionnent l'importance accordée au nombre de personnes lors d'une situation insécurisante. Plus ces personnes insécurisantes sont nombreuses, plus un risque est perçu. Cet élément de quantification est moins important chez les femmes. Même s'il n'y a qu'un ou deux agents inquiétants, l'effet insécurisant d'une personne menaçante est déjà présent chez elles.

### **3. 3.2.3. Le milieu sociospatial**

L'analyse de notre matériel d'entrevues montre que les caractéristiques du milieu bâti de même que celles des usagers, des incivilités ou des interactions sociales causent, quelquefois, un sentiment d'insécurité en raison de leur effet combiné. Il arrive en effet que la combinaison de facteurs sociaux dans une unité écologique spécifique soit à l'œuvre et génère une situation particulière qui est perçue comme insécurisante. Nous regroupons ces cas dans la catégorie « milieu sociospatial ». Ce concept est inspiré librement du concept de schème sociospatial développé par le psychologue Terence Lee (1968, 2003) dans ses travaux pour mesurer le concept de voisinage selon les perceptions des résidants. Dans ce schème sociospatial (voisinage circonscrit d'environ 800 mètres), « it appears that the space is affected by what fills it, the social relationships are influenced by the space, and the physical objects are closely identified with people who live in them or make of them » (Lee, 1968: 249). De cette idée de Lee, nous avons conservé la notion de fusion entre les personnes qui habitent ou fréquentent assidûment des lieux et ces lieux physiques comme tels. Il en va de même pour la notion de schème qui est sous-jacente au concept de milieu sociospatial. Un schème est une construction mentale qui organise le monde extérieur et qui peut être une représentation différente du monde objectif.

Le concept de milieu sociospatial que nous proposons permet de saisir le mélange d'activités sociales dans un cadre bâti urbanisé précis qui, ensemble, constituent une catégorie de facteurs d'insécurité. Il faut qu'il y ait un référent spatial et architectural caractéristique de ce voisinage, couplé avec des éléments sociaux spécifiques. Selon notre enquête, il y a deux cas types de milieu sociospatial insécurisants : le cas type de défavorisation, le cas type de réputation.

Le premier type de milieu sociospatial d'insécurité urbaine est un environnement socio-économique défavorisé, localisé dans des lieux physiques distinctifs soit des îlots enclavés composés d'édifices à appartements modestes. Le secteur

Montmartre à Pointe-aux-Trembles en constitue un archétype (zone 5 à la carte 3). Il s'agit d'un petit groupe d'îlots résidentiels avec une concentration spatiale de personnes aux problématiques sociales multiples. La zone, entièrement résidentielle, semble physiquement refermée sur elle-même à cause de la morphologie des îlots en croissant de lune et des frontières (rue à circulation rapide, voies ferrées) qui enclavent le secteur (figure 17). Six personnes mentionnent spécifiquement le secteur Montmartre dans les lieux insécurisants de Pointe-aux-Trembles.

Figure 17 La zone de Montmartre : quelques caractéristiques du milieu sociospatial



Source de la carte aérienne : Google maps 2005  
Analyse : S. Paquin

### Légende

- ① rue en croissant de lune
- ② voie ferrée
- ③ rue Sherbrooke (route provinciale #138)
- ④ secteur résidentiel de bungalow

Figure 19 La zone de Wurtele : quelques caractéristiques du milieu sociospatial



Source de la carte aérienne : Google maps 2005  
Analyse : S. Paquin

### Légende

- ① Fonction industrielle et commerce lourd
- ② Voie ferrée
- ③ Fonction résidentielle



Figure 18. – Pointe-aux-Trembles —Petit édifice à appartement, secteur Monmartre.



Figure 20.- Centre-ville Est – Bâtiments résidentiels et industriels, secteur Wurtele.

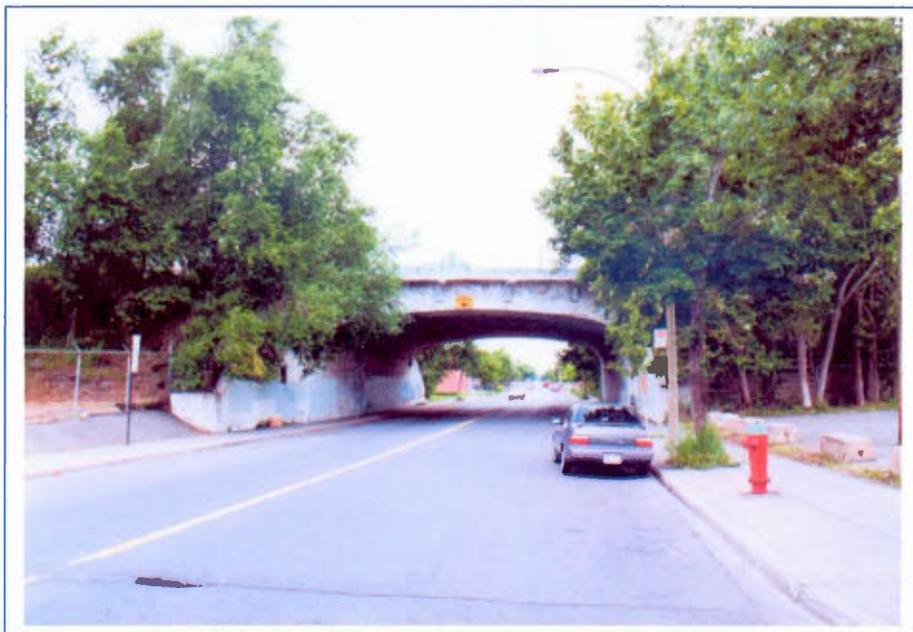


Figure 21.- Centre-ville Est –Espace couloir et infrastructure de voies ferrées, secteur Wurtele.

Les édifices longeant la rue Montmartre sont des petits édifices à appartements uniformes de huit logements. Ces édifices destinés à des locataires à revenus modestes sont avant tout fonctionnels, peu luxueux et ont été faiblement rénovés au cours de leur trentaine d'années d'existence (figure 18). Vus de la façade extérieure, les édifices ne semblent pas très dégradés, mais les espaces semi-publics sont souvent peu entretenus et on retrouve des incivilités (déchets, bouteilles d'alcool) qui confirment l'apparence de problèmes dans ce voisinage. On y retrouve une concentration d'un segment plus défavorisé économiquement et socialement de la population. De plus, ce milieu tranche avec les maisons pavillonnaires sises à proximité. Ce contraste accentue le poids de la défavorisation associée à ce milieu sociospatial dans les représentations des sujets. L'unité écologique Montmartre est évaluée comme comportant un risque potentiel pour la sécurité personnelle. C'est la somme des deux aspects physique et social qui produit un schéma sociospatial et qui amène les personnes interrogées à voir un risque potentiel pour leur sécurité lorsqu'elles circulent dans ces îlots. Il s'agit de représentations sociales, car aucun répondant n'a été victime d'un acte agressif dans ces îlots.

Le deuxième cas type se manifeste sur l'îlot Wurtele-L'Espérance dans le centre-ville Est (zone d'insécurité 3). C'est un secteur spécifique ayant la réputation d'être dur et criminalisé. Ces îlots résidentiels, formés de maisons de type *plex* modestes (figure 20), sont encerclés par une voie ferrée et un ancien quartier industriel (figure 21). Ces caractéristiques du milieu bâti (figure 19) comme les fonctions industrielles et de commerce lourd qui côtoient des immeubles locatifs sont aussi présentes dans d'autres secteurs jugés insécurisants (à Pointe-aux-Trembles, près de la rue Victoria par exemple). Par contre, à ces caractéristiques, accentuées par la frontière que dresse la voie ferrée, s'ajoute une mauvaise réputation. Les informations judiciaires dans les journaux locaux et les fréquentes interventions policières très médiatisées ont forgé la réputation de ce quartier en mettant l'accent sur des situations de désorganisation sociale et de criminalité. À cet effet, une répondante mentionne que les nombreuses frappes policières démontrent que le quartier est à risque et qu'il n'est pas sécurisant de travailler dans un secteur où la police doit si fréquemment

intervenir. La connaissance d'anciens bénéficiaires ou de voisins ayant subi des problèmes d'insécurité de même que les anecdotes des autres collègues renforcent la perception du risque dans le secteur. Cela appuie les idées émises par Tyler (1984) sur l'importance de l'expérience des autres comme canal d'information sur la criminalité et la violence. La réputation d'un secteur peut subsister longtemps, même lorsque les éléments négatifs ont diminué ou même disparu. C'est le cas de l'îlot Wurtele-L'Espérance qui suscite toujours de la méfiance alors qu'il a été considérablement revitalisé par l'établissement de coopératives d'habitation dans les années 1990.

### **3. 3.3. LE CADRE BÂTI OU LES GÉNÉRATEURS MICROSOCIAUX : UNE PRÉPONDÉRANCE QUI VARIE SELON LES SECTEURS D'ÉTUDE**

L'analyse des entrevues montre des différences dans les facteurs d'insécurité entre les deux secteurs d'étude. Si l'on compare les deux échantillons, on voit que le centre-ville Est possède des facteurs additionnels d'insécurité que l'on ne retrouve pas en banlieue : présence de nombreux lieux de divertissement pour adultes, de rues commerciales dégradées, d'immeubles abandonnés et squattés, de lieux publics qui favorisent les attroupements de personnes et un nombre plus imposant d'incivilités sociales. Mais outre ces éléments insécurisants distinctifs du territoire central, les principales analyses montrent plusieurs similarités dans les facteurs d'insécurité perçus entre le centre-ville et la banlieue. C'est plutôt la valeur, l'importance accordée à ces facteurs qui varie selon le territoire.

Le milieu bâti du centre-ville Est présente, de façon générale, plusieurs lieux insécurisants et des carences importantes dans l'aménagement sécuritaire des lieux publics. De plus, les activités liées à la fonction de divertissements attirent des amateurs et des gens de passage qui en profitent pour vivre une profusion d'activités dans l'anonymat et l'effervescence du quartier. Ces facteurs contribuent au sentiment d'insécurité des travailleuses et des travailleurs. Toutefois, malgré ces constats quant au cadre bâti et à ses usages, l'analyse montre que ce sont plutôt les

générateurs microsociaux perçus qui dominent le discours sur l'insécurité des répondantes et des répondants du centre-ville Est. Nous expliquons ces perceptions par la grande visibilité des manifestations de marginalité, de délinquance et de problèmes sociaux dans les lieux publics. Pour ces raisons, dans le centre-ville Est, les facteurs sociaux exercent un rôle déterminant dans la perception de ce qu'est un lieu insécurisant. Le milieu bâti ne fait qu'accentuer la gravité du risque perçu et l'intensité du sentiment d'insécurité.

Les principaux facteurs qui concourent à augmenter le sentiment d'insécurité chez les sujets de la banlieue sont de nature urbanistique et relève d'un milieu bâti déficient (manque de visibilité, isolement). Cette prépondérance dans les discours des facteurs relevant de l'environnement bâti suscite des interrogations quand on sait que le cadre bâti de Pointe-aux-Trembles est en meilleur état que celui du centre, que les espaces d'insécurité sont moins nombreux et plus circonscrits. Les générateurs microsociaux d'insécurité peu apparents en banlieue et la concentration des indices d'insécurité dans de petites zones (tel le milieu sociospatial) expliqueraient, selon notre analyse, qu'en banlieue, les facteurs du cadre bâti sont plus déterminants dans l'insécurité que les générateurs microsociaux. De plus, il est possible que les déplacements en automobile pour le travail amènent les sujets à cibler principalement les indices provenant de l'environnement construit. De façon globale, les personnes interrogées se disent en sécurité à PAT. Par contre, quand elles rapportent ne pas l'être, c'est la plupart du temps dans un cadre bâti où le manque de visibilité et l'isolement sont présents.

## **CONCLUSION**

Cette recherche a porté sur les similitudes et les différences dans les facteurs d'insécurité à l'échelle micro entre un quartier central et un quartier de banlieue de Montréal. L'analyse des perceptions des répondantes et des répondants des deux secteurs indique que les facteurs d'insécurité dans les espaces publics urbains proviennent de la perception : du milieu bâti, des générateurs microsociaux de

l'insécurité et quelquefois de la combinaison étroite et spécifique des deux dans le milieu sociospatial.

Par ses comparaisons entre le centre et la banlieue, cette recherche empirique a montré des aspects méconnus dans les facteurs d'insécurité. Même si les facteurs d'insécurité, qui dans l'ensemble sont similaires pour les deux territoires, sont détectés par les sujets, ce sont les indices provenant du milieu bâti qui, en banlieue, sont le plus susceptibles d'être identifiés comme étant insécurisants. Par ailleurs, l'analyse des verbatim montre que les générateurs microsociaux semblent nombreux dans le centre-ville et constituent des éléments déterminants dans le sentiment d'insécurité des personnes du territoire. Pourtant, nous verrons dans le prochain chapitre qu'ils sont impliqués dans un nombre restreint de situations à potentiel de violence vécue par les travailleuses et les travailleurs.

De façon générale, les usagers et les comportements et interactions dans l'espace constituent une classe de facteurs qui occupent une place importante dans la façon dont les répondantes et les répondants perçoivent leur quartier de travail. Cependant, les observations pour cette classe de facteurs proviennent principalement du centre-ville Est, ce qui peut amener une surestimation de l'importance de ce facteur, ou l'identification, voire la stigmatisation, des exclus comme étant des générateurs de l'insécurité. Par ailleurs, on retrouve peu de mention sur la peur des hommes (en raison de la violence sexuelle), ce qui est un peu étonnant compte tenu de l'importance de cet aspect dans l'insécurité des femmes comme l'on montré les recherches de Warr (1995) et de Stanko (1990).

Cette partie de la recherche a permis de confirmer la présence de lieux insécurisants dans les deux territoires contrastés (comme illustrés aux cartes 2 et 3) et de regrouper les attributs de ces lieux pour en dégager les grands principes. Ces principes d'aménagement (telle la visibilité) pourraient être intégrés dans la planification urbaine (à l'échelle d'une municipalité par des politiques publiques sur l'éclairage par exemple) et dans la configuration des lieux publics (comme les guides

d'aménagement le proposent). Des espaces publics où les possibilités d'actes violents ou criminels sont réduites favorisent un meilleur achalandage et une meilleure qualité de vie sur ce site et dans son voisinage immédiat.

Cette recherche a montré aussi que certains usagers de l'espace public sont représentés socialement comme étant des agents favorisant le sentiment d'insécurité. Conséquemment, les projets de marketing social urbain de même que les politiques publiques de sécurité urbaine et de développement social qui misent sur une meilleure intégration de tous les segments de la population devront prendre en compte les enjeux de cohabitation sociale entre la population et ses segments plus marginalisés dans les espaces publics. Cela peut être l'objet de prochaines recherches pour le développement des connaissances et l'amélioration des interventions institutionnelles et communautaires.

## **CHAPITRE IV**

### **L'ÉVALUATION PERSONNELLE DU RISQUE ET LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ EN MILIEU URBAIN**

Ce chapitre constitue une version remaniée d'un article soumis à la revue *Nouvelles pratiques sociales* en décembre 2005.

#### **INTRODUCTION**

Notre société fortement urbanisée est de plus en plus confrontée à une série de risques urbains diversifiés qu'elle cherche à évaluer, à contrôler, voire à annihiler (Beck, 1992). Les événements terroristes survenus depuis du 11 septembre 2001 rappellent aux habitants des villes occidentales que l'insécurité urbaine est une réalité probable, aux lourdes conséquences. D'ailleurs, les médias de nouvelles en continu présentent quasi en temps réel les événements catastrophiques, les incidents criminels et les faits divers les plus dramatiques qui surviennent partout dans le monde, alimentant ainsi la nouvelle construction sociale des risques urbains. Ces risques prennent souvent la figure des crimes et des actes de violence dans les espaces publics. Ils suscitent un sentiment d'insécurité dans la population et particulièrement chez certains groupes sociaux comme les femmes. Le sentiment d'insécurité n'est pas qu'une conséquence à l'incertitude et au danger de la violence et de la criminalité en ville. Il constitue une « grille de lecture de la société » et organise « une vision du monde » (Roché, 1993 :19-20) qui se répercute dans les pratiques spatiales et sociales urbaines. La complexité du phénomène exige que l'on approfondisse les connaissances sur les facteurs d'insécurité favorisant la perception d'un risque d'être victime d'un acte de violence dans les espaces publics.

Dans cet article, nous discuterons du rapport entre l'évaluation personnelle du risque et le sentiment d'insécurité en milieu urbain. Nous présenterons les résultats d'une

recherche portant sur la façon dont sont considérés les facteurs d'insécurité urbaine émanant de l'environnement physique et social des espaces publics par les travailleuses et les travailleurs qui les empruntent quotidiennement dans l'évaluation de leur sécurité personnelle. Cet article expose le cadre théorique qui soutient le modèle proposé, les résultats de l'enquête et leur interprétation à la lumière d'une perspective multidisciplinaire.

## **4.1 LA TOILE DE FOND CONCEPTUELLE**

### **4.1.1 Le sentiment d'insécurité : au-delà de la peur de la criminalité**

Le sentiment d'insécurité en ville est un phénomène qui est associé à la crainte de la criminalité. C'est pourquoi les taux de criminalité ont continuellement été mis en relation avec le sentiment d'insécurité de la population afin de justifier le bien fondé des programmes de sécurité ou au contraire mettre en doute les affirmations de la population qui aurait peur sans qu'il y ait un risque statistiquement valable. Toutefois, le sentiment d'insécurité de la population varie, en partie, de façon indépendante des taux de criminalité, comme l'ont montré plusieurs recherches (tel que Skogan, 1990 ; Hale, 1996). Pour Lupton et Tulloch (1999), cette recherche de corrélation apparaît comme un faux débat sur la rationalité ou l'irrationalité du sentiment d'insécurité. Pour ces auteurs australiens, ce dernier existe comme fait social, ses effets sont concrets et ses liens variables avec la criminalité n'en diminuent pas pour autant la pertinence. De même, on peut ajouter que l'on obtient cette relation inconstante parce que le sentiment d'insécurité, la *fear of crime*, est un concept polysémique, comme le signale Brodeur (1993), qui regroupe des réalités qui dépassent les bornes de la peur de la criminalité.

La façon traditionnelle et disciplinaire de lier conceptuellement le sentiment d'insécurité et la criminalité cède le pas à une vision théorique plus large qui intègre les incivilités sociales et physiques. Les incivilités (par exemple le vandalisme, l'intimidation des passants, la consommation visible de drogues) constituent une source appréciable d'insécurité parce qu'ils sont perçus comme un indice menaçant

(Wilson et Kelling, 1982 ; La Grange, Ferraro et Supancic, 1992). Les incivilités, bien qu'ayant des liens de parenté avec la criminalité et la délinquance, constituent des manifestations qui relèvent avant tout d'une atteinte aux normes communément acceptées comme des conditions du vivre ensemble collectif (Roché, 2002). Ainsi, les incivilités sont perçues comme des symboles de désorganisation sociale et d'affaiblissement des normes. L'augmentation en visibilité et en fréquence de ces signes incite les résidents à perdre confiance dans le voisinage et à désinvestir psychologiquement le quartier. C'est un des aspects de la spirale du déclin (Skogan, 1990) qui accélère l'affaiblissement de la cohésion sociale locale.

#### **4.1.2 Le sentiment d'insécurité face à la violence**

Les travaux de géographes et de chercheuses en sciences sociales comme Pain (1991), Stanko (1990), Gordon et Riger (1989) ont permis de constater la grande diversité des situations d'intimidation et de violence, se déroulant souvent dans la vie quotidienne, qui suscitent un sentiment d'insécurité chez les femmes. Produits des rapports sociaux de genre, ces actes s'intègrent dans un continuum de violence et y varient en nature et en gravité, malgré un objectif similaire de contrôle et de domination. Ils concourent à l'insécurité générale des femmes (Turgeon et Rinfret-Raynor, 1993). La prise en compte des actes relevant du continuum de violence peut apporter une contribution fructueuse à la conceptualisation du sentiment d'insécurité. Les actes criminels contre la personne, la plupart des incivilités sociales et les actes d'intimidation et d'agression dans les espaces publics partagent une base commune. En finalité, ce dont ont peur les femmes et les hommes dans les espaces publics lors de situations dites insécurisantes, c'est d'être victimes de violence ou, dans une moindre mesure, être témoins d'actes de violence. C'est pourquoi il est nécessaire d'ajouter aux objets du sentiment d'insécurité en ville, la notion d'interaction à potentiel de violence.

Les interactions à potentiel de violence qui surviennent dans les espaces publics possèdent des traits communs avec la violence interpersonnelle. Ainsi, des

interactions dans les espaces urbains sont à potentiel de violence parce qu'on y perçoit la menace d'une attaque à l'intégrité physique ou psychologique d'un des protagonistes, ce qui entraînerait des conséquences négatives pour cette victime. De plus, chez le protagoniste agresseur, il y a l'intention d'altérer, de détruire, de rabaisser, de contraindre afin d'avoir un gain et de se placer en position dominante (Jauvin, 2003), ce qui peut aussi correspondre à l'objectif d'un acte de violence hétéro-dirigée dans l'espace public.

Depuis quelques années, le terme violence urbaine est utilisé pour rendre compte d'un amalgame d'actes de nature très variée contre les biens et les personnes dans des quartiers urbains. Essentiellement employé en France jusqu'à tout récemment, ce concept ambigu inventé par la police française constitue un outil puissant de communication politique (Body-Gendrot, 2001). Les exemples de violence urbaine que l'on retrouve dans la littérature populaire et scientifique sont diversifiés, allant de l'invective contre les forces de l'ordre à des guets-apens en passant par le vandalisme dans les lieux publics et communautaires et le racket des habitants du quartier. Ces violences urbaines, dont la plupart des situations sont avant tout des incivilités (ex. : voitures enflammées) et de la délinquance (vol dans les commerces, intimidation et taxage), et peu fréquemment des émeutes, disposent d'un fort pouvoir évocateur et provoquent un sentiment d'insécurité chez les gens qui y sont confrontés. Dans ces violences urbaines, il y n'a pas de programme politique, même informel, à la base de ces actes de violence et c'est qui distingue ce phénomène des rébellions politiques ou syndicales (Wieviorka, 1998). La volonté de contraindre pour changer les rapports de force n'est pas explicitement présente. L'exclusion sociale et l'absence de perspectives d'intégration sociale à moyen terme alimentent la révolte des jeunes des banlieues. Les violences urbaines constituent un concept trop englobant, y sont confondues les incivilités, la délinquance, l'intimidation, les luttes de territoire, etc. L'utilisation extensive de ce concept risque de réduire les multiples formes de la violence en ville à cette conception historiquement et géographiquement située de la violence. Il nous semble donc important de faire preuve de précaution dans l'emploi de ce terme fourre-tout.

#### **4.1.3 L'évaluation du risque dans les espaces publics**

Nous avons voulu étudier comment se construit le sentiment d'insécurité face à des actes de violence en ville. La relation entre la perception du risque face à certaines offenses criminelles et la peur que ces actes inspirent ont déjà été étudiées (Warr, 1987; Warr et Stafford, 1983). Les auteurs concluent que la probabilité perçue d'être victime d'un crime et la gravité des conséquences de ce crime orientent l'évaluation d'une situation et le sentiment d'insécurité qui y est associé. Ceci expliquerait, pourquoi certains groupes sont plus sensibles à l'insécurité, comme les aînés qui craignent les attaques entraînant des blessures et une longue convalescence, de même les femmes qui redoutent les agressions sexuelles.

Pour cette recherche, nous avons postulé que le sentiment d'insécurité ne provient pas seulement du risque perçu d'être victime d'un crime, d'une incivilité ou de tout autre acte de violence, porteur de conséquence. Le cadre bâti et le milieu social contribuent aussi à la production du sentiment d'insécurité par les facteurs de risque qu'ils comportent. Ils peuvent aussi disposer de ressources mobilisables qui jouent un rôle de facteur de protection. Dans le cadre de cette recherche, nous avons élaboré une définition qui dépasse la dimension émotionnelle et la peur d'être victime d'un crime comme on les retrouve dans la vision classique du sentiment d'insécurité (comme celle de Skogan et Maxfield, 1981, par exemple). Ainsi, le sentiment d'insécurité est l'appréhension d'être victime d'un acte défini comme criminel ou non, le plus souvent un acte avec violence contre son intégrité personnelle. Cette crainte, influencée par le contexte macrosocial et les conditions de l'environnement physique et social, provient d'une certaine évaluation personnelle du risque et peut s'accompagner d'anxiété ou de peur et de certains comportements de protection ou d'évitement, individuel et collectif.

#### **4.1.4 Le milieu bâti et les occasions de violence**

Plusieurs théoriciens de la criminologie de l'environnement, comme Clarke et Mayhew (1980), Nasar et Fisher (1992), affirment que certains lieux publics urbains

sont plus susceptibles d'être criminogènes. Leur configuration architecturale et urbanistique facilite les occasions d'actes incivils et violents. Ces caractéristiques de l'environnement physique constituent des signaux qui sont captés par les agresseurs, mais aussi les victimes potentielles pour les renseigner sur la faisabilité d'un comportement déviant dans ce lieu donné (Brantingham et Brantingham, 1981). Les recherches sur la théorie de Visibilité-Refuge par Nasar et Fisher (1992) montrent qu'un champ de vision étendu et l'absence de cachette dans un lieu public sont des facteurs qui contribuent le plus au sentiment de sécurité. À cette visibilité que procure l'environnement bâti, s'ajoute la possibilité de trouver un refuge. Wekerle et Whitzman (1995) ont identifié l'éclairage, la signalisation et l'achalandage comme des principes de l'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes qui réduisent les actes de violence et augmentent le sentiment de sécurité dans l'espace public.

#### **4.2. L'ÉVALUATION DES FACTEURS D'INSÉCURITÉ : UN MODÈLE THÉORIQUE À DÉVELOPPER**

En dépit du fait que la plupart des facteurs d'insécurité urbaine aient été mis en lumière par des recherches sur le sentiment d'insécurité et la peur du crime depuis les 30 dernières années (voir par exemple les revues de littérature de Martel, 1999 et Hale, 1996), on a peu analysé leur arrimage dynamique selon une perspective psychocognitive. Ainsi, on sait peu de choses sur la façon dont s'orchestrent les facteurs d'insécurité sociaux et situationnels perçus, ni comment ces perceptions de l'environnement urbain contribuent à l'évaluation du risque effectuée par les femmes et les hommes dans les lieux publics. Cette recherche vise éclaircir cet aspect plus méconnu. L'hypothèse de départ est que c'est à l'aide de trois dimensions d'information sur un espace public urbain que les individus analysent cet environnement et évaluent le risque d'y être victime d'un acte agressif. L'ensemble de ce processus peut être suivi d'une réaction d'insécurité (émotions, comportements, renforcement des représentations sociales et des croyances) en fonction des conclusions de cette évaluation.

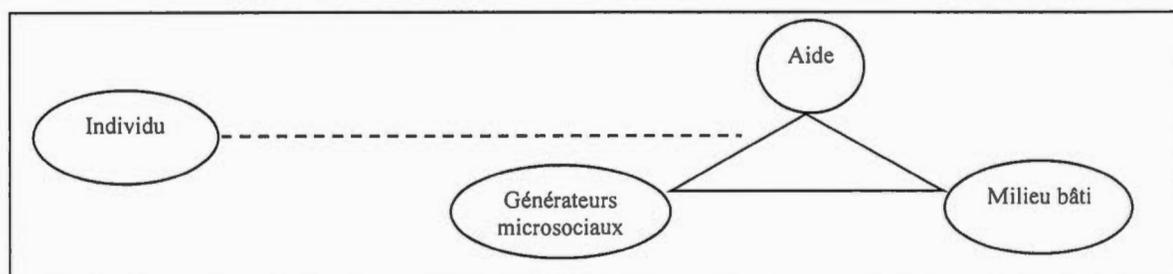
Des enquêtes comme le rapport Figgie (1980) aux USA ont identifié l'existence d'un sentiment d'insécurité diffus, dont les causes et les objets de cette crainte sont souvent imprécis. Par contre, les études présentées dans la rubrique précédente sur le cadre conceptuel de la problématique de recherche, nous amènent à penser qu'habituellement les personnes peuvent identifier ce qui les inquiète autour d'elles. Sans préciser la nature exacte de l'acte craint, elles peuvent identifier les éléments d'une situation qui comporte un potentiel de risque pour leur sécurité. Les individus sont des sujets actifs mentalement qui peuvent détecter des indices d'alerte dans l'environnement. Ce modèle d'évaluation du risque est cognitiviste et s'inscrit dans une vision interactionniste des rapports que les membres d'une société entretiennent entre eux et avec le milieu bâti dans lequel ils prennent place.

Selon le modèle étudié dans cette recherche, les indices à l'échelle micro de l'environnement urbain perçus par les individus sont organisés selon de larges catégories d'informations, permettant ainsi une évaluation du risque. La première dimension, celle des générateurs microsociaux de l'insécurité, est constituée par les activités qui se déroulent dans un endroit donné et par les personnes qui y participent. Le deuxième pôle est constitué par la présence de témoins ou d'aide potentielle dans un lieu public. Les témoins contribuent à atténuer le risque d'un acte violent comme le montrent Shotland et Goodstein (1984) avec leur typologie des types de réactions d'aide qui varient en fonction des actions criminelles, des facteurs situationnels et personnels. Le troisième pôle, celui du milieu bâti, est constitué par le lieu lui-même, en tant qu'assemblage de structures physiques présentant des caractéristiques architecturales et urbanistiques (par exemple, l'éclairage déficient et le mauvais entretien d'un lieu public). Cette évaluation du risque faite par les individus n'est pas à dissocier d'un contexte macrosociologique qui peut l'influencer (tel que les rapports sociaux de genre; le discours médiatique sur les femmes, les jeunes et la violence, l'intégration sociale des minorités). On peut représenter le modèle théorique de l'évaluation personnelle du risque dans l'espace public par un triangle dont chaque pointe constitue une dimension où des informations sont

collectées (pôle des générateurs microsociaux d'insécurité, pôle d'aide, pôle du milieu bâti) par un individu actif.

Figure 22

L'évaluation personnelle du risque (modèle simplifié)



### 4.3. MÉTHODOLOGIE

#### 4. 3.1 La provenance géographique des répondantes

Les personnes interrogées dans cette recherche travaillent à Montréal dans deux territoires très contrastés démographiquement, économiquement et urbanistiquement. Le premier secteur d'étude est le centre-ville Est de Montréal. Il correspond au territoire de service du CLSC Des Faubourgs. Ce territoire de 8.8 km<sup>2</sup> comprend des fonctions urbaines typiques d'un centre-ville (bureaux, commerces, bars, salles de spectacles, hôtels, habitations de haute densité, espaces déstructurés en pourtour), couplées à des secteurs à dominance résidentielle de forte densité. Plusieurs secteurs et lieux publics sont physiquement dégradés. Le taux de criminalité est élevé (Service de police de la Ville de Montréal, 2000). Par ailleurs, des personnes de catégories sociales diverses y habitent ou fréquentent les

principaux lieux pour des activités professionnelles et sociales multiples. Bien que l'analyse socio-économique de la population montre que le phénomène de gentrification soit grandissant, dans l'ensemble, le territoire connaît un fort niveau de défavorisation. En raison du faible coût des loyers, de la vétusté des logements et de la proximité de services spécialisés, on y retrouve une proportion non négligeable de personnes en situation d'exclusion sociale, aux prises avec des problèmes sociaux et médicaux importants.

L'autre secteur d'étude est Pointe-aux-Trembles sur le territoire du CLSC Octave-Roussin. Pointe-aux-Trembles est un large territoire urbain périphérique de 28.2 km<sup>2</sup> situé à l'extrémité Est de l'île de Montréal. Il possède, de façon globale, les caractéristiques d'une banlieue, soit la division fonctionnelle en aires spatiales bien délimitées, une fonction résidentielle de faible densité, une certaine homogénéité sociale et une forte proportion de propriétaires résidents. Le taux de criminalité est faible. Le territoire possède quelques secteurs à dominance industrielle, dont certains s'harmonisent mal avec le reste du milieu bâti et sont dégradés.

#### **4. 3.2 L'échantillon**

Des entrevues semi-dirigées d'une durée d'environ une heure ont été réalisées à l'hiver 2000 auprès de 51 travailleuses et travailleurs dans deux CLSC (centres locaux de services communautaires) couvrant les territoires à l'étude. Il s'agit d'entrevues auprès du personnel se déplaçant régulièrement à l'extérieur du CLSC pour fournir les services à des clientèles variées. Cette étude traite essentiellement des situations de violence et d'insécurité lors des déplacements, mais elle a été réalisée dans le cadre d'un programme de recherche plus large sur la violence au travail. La majorité de l'échantillon est composée de femmes (84 % de l'échantillon) et le fait qu'il y ait 8 hommes (16 % de l'échantillon) s'explique par leur sous-représentation dans les services sociaux. En raison de ce rapport numérique inégal, nous ne ferons pas de comparaisons systématiques intergenre. Toutefois, nous soulignerons quelques différences qui se démarquent de façon notable.

Le personnel qui a participé à l'enquête se déplace à pied, en transport en commun ou, pour quelques-uns travaillant principalement sur le territoire de banlieue, avec leur auto personnelle. Comme mesure de prévention, l'employeur, à l'époque de cette recherche, fournit aux employés qui le demandent des coupons de taxis pour les déplacements le soir.

#### **4. 3.3 Le matériel d'analyse**

Afin de vérifier notre hypothèse sur l'évaluation du risque pour la sécurité personnelle, les répondants des deux sexes ont été interrogés sur des événements insécurisants vécus lors de leurs déplacements dans le quartier de travail. Les sujets ont expliqué les situations qu'ils ont jugés insécurisantes, le lieu, les protagonistes et les principaux éléments qui les ont amenés à juger la situation comme étant à risque. L'analyse des incidents permet de voir la dynamique des composantes qui entrent en jeu dans l'évaluation personnelle du risque dans les lieux publics urbains. Nous avons aussi présenté une mise en situation aux sujets, soit une situation incertaine mettant en scène un personnage louche : « Vous circulez dans un secteur du territoire que vous considérez comme insécurisant (il peut s'agir du rappel d'un secteur que la personne a déjà mentionné) et vous voyez, à quelques mètres de vous (environ quinze mètres), une personne qui vous semble louche. Est-ce qu'il y a des choses sur lesquelles vous porterez plus d'attention ? » Ici, le sujet est placé dans un mode de représentation plus abstrait. Cette mise en situation est volontairement générale et se veut un point de départ pour faciliter l'expression des personnes. Elle vise à approfondir ce qu'une personne examine et anticipe dans ses déplacements dans l'environnement urbain lorsqu'une situation la met en alerte pour sa sécurité. De plus, des informations sont obtenues sur la manière dont une personne se représente les prémisses d'une agression ou, du moins, le début d'une situation insécurisante. La technique d'analyse des verbatim est présentée au chapitre sur la méthodologie de la thèse (chapitre 2).

## **4. 4. LES RÉSULTATS**

### **4. 4.1 Des événements jugés selon trois pôles**

Le nombre de situations insécurisantes qui ont été vécues par les personnes interrogées sur les deux territoires est de 23. Sur les 51 personnes interrogées, 21 sujets ont vécu des situations insécurisantes (deux sujets du centre-ville Est en ont mentionné deux). Dans ces événements insécurisants rapportés, 19 pour le centre-ville Est et 4 dans le quartier de banlieue (PAT), un peu plus du quart comportait une agression verbale ou physique. Les incidents avec de la violence physique se sont tous déroulés sur le territoire central (5 cas). Deux personnes ont rapporté plus d'un incident qualifié d'insécurisant. L'ensemble des situations insécurisantes ont été examinées via une grille d'analyse qualitative visant à comprendre comment l'évaluation personnelle du risque fonctionne.

De façon générale, le modèle théorique se trouve appuyé par les résultats (voir la schématisation à la figure 23). Dans le modèle de départ, il est avancé que lorsque les femmes et les hommes circulent dans les lieux publics et que certains signaux les mettent en alerte, ils effectuent, à des degrés divers, une évaluation personnelle du risque dont les conclusions seront une interprétation anxieuse (un risque perçu) ou, au contraire, « de confiance », devant une situation donnée. Le cas suivant est tiré du matériel d'entrevues et illustre concrètement cette évaluation du risque à la base du sentiment d'insécurité dans les lieux publics : (résumé situation 11, entrevue F-00-13) une travailleuse du territoire central circule, le jour, sur une rue commerçante importante disposant d'un achalandage régulier malgré des activités de prostitution localisées. En regardant la travailleuse avec insistance, deux petits groupes de jeunes hommes se font des signes de chaque côté de la rue (pôle générateurs microsociaux). Le cadre bâti (pôle bâti) recèle quelques lacunes. Il est un peu dégradé et des bâtiments sont vacants, placardés ou amplement marqués par des graffitis. La femme est en alerte, car ces jeunes semblent l'avoir ciblée et semblent prêts à un acte agressif contre elle. La travailleuse pense que,

théoriquement, sa capacité à se défendre en cas d'agression individuelle est relativement bonne (pôle individu et facteurs personnels). Par contre, il s'agit ici d'un groupe. Elle évalue la situation et regarde autour pour voir ce qui s'offre à elle. Une petite épicerie est ouverte à proximité et la travailleuse y entre pour chercher de l'aide (pôle aide-témoin). Elle s'y réfugie pour reprendre son calme et avoir directement de l'aide si la menace se maintenait. Les deux petits groupes ont continué leur chemin et elle ne les a plus revus.

Le cas suivant constitue un autre exemple. Une travailleuse circule, de jour, sur une rue isolée (rue Sanguinet), derrière un gros bâtiment institutionnel. Un homme à l'apparence désorganisée se met à lui crier des injures et semble s'approcher d'elle, délirant, en lui disant qu'il va la tuer (pôle générateurs microsociaux). La femme est en alerte, car la menace semble directe. L'environnement physique (pôle milieu bâti) offre peu de ressources : mur aveugle, pas de porte ouverte, peu d'achalandage, rues transversales peu nombreuses. Elle doute de sa capacité à se défendre (pôle individu). Le sujet se met à courir vers une rue plus achalandée (pôle aide-témoin). L'homme cesse de la poursuivre et commence à vandaliser du mobilier urbain et une voiture. Le comportement de la personne interrogée a été en conséquence de l'évaluation du risque qu'elle a effectuée. Le pôle aide-témoin de l'environnement immédiat, celui du milieu bâti de même que la capacité d'auto-défense de la femme offraient peu de ressources mobilisables pour atténuer le risque perçu. Le sentiment d'insécurité a été grand (résumé situation 3, entrevue F-00-27).

Le cas suivant provient d'une des rares situations s'étant déroulées à Pointe-aux-Trembles. La travailleuse se dirige le jour vers la maison d'une bénéficiaire sur une rue qu'elle juge à l'avance peu sécuritaire. C'est la rue Victoria bordée par une voie ferrée, un secteur industriel et des petits édifices à logements de studios modestes (pôle milieu bâti). Sur le terrain à l'avant d'un édifice de logements, quelques enfants qu'elle juge mal habillés et sales jouent. Quatre hommes sont sur le trottoir et à l'entrée de l'édifice en train de boire de la bière et d'écouter de la musique forte qui provient d'un des logements. Ils semblent en état d'ébriété. Les hommes la

regardent avec insistance. Quelques blagues sont dites. Un gros chien, qui semble agressif et qui n'est pas attaché, rôde autour d'eux et de la femme. La travailleuse craint de se faire lancer de la bière ou de se faire insulter (pôle générateurs microsociaux d'insécurité). Il n'y a pas de commerces autour, les maisons unifamiliales sont plus loin et elle ne remarque pas s'il y a des passants à proximité (pôle aide-témoin). Elle se dépêche de traverser le groupe et d'entrer dans l'édifice vers le logement de la bénéficiaire. Selon elle, sa capacité à se défendre est moyenne (pôle individu). Elle a feint l'indifférence, malgré son état de grande vigilance et elle est rentrée rapidement dans l'édifice (résumé situation 14, entrevue F-00-02). Dans les prochaines rubriques, nous verrons plus en détail chacun des pôles de l'évaluation personnelle du risque.

#### **4. 4.1.1 Les générateurs microsociaux de l'insécurité**

L'exercice de mise en situation montre que l'observation est une condition pour évaluer les facteurs de protection et les facteurs d'insécurité du milieu urbain. Des signaux provenant de l'environnement extérieur peuvent mettre en alerte ou rendre inconfortable, et une observation plus attentive de l'environnement immédiat devient nécessaire à la poursuite du processus d'évaluation. Selon certains sujets :

« Je vais être portée à regarder son attitude, si la personne aborde les gens, comment elle est. Je vais observer quelle attitude ou quel comportement elle a, pour évaluer si je suis à risque d'être interpellée ou impliquée dans quelque chose que je n'ai pas envie d'être impliquée. » (entrevue F-99-25)

« On va regarder la personne, on va tenter d'identifier c'est quoi la situation, tsé. Est-ce quelqu'un qui est intoxiqué, un vendeur de drogue, quelqu'un avec des problèmes de santé mentale ? Tsé... parce que le plus vite que je vais faire une évaluation de la situation, mieux que je vais être pour me positionner au besoin sur ce que je dois faire. » (entrevue F-99-17)

« Je vais regarder la personne là, s'il y a des gens autour, je vais regarder... c'est ça, s'il y a du monde autour. La personne, c'est quoi son comportement, qu'est-ce qu'il a l'air. Est-ce qu'il achale les gens ou fait son affaire ? Parce que tu en as qui parlent tout seul, mais qui ne sont pas dérangeants. » (entrevue F-00-18)

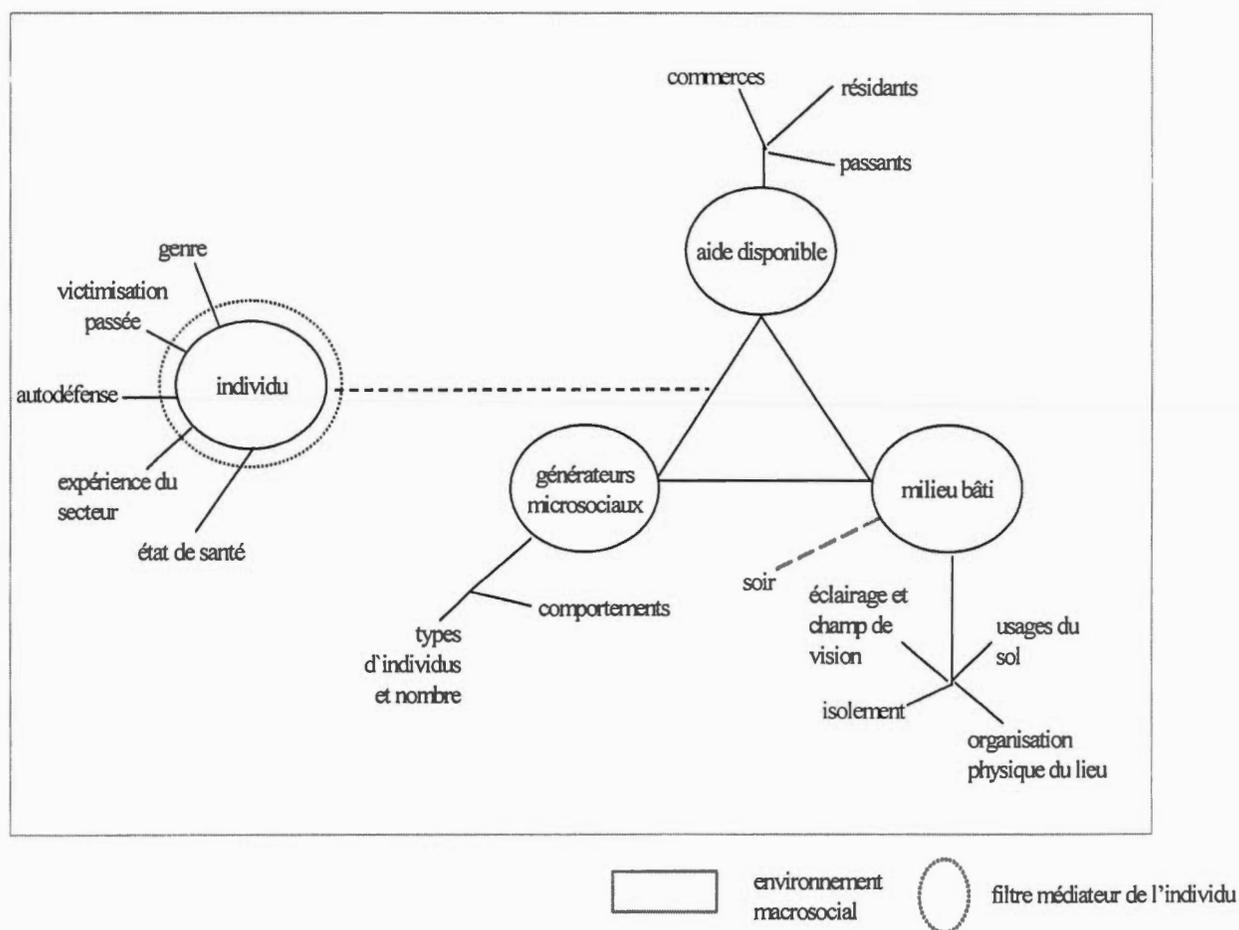
Les personnes interrogées cherchent à juger en quoi l'individu peut être menaçant et l'indice déterminant qui permet de juger de cet aspect est le comportement manifesté par l'individu (ex : éclats de voix, acte criminel, agissement bizarre ou agressif, etc.). Les autres types d'indices, comme le nombre d'individus, l'apparence physique générale, l'état de santé en tenant compte de l'intoxication, la maladie mentale, ou la possession d'une arme permettent de clarifier l'image que la personne se fait de l'individu, afin de l'aider à estimer le potentiel de risque de la situation. Ces types d'indices précis sont nettement plus fréquents dans le territoire central (26 personnes donnent des détails, soit 86 % pour ce territoire). Leurs expériences quotidiennes des espaces publics amènent ces travailleuses et ces travailleurs du centre-ville à développer une analyse plus fine des caractéristiques des inconnus et des générateurs microsociaux de l'insécurité. Le vaste éventail de personnes dans les espaces publics centraux et la fréquence des rencontres fortuites avec des usagers surprenants ou qui suscitent de l'inquiétude constituent de multiples exemples d'individus qui sont « louches ». Si bien qu'il faut, à cette fin, poursuivre l'évaluation pour les juger correctement. Dans le quartier de banlieue, l'observation de l'individu louche et de son comportement reste importante, mais la recherche d'indices informatifs sur cet aspect est moins articulée et moins précise. À cause de la faible fréquence des incidents insécurisants dans les lieux publics, les sujets du territoire de banlieue sont moins enclins à élaborer un jugement complexe pour se faire une idée du risque que représente un individu. Comme il y a peu d'individus louches dans le secteur, dès qu'il y en a un, il est évalué comme étant à risque.

L'examen des événements insécurisants s'étant produit dans les deux territoires a montré qu'ici aussi les protagonistes constituent un facteur décisif de la situation d'insécurité et de l'évaluation qui en est faite. Les personnes interrogées mentionnent des types d'usagers de l'espace public avec qui elles ont eu une situation insécurisante ou qui les rendent méfiantes. Ce sont typiquement des personnes ayant des activités criminelles apparentes (avec toute la subjectivité et la relativité qu'une telle représentation sociale comporte), des personnes intoxiquées

par l'alcool ou la drogue, des personnes manifestant des problèmes de désorganisation mentale. Ce sont, la majorité du temps, des hommes, quelquefois en groupe. Souvent, ils ont attiré l'attention des travailleuses par de la sollicitation monétaire intensive ou par leur groupement. On dénombre aussi 5 incidents mettant en scène des femmes, seules et délirantes. Ce qui ressort du discours des travailleuses et des travailleurs du territoire central est l'apparente désorganisation psychologique ou sociale des protagonistes insécurisants. Dans 9 cas sur 19, ces derniers présentent de forts symptômes de désorganisation psychologique ou physique (yeux hagards, parle tout seul, intoxiqué, mal habillé, visage en sang, etc.). En revanche, dans le territoire de banlieue, la fréquence des situations et leur diversité sont plus limitées (4 situations rapportées). Il s'agit essentiellement d'incidents impliquant des hommes, voisins d'une bénéficiaire à visiter ou ayant consommé de l'alcool.

Les personnes qui, dans l'espace public, manifestent des comportements agressifs, inhabituels, déviants à une norme communément acceptée suscitent de la méfiance. Leurs pratiques de socialisation dans l'espace public peuvent être perçues comme une menace, bien que ces personnes ne posent pas forcément des actes criminels ou n'ont pas de conduite violente. Souvent, la seule potentialité d'un comportement violent est une condition suffisante pour alimenter l'évaluation du risque. À ce titre, l'échantillon du territoire central fournit des observations riches et intéressantes sur les perceptions de l'environnement social. Il est à noter, et plusieurs répondantes ont pris le soin de nous le dire, qu'il faut éviter de généraliser certaines observations, certains incidents, certains préjugés à un groupe social en particulier, à toutes les personnes marginalisées par exemple.

Figure 23  
Modèle d'évaluation personnelle du risque et synthèse des observations empiriques



En dépit de cette précision, cela n'empêche pas les sujets de formuler des appréciations stéréotypées. Du discours des répondants émerge l'idée que l'incertitude quant aux comportements violents de certains usagers favorise l'inquiétude. Le cas-type est illustré par les personnes exprimant leur marginalité dans l'espace public, souvent en situation d'exclusion sociale, et qui peuvent agir de

façon imprévisible, souvent avec agressivité, et selon des valeurs et des modes de vie différents, voire contraires, à ce qui prévaut dans la société. De plus, globalement, ces personnes sont vues comme étant dans le besoin et peuvent donc réagir avec violence, pour se procurer de l'argent ou par exaspération de leur situation. Conséquemment, lors d'une rencontre dans un espace public avec ce type de générateurs d'insécurité, les travailleuses et travailleurs interrogés s'en méfient. Voici ce qu'en disent quelques personnes lors des entrevues.

« Ouais, ça m'est arrivé sur Ste-Catherine là. Des fois! j'te dis! Un exemple très concret ! Un moment donné, il y avait un gars qui était sur la rue pis pas de chemise sur le dos, là, le visage tout en sang pis qui criait d'un bord pis de l'autre, "j'veux de l'argent, j'veux de l'argent". Y quêtait tout le monde. Tu te dis "Wo", qu'est-ce qui va arriver, y vas-tu...y vas-tu te sauter dessus ? Pis t'sé, tu vois quasiment un fou. Ça c'est un fait vécu là t'sé, j'ai eu ça ! Pis, un autre moment donné, j'ai vu un gars battre une femme sur le coin de la rue là, t'sé j'veux dire ...tu restes ...t'sé... Moi, j'ai vu du monde couché en plein milieu du trottoir, là, complètement "knock out". Tu sais pas s'il est mort ou pas ! » (entrevue M-00-5).

« La sollicitation pour de l'argent, c'est insécurisant, je trouve. Tu sais pas ce qui se cache derrière. Je comprends qu'il a besoin d'argent mais tu sais pas quels moyens il a pris pour être capable d'aller quêter. Parce que tsé, c'est pas drôle de quêter dans le fond. Faque tu sais pas si ... C'est ça qui me fait peur. Je me dis bon qu'il quête ! Bon, on peut dire oui ou on peut dire non, mais tsé quand... t'es la 20e dans la journée qui lui dit non... Pis qu'il pogne une rage pis qu'il vient de se piquer ou je sais pas quoi... J'aime pas ben ça, moi ! » (entrevue F-99-15).

On constate que ce ne sont pas les individus comme tels qui font peur, mais plutôt le registre imprévisible de leurs comportements. C'est en raison des excès possibles qu'ils sont perçus comme menaçants. En effet, pour la majorité des personnes interrogées, les personnes itinérantes qui font de la sollicitation monétaire n'inquiètent que dans la mesure où le refus de leur donner de l'argent peut entraîner de la frustration et une réaction agressive. De même, les personnes atteintes de problèmes de santé mentale apparents déclenchent une alarme chez nos sujets, qui redoutent les délires qui les rendraient imprévisibles et violentes. Il en va de même avec les toxicomanes qui ont habituellement de criants besoins d'argent. Les nuances dans les représentations sociales de la marginalité ne sont pas toujours

présentes et les groupes sociaux et les comportements sont souvent amalgamés. Ces représentations stéréotypées permettent de « lire » rapidement le milieu urbain autour, mais nuisent à une meilleure compréhension réciproque des acteurs en présence. Il est à noter que les travailleuses et travailleurs oeuvrant auprès des personnes itinérantes ou en urgence psychosociale adhèrent moins à ces stéréotypes. Ce potentiel d'imprévisibilité et les difficultés à s'assurer du contrôle pacifique de la situation favorisent l'évaluation d'un risque plus élevé en regard de la sécurité. L'imprévisibilité est une notion qui éclaire le rapport entre les représentations que les sujets se font de certains générateurs microsociaux de l'insécurité, comme les marginaux, et le sentiment d'insécurité qu'ils peuvent susciter. Plusieurs sujets interrogés sont très vigilants ou même tentent d'éviter, à titre préventif, les interactions avec ce qu'ils considèrent être des générateurs microsociaux de l'insécurité. Dans le centre-ville Est, le partage des lieux publics est plus confrontant et ces difficultés de cohabitation des groupes dans l'espace urbain ne seront pas toujours sans conséquence pour la dynamique sociale du territoire et pourraient accentuer l'exclusion sociale et spatiale.

De cette analyse, il faut principalement retenir que l'imprévisibilité augmente la perception d'un risque et le sentiment d'insécurité. Ici, cette imprévisibilité est, entre autres, personnifiée par le cas type des marginaux exclus (jeunes de la rue, itinérants, toxicomanes, etc.), qui font figure d'emblème, fort possiblement parce qu'ils constituent des exemples faciles de cette imprévisibilité. La croyance en cette imprévisibilité et, de façon plus globale, cette méconnaissance de l'Autre sont en grande partie liées aux différences apparentes des groupes sociaux dans l'espace urbain. Il en résulte des conflits de cohabitation spatiale, où la question de la sécurité urbaine devient un prétexte et une finalité.

#### **4. 4.1.2 L'aide possible ou les témoins**

Selon notre hypothèse de départ, la présence de témoins ou d'aide potentielle dans un lieu public constitue le deuxième pôle d'informations « sensibles » pour évaluer le risque de violence que représente une situation, à un moment et dans un lieu. Les

analyses des entrevues montrent que le pôle d'aide est un concept émergeant plus important que prévu. Ainsi, afin de bien évaluer la situation qui les met en alerte, les travailleuses doivent connaître les ressources à proximité qui peuvent être mobilisées pour augmenter la sécurité. Dans l'échantillon total, la moitié des expériences insécurisantes se sont déroulées dans des endroits publics où aucune aide n'était disponible et où le sujet était seul (ex : l'événement se déroule sans témoin dans un lieu isolé, tôt le matin ou devant des commerces fermés). Il s'agit de 40 % des situations avec agression et au moins 50 % des situations insécurisantes (sans agression formelle).

La possibilité d'obtenir de l'aide auprès des commerçants est perçue comme étant plus fiable (refuge, aide directe, possibilité de téléphoner) et constitue un premier choix en cas de problème. Les téléphones publics ou cellulaires, en tant que moyen de communication pour des appels à l'aide, peuvent aussi constituer des moyens de protection. D'ailleurs, plusieurs travailleuses emportent avec elle leur téléphone cellulaire personnel.

Les témoins (ex : passants) peuvent, par leur seule présence, avoir un effet dissuasif sur les incivilités et les crimes comme le postulent les approches de prévention situationnelle en prévention du crime et de l'insécurité urbaine (tel que Clarke, 1983). De plus, les passants forment des regroupements auxquels une personne seule peut se joindre momentanément pour se défilier. Des répondantes mentionnent qu'elles veulent éviter de rester seules face à un individu qui leur semble louche, ce qui constituerait un facteur aggravant et rendrait une situation plus à risque (plus propice à être victime de violence). Paradoxalement, dans le centre-ville Est, près de la moitié des incidents insécurisants se sont produits sur les deux rues les plus commerçantes du territoire central (rues Ontario et Sainte-Catherine), donc disposant d'un achalandage régulier. Une analyse urbanistique de ces deux rues indique qu'on y retrouve quelques commerces de base, des locaux commerciaux vacants qui viennent rompre la trame commerciale et de nombreux commerces axés sur les loisirs pour adultes, les restaurants, le divertissement et la culture. Ces

commerces attirent une grande affluence de personnes diversifiées, en transit, qui viennent profiter de la densité des activités et de l'anonymat relatif. Ces deux rues commerciales sont aussi très fréquentées par des segments de population en situation d'exclusion sociale extrême. Selon les personnes interrogées, les témoins sur ces rues peuvent être indifférents à la situation (ce qui est arrivé dans quelques cas). À ce sujet, Latané et Darley (1970) ont montré que lorsqu'il y a plusieurs témoins, la responsabilité de porter secours à une victime est diluée. Cette affluence perçue comme peu aidante dans le centre-ville Est s'explique aussi par l'hétérogénéité des usagers, qui ont des intérêts, des valeurs et des modes de vie différents, souvent difficiles à concilier, ce qui diminue le contrôle social informel et son pouvoir régulateur des interactions sociales. Conséquemment, les liens sociaux de confiance (*trust*) et le sentiment de responsabilité face aux autres (*caring*) dans les lieux publics sont atténués.

Cette méfiance et ces doutes sur l'aide disponible dans les lieux publics du centre-ville Est est étendue aux habitants du quartier. Ainsi, l'appréhension de rencontrer en cas de problème des résidents indifférents à leur milieu (apathie sociale) ou mal intentionnés accentue la difficulté à faire confiance à l'environnement social et communautaire.

À la question : Feriez-vous appel à des résidents pour de l'aide ? :

« Non, je pense pas, j'ai peur de tomber sur quelqu'un de dangereux là, je sais pas. Non... s'il y a un commerce, oui, ça je peux m'arrêter à un commerce que je connais, que je sais qu'il n'est pas louche, un dépanneur ou quelque chose comme cela, autrement je vais essayer de traverser la rue. » (entrevue F-00-12).

Suite à un incident où une vieille dame a été attaquée sur la rue en présence du sujet : « Il n'y a personne qui est sorti, même si tout le monde était dans les fenêtres, on a trouvé cela assez dégueulasse... bien plein de monde et personne n'est intervenu, personne n'a appelé la police. Non, parce qu'ici chacun a un passé, tout le monde est sur le B.S. [sécurité du revenu] puis tout le monde a un conjoint qui va là, qui habite là et qui devrait pas y être et elle peut être dénoncée, faque tout le monde se ferme » (entrevue F-99-21).

Les expériences des travailleuses ou de leurs collègues sur le territoire et les témoignages des bénéficiaires soignés contribuent à étayer cette croyance.

Le regard est différent, presque simplificateur, dans le quartier de banlieue. L'aide serait disponible un peu partout, même des passants et des résidants. De l'analyse des entrevues se dégage l'idée que l'homogénéité socioéconomique et le mode de vie familial de la banlieue favorisent la responsabilité des résidants envers leur milieu et donc leur capacité d'aider lors d'une situation de menace. Il s'agit avant tout d'une représentation sociale, car aucune répondante n'a eu à demander de l'aide chez des résidants de la banlieue ou même des passants.

La façon dont est envisagée la qualité de l'aide disponible varie selon le genre. L'analyse des verbatim laisse penser que les hommes ont tendance à compter sur leurs propres moyens pour se sortir d'une situation à risque. La qualité de l'aide disponible serait moins importante. Par contre, les femmes considèrent plus rapidement la possibilité de demander de l'aide. Pour elles, la qualité de l'aide disponible est capitale.

La qualité et l'efficacité de l'aide disponible à proximité constituent donc une condition de base pour que ce facteur de protection puisse jouer un rôle atténuant dans le sentiment d'insécurité. Nous en concluons que dans les espaces publics où il semble plus difficile et incertain de mobiliser les ressources d'aide, la personne doit se fier à ses seules ressources, ce qui peut accentuer sa vulnérabilité et son sentiment d'insécurité lors d'une situation à potentiel de violence.

#### **4. 4.1.3 Le pôle du milieu bâti**

La troisième dimension du patron d'organisation de l'information servant à alimenter l'évaluation personnelle du risque d'une personne dans un espace public est le lieu lui-même et ses caractéristiques. Selon l'analyse des entrevues, certaines caractéristiques du milieu bâti peuvent contribuer à rendre l'aide potentielle plus accessible, par exemple par la mixité des fonctions urbaines qui génère un

achalandage de piétons. D'autres, comme l'éclairage, augmentent la capacité de mieux voir et anticiper les situations insécurisantes. C'est à ce titre que le soir, la noirceur accentue le sentiment d'insécurité. Finalement, la façon dont sont aménagés les lieux publics peut favoriser chez la personne qui juge la situation insécurisante l'évitement et la fuite, deux stratégies de protection assez fréquentes parmi l'échantillon, comme le montre la mise en situation et l'inventaire des situations d'insécurité.

L'analyse des données montre que ces endroits sont jugés à risque parce que les lacunes de certains éléments urbanistiques et architecturaux ne sont pas suffisamment contrebalancées par les autres ressources de l'environnement. Cet extrait d'une entrevue dans le territoire de banlieue l'illustre bien.

« Surtout, ce qui était le plus effrayant, c'était qu'il était genre 18h30 le soir, il faisait noir, j'étais toute seule, les autres maisons à côté étaient très éloignées, je pense que c'était un garage sur un coin de rue. Puis, en avant, c'était le chemin de fer, il n'y avait pas de lumière sur la rue, faque j'étais cuit. C'est sûr qu'il ne faut pas toujours s'imaginer le pire, mais si c'était arrivé, j'avais pas les ressources devant moi, j'avais rien » (entrevue P-00-6).

« Je regarderais ce qui m'entoure, est-ce uniquement des logements, est-ce des lieux publics, des édifices publics, est-ce qu'il y a un téléphone, des choses comme cela. Pis une chose, c'est que je tiendrais mes clefs dans mes mains. Je serais plus alerte. » (entrevue P-00-17).

#### **4. 4.1.3.1 Le milieu bâti et les autres facteurs**

Les éléments de l'environnement peuvent constituer, selon l'évaluation qui est faite, des facteurs de risque ou des facteurs de protection. Ainsi, une placette mal éclairée (milieu bâti), où un groupe d'individus louches prend place (générateurs microsociaux) pourra être moins insécurisante s'il y a la possibilité d'obtenir de l'aide à proximité, par le facteur de protection que représente ce dernier élément. Au même titre qu'un lieu bien éclairé (milieu bâti) mais désert et isolé (pas d'aide disponible) pourra devenir insécurisant en raison des facteurs de risque qui viennent diminuer le facteur de protection qu'est l'éclairage.

De façon globale, le cadre bâti oriente l'évaluation du risque de façon moins importante que nous le soupçonnions au départ, compte tenu de la littérature scientifique présentée dans la toile de fond conceptuelle. Koskela et Pain (2000) ont déjà souligné l'impact relatif du cadre bâti sur le sentiment d'insécurité. Conséquemment, ces auteures accordent une place importante à des variables de nature macro, particulièrement aux rapports sociaux et aux rapports de genre, dans le sentiment d'insécurité des femmes.

#### **4. 4.2 Les variables personnelles et le contexte macrosociologique**

Bien que l'évaluation du risque d'une situation dans un lieu public soit réalisée à partir des indices qui sont fournis dans l'environnement, les personnes sont des agents actifs qui doivent interpréter ces indices pour bien en saisir le sens et jauger la menace. On peut postuler que l'évaluation est aussi tributaire de filtres personnels qui peuvent colorer la perception des choses. Notre recherche montre que le genre, la perception de la capacité à se défendre, la familiarité avec le quartier et les expériences de victimisation passées dans le quartier sont les principales variables personnelles qui affectent la perception du risque.

L'analyse du matériel d'entrevue indique que la capacité à se défendre et l'état de santé sont des facteurs individuels qui exercent une influence sur l'évaluation personnelle du risque. Le 2/3 des femmes de l'échantillon du territoire central ont la conviction d'être incapable de se défendre en cas d'agression. Parmi elles, cinq affirment qu'elles ne sont pas en bonne santé. Dans le secteur d'étude de banlieue, 9 femmes sur 17 soutiennent la même affirmation, dont 3 femmes qui ont des problèmes de santé. Killias et Clerici (2000) ont démontré que la mauvaise condition physique et les handicaps physiques augmentent la vulnérabilité présumée et le sentiment d'insécurité. Fait plus intéressant, Riger, Gordon et LeBailly (1982) avaient identifié l'auto-défense comme étant moyen pertinent pour les femmes de faire face à l'environnement urbain et lutter contre la violence. Cette observation reste toujours aussi pertinente.

Contrairement aux femmes, les hommes ont tous mentionné savoir se défendre, ce qui renforce leur sentiment de sécurité. De plus, les hommes ne se voient pas comme des victimes possibles sur leur territoire de travail, contrairement aux femmes qui sont conscientes de présenter, comme groupe social, une vulnérabilité face à la violence sexuelle. Cette conviction aggrave le sentiment d'insécurité. Toutefois, ces observations rappellent que même si la capacité d'autodéfense est une variable personnelle, elle est aussi influencée par l'environnement macrosociologique dans lequel les personnes se développent. Les femmes et les hommes ont une socialisation différente, marquée par les rapports sociaux de sexe (Little, 1993), ce qui affecte leur rapport à la violence et l'ensemble des stratégies réactionnelles. De plus, bien que les femmes soient principalement victimes de violence dans l'espace privé, ce sont les espaces publics qui canalisent leurs craintes, particulièrement celle de la violence sexuelle. C'est le paradoxe spatial de l'insécurité des femmes (Valentine, 1989). Cette sensibilité des femmes au sentiment d'insécurité dans l'espace public les rend plus vigilantes. En raison de leurs expériences de genre, les femmes sont plus habiles à détecter les indices de danger, de situations à risque dans l'espace public (Koskela, 1997). Par conséquent, il y a donc un avantage notable à considérer les observations des femmes sur l'environnement social et physique et ainsi mieux expliquer le sentiment d'insécurité en milieu urbain. Par contre, et c'est le cas dans cette recherche basée sur un échantillon formé majoritairement de femmes travailleuses, la dimension transversale du genre est présente dans les résultats de recherche. Des précautions devront être prises lorsqu'on généralisera aux hommes et aux femmes les analyses sur l'évaluation personnelle du risque dans les lieux publics urbains.

Plusieurs auteurs (tels Hollway et Jefferson, 1997; Roché, 2002) considèrent le sentiment d'insécurité comme un produit d'une époque particulière et de ses craintes collectives. Ils associent le sentiment d'insécurité à l'instabilité d'une société en changement qui voit ses repères traditionnels se modifier, voire éclater en raison de profondes transformations sociales, technologiques et économiques. Cette incertitude multiforme peut occasionner un sentiment de perte de contrôle du milieu.

Cela pourrait expliquer pourquoi malgré les connaissances et la familiarité que peuvent avoir les travailleuses interrogées avec les groupes sociaux marginaux, ces derniers sont quand même perçus comme étant des générateurs microsociaux de l'insécurité. L'omniprésence des mass media présente des faits divers qui nourrissent cette panique morale. La précarité et l'incertitude entretiennent la méfiance envers la différence et l'insécurité. Dans cet esprit, Sparks, Girling et Loader (2001) théorisent le sentiment d'insécurité comme étant une vaste métaphore qui englobe la crise de la modernité. Ainsi, l'environnement macrosocial contribue à construire l'univers de référence des travailleuses et des travailleurs interrogés. Toutefois, en raison des objectifs poursuivis dans cette étude, cette dimension a été très peu explorée, mais pourrait faire l'objet de recherches futures.

#### **4. 4.3 Le sentiment d'insécurité et le stress urbain**

Les situations insécurisantes et, plus largement, les différentes problématiques urbaines du centre-ville Est, parce qu'elles y sont plus nombreuses et dramatiques, causent un malaise.

« T'sé, le matin, tu t'en viens travailler là, c'est quotidien là que tu doives affronter cette peur-là, te dire j'espère que ... » (entrevue F-99-06)

« Je sais que je suis un gars. C'est pour ça que je te dis, dans mon travail à moi il n'y a pas rien que les gens qu'on va voir à la maison. Non. Rien que le fait de te promener au centre-ville, c'est déjà...veut, veut pas, ça t'attaque le cerveau, parce que tu vois souvent de la misère puis là en dedans, toi tu te dis... t'as peur. » (entrevue M-00-16).

« En arrivant, c'était comme ça. Puis, des fois, je me suis dit : je vais m'habituer. Mais je ne m'habitue pas à voir la pauvreté, la dureté. » (entrevue F-100-16).

Les conséquences de cette insécurité sur la santé et la qualité de vie au travail restent encore à déterminer. Toutefois, on peut relier ce malaise exprimé par quelques personnes à un stress urbain. Moser (1992) associe le stress urbain aux nombreuses situations imprévisibles auxquelles les citoyens doivent s'adapter, dans le bruit et la densité, et sur lesquelles ils n'ont qu'un faible contrôle. Les dures réalités du centre-ville dont les travailleuses et les travailleurs sont témoins

s'ajoutent aux diverses situations à potentiel de violence auxquelles ils peuvent être confrontés en raison des déplacements requis dans le cadre de leur travail. Selon les données de recherche, les incidents insécurisants se sont produits bien plus souvent dans des espaces publics achalandés que dans des espaces plus isolés et circonscrits, que les sujets pourraient éviter (ex : un parc). Il serait donc possible de faire une mauvaise rencontre à peu près partout. Les situations d'insécurité, et plus largement d'exclusion sociale visible dans les espaces publics, exigent des efforts d'adaptation pour le personnel. De plus, les situations d'insécurité sont aussi difficilement prévisibles et le contrôle que peuvent exercer les travailleuses et les travailleurs est assez limité. La vigilance et les mesures de protection comme le soutien organisationnel de l'employeur, l'autodéfense pour femmes et les téléphones cellulaires contribuent à prévenir l'insécurité sur la rue, mais sont inadéquats pour transformer les problèmes sociaux reliés à la vie urbaine.

#### **4.4.4 La prévention multidimensionnelle pour contrer l'insécurité urbaine**

Le sentiment d'insécurité dans l'espace public peut servir de clé de lecture pour organiser les pratiques de prévention de la violence et de la criminalité dans l'espace public. Par contre, l'intensité du phénomène de l'insécurité urbaine, dans un quartier du centre-ville par exemple, peut rendre invisibles d'autres phénomènes. Certains espaces publics constituent des lieux d'appartenance et de sociabilité pour les marginaux et les jeunes de la rue qui les fréquentent (Parazelli, 2004). En revanche, ces lieux publics sont souvent perçus comme insécurisants par la population. Ces difficultés de cohabitation sociale deviennent souvent un enjeu sécuritaire pour la population et les autorités locales. Pour éviter que, sous le couvert de bonnes intentions, soient mises en place des interventions de sécurisation aux effets pervers, une approche de prévention qui se base sur un diagnostic multisectoriel, établi par la concertation de plusieurs acteurs sociaux, constitue une approche pleine de potentiel.

Le modèle d'évaluation personnelle du risque présenté dans cet article montre que plusieurs dimensions sont prises en considération par les personnes pour mieux estimer le risque d'une situation dans un lieu public. Conséquemment, afin de diminuer le sentiment d'insécurité en milieu urbain, il faut faire appel à des interventions sur plusieurs aspects. Ainsi, les programmes de prévention devraient miser sur des stratégies multidimensionnelles faisant appel à plusieurs registres d'interventions et d'acteurs sociaux. Et effectivement, dans de nombreux pays européens, en Afrique du Sud, au Canada ou aux États-Unis, des partenariats entre les acteurs institutionnels et communautaire s'instaurent. Le partenariat devient une logique de fonctionnement intégré au courant dominant (*mainstreaming*) de la prévention du crime et de l'insécurité urbaine. Ces partenariats multisectoriels sont valorisés à cause des avantages qu'ils procurent. Par contre, une série de barrières entravent souvent le fonctionnement partenarial. Nous aurons l'occasion de discuter de ces considérations dans le prochain chapitre.

## CONCLUSION

Cette recherche avait pour objectif de présenter les composantes les plus importantes dans l'évaluation personnelle du risque dans les lieux publics de la ville. Basée sur des indices qui mettent en alerte, l'évaluation personnelle du risque regroupe trois pôles d'information provenant de l'environnement immédiat (générateurs microsociaux, aide-témoin, milieu bâti) et des facteurs personnels et macrosociologiques. C'est par ces pôles qu'est organisée l'information provenant de l'environnement, afin de juger des risques que comporte une situation à potentiel de violence dans l'espace public urbain. L'évaluation personnelle du risque constitue une étape essentielle dans la production du sentiment d'insécurité et contribuerait à expliquer les variations dans le sentiment d'insécurité face à différentes situations dans les lieux publics. De plus, la catégorie aide-témoin apparaît comme une dimension déterminante dans le processus et elle avait été jusqu'ici sous-estimée. De plus, l'intérêt de ce modèle réside, entre autres, dans le renversement de perspective : les lieux publics urbains peuvent être vus comme recelant des facteurs

d'insécurité importants qui diminuent la sécurité, mais aussi, selon les situations, comme offrant des ressources mobilisables à l'échelle micro pour augmenter, ou au mieux, rétablir la sécurité des personnes, lors de situations à risque ou perçues comme telles.

Des recherches futures basées sur un échantillon égal d'hommes et de femmes pourraient approfondir les différences significatives selon le genre dans le poids accordé à chaque dimension de l'ÉPR. Par exemple, il est possible que les hommes accordent une importance moins grande à la disponibilité de l'aide, se fiant plus à leurs ressources pour se sortir d'une situation à potentiel de violence.

Cette étude sur le sentiment d'insécurité de travailleuses et de travailleurs dans les lieux publics montre que les déplacements dans l'espace urbain et les situations insécurisantes à potentiel de violence qu'on peut y vivre constituent une réalité bien présente aux impacts non négligeables pour les travailleuses et les travailleurs du centre-ville Est. De plus, bien qu'issues d'une enquête avec un échantillon spécialisé, les observations sur l'évaluation personnelle du risque offrent des pistes pour comprendre cette évaluation chez d'autres catégories sociales. De même, le modèle d'évaluation personnelle du risque illustré ici peut contribuer à enrichir des programmes de prévention de l'insécurité urbaine qui renforcent, du point de vue de la population, les facteurs de protection du milieu, comme l'aide et la cohésion sociale, ou encore l'aménagement des lieux publics. Cette recherche soulève la question de la cohabitation sociale des groupes sociaux dans les lieux publics reste un sujet aux solutions complexes, un défi toujours actuel, non sans conséquence pour les segments plus marginalisés de la population.

## CHAPITRE V

### LE PARTENARIAT DANS LA PRÉVENTION DU CRIME EN MILIEU URBAIN: LES DÉFIS D'UNE CULTURE À CONSOLIDER

#### 5.1 MISE EN CONTEXTE PRÉLIMINAIRE

Il est apparu nécessaire de mieux situer ce chapitre (qui correspond au troisième article) dans l'ensemble de cette recherche doctorale. Un des fondements théoriques de la thèse est que le sentiment d'insécurité est un phénomène multidimensionnel, comme l'est la problématique plus globale de l'insécurité et de la criminalité en milieu urbain. Le cadre théorique et l'analyse des résultats de cette recherche font référence à des dimensions plurielles du sentiment d'insécurité, de sa nature, de ses nombreuses causes et de contexte de ses manifestations. L'évaluation personnelle du risque présentée dans le chapitre précédent est une analyse de plusieurs dimensions reliées à une situation insécurisante. Quant aux facteurs d'insécurité associés par nos sujets à la banlieue et au centre-ville Est (au chapitre III), ils sont des exemples concrets de ce qui constitue l'univers multidimensionnel de référence du sentiment d'insécurité en milieu urbain. La *multidimensionnalité* de l'insécurité se reproduit aussi dans les solutions qui sont proposés à l'État et la société civile. Ce chapitre traitera de la logique partenariale dans la prévention de l'insécurité.

Pour lutter contre ce phénomène, plusieurs stratégies de prévention de l'insécurité urbaine sont déployées. Au Canada, on les divise en deux catégories : la prévention par le développement social et la prévention situationnelle (incluant l'aménagement sécuritaire). Par exemple, depuis 1998, la Stratégie nationale de prévention du crime du Canada a investi<sup>3</sup> des millions de dollars dans des projets de prévention du crime et de l'insécurité urbaine par le développement social. De plus, plusieurs

---

<sup>3</sup> Nous employons le terme investir plutôt que subventionner, car nous pensons que la prévention est un investissement qui est créateur de richesse sociale et économique.

institutions dont les municipalités s'intéressent à la prévention situationnelle dans les équipements et les lieux publics de leur territoire, comme en font foi des guides d'aménagement et des projets pilotes.

Malgré des séries d'initiatives louables, les problèmes associés à l'insécurité urbaine perdurent, amoindris peut-être, mais ils persistent à affecter la qualité de vies des citoyennes et des citoyens. Le concept de coproduction de la sécurité urbaine est fertile pour la recherche et pour les pratiques, car la coproduction implique la notion de la participation de nombreux acteurs sociaux à ce projet sociétal commun. À titre d'exemple, dans la grande région de Montréal, des interventions planifiées ont porté sur les conditions environnementales (telle l'application de la grille d'aménagement sécuritaire aux équipements sportifs et aux viaducs de la Ville de Montréal, le programme de sécurité pour les infirmières de la Fédération des infirmiers et des infirmières du Québec, programme entre deux arrêts de la Société de transport de la Ville de Montréal), sur le milieu social (programme de sensibilisation des commerçants à la sécurité des femmes de Tandem Montréal) et sur le développement de facteurs personnels de protection (programmes de développement des habiletés de défense pour femmes avec le CAFSU et le Y de Montréal). Plusieurs types d'intervenants oeuvrent donc à la prévention en misant sur certains aspects de l'insécurité.

De cette notion de coproduction découle aussi des modes d'intervention et de fonctionnement. Des acteurs sociaux, économiques et institutionnels travaillent de plus en plus en concertation pour trouver des solutions à ces problèmes sociaux urbains complexes.

Le partenariat intersectoriel en prévention du crime et de l'insécurité devient une logique d'action populaire afin de concevoir des programmes et de les appliquer. Dans cette recherche, nous avons voulu approfondir les raisons de cette popularité, les principaux avantages et les principales barrières du point de vue des leaders théoriques du partenariat en prévention du crime et de l'insécurité urbaine au

Québec. Dans le présent chapitre, nous délaisserons le seul champ de la prévention de l'insécurité au travail, pour discuter plus largement du partenariat urbain en prévention du crime et de l'insécurité.

Le chapitre V constitue une version remaniée d'un article publié dans la *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 2005, printemps, pp.317-335.

## 5.2 INTRODUCTION À LA DISCUSSION

Traditionnellement, la police, appuyée par le système juridique et pénal, avait la responsabilité de prévenir le crime et d'assurer le sentiment de sécurité de la population. Depuis la fin des années 1980, des changements graduels, mais majeurs sont survenus dans la planification et la gestion de la sécurité urbaine dans plusieurs pays occidentaux, comme le Canada. La question de la prévention de la criminalité en milieu urbain est devenue une préoccupation partagée par un plus grand nombre d'acteurs sociaux. Comme le souligne le Centre international de prévention de la criminalité (CIPC), la prévention de la criminalité s'est graduellement transformée en une approche plus globale de la sécurité des collectivités, celle-ci étant conceptualisée comme un bien collectif (Shaw, 2001). En accord avec cette vision, la sécurité collective est coproduite par les ressources et les réseaux de plusieurs secteurs d'activités. C'est principalement par partenariats multisectoriels que cela se concrétise. Le terme de partenariat est d'ailleurs devenu un *buzzword*, un mot-clé dans le domaine de la prévention du crime et du sentiment d'insécurité (Walklate, 2001). La plupart des projets en prévention du crime misent sur ce concept, croyant offrir ainsi une garantie de succès.

Les structures politiques et sociales de contrôle et de prévention du crime sont en pleine métamorphose. Ces transformations, affirme Crawford, se manifestent par « *a dispersed and fragmented web of networks and partnerships, in which the interests of the central state collide with local power elites, established agencies, charitable bodies, private businesses and representatives of other organized groups* » (Crawford, 1997 :4). Le partenariat est un mode d'action collective populaire auprès de ces réseaux d'acteurs qui oeuvrent dans des secteurs très différents. Le partenariat évoque en filigrane que la prévention du crime est dorénavant l'affaire des institutions, des organisations communautaires, du secteur privé et des citoyens dans leur ensemble. Pour Garland (1996), cette implication de tous les secteurs de la société civile consiste à une stratégie de responsabilisation des acteurs pour les préoccupations de sécurité de l'État. Quant à Beck (1992), il y voit plutôt l'application d'une philosophie de gestion individuelle des risques, diffusée dans tous les secteurs

d'une civilisation, mondialisée et obsédée par le risque, son évaluation et son contrôle.

Malgré cet engouement pour le partenariat, outre des études d'évaluation et des guides de formation, les logiques de fonctionnement partenarial dans le domaine de la sécurité ont été relativement peu scrutées par les chercheurs universitaires. Dans ce contexte, cette recherche vise à apporter un éclairage nouveau sur les logiques partenariales. Ceci est possible par le développement d'un cadre théorique multidisciplinaire. Nos concepts proviennent de recherches en criminologie, en développement social, en études urbaines, en sciences politiques et en développement régional. Parallèlement, nous utiliserons comme données de base les perceptions des principaux acteurs de la sécurité urbaine au Québec. Le questionnement de départ est le suivant : quelles sont les logiques qui incitent les acteurs institutionnels et communautaires à s'engager dans une démarche partenariale en sécurité urbaine? Quels sont les éléments qui aident ou qui font obstacle au fonctionnement partenarial? Comment agissent-ils? Quels sont les principaux enjeux du partenariat en prévention du crime?

Dans cet article, nous préciserons le concept de partenariat et ses origines sociopolitiques. Ensuite, nous présenterons les principales analyses, notamment celles sur le processus, les conditions de base et les principales barrières au partenariat. Finalement, nous terminerons en discutant de l'hypothèse selon laquelle l'approche partenariale constitue un paradigme influent en prévention du crime et des désordres urbains depuis une quinzaine d'années.

### **5.3 MÉTHODOLOGIE**

Des entrevues ont été menées auprès de sept experts de la prévention du crime et du sentiment d'insécurité au Québec. Les informateurs-clés qui ont participé à l'enquête sont très expérimentés et occupent tous des postes de coordination dans le domaine public ou communautaire. Ces hommes et ces femmes oeuvrent dans

des municipalités, des services de police, des agences de prévention du crime et de l'insécurité urbaine, des organisations non gouvernementales et des agences de santé publique. Toutes les personnes de l'échantillon ont réalisé des travaux importants dans le domaine, certains sont reconnus à l'échelle internationale. Ces répondants sont des praticiens reconnus et des experts crédibles dans le milieu de la prévention au Québec. Les entrevues semi-dirigées ont permis de recueillir le matériau brut de recherche, soit les idées et les appréciations des informateurs-clés quant à certains thèmes. Les questions de l'entrevue ont porté sur leurs perceptions quant à leurs expériences de partenariat, les aspects facilitants ou limitatifs de ce mode d'action collective de même que les voies d'avenir pour les logiques partenariales. Au fil des entrevues, nous avons atteint la saturation des données..

## **5.4 LA TOILE DE FOND CONCEPTUELLE**

### **5.4.1 La concertation, la collaboration et le partenariat : au-delà des similitudes**

Le terme partenariat est un concept important dans la rhétorique de la prévention du crime, mais il est souvent utilisé de façon erronée pour qualifier des projets. Les définitions des termes partenariat, concertation et collaboration sont approximatives dans l'usage courant. Afin de préciser ces concepts, nous retiendrons, dans la typologie des relations interorganisationnelles que Landry (1994) propose, la dimension du support consenti par chaque organisation au projet en partenariat. Ainsi, la collaboration est une relation peu formelle, qui n'engage les participants que sur un aspect précis et déterminé de leur coopération (par exemple, l'organisation d'une activité de marche exploratoire sur la sécurité dans un parc local).

Le partenariat et la concertation sont, de leur côté, des modes d'action plus formels et leurs implications organisationnelles beaucoup plus profondes. René et Gervais (2001 :22) expliquent que le partenariat « renvoie à des pratiques qui engagent davantage les partenaires dans une démarche commune » alors que pour une concertation, « les liens sont moins structurés, moins formels ». Les expériences de

partenariat en prévention du crime au Québec se caractérisent par des regroupements d'organisations concernées par la question du crime et de la violence en ville. Il s'agit d'une alliance contractuelle formant une structure organisationnelle, qu'elle soit au niveau local ou régional (Fontan et Lachapelle 2000, cité dans Lachapelle, 2001). Le partenariat implique évidemment la concertation des partenaires, mais ce qui le démarque, c'est sa finalité. Ainsi, un projet de prévention de l'insécurité urbaine planifié et mis en œuvre en commun, où l'analyse des besoins et les stratégies d'action sont élaborées par l'ensemble des partenaires dans le respect de leurs compétences, constitue un partenariat. Pour Nadeau (2003), le partenariat est un mode d'action collective rentable s'il comporte plus de bénéfices que de coûts pour les partenaires. Ces derniers doivent donc en tirer des avantages et un enrichissement mutuel.

#### **5.4.2 L'origine du partenariat en prévention du crime**

L'approche partenariale est devenue graduellement un modèle idéalisé dans la structuration des rapports entre les organisations du champ social, et ce, dans la plupart des niveaux d'interventions publiques et communautaires. Cette expansion du partenariat témoigne d'une certaine redéfinition du contrat social entre l'État et les différents acteurs sociaux, politiques et économiques (Lévesque et Mager, 1992). Le domaine de la prévention du crime n'échappe pas à cette tendance.

En observant le cas de la prévention du crime en Grande-Bretagne, Crawford (1998) démontre que la popularité du partenariat provient de causes organisationnelles et politiques. Selon lui, la bureaucratisation et la spécialisation des professions liées à la criminologie et à la justice pénale conduisent à la remise en question des structures et des façons de faire. Les résultats inconstants de certaines actions de prévention du crime renforcent la contestation envers les spécialistes. L'expertise est revendiquée par un plus large bassin de personnes axées sur la pratique et provenant d'un milieu non institutionnel ou de la population. En 1991, le rapport Morgan recommandait les partenariats entre les services de police et les

organisations locales. Ces explications du développement du partenariat doivent être interprétées à la lumière des tendances politiques observées en Grande-Bretagne. L'approche du nouveau management public (*new public management*) en lien avec l'idéologie néo-libérale de la Nouvelle droite (*New Right*) a favorisé l'explosion de la responsabilité collective qui sous-tend le partenariat et la participation des acteurs du social, du pénal, de l'éducation et des municipalités. Toutefois, la situation ne s'est pas radicalement transformée avec l'arrivée au pouvoir du parti travailliste (*Labour Party*). Le *Crime and Disorder Act* est adopté en 1998 et il prescrit les partenariats entre les institutions et la société civile. Ces partenariats permettent de poser un diagnostic de sécurité et de définir les stratégies locales de prévention du crime et des désordres urbains. Les autorités locales sont tenues responsables d'améliorer la sécurité de la communauté.

À la suite de la Commission des maires sur la sécurité dirigée par Bonnemaïson en 1982, la France a conçu des politiques nationales de prévention sociale afin de lutter contre la délinquance et l'insécurité urbaine. Ces politiques visaient l'amélioration des conditions de vie et la lutte contre l'exclusion sociale dans des territoires jugés comme étant « dysfonctionnels ». Comme le fait remarquer Body-Gendrot (2001), cette orientation de l'État a favorisé une « hypertrophie » des politiques sociales, entraînant un arrimage déficient entre les mesures de prévention et celles de répression. La Politique de la ville, adoptée au début des années 1980, touche le domaine de la sécurité urbaine et insiste sur la participation du local aux stratégies d'action. Malgré son adoption, les institutions publiques continuent de piloter les politiques. Le partenariat local, pour coproduire la sécurité, paraît suspect ou est l'objet d'un intérêt superficiel. Ce n'est qu'à partir du milieu des années 1990 que l'on peut observer des partenariats entre les associations, les institutions (logement, écoles) et la police. La coproduction de la sécurité urbaine en France est l'objet d'approches transversales, mais se restreint surtout aux acteurs institutionnels. La mobilisation des citoyens pour participer à des partenariats de sécurité urbaine est limitée, bien que des agences publiques aident les citoyens à reprendre une « position d'acteur social » (Wyvekens, 2003). L'État a instauré les contrats locaux

de sécurité qui accordent une large place à la concertation des acteurs sur le territoire ainsi qu'au partenariat. À la fin de l'année 2003, l'État avait signé 637 contrats avec des autorités locales, rejoignant ainsi près de 23 millions de citoyens (Ministère de l'Intérieur de la France, 2004).

Dans son étude comparative, Body-Gendrot (2000) démontre que la coproduction de la sécurité sous forme de partenariat est répandue aux États-unis et diffère selon les villes. Le gouvernement fédéral finance les programmes de contrôle de la criminalité que les états et les municipalités choisissent de développer. Les interventions privilégiées et la place accordée au partenariat varient selon l'approche politique et idéologique des leaders locaux. Entre le pôle de la répression (approche de la tolérance zéro comme à New York) et celui de la prévention par le développement social (approche adoptée par la ville de San Francisco), une série de formules mixtes existent, comme à Boston et à San Diego.

Au Québec, l'expansion du partenariat comme mode d'action collective en prévention du crime s'explique par la rareté des ressources monétaires. Ces dernières années, le gouvernement a remodelé son rôle d'État Providence et a procédé à des compressions budgétaires qui ont affecté les services des institutions (par exemple, le service de police des municipalités) de même que les organismes communautaires et non gouvernementaux oeuvrant dans des problématiques sociales (violence, marginalité, etc.). Par conséquent, les actions et les programmes sont limités malgré les besoins constants de la population. Le partenariat favorise la mise en commun des différentes ressources humaines, financières et techniques et devient ainsi une solution pour compenser la rareté des fonds ou des financements. L'État alimente cet engouement pour le partenariat en sollicitant la participation des acteurs de la société civile sur la question de la prévention du crime et en cherchant à responsabiliser la population au sujet de sa sécurité. De nouveaux acteurs occupent le champ de la prévention.

Dans le contexte actuel, l'influence de l'État reste substantielle malgré le développement des regroupements partenariaux en sécurité urbaine. Ces derniers constituent une sorte de réseaux de pouvoir intermédiaire axé vers l'action. L'État et ses agences fixent des priorités pour accorder du financement et les politiques qu'ils établissent encadrent des actions dont le développement et la mise en œuvre sont confiés au local. Ainsi, en 2001, le gouvernement québécois a lancé la « Politique ministérielle en prévention de la criminalité : Pour des milieux de vie plus sécuritaires », et en 2000 et la « Politique ministérielle : Vers une police plus communautaire » qui touchent la thématique globale de la sécurité urbaine et qui prescrivent le partenariat. Cette tendance est aussi présente dans d'autres thématiques comme la santé mentale (politique déposée en 1989), la violence conjugale (politique déposée en 1995) et le développement régional (politique déposée en 1998). Le gouvernement fédéral canadien fait de même : grâce à la Stratégie nationale pour la prévention du crime, dont est responsable le Centre national de prévention du crime (CNPC), il finance les projets locaux de prévention du crime réalisés en partenariat et misant sur le développement social. De façon globale, ces conditions traduisent les nouvelles modalités d'action de l'État : morcellement et décentralisation (Crawford, 1997; Hugues, 1998). Garland (1996) précise qu'il s'agit, pour l'État, de gouverner à distance (*governing at a distance*) avec une influence renforcée malgré une image amoindrie de protecteur du bien collectif.

La popularité du partenariat en prévention du crime s'explique aussi par la complexité des problématiques reliées à la sécurité urbaine. La contribution de plusieurs disciplines et de nombreux secteurs d'interventions publiques est souvent indispensable. Pour Rosenbaum (2002), le partenariat est le mode d'action par excellence pour mobiliser les acteurs de plusieurs secteurs d'activités afin de développer des stratégies aux effets cumulatifs sur plusieurs causes de l'insécurité urbaine. Les organisations ne disposent ni de l'expertise nécessaire ni des moyens d'action susceptibles de supprimer tous les problèmes d'insécurité urbaine. Ces limites se manifestent de façon criante lorsqu'une situation d'insécurité dans un

quartier est récurrente ou que survient une situation de crise locale et que les institutions sont incapables de la résoudre complètement (par exemple : l'insécurité des citoyens provoquée par la prostitution de rue et l'usage de stupéfiants). Le partenariat, de par l'association de plusieurs acteurs, permet de dresser un portrait plus complet et global et d'apporter des solutions adéquates. En raison des frontières fixées dans le mandat des organisations, les actions possibles relèvent de secteurs, de services publics et de ministères variés. Par exemple, la police n'a pas le mandat d'aménager les lieux publics pour augmenter l'éclairage et d'éliminer les espaces dans le cadre bâti pouvant servir de cachettes pour un délinquant. En effet, cette responsabilité relève de la municipalité, des professionnels en aménagement et des propriétaires fonciers. La police peut toutefois participer à la réflexion. De plus, le partenariat permet de rejoindre un plus grand nombre de bénéficiaires ou de couvrir un territoire plus étendu. Il permet également d'intervenir collectivement sur plusieurs maillons du continuum de la prévention du crime et à divers moments clés d'une problématique affectant la sécurité urbaine. Le partenariat peut aussi contribuer à une optimisation de l'utilisation des fonds publics. Selon Crawford (1997), ce serait un gage de bonne gouvernance urbaine.

#### **5.4.3 Le partenariat multisectoriel comme logique de fonctionnement**

Le partenariat en prévention du crime implique des acteurs provenant de secteurs d'intervention variés, intéressés par des problèmes de société complexes et détenant un pouvoir et des responsabilités quant aux solutions à apporter. Une des particularités du Québec, c'est que plusieurs interventions reliées à la question de la prévention de l'insécurité urbaine sont hors du champ de compétence de la municipalité (par exemple, la santé publique, l'éducation). En conséquence, l'intersectorialité est une nécessité. Les partenaires typiques en sécurité urbaine sont les municipalités, les services de police, les organisations communautaires spécialisées dans la prévention du crime (ex : Tandem à Montréal). En fonction des projets, s'ajoutent les organisations communautaires et les organismes à but non lucratif, comme les groupes de femmes, les organismes locaux de prévention du

crime, les centres d'autodéfense. Les Directions de santé publique, les CLSC, les sociétés de transport en commun, les offices municipaux d'habitations à loyer modique, les institutions scolaires se joignent aussi à des partenariats, selon les problématiques et les territoires. Le fait que la Stratégie nationale pour la prévention du crime du gouvernement canadien finance particulièrement les projets impliquant des organismes communautaires encourage la participation du milieu associatif à la coproduction de la sécurité urbaine.

## **5.5 LES RÉSULTATS**

### **5.5.1 Les avantages du partenariat**

Dans cette section et les suivantes, nous présenterons les principales analyses du matériel provenant des entrevues. Selon nos informateurs-clés, les avantages du partenariat se divisent en quatre catégories : l'accès bonifié aux ressources et aux clientèles; le réseautage; l'amélioration des résultats et le diagnostic multisectoriel.

Comme il a été mentionné précédemment, les organisations ne peuvent pas couvrir l'ensemble du spectre des actions en prévention de l'insécurité urbaine à cause des limites de leurs ressources financières, humaines et techniques. En se joignant à d'autres partenaires, elles peuvent augmenter significativement leur force de frappe dans le milieu. Le développement d'actions au profit de nouvelles clientèles difficiles à atteindre, comme les enfants, est un des avantages du partenariat. En guise d'exemple, l'organisme de prévention du crime Tandem Montréal sud-ouest et les garderies du territoire ont identifié un besoin pour améliorer la prévention du crime et, par la suite, mis en place un carnet d'identité avec photo pour les enfants d'âge pré-scolaire. L'ajout de certains partenaires peut aussi accroître le potentiel d'actions par l'accès à des ressources techniques, comme les services d'infographie et d'impression des institutions ou même à un financement supplémentaire.

En plus d'une certaine efficience dans les actions, le partenariat peut procurer de la visibilité aux organisations et un renforcement de leur crédibilité, ce qui peut être

appréciable pour les organismes communautaires ou les organisations nouvelles dans le domaine. De plus, le partenariat multisectoriel institutions-organisations communautaires contribue à transformer les perceptions et les croyances des partenaires sur les réalités de chaque milieu organisationnel et sur les besoins de la population qu'ils desservent. C'est ce qu'ont réussi à faire les groupes de femmes en mettant la sécurité urbaine dans les priorités de plusieurs municipalités canadiennes (Andrew, 1995).

La répétition des expériences de partenariat peut créer une culture de collaboration entre les acteurs (Lachapelle, 2001). Nos résultats indiquent aussi que le partenariat peut créer un effet multiplicateur sur le développement de partenariats subséquents. Les partenaires développent des habiletés en travaillant ensemble. Souvent, les organisations contactent leurs partenaires lorsque de nouveaux projets sont envisagés ou que des problèmes de sécurité font surface. De plus, le travail en partenariat permet aux organisations d'accéder aux réseaux de leurs partenaires. Cet accès offre des occasions et des bénéfices à moyen terme.

Selon nos informations, la valeur ajoutée du partenariat se retrouve essentiellement dans la bonification des résultats et la pertinence du diagnostic. La participation des organismes dans un regroupement partenarial favorise une programmation d'interventions plus complète, mieux adaptée, plus permanente, pour éviter le développement ou la répétition des problèmes. C'est l'objectif qui est avancé dans tous les partenariats.

### **5. 5.2. Le diagnostic multisectoriel**

Le partenariat qui mobilise différents acteurs sociaux « permet d'aborder différemment les problématiques, de nouer des alliances inattendues avec certains partenaires, de sensibiliser et de défendre des points de vue qui n'étaient auparavant pas pris en compte » (René et Gervais, 2001 : 27). D'ailleurs, nos analyses montrent qu'un des intérêts du partenariat en prévention du crime repose

sur l'établissement d'un diagnostic qui prend en compte plusieurs aspects. Malgré le temps et les efforts qu'il exige, ce diagnostic est nécessaire. En effet, les problématiques et les solutions à apporter demandent une réflexion plus approfondie que celle que peut habituellement livrer le principal organisme dispensateur de services. Le diagnostic multisectoriel, où chaque partenaire partage ses connaissances, ses savoir-faire et ses outils méthodologiques, évite que les moyens mis en place pour résoudre un problème ne proviennent que d'une seule perspective qui pourrait être incomplète et inefficace. Le processus menant à l'élaboration de ce genre de diagnostic permet aussi d'évaluer si des acteurs clés sont absents du partenariat.

Aux dires de nos informateurs-clés, l'étape du diagnostic multisectoriel peut rencontrer des difficultés précises, particulièrement: l'élaboration d'une lecture commune entre les partenaires et les exigences de résultats rapides commandés par les autorités ou résultant d'une situation d'urgence. La principale difficulté du diagnostic multisectoriel consiste à définir conjointement une approche. Cette difficulté n'est pas nouvelle et constitue un enjeu de la concertation depuis vingt ans, comme le rappelle une coordonnatrice d'organisme communautaire. Il s'agit de développer une lecture commune et complémentaire des problèmes, de leurs causes et de leurs effets. La clarification de certaines notions utilisées est nécessaire, comme celles de la sécurité urbaine, de la prévention du crime, du partenariat, de la patrouille, etc. À moins de travailler avec les mêmes partenaires depuis longtemps, il est rare que, dès le début d'un partenariat, les intervenants fassent consensus sur la problématique et sur les définitions des concepts de la même manière. Parce qu'ils ont chacun des responsabilités et un bagage d'expériences différents, les partenaires doivent confronter leurs points de vue et leurs idées. La volonté d'obtenir des résultats rapides limite le temps dévolu à la construction d'une vision commune. Les partenaires se rendent souvent trop rapidement à l'étape des solutions. Les conséquences peuvent être lourdes, car une analyse fragmentaire implique aussi une méconnaissance des autres ressources

existantes, ce qui augmente le risque de dédoublement ou au contraire entrave la mobilisation des ressources existantes. Cela affecte les résultats attendus.

### **5. 5.3. Les exigences de la démarche partenariale**

Certaines caractéristiques exercent un impact favorable sur le partenariat. La première est l'authentique volonté des acteurs d'arriver à une entente sur le diagnostic et les actions. Le partenariat relève de la culture de la négociation (Donzelot 1991, cité dans Lamoureux, 1994), c'est-à-dire que la négociation menant à des compromis entre les acteurs est partie prenante du processus « partenarial ». Comme le mentionne certains intervenants de notre groupe d'enquête, la capacité à mettre en veilleuse les intérêts de chaque organisation pour s'arrimer à ceux du projet collectif est nécessaire. Les organisations doivent être ouvertes au changement de culture qu'apporte le partenariat et doivent disposer de l'autonomie organisationnelle pour adapter leurs programmes et leurs savoir-faire afin de travailler de concert avec les autres. Les organisations, particulièrement les institutions publiques, doivent s'ajuster à un leadership partagé, où elles sont des membres parmi les autres membres de l'association partenariale. Comme Johnson (2003 : 7) le fait remarquer, « il faut respecter les structures existantes, partager le leadership, les responsabilités et les risques...savoir reconnaître l'apport des partenaires locaux quant aux résultats obtenus ». Compte tenu des différentes structures et de la culture organisationnelle des partenaires impliqués, ces qualités ne sont pas toujours partagées et la résistance de certains partenaires aux changements compromet la diffusion du partenariat comme logique d'action en prévention.

D'après les personnes interrogées, il est important que les organisations voient les intérêts et les bénéfices potentiels qu'elles peuvent retirer de leur association. Cela implique que, dès le départ, les partenaires établissent un mandat et des objectifs explicites. Par ailleurs, un consensus total sur l'ensemble des composantes du partenariat est improbable. Il est donc plus utile de faire ressortir les consensus

plutôt que de mettre l'accent sur les divergences. La position n'est pas de nier les désaccords, mais, comme le mentionne un expert consulté, de « trouver le dénominateur commun entre les préoccupations de mon organisation et celles des autres et mettre à profit les points de convergence dans ce dossier commun ».

Selon ce qui se dégage du discours des informateurs-clés, une base stable d'organisations partenaires qui délèguent les mêmes représentants de façon régulière facilite, dans une certaine mesure, les rapports de partenariat. Cela forme l'assise d'un noyau de personnes au fait des problématiques, du territoire et des savoir-faire. Les répercussions positives sont triples. Tout d'abord, l'insertion des nouveaux partenaires est plus rapide, sans un retour obligé aux étapes de départ. Ensuite, l'information circule mieux entre les organisations, ce qui est plus mobilisant, et les stratégies d'action sont réalisées plus rapidement. Finalement, selon un expert institutionnel interrogé, une culture de la prévention et du partenariat permet de mettre en place un « dispositif de continuité ». Cette forme de « veille », développée au cours des années, permet aux partenaires d'intégrer plus aisément plusieurs dimensions à leur diagnostic et devrait conduire à de meilleurs résultats.

Une méthodologie du travail entérinée par les partenaires apparaît selon nos analyses comme une condition de réussite. Quelques méthodes de travail de partenariat en prévention du crime ont déjà été élaborées, comme celle du Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie pour les municipalités québécoises (1999). Sans proposer une méthode particulière, la présente recherche met en lumière un constat méthodologique. En premier lieu, une compréhension mutuelle des partenaires au niveau de la mission, du registre des moyens d'action et des contraintes de chaque acteur, évite les attentes irréalistes et les « agendas cachés » qui constituent une cause majeure d'affaiblissement, voire d'échec du partenariat. Ce partage d'information tout au long de la relation partenariale permet aux organisations partenaires de mieux employer les membres selon leurs moyens et leur expertise. En second lieu, il s'agit de développer un vocabulaire commun et de clarifier les notions et les concepts utilisés. L'identification du problème, de ses

causes et des moyens d'action envisageables, ne peut être réalisée adéquatement que si un langage consensuel a été développé.

À ces conditions qui permettent un bon partenariat s'ajoutent les habiletés personnelles des intervenants mandatés. Schneider (1987) affirme l'importance des habiletés transactionnelles dans les relations partenariales, comme de composer avec l'incertain et le relatif. D'après notre échantillon d'experts, la capacité d'écoute, l'empathie, l'habileté à influencer les autres sans imposer sa vision ou celle de son organisation, la facilité de travailler en équipe et l'absence de compétition pour une plus grande visibilité ou davantage de pouvoir, créent un climat favorable. Par ailleurs, une experte du milieu communautaire fait remarquer que les projets en partenariat rassemblent souvent des intervenants de type leader, ce qui provoque des heurts, surtout chez les personnes inexpérimentées dans les rapports partenariaux. Finalement, un intervenant-pivot qui voit au fonctionnement courant du projet partenarial constitue un autre élément facilitant, voire essentiel. Cet intervenant pilote le projet de partenariat sans en être le directeur. Et si cette personne possède des habiletés personnelles favorisant la concertation, elle peut évaluer la trajectoire et alerter le groupe s'il tombe dans un fonctionnement plus traditionnel et sectoriel.

Les élus locaux constituent des acteurs importants dans de nombreux partenariats en prévention du crime. C'est souvent vers eux que se tournent la population et les groupes communautaires pour que leurs points de vue soient défendus. Les élus peuvent rallier à une cause commune des intervenants qui revendiquent chacun leur champ de compétence. Ils peuvent aussi favoriser le travail de concertation de différents services publics à l'intérieur d'un ministère, d'une ville (par exemple, l'urbanisme, la police, la santé publique, etc.). Leur appui politique constant n'est pas négligeable pour le succès des partenariats. Par contre, le milieu politique a habituellement une approche qui favorise davantage le court terme et les résultats visibles. De plus, comme le soulignent Goris et Walters (1999), les problèmes jugés

comme prioritaires peuvent changer à plusieurs reprises, selon le leadership qu'exerce ce type d'acteurs.

À un niveau macro, les politiques ministérielles du gouvernement québécois en matière de prévention du crime et de police communautaire constituent des appuis au partenariat, car elles en font la promotion. Ainsi, avec l'adoption en 2001 de la *Politique ministérielle en prévention de la criminalité : Pour des milieux de vie plus sécuritaires*, le gouvernement québécois adopte une approche reconnue à l'échelle internationale. La politique québécoise mise sur la concertation et le partenariat et confie la responsabilité de la prévention du crime aux municipalités, à la police, de même qu'aux organismes de la société civile afin de responsabiliser tous les acteurs, y compris la population. Par conséquent, dans ce contexte de politique publique, malgré les limites dans les ressources humaines et financières, les partenariats devraient se multiplier.

#### **5. 5.4. Les barrières au partenariat**

Le partenariat est un processus complexe qui exige beaucoup des acteurs. Cette recherche établit qu'il y a six types de barrières à la démarche partenariale : les organisations partenaires et ses délégués; les approches opposées à concilier; le temps dédié au partenariat; la pratique axée sur la recherche de solutions à court terme; la précarité financière et les changements dans les structures.

Les organisations peuvent nuire au bon fonctionnement du partenariat en étant peu flexibles dans leur approche ou en exerçant un leadership envahissant. Certains experts interrogés en prévention du crime déplorent l'installation d'un rapport, appelé pater-nariat entre les organisations partenaires (terme énoncé par Panet-Raymond et Bourque, 1991). Cette dynamique paternaliste implique souvent les institutions publiques envers les autres partenaires, le plus souvent du milieu communautaire. Le pater-nariat en prévention du crime résulte du leadership des institutions publiques qui, à cause de leurs responsabilités et de leurs ressources financières et

techniques importantes, dictent leur vision et les moyens d'action. De plus, l'urgence d'une situation, la crainte des critiques ou la culture organisationnelle hiérarchisée concourent à développer le pater-nariat.

Malgré leur complémentarité, les partenaires sont des acteurs différents, du point de vue du champ de juridiction, du rapport au temps, des méthodologies de travail, de la culture organisationnelle, de la lecture diagnostique et des méthodes d'intervention. Une grande divergence entre les approches exige, des partenaires, plus d'effort de conciliation pour établir un consensus de base. Les experts interrogés mentionnent fréquemment le cas d'intervenants oeuvrant dans le domaine du développement social ou en défense des droits qui ont des réticences à l'égard de l'approche plus coercitive adoptée par les services de police. Le premier type d'acteurs favorise une approche qui modifie les conditions de vie d'un groupe par l'information, la médiation, etc., afin de l'éloigner de la criminalité ou d'en réduire les effets. Au contraire, les services de police doivent souvent agir dans l'urgence et réprimer, par la force s'il y a lieu, les activités criminelles. De plus, le rapport au temps de ces deux types d'acteurs est différent : les services de police prônent des résultats à court terme tandis que les intervenants en développement social ne comptent souvent que sur le moyen et le long terme pour voir les effets de leurs actions. Ces deux types d'acteurs se complètent, mais ils doivent faire des compromis quant aux besoins à prioriser et aux solutions à privilégier.

De façon unanime, le peu de temps consacré au développement du rapport partenarial et à l'établissement d'une approche commune est décrié par les experts interrogés. Le manque de temps est donc une barrière majeure qui peut s'expliquer par différents facteurs : la recherche de résultats rapides motivés par l'urgence d'un problème et les pressions politiques. De plus, certains décideurs, comme les bailleurs de fonds, minimisent les contraintes de temps attribuables à la démarche partenariale et fixent des exigences importantes en ce qui concerne les retombées concrètes et les échéanciers. Un des experts interrogés déclare : « qu'il faut amener les décideurs à penser que le partenariat en prévention c'est important et que cela

amène des retombées sur l'investissement, mais que c'est long. Mais pour la plupart des décideurs, cela prend une solution pour demain matin ».

Les contraintes de temps peuvent pousser les partenaires à se tourner vers une pratique axée avant tout sur la recherche de solutions sans l'établissement d'un diagnostic solide au préalable. La confrontation des visions, nécessaire à l'établissement d'un diagnostic consensuel, provoque plus de conflits d'opinion que les discussions portant sur la logistique d'une intervention; ce qui renforce cette pratique axée presque exclusivement sur l'action. L'évitement de conflit est une stratégie fréquente dans les rapports entre partenaires en prévention du crime (Crawford, 1997). Par ailleurs, certains groupes voient peu l'intérêt de bâtir un cadre de référence quand il faut trouver rapidement des solutions (par exemple, le regroupement de résidants d'un quartier fortement touché par les incivilités qui demande des actions rapides de la part des autorités).

Les organisations non gouvernementales ou communautaires sont des acteurs de plus en plus importants dans la prévention du crime. C'est toutefois un milieu fragilisé par la précarité financière qui se traduit par un financement par projet, de durée limitée et non récurrent, entraînant ainsi un fort roulement de personnel. L'instabilité des ressources limite l'implication des intervenants et apporte plus de compétition entre les organisations pour obtenir la direction du projet ou gagner en visibilité. De façon globale, les contraintes de financement des institutions et des organismes non gouvernementaux constituent un frein important à leur participation aux instances de concertation en prévention du crime.

Les institutions connaissent aussi des difficultés inhérentes aux bouleversements organisationnels qui les transforment depuis les dernières années. Sont particulièrement touchées les grandes villes québécoises et la Régie des services sociaux et de santé. Dans ces nouvelles structures – encore en mouvement - le manque de cohérence entre les actions est presque inévitable. De même, la confusion associée aux rôles des organisations dans la prévention du crime s'en

trouve accentuée. Cela peut générer des empiétements dans les responsabilités de chacun et contribuer aux divergences idéologiques. S'il existe des champs de responsabilités bien définies dans la prévention du crime et de l'insécurité urbaine, il y a aussi une zone grise où les responsabilités des différents acteurs sont partagées (telle la sensibilisation directe de la population, les positions publiques des leaders). Cette zone doit être régulièrement négociée et clarifiée pour éviter des ingérences dans les mandats de chacun des acteurs de la prévention du crime. La culture du partenariat qui se développe dans le domaine de la sécurité urbaine devrait permettre d'établir graduellement des compromis plus explicites.

### **5.5.5. Les enjeux du partenariat**

Le travail en partenariat multisectoriel est devenu une réalité pour les organisations. Il fait partie des habitudes de bonne gouvernance locale et s'insère dans le courant dominant (*mainstreaming*) des pratiques en prévention du crime et en développement social. À la lumière de notre analyse des expériences de partenariat en prévention du crime au Québec et des perceptions des experts interrogés sur le sujet, quatre enjeux importants se dessinent pour le futur. Premièrement, les organisations doivent continuer à fournir les efforts nécessaires pour développer des pratiques de concertation transversale, particulièrement entre les unités organisationnelles des institutions publiques. De façon générale, cela demande une adhésion plus forte à une nouvelle culture organisationnelle afin que le discours sur le partenariat et la pratique évoluent en harmonie.

Le cas de la Ville de Montréal peut illustrer le deuxième enjeu. Les fusions des municipalités de l'île de Montréal pour former la grande Ville de Montréal en 2001 et le contexte politique ont favorisé une décentralisation des responsabilités vers les arrondissements. En parallèle, le gouvernement provincial cherche à territorialiser les politiques sociales et urbaines afin de favoriser une démarche multisectorielle intégrée au niveau local. En conséquence, à Montréal, différentes instances de concertation vont devoir produire des diagnostics locaux sur des sujets touchant la

sécurité et la qualité de vie. Ceci se fera dans le cadre du Programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine de la Ville de Montréal (Tandem et arrondissements); pour les plans d'action locaux des CLSC de Montréal; pour les plans locaux de développement social et communautaire (arrondissements) de la Ville de Montréal; lors des tables de concertation thématiques ou territoriales déjà existantes et dans les comités de concertation des quartiers ciblés pour la revitalisation urbaine intégrée. D'autres villes du Québec ont aussi des projets similaires. Selon nous, ces démarches devront être arrimées, du moins en grande partie, afin de ne pas reproduire le constat si souvent dénoncé du manque d'intégration multisectorielle. De plus, toutes ces intéressantes, mais nombreuses, opérations de concertation impliquent la participation d'organisations très différentes. Le développement d'une lecture commune permettant un diagnostic complet de même que l'établissement des priorités d'action vont poser un défi certain. Les institutions, comme la police et la municipalité, de même que certains groupes communautaires seront fortement sollicités pour participer à toutes ces instances, ce qui exigera une forte mobilisation des ressources humaines et une pression supplémentaire pour les organisations. Aussi, compte tenu de l'ampleur du mouvement « partenarial » au Québec et des organisations concernées, le financement des instances de concertation et des organisations restent une question d'actualité.

À cet enjeu, s'ajoute celui de l'imputabilité et de la transparence. De nombreux projets de prévention de l'insécurité urbaine sont réalisés par des structures intermédiaires, qui n'existent que par le partenariat, et qui constituent des réseaux de pouvoir axés vers l'action. Bien qu'ils influencent de plus en plus le champ de la prévention de l'insécurité urbaine, ces partenariats aux frontières interorganisationnelles entremêlées manquent d'imputabilité. Ainsi, des questions fondamentales restent en suspens. Par exemple, dans un partenariat, qui assume la responsabilité d'un échec ou d'un problème éthique relevant de ce projet collectif? À quelles instances les regroupements partenariaux doivent-ils rendre des comptes? La responsabilité envers la population est encore plus diffuse. S'ajoute à cela, un

manque de transparence quant à la prise de décision, pour des acteurs externes à la démarche. Cela peut constituer un problème lorsque les partenariats en prévention du crime ne regroupent qu'un nombre limité d'organisations. Pour Marsh et Rhodes (1992, cité dans Crawford, 1997 :224) une oligarchie de privilégiés s'installe quand le processus de décision est aux mains de quelques organismes. La consolidation des inégalités de pouvoir et l'exclusion d'organisations ou de thématiques sont des conséquences probables. Chalom et Léonard (2001) ont identifié les principes d'imputabilité, de transparence et de participation de la société civile comme étant nécessaires à la police de proximité et aux acteurs institutionnels pour s'acquitter, dans une démocratie pluraliste et ouverte, de leurs responsabilités de coproducteurs de la sécurité urbaine. Ces principes pourraient être généralisés à tous les partenariats en prévention du crime et de l'insécurité urbaine.

Finalement, la prévention du crime constitue un champ où les professions et les secteurs d'activités concernés sont de plus en plus nombreux. Toutefois, parce que la sécurité est un bien commun, la prévention du crime devrait s'appuyer sur un projet collectif de société. Celui-ci mérite d'être défini, débattu et partagé avec la société civile. C'est un enjeu avec un fort potentiel mobilisateur. Comme le mentionne un des experts interrogés, « il faut qu'au bout du compte, les citoyens soient servis par le partenariat en prévention du crime ».

## **CONCLUSION**

Le partenariat pour prévenir le crime et les désordres en milieu urbain est un mode de structuration de l'action de plus en plus privilégié par l'ensemble des acteurs responsables de la sécurité et de la qualité de vie dans les villes. Le partenariat contribue à coproduire la sécurité urbaine en offrant un cadre de mise en relation pour les acteurs de la prévention. Il s'inscrit dans la mouvance sociopolitique et économique de la « bonne gouvernance ». Toutefois, le partenariat est un processus complexe qui exige beaucoup des acteurs. En raison de la provenance multisectorielle des acteurs et de leurs rapports souvent inégaux, il suppose une

négociation constante pour arriver à des consensus. Cette recherche a aussi identifié plusieurs barrières à la démarche partenariale, que ce soit le temps limité dédié au développement du partenariat, la précarité financière des acteurs ou les changements dans les structures publiques. Pour plusieurs de ces questions, les leviers de changement sont à un niveau de pouvoir national.

Le partenariat constitue un paradigme qui s'impose de façon croissante (Gagnon et Klein, 1992); c'est même le plus influent dans la gestion du social (René et Gervais, 2001). Toutefois, dans le domaine de la prévention du crime et de l'insécurité urbaine, ce paradigme est-il complètement institué? En effet, la popularité des activités partenariales en prévention du crime indique-t-elle un changement permanent de culture organisationnelle? Les façons de faire et la manière d'appréhender les faits sont-elles transformées? Ne s'agit-il pas plutôt d'un accommodement nécessaire, mais somme toute superficiel, des organisations? Bien que l'histoire partenariale en prévention du crime et de l'insécurité urbaine soit relativement jeune (moins de vingt ans), nous pouvons déjà affirmer qu'au Québec, une évolution a lieu. Il existe un engouement pour ce mode d'action publique et des efforts notables sont réalisés afin de développer le partenariat et de mieux l'intégrer aux pratiques. Toutefois, les freins au partenariat, comme l'inconstance du financement et la difficulté de transformer rapidement les structures et les pratiques des institutions, font en sorte que la culture partenariale n'en est qu'à ses débuts. Le changement de paradigme n'est pas complètement institué.

Le partenariat en prévention du crime met à contribution les différentes ressources des partenaires. Il peut être un moteur d'innovations comme le montrent les recueils sur les meilleures pratiques en prévention du crime. Les membres d'un partenariat devraient pouvoir enrichir leurs propres pratiques, malgré les exigences et les contraintes de ce mode de fonctionnement. Pour y arriver, l'évaluation des programmes et le transfert des connaissances constituent des axes intéressants à développer. Les recherches futures pourraient étudier les passerelles de transfert de connaissances pratiques et théoriques de même que l'intégration dans les

partenariats des savoirs produits par la recherche et l'évaluation. Le partenariat et la prévention du crime sont plus que jamais un domaine fertile pour développer les connaissances.

## **CHAPITRE VI**

### **CONCLUSION**

#### **6.1. UN RETOUR SUR LES QUESTIONS DE RECHERCHE**

Le but de cette thèse de doctorat en études urbaines est double. Premièrement, il s'agit d'expliquer comment le sentiment d'insécurité dans les espaces publics est provoqué par des facteurs issus de l'environnement physique et social de ces lieux urbains. Pour répondre à ce premier objectif, nous avons développé une typologie des facteurs d'insécurité et un modèle d'évaluation personnelle du risque.

Deuxièmement, afin d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité dans les lieux publics, les programmes de prévention du crime et de l'insécurité misent sur le partenariat multisectoriel comme logique de fonctionnement. Le partenariat est un mode d'action collective complexe que nous avons examiné afin d'identifier les agents facilitants et les barrières dans le but d'améliorer les actions pour la sécurité des personnes en ville et contribuer ainsi aux connaissances sur la bonne gouvernance urbaine.

L'approche que nous avons adoptée pour cette recherche en études urbaines consiste en une démarche qualitative et multidisciplinaire. L'approche théorique de cette thèse, sorte de ligne narrative directrice, puise principalement dans les concepts développés dans les disciplines de la criminologie, de l'urbanisme, de la géographie, de l'architecture, de la sociologie et de la psychologie. Le cadre théorique présenté dans chacun de ces trois articles expose justement ces concepts. D'ailleurs, la recherche d'intégration de différents concepts dans cette thèse de doctorat est aussi un peu à l'image de la multidisciplinarité dans les pratiques collectives pour prévenir le crime et l'insécurité urbaine. En effet, des approches multidisciplinaires dans les interventions sont de plus en plus favorisées, au Québec et surtout au niveau international (tels les pays comme le Royaume-Uni

et les Pays-Bas ou des institutions comme le Forum européen de la sécurité urbaine, ONU-Habitat). Nous pensons que cette cohérence entre l'approche théorique qui supporte cette recherche et la forte tendance à la multidisciplinarité dans les pratiques d'action en sécurité urbaine augmente l'intérêt et la validité de notre démarche.

Le questionnement de cette recherche se traduit comme suit : qu'est-ce qui provoque un sentiment d'insécurité dans les lieux publics? Comment se construit le sentiment d'insécurité en milieu urbain? Quelles sont les principales différences observées dans ce qui provoque le sentiment d'insécurité dans la banlieue et dans le centre de la ville? Comment s'opère l'évaluation des indices provenant du milieu extérieur par les individus? Quelles sont les composantes fondamentales de cette évaluation? En ce qui concerne le second volet à cette thèse, soit le partenariat urbain en prévention de la criminalité et de l'insécurité urbaine, deux questions ont guidé notre démarche. Comment le partenariat multisectoriel en prévention de la criminalité en milieu urbain fonctionne-t-il? Quels sont les avantages, les exigences de base et les barrières à ce mode d'action collective?

Nous avons formulé trois propositions hypothétiques de départ et scruté les données empiriques. Les résultats de cette thèse de doctorat ont été regroupés sous de grandes thématiques qui ont donné lieu à trois articles soumis à des revues scientifiques.

Ce chapitre propose un retour critique sur les principales conclusions de cette recherche et sa contribution scientifique et sociale. Après avoir exposé les principales limites de cette étude, nous discuterons de la validité de cette thèse et suggérerons des pistes de recherche futures.

## **6.2. LA DISCUSSION SUR LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DES TROIS ARTICLES**

Rappelons ici brièvement les résultats les plus pertinents de cette recherche, soulignant ainsi les aspects intéressants pouvant contribuer aux connaissances dans le domaine du sentiment d'insécurité en milieu urbain. Des liens entre ces connaissances et des possibilités d'application concrète seront esquissés.

### **6. 2.1 Les facteurs d'insécurité du centre et de la banlieue**

Nous pensons, à l'instar des travaux de Brantigham et ses collaborateurs (1981), que les facteurs d'insécurité que nous avons identifiés agissent comme indices d'alerte. Ces facteurs d'insécurité proviennent de l'environnement physique et social des lieux publics urbains. Conséquemment, ces facteurs d'insécurité peuvent varier selon les lieux publics et les secteurs dans la ville. Pourtant, comme il est montré dans le chapitre 3, les facteurs d'insécurité présentent plus de similitudes que de différences dans le centre-ville Est et la banlieue PAT. Et lorsque l'on regroupe les facteurs d'insécurité des deux secteurs d'étude, on obtient une classification selon trois grandes catégories, que nous allons résumer brièvement.

La première catégorie de facteurs similaires entre le centre-ville et la banlieue comprend l'organisation et l'état du cadre bâti. Les facteurs du milieu bâti perçus comme insécurisants sont le manque de visibilité, le manque d'entretien, les aménagements qui favorisent l'isolement. L'identification de ces facteurs peut contribuer aux réflexions sur les solutions architecturales et urbanistiques à l'insécurité urbaine en donnant une certaine importance parmi l'ensemble des facteurs à ces trois types de facteurs qui se sont démarqués dans les perceptions des personnes interrogées. Des programmes municipaux de sensibilisation à l'entretien des terrains privés peuvent constituer une application, de même qu'une gestion municipale plus serrée du ramassage des déchets volumineux, du traitement des plaintes relativement à l'entretien et la mise en œuvre d'un programme de vérification des lampadaires.

Il est toutefois surprenant de constater que les aspects physico-spatiaux ont un poids moins important que ce que nous avons anticipé sur le sentiment d'insécurité. Nos analyses montrent en effet que, malgré un cadre bâti aux caractéristiques lacunaires du point de vue de la sécurité dans le centre de la ville, l'insécurité des personnes est davantage provoquée par les déterminants sociaux. Cette découverte imprévue mériterait d'être vérifiée par des recherches subséquentes. D'autres instruments de mesure comme la présentation monitorée des photos, des vidéos à des répondants, voire des entrevues *in situ* donneraient possiblement des résultats plus éloquentes quant à l'influence de l'environnement physique sur le sentiment d'insécurité.

La deuxième catégorie comprend les générateurs microsociaux de l'insécurité. Ce sont principalement les autres usagers menaçants de l'espace public; les interactions sociales comportant des comportements agressifs ou déviants. Selon l'analyse, les générateurs microsociaux de l'insécurité sont des constituants sociaux qui induisent la perception d'un risque pour la sécurité dans les lieux publics. Il y a une distinction entre les incivilités, les comportements agressifs et les usagers menaçants de l'espace public. Cette précision est importante et peu souvent pris en compte dans la littérature scientifique actuelle. Nous avons distingué ces constituants parce qu'ils ressortent du discours des personnes interrogées. De plus, nos analyses montrent qu'il est important de les différencier, car ces éléments ne sont pas de même nature, bien qu'ils soient souvent associés les uns aux autres. Par ailleurs, le concept utilisé ici est moins normatif, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de mise en relation continue avec une atteinte à l'idéal de la civilité (républicaine). Les conclusions peuvent s'insérer à de futures politiques publiques, comme une politique pour contrer les seringues à la traîne dans les lieux publics, une politique sur la gestion de la diversité culturelle ou une politique municipale sur les comportements inciviles dans les lieux publics. De plus, cette conceptualisation est pertinente et peut alimenter des programmes d'intervention comme le développement d'activités de médiation sociale dans les quartiers centraux entre la population et les générateurs microsociaux de l'insécurité pour favoriser la

cohabitation sociale et solutionner les irritants de cette cohabitation. Les municipalités (surtout les services de police, d'urbanisme et du développement social), les Directions de la santé publique, les agences de la santé et des services sociaux et les organisations communautaires sont particulièrement interpellés dans la conception de ces politiques et de ces programmes d'intervention. Une prise en compte des comportements insécurisants qui dégradent les interactions sociales dans les lieux publics est de plus en plus nécessaire pour s'assurer d'une cohabitation sociale plus harmonieuse et d'une meilleure intégration de toutes les personnes à la société.

La troisième catégorie, le milieu sociospatial, correspond à un milieu où la combinaison des facteurs sociaux et le milieu bâti du site fusionnent pour former une situation singulière, du moins du point de vue des répondants. Lee (1968) avait déjà conceptualisé la notion de schème sociospatial sur des observations similaires. Son point de vue de géographe l'amenait à travailler avec des données statistiques pour rechercher, dans le monde dit objectif, la manifestation de ce concept. Le nôtre est différent. Toutefois, notre perspective plus psycho-cognitiviste nous amène à trouver la notion de schème très intéressante. Elle renvoie à l'idée d'une construction mentale du monde extérieur, qui se superpose au monde objectif. Conséquemment, on peut dire que des sujets interrogés ont des représentations sociales qui associent spécialement des facteurs sociaux d'insécurité à un référent spatial et architectural spécifique. On retrouve cette combinaison dans deux cas : la rumeur; la défavorisation. Il s'agit d'un concept émergent dans cette recherche. Des recherches subséquentes avec du nouveau matériel empirique seront nécessaires pour détailler les autres cas types et valider ce concept.

Une des conclusions les plus intéressantes de cette classification des facteurs d'insécurité, c'est qu'il y a plusieurs similitudes dans les indices d'insécurité émanant des environnements physique et social contrastés des deux territoires. Par contre, ce qui varie considérablement, c'est l'intérêt accordé par les répondants de chaque

territoire aux différents facteurs et catégories. Pour les répondants de la banlieue (PAT), ce sont plutôt les indices du cadre bâti qui exercent un effet de mise en alerte pour la sécurité. Dans le centre-ville Est, ce sont les générateurs microsociaux qui mettent en alerte, et cela, malgré la présence d'un cadre bâti souvent plus déficient du point de vue de la sécurité des personnes.

## **6. 2.2 L'évaluation personnelle du risque (ÉPR)**

À la lumière des analyses présentées au chapitre 3 de cette thèse et de la littérature scientifique dans le domaine, de nombreux facteurs sont associés au sentiment d'insécurité. Afin de valider la deuxième hypothèse, nous avons vérifié dans le discours des personnes interrogées si une certaine organisation de l'information sur les facteurs d'insécurité était présente. L'objectif était de valider un modèle préliminaire d'évaluation personnelle du risque (ÉPR). Comme nous l'exposons au chapitre 4, les résultats montrent que dans plusieurs cas, les individus cherchent de l'information dans l'environnement. Ces facteurs de l'environnement sont mis en relation et évalués par les personnes dans le but d'appréhender le lieu ou la situation, afin d'en estimer le potentiel de risque pour la sécurité personnelle. Le modèle de l'ÉPR que nous proposons est une façon assez inédite de concevoir la dynamique des facteurs d'insécurité urbaine.

L'ÉPR comprend trois pôles (les protagonistes et les actes agressifs, le cadre bâti, la possibilité d'aide) auxquels se joignent des variables personnelles. Les indices émanant de l'environnement physique et social de la ville sont interprétés par la personne. C'est leur combinaison dans l'ÉPR qui donne un sens à une situation. Selon les analyses effectuées, l'EPR est basée, dans l'ordre le plus fréquent, sur les protagonistes de la situation insécurisante, sur la possibilité d'obtenir de l'aide et sur les lacunes du cadre bâti.

Ainsi, après avoir perçu un indice qui les a mis en alerte dans un lieu urbain, les individus observent plus attentivement les composantes de l'environnement,

habituellement en ciblant les usagers de l'espace public ou les actes qui peuvent contribuer à l'insécurité. Les générateurs microsociaux de l'insécurité constituent un pôle d'information prioritaire dans l'ÉPR, car ce sont eux qui passeront ou non à l'acte contre la personne.

Mais le contexte d'une situation exerce aussi une influence (tel le moment de la journée, la présence de témoins, les lieux physiques). C'est pourquoi, en situation de risque, les personnes analysent rapidement les potentialités et les contraintes qu'offre l'environnement physique où elles sont. Par exemple, le manque d'éclairage d'un site, avec des obstacles qui limitent le champ de vision peut accentuer la perception de risque. D'autre part, un chemin alternatif permettant à la personne interrogée de fuir ou d'éviter une situation d'insécurité constitue une occasion offerte par l'environnement construit.

Cette recherche sur l'ÉPR montre l'importance de la dimension « témoins et aide potentielle » dans la perception du risque, ce qui est peu traité dans la littérature scientifique sur l'insécurité urbaine. La possibilité d'obtenir de l'aide par des commerçants, des résidents ou des témoins constitue un pôle important et ainsi, l'absence d'aide, en raison de l'isolement par exemple, favorise le sentiment d'insécurité. Giddens (1991) identifie la confiance (*trust*) comme étant une condition de base pour le fonctionnement de la société. C'est une partie intégrante du contrat social de toute civilisation. Cette confiance se manifeste, entre autres, par la croyance à l'altruisme et à l'aide offerte par les concitoyens. Si la confiance est rompue, le lien social s'affaiblit et les préoccupations pour la sécurité deviennent plus aiguës. La possibilité d'obtenir de l'aide dépend de l'environnement social et physique pour se matérialiser. La mixité des fonctions urbaines entraîne de l'achalandage dans les espaces publics, ce qui réduit l'isolement des personnes et suscite une certaine sécurité par la surveillance informelle mutuelle. Toutefois, l'achalandage exerce un rôle protecteur variable. En effet, la présence de plusieurs personnes qui ne se connaissent pas dans un même lieu public dilue le sentiment de

responsabilité et l'obligation morale d'aider une victime potentielle (Clotfelter, 1980). De plus, les variables situationnelles propres à la situation ou celles relevant de la personnalité de l'aidant affectent la réponse d'aide adoptée face à une agression (Shotland et Goodstein, 1984) : les témoins ne savent pas toujours reconnaître une situation à risque où il faut intervenir, ou ne sont pas toujours disposés à s'interposer entre les protagonistes, compte tenu des conséquences possibles d'une telle intervention.

Les analyses ont montré que dans le quartier de banlieue, la perception de l'aide disponible est bonne et agit comme facteur de protection. En effet, dans PAT, lors d'une situation évaluée comme étant à risque, les répondants n'hésiteraient pas beaucoup à recourir à l'aide de passants ou à sonner à un domicile. Selon les répondants, cette aide jugée disponible et fiable peut s'expliquer par la structure sociale relativement homogène de plusieurs secteurs du quartier. Cette homogénéité socio-économique transparaît dans le cadre bâti (les maisons sont de catégories similaires selon les secteurs et il y a beaucoup de maisons unifamiliales). L'accessibilité de cette aide jugée fiable atténue le risque perçu et modère le sentiment d'insécurité. Par contre, dans le centre-ville Est, la densité résidentielle forte, une mixité sociale et un achalandage soutenu de personnes ne constituent pas une dynamique urbaine locale qui exerce un impact positif sur le sentiment de sécurité. L'hétérogénéité de l'achalandage ne permet pas d'avoir un contrôle social informel suffisant. Beaucoup de personnes interrogées doutent de la qualité de l'aide disponible dans les résidences et de la part des passants. Dans ce contexte où règne l'anonymat, les interactions sociales sont imprévisibles et le respect des normes incertain. Plusieurs des incidents vécus par les sujets se sont déroulés sur des rues achalandées, comme la rue Sainte-Catherine. Dans ces conditions où l'aide est inconstante, les sujets doivent s'en remettre à leurs ressources, ce qui peut accentuer le risque perçu et le sentiment de vulnérabilité lors d'une situation insécurisante. Les répondants en viennent donc à penser que l'on peut faire une rencontre insécurisante à peu près partout sur le territoire. Le quartier se voit décerner une étiquette de quartier insécurisant. Nous pensons que la question de

l'aide est une contribution assez éclairante de cette recherche à la problématique de l'insécurité urbaine. Cette dimension déterminante dans l'évaluation du risque menant au sentiment d'insécurité mérite un approfondissement par de futures recherches.

Une autre conclusion émerge de cette recherche doctorale. L'imprévisibilité des situations favorise le sentiment d'insécurité. C'est souvent cet aspect qui fournit le complément d'explication à des facteurs d'insécurité qui semblent anodins à première vue. Prenons l'exemple des marginaux. De par leur mode de vie et leur habillement, ils ne semblent pas partager les normes communément acceptées par la population. Cette dernière est ignorante du degré d'adhésion des marginaux au contrat social, implicite entre les citoyens, de vivre pacifiquement dans le respect d'autrui et de ses biens. De plus, les conditions de vie difficiles, des problèmes de santé mentale, l'usage des stupéfiants ou de l'alcool peuvent aussi exacerber leur agressivité et diminuer le contrôle de soi. Les marginaux sont donc pressentis comme pouvant agir de façon imprévisible. Ils sont alors identifiés comme des éléments à risque pour la sécurité des autres personnes. Il en va de même avec la noirceur qui a été identifiée clairement dans cette recherche comme étant un facteur aggravant du sentiment d'insécurité. Le soir a déjà été reconnu, entre autres par Nasar et Fischer (1992), comme étant un facteur d'insécurité à cause de la diminution du champ de vision qu'il occasionne, ce qui diminue la capacité d'anticipation. Cette recherche montre un élément nouveau dans ce qui caractérise le soir comme étant un facteur d'insécurité. Le soir venu, il y aurait un changement au niveau de la composition des usagers de l'espace public, de la surveillance naturelle, de même qu'un relâchement du contrôle social informel, favorisant ainsi des comportements plus agressifs. C'est donc pour jauger aussi l'imprévisibilité que les individus effectuent des évaluations personnelles du risque dans les lieux publics.

Le sexe des répondants est une variable qui présente une constance dans toutes les recherches sur le sentiment d'insécurité, les femmes manifestant plus d'insécurité

que les hommes. Dans cette recherche, il a été mis en évidence que le genre affecte la perception de la capacité de se défendre. En effet, plus de la moitié des femmes de l'échantillon ont la conviction de ne pas posséder la capacité suffisante pour se défendre en cas d'agression. Toutes les femmes qui évaluent leur condition physique comme étant faible affirment aussi douter de leur capacité à l'autodéfense. Par contre, tous les hommes interrogés affirment savoir se défendre. Nous ne pouvons estimer le lien entre la santé et l'autodéfense chez les hommes, vu leur petit nombre, et l'absence d'hommes se disant en faible condition de santé. Selon nous, la croyance assez répandue chez les sujets féminins de leur difficulté à se défendre face à une agression aggrave la perception de leur vulnérabilité et leur sentiment d'insécurité. Nos résultats viennent apporter un éclairage additionnel aux modèles explicatifs de Smith et Torstensson (1997), qui voient, dans les différences de genre du sentiment d'insécurité, une plus « grande sensibilité des femmes au risque » et une certaine « neutralisation de la peur chez les hommes ». La croyance en sa capacité de se défendre n'est pas anodine. Avoir la capacité de se défendre est un moyen de contrôler son environnement. Ce contrôle diminue l'impression de vulnérabilité et favorise un sentiment de sécurité. Bien que les hommes peuvent avoir tendance à minimiser leur insécurité, nous pensons que la confiance des hommes dans leur capacité de se défendre diminue sensiblement leur insécurité. Les femmes sont plus sensibles au risque à cause des crimes traumatisants qui les affectent quasi spécifiquement, mais aussi parce qu'elles se pensent plus vulnérables en raison de leur manque de confiance dans leurs compétences d'autodéfense face aux menaces et intimidations agressives.

En conclusion, l'ÉPR possède le potentiel d'expliquer les différences dans la qualification du risque et dans le sentiment d'insécurité que provoquent certaines situations. En effet, l'ÉPR permet de mieux comprendre l'arrimage dynamique des facteurs sociaux, urbanistiques et personnels qui sont l'objet d'une auto-évaluation personnelle du risque lorsqu'ils apparaissent dans l'espace public. L'ÉPR montre l'importance de l'évaluation cognitive dans le sentiment d'insécurité. L'ÉPR confirme le rôle actif que détiennent les individus dans l'interprétation de l'environnement qui

les entoure. Ce modèle pourra être l'objet de recherches subséquentes menant à des développements théoriques plus approfondis. Par exemple, on pourrait dresser une typologie des configurations types de patrons d'ÉPR, y intégrer une analyse plus macrosociologique et prendre en compte la dimension de pouvoir et de contrôle (Sacco, 1990).

### **6. 2.3 Le partenariat**

Lorsque nous avons réalisé l'étude sur les facteurs d'insécurité dans les lieux publics et la façon dont les individus organisent l'information provenant de l'environnement urbain pour estimer le risque (ÉPR), plusieurs questions sur les interventions et la prévention de l'insécurité urbaine sont apparues. Il faut dire que certains facteurs d'insécurité pris en compte dans l'ÉPR sont l'objet d'actions publiques dans le domaine de la sécurité urbaine au Québec. Par exemple, les renseignements provenant de l'interaction sociale et les usagers du site, de l'aide disponible et de l'environnement physique, constituent des volets de programmes de prévention du crime et de l'insécurité. À cet effet, sur le territoire de Montréal, on retrouve des interventions publiques et communautaires visant le développement de la médiation pour améliorer la cohabitation sociale, des actions pour renforcer la vie de quartier et la connaissance de ses voisins, des guides d'aménagement sécuritaire applicables aux lieux publics. Même les variables personnelles sont ciblées par certains programmes, comme celui de donner des cours d'autodéfense adaptés aux femmes. Les actions les mieux réussies ou les plus prometteuses se font en partenariat institutionnel ou communautaire. C'est donc ce mode d'action collective multisectorielle qui a été investigué.

La réduction des dépenses du gouvernement et le remodelage de l'État-Providence a eu comme conséquence de forcer les organisations communautaires et institutionnelles, assez dépendantes du financement du gouvernement, à travailler en collaboration afin de réaliser des actions pour améliorer la sécurité urbaine. C'est une solution pragmatique aux compressions budgétaires, mais aussi à la

complexification des problèmes d'insécurité urbaine. D'ailleurs, les politiques de prévention du crime et de police communautaire de l'État prescrivent une participation plus grande de la société civile à la co-production de la sécurité urbaine et les partenariats multisectoriels sont encouragés.

Les problèmes de sécurité urbaine sont complexes et peuvent réclamer la mobilisation de plusieurs secteurs publics et communautaires d'intervention. En raison des champs de responsabilité bien cadrés des organisations, la concertation avec les autres acteurs du milieu devient nécessaire. Comme l'a montré l'analyse des entrevues avec les principaux experts de la prévention du crime et de l'insécurité urbaine au Québec, le partenariat est un processus complexe qui sollicite beaucoup les partenaires. Le contexte de précarité financière dans lequel oeuvrent de nombreuses organisations fragilise le partenariat et amène un essoufflement des ressources humaines.

Étant donné qu'une action réalisée en partenariat implique une planification et une mise en oeuvre par l'ensemble des partenaires, des échanges et des négociations sont donc nécessaires pour arriver à des consensus. Le leadership partagé entre les partenaires amène une confrontation des cultures organisationnelles. La culture de la négociation se développe dans la durée. Malheureusement, le manque de temps consenti pour discuter des problèmes d'insécurité et établir un diagnostic multisectoriel de sécurité est un obstacle certain. Des échéanciers trop courts et la pression pour des solutions à court terme nuisent au fonctionnement partenarial et aux résultats.

Dans le contexte sociopolitique actuel, les partenariats en prévention du crime vont se multiplier malgré des conditions de base importantes à satisfaire. Des enjeux majeurs dans la prévention du crime en partenariat urbain multisectoriel demeurent et vont influencer les débats sur les futurs partenariats. Pensons particulièrement au manque d'imputabilité des regroupements partenariaux et à l'intégration des

diagnostics et des interventions réalisées sur un même territoire pendant une même période de temps. Le partenariat en prévention du crime amène donc une série de défis pour l'ensemble des acteurs.

### **6. 3. LA CONTRIBUTION DE LA THÈSE À L'AVANCEMENT DES CONNAISSANCES**

Cette thèse apporte une contribution à l'avancement des connaissances sur le sentiment d'insécurité en milieu urbain. L'intégration de notions venant de disciplines différentes (criminologie, l'aménagement et l'urbanisme, la psychologie et les sciences politiques) a permis de produire des connaissances supplémentaires pour éclairer la compréhension du sentiment d'insécurité en ville. Ainsi en est-il de la classification des facteurs insécurisants perçus (chapitre 3) et du modèle d'évaluation personnelle du risque (chapitre 4).

Le groupe étudié dans cette recherche est composé de travailleuses et de travailleurs de la santé et des services sociaux employés dans des CLSC montréalais. Ils se déplacent plusieurs fois par jour dans les lieux publics pour donner des services à domicile. Le choix de cette population d'étude est original et stratégique, car il permet d'obtenir du matériel neuf pouvant apporter de nouvelles connaissances. Nous avons exposé dans le chapitre sur l'approche méthodologique comment les travailleuses et travailleurs s'apparentent aux résidents du quartier. Cependant, leur attachement émotif limité face au quartier peut être un avantage, qui leur donne un regard plus objectif sur le quartier et plus de facilité à extérioriser leurs impressions.

Nous constatons que les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux sont soucieux de prévenir la violence et le sentiment d'insécurité des travailleuses dans les programmes de maintien à domicile (Paquin et Bernèche, 1999, Kane, 2001). Il est donc essentiel de documenter et de comprendre cette problématique, car ce type de services à domicile est en pleine expansion (principalement à cause du

vieillesse de la population et du virage ambulatoire). Ainsi, nous pensons qu'une proportion importante des personnes travailleront dans ce secteur d'activités et pourront devoir faire face à de l'insécurité urbaine. À l'intérêt scientifique s'ajoute donc la pertinence sociale.

Le modèle d'évaluation personnelle du risque qui est avancé dans cette thèse est une autre contribution. L'ÉPR s'appuie sur une définition renouvelée du sentiment d'insécurité. Nous proposons que dans un contexte urbain, le sentiment d'insécurité soit défini comme étant l'appréhension d'être victime d'un acte agressif (défini comme criminel ou non), le plus souvent un acte avec violence contre l'intégrité personnelle, ceci provenant d'une évaluation personnelle du risque et pouvant s'accompagner d'anxiété ou de peur et de certains comportements de protection ou d'évitement. Cette définition du sentiment d'insécurité se démarque des définitions classiques, axées sur la criminalité, comme avec les définitions de Skogan et Maxfield (1981) et de Roché (1988). Notre définition du sentiment d'insécurité s'inscrit dans la tendance des géographes des années 1990 (Pain, 1991; Koskela et Pain, 2000) qui prônent d'élargir le spectre des actes et des situations qui suscitent de l'appréhension et de la crainte.

De plus, notre conceptualisation du sentiment d'insécurité accorde une plus grande importance à l'évaluation cognitive. Comme Lupton et Tulloch (1999), nous rejetons l'idée stéréotypée qui veut que le sentiment d'insécurité soit irrationnel et diffus. Au contraire, nous postulons que les personnes sont actives dans leur perception de l'environnement urbain et qu'elles font une évaluation sommaire et rapide de toutes les situations, entre autres pour juger du potentiel de risque. C'est pourquoi notre modèle d'évaluation du risque ne part pas du point de vue des experts sur l'environnement urbain, mais de celui de la citadine et du citoyen posant un jugement sur l'environnement externe (*evaluation vs appraisal*). C'est l'un des fondements théoriques du modèle d'évaluation personnelle du risque exposé dans l'article 2.

Lors des entrevues, plusieurs personnes interrogées ont parlé de leur vécu d'insécurité. Le fait de témoigner contribue à diminuer le sentiment d'isolement ressenti par ces personnes et les libère même de certaines angoisses générées par l'insécurité dans les lieux publics, ce qui est d'ailleurs pertinent socialement.

Par ailleurs, un apport intéressant de cette recherche concerne les témoins et l'aide disponible dans les lieux publics. Cette dimension est très importante pour la modulation du sentiment d'insécurité. Les recherches futures et les programmes d'intervention devront considérer avec plus d'attention cette dimension. L'environnement urbain peut être vu comme offrant des ressources mobilisables, à l'échelle micro, pour favoriser la sécurité des personnes. Ce renversement de la perspective traditionnelle, qui met l'accent sur les facteurs de risque, pour considérer aussi les facteurs de protection dans l'environnement urbain. Bien que cette approche pourrait être approfondie dans une autre recherche, on voit déjà ici l'importance de l'aide et des témoins comme pôle majeur de l'évaluation du risque.

Compte tenu de la gravité des problèmes sociaux urbains associés à l'insécurité urbaine, des coûts humains que ces problèmes engendrent, les recherches sur le sujet revêtent une pertinence sociale. Plus nous élargirons les connaissances sur la sécurité urbaine, plus nous contribuerons à améliorer la qualité de vie des citoyens, tout particulièrement celle des groupes les plus touchés, comme les femmes, les jeunes et les aînés.

Une autre contribution de cette recherche pourra être d'améliorer les pratiques et les programmes de sécurité urbaine. Les difficultés de cohabitation sociale qui sont en relation avec l'insécurité urbaine peuvent devenir un problème mettant en péril l'équilibre social et économique de certains quartiers. Nous avons vu, dans le secteur d'étude du centre-ville Est, que la cohabitation sociale avec certains groupes plus marginalisés semble conflictuelle et insécurisante pour certains. Mais il y a aussi les traces d'incivilités que laissent les activités des usagers de l'espace public.

Par exemple, en plus de constituer un défi de santé publique, les seringues « à la traîne » en grande quantité constituent un signe qui symbolise la désorganisation sociale dans le quartier. La concentration de générateurs microsociaux et leur misère extrême interpellent les autorités locales pour aider ces personnes, mais aussi pour gérer les conflits de cohabitation sociale, de plus en plus nombreux dans les secteurs en redéveloppement.

Cette recherche amène des nouvelles connaissances sur les pratiques collectives de prévention du crime et de l'insécurité urbaine. Les stratégies de prévention de l'insécurité développées au Québec insistent sur le partenariat. Toutefois, le fonctionnement partenarial est peu connu, particulièrement ce qui a trait aux éléments qui facilitent ou nuisent aux succès des rapports partenariaux. Le chapitre V approfondit cette thématique. Par ailleurs, qu'elles misent sur le développement social ou la prévention situationnelle, les actions en sécurité urbaine impliquent des acteurs de plusieurs secteurs d'activités. La décentralisation des responsabilités vers les arrondissements, issue de la fusion des municipalités de l'île de Montréal pour former la grande Ville de Montréal en 2001, générera plus de projets locaux de partenariat. En appui à cette tendance de partenariat, le gouvernement du Québec veut *territorialiser* les politiques sociales et urbaines pour favoriser une démarche intersectorielle intégrée au niveau local. Nous avons mentionné au chapitre V que de nombreux projets en cours à Montréal vont exiger un arrimage des actions et des diagnostics afin d'éviter le fonctionnement segmenté traditionnel. L'enjeu est de taille, et les résultats de ces projets en partenariat risquent de ne pas être à la hauteur des attentes des partenaires.

Finalement, un des apports de cette thèse est de soulever les problèmes d'imputabilité et de transparence qui affectent le partenariat et ses réseaux axés vers l'action. Plusieurs questions restent pour l'instant sans réponse. Qui assume la responsabilité d'un échec ou d'un problème éthique relevant de ce projet partenarial? À quelles instances les regroupements partenariaux doivent-ils rendre

des comptes? Comment se fait la prise de décision et comment les citoyens et les organisations au financement limité peuvent influencer les décisions? Quelle est la représentativité de ces partenariats? Il est souhaitable d'éviter l'oligarchie de privilégiés, car dans une démocratie pluraliste et ouverte, c'est l'ensemble des institutions et la société civile qui sont responsables de coproduire la sécurité. Cette recherche rappelle que la sécurité urbaine doit s'appuyer sur un projet collectif de société, ce dernier devant être défini et débattu avec la population.

### **6.3.1 Des connaissances pertinentes pour l'aménagement et l'urbanisme des villes**

Les facteurs d'insécurité mis en lumière dans cette recherche confirment la plupart des connaissances sur les déterminants de l'environnement physique dans le sentiment d'insécurité en ville. Ainsi, nos données rappellent l'importance du principe de visibilité et de refuge (Nasar et Fisher, 1993), de la visibilité et l'achalandage (Wekerle et Witzman, 1995) et de l'entretien (entre autres Wilson et Kelling, 1982). Nous pensons que les principaux facteurs suscitant un sentiment d'insécurité sont connus et qu'il n'y a pas de nouveau principe fondamental n'ayant pas été identifié. Nos résultats de recherches apportent des clarifications sur les facteurs d'insécurité perçus, leur rapport à l'échelle micro et la façon dont les sujets les perçoivent, mais il ne s'agit pas de principes totalement inédits. Par contre, les architectes et les urbanistes peuvent y voient la confirmation de l'importance de la visibilité des personnes dans le sentiment de sécurité ressenti dans des lieux publics en ville et de l'effet néfaste d'aménagement suscitant une impression d'isolement. La planification des espaces publics pourrait en tenir compte, particulièrement dans les parcs.

Le modèle de l'évaluation personnelle du risque apporte une contribution plus prononcée à l'avancement des connaissances. Hors de la psychologie cognitive expérimentale, il y a peu de connaissances sur la façon dont est évaluée l'information provenant de l'environnement physique et social pour juger le risque que comporte un

lieu public. Le modèle de l'évaluation personnelle du risque vient combler cette lacune. Le modèle renforce l'intérêt de considérer la relation personne environnement et les perceptions générées par cette interaction, afin de mieux les introduire dans le programme d'aménagement d'un espace public. À ce sujet, la prise en compte de la notion de facteur de protection peut amener les urbanistes à accorder une place importante à des aménagements où l'aide est disponible de même qu'un achalandage régulier.

Par ailleurs, les conclusions de notre étude sur le partenariat en prévention de l'insécurité comportent un certain nombre d'enseignements fertiles pour les pratiques de l'urbanisme municipal. Ainsi, la volonté politique et administrative de travailler de façon plus intégrée entre les services municipaux se traduit de plus en plus par un partenariat interservices dans la municipalité, allant même jusqu'à inclure des partenaires institutionnels et communautaires externes. Dans ce contexte, la nécessité de développer un diagnostic commun sur des problèmes de sécurité urbaine dans les espaces publics se confronte aux différentes approches sectorielles. C'est à la suite de cette étude sur le partenariat que nous avons conçu pour la Ville de Montréal, une démarche modèle pour l'intégration des paramètres de l'aménagement sécuritaire dans les projets urbains. Ce cheminement organisationnel type est basé sur le partenariat entre les différents services municipaux concernés par un projet ayant une incidence sur le milieu bâti et il reprend plusieurs aspects traités dans la thèse.

Finalement, pour intégrer les paramètres relatifs à la sécurité urbaine dans l'urbanisme opérationnel, nous avons identifié l'instrument réglementaire qu'est le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Les paramètres d'aménagement sécuritaire, inspirés des facteurs identifiés dans cette thèse, peuvent être inscrits dans les critères d'évaluation qualitative des projets soumis en vertu d'un PIIA.

#### **6. 4. LES PRINCIPALES LIMITES DE LA THÈSE**

Cette recherche présente des limites quant à l'échantillon, à la méthode utilisée et au matériau d'analyse soit les perceptions.

La faible taille de l'échantillon formé de 51 sujets recrutés dans le contexte du travail, peut affecter les données. En effet, certaines perceptions pourraient être influencées par la provenance sociale des personnes composant le groupe d'enquête. Comme nous l'avons dit dans le chapitre 3, la majorité de l'échantillon est formée d'aides familiales, une classe sociale très légèrement supérieure à la majorité de la population du centre-ville Est et similaire à la population de PAT. La moitié du groupe d'enquête est composée d'infirmières ou d'intervenantes psychosociales qui possèdent une scolarité et un revenu plus élevés. Cette distance sociale entre les travailleuses et les résidants du centre-ville Est accentuerait la perception du risque dans le territoire de travail. La lisibilité sociale des deux territoires d'enquête contribuerait à cette perception. Si on contrôle le lieu de résidence et la familiarité des sujets avec le quartier, les analyses montrent plus de similitudes que de différences entre les deux groupes dans leurs perceptions des lieux urbains. Toutefois, on observe que la lisibilité sociale des lieux publics de Pointe-aux-Trembles est plus marquée.

Par ailleurs, le facteur « moyen de transport » a été pris en considération dans l'analyse des entrevues du groupe de sujets provenant du secteur d'enquête de banlieue. La plupart de ces répondants utilisent assez souvent leur automobile pour se déplacer sur le vaste territoire de PAT. Il est difficile de mesurer complètement l'impact de ce moyen de transport sur la nature des résultats. Nous avons fait l'hypothèse que l'automobile réduit l'exposition aux situations insécurisantes et expliquerait, mais en partie seulement, le fait que le sentiment d'insécurité est moindre sur ce territoire de banlieue. Cependant, grâce aux entrevues, nous avons plusieurs descriptions de ce que les répondants considèrent comme étant des

facteurs d'insécurité et de ce qu'ils prennent en compte lorsqu'ils analysent une situation menaçante. Nous pouvons donc nuancer l'impact de l'auto. De plus, les questions sur la mise en situation ont permis de compléter le discours de ces répondants et de faire contrepoids à l'impact atténuant de l'automobile.

Le fait que seuls deux quartiers ont été étudiés, soit un quartier central et un quartier de banlieue, peut aussi affecter le potentiel de généralisation des résultats. Bien que nous ayons atteint un degré de saturation dans nos deux secteurs d'enquête, il faudrait enquêter sur d'autres territoires centraux et de banlieues pour s'assurer que l'on a couvert tous les cas de figure. Par exemple, le peu d'observations illustrant les différents cas de figure du concept de milieu sociospatial limite le développement théorique et d'autres recherches sont à envisager.

De plus, il serait intéressant, dans une recherche future, d'exhiber des photos de sites comportant des lacunes pour la sécurité et de présenter aux sujets des mises en situation plus nombreuses afin de traiter le sujet sous plusieurs angles. Par ailleurs, bien que les interviewers soient des personnes expérimentées qui ont reçu des instructions avant de réaliser la série d'entretiens, il reste toujours possible qu'un biais leur soit attribuable. Comme le font remarquer Killias et Clerici (2000), les entrevues sur le sentiment d'insécurité portent sur des croyances, des attitudes et sont donc plus sujettes à la désirabilité sociale des réponses que peuvent l'être les enquêtes qui portent sur des données factuelles.

Comme dans la majorité des recherches sur le sentiment d'insécurité, les données obtenues dans cette étude le sont en dehors d'une situation d'insécurité réelle. Les réponses fournies par les répondants proviennent de ce que ces personnes pensent, sans être confrontées directement à la situation concrète. Les informations ont donc été l'objet de constructions mentales. C'est justement les aspects plus cognitifs, plus évaluatifs de l'insécurité urbaine que nous étudions. La définition du sentiment d'insécurité qui guide cette recherche accorde une place importante aux cognitions

et à l'évaluation, il est donc normal que cette étude se soit penchée sur les aspects évaluatifs de la peur. Pour cerner les composantes de l'évaluation personnelle du risque, nous avons analysé les expériences insécurisantes vécues par les répondants et nous leur avons exposé une mise en situation (une situation ambiguë). Ces mises en situation ont permis de mieux connaître ce qu'une personne examine et anticipe dans ses déplacements dans l'environnement urbain pour assurer sa sécurité. D'autres mises en situation auraient pu être présentées aux répondants afin d'obtenir de plus nombreuses observations et d'atténuer l'aspect abstrait de cet exercice.

Le matériau de base du troisième article est constitué des jugements de certains experts de la prévention du crime et de l'insécurité urbaine au Québec. Cette recherche ne vise pas l'évaluation de programmes ou d'expériences de partenariat, mais plutôt le point de vue de certains acteurs, basé sur des années de pratiques et de réflexion dans le domaine. Une prochaine recherche pourrait s'attarder à mesurer les similitudes et les différences entre les perceptions des spécialistes et les conclusions provenant d'une évaluation systématique du partenariat dans les projets de prévention du crime. Finalement, afin d'améliorer le potentiel de généralisation, nous pourrions élargir le nombre de répondants et tenter de saturer les informations avec des experts provenant du Canada et d'autres pays occidentaux comme les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, la France, l'Australie et les États-Unis. Ces propositions de recherches visent à poursuivre l'étude de l'objet de recherche que nous avons abordé dans la thèse.

## **6. 5. LA VALIDITÉ DE LA RECHERCHE**

### **6. 5. 1 La validité interne**

La méthodologie scientifique vise à doter un projet de connaissances d'une démarche structurée répondant à certains principes afin d'assurer la valeur des connaissances produites. Le concept de validité interne traduit la cohérence entre ce qui est produit par les mesures et le phénomène auquel elles se rapportent. Ou

encore, que les liens établis entre deux éléments ont été faits avec rigueur afin qu'ils s'appliquent à la réalité étudiée. Dans la méthodologie qualitative, de plus en plus de chercheurs comme Denzin (1994) remplacent le concept de validité par celui de *trustworthiness*, soit une valeur de la confiance. Ce concept s'appuie sur quatre principes : la crédibilité, la transférabilité, la fiabilité et la vérifiabilité (Lincoln et Guba, 1985). Dans le cadre limité de cette recherche de doctorat, nous parlerons surtout d'une certaine crédibilité des données et de leur interprétation de même qu'une transférabilité potentielle de la méthode et des résultats.

Pour y arriver, nous avons adopté une démarche d'analyse avec des retours continuels aux données provenant du terrain pour des vérifications des données et des interprétations, comme le recommande Denzin (1978). Le logiciel d'analyse qualitative *atlas-ti*, avec son système de codes et de regroupements thématiques, aide à organiser le matériel, à le structurer en concepts et en catégories. Cette façon d'utiliser les données contribue à la rigueur de notre analyse. De plus, elle produit l'information qui nous permet d'évaluer la saturation des catégories et des concepts développés à partir des données empiriques. Globalement, la technique de recherche utilisée a favorisé une exploration des hypothèses et un contrôle plus assuré des biais possibles du chercheur.

### **6. 5.2 La validité écologique**

Pour beaucoup de chercheurs du paradigme qualitatif tels que Denzin (1994) ou Lincoln et Guba (1985), la généralisation est une notion qui s'accorde mal avec les productions scientifiques utilisant des méthodologies qualitatives. La notion de transférabilité est souvent préférée. Il s'agit pour le chercheur de veiller à ce que ses observations et les résultats de ses analyses puissent être applicables à des ensemble plus larges de personnes.

La transférabilité de certaines observations et interprétations de cette recherche est possible, entre autres parce que l'ÉPR est un processus qui relève plus de qualités

humaines que de celles provenant d'une appartenance à un groupe social. Il s'agit d'un processus d'organisation de l'information et de construction d'une signification face à une situation qui a présenté un indice de menace. Il peut avoir des variations selon les groupes en regard de l'importance qui est accordée à un pôle plus qu'aux autres. Malgré cela, la base de l'ÉPR avec trois pôles d'information pour juger une situation correspondrait à un processus analogue qui s'appliquerait aux hommes et aux femmes.

Cette transférabilité des conclusions les plus confirmées est aussi possible parce que le groupe d'étude et la population résidante possèdent plusieurs caractéristiques équivalentes comme nous l'avons démontré dans le chapitre sur la méthodologie. Les travailleurs et les travailleuses de notre échantillon ont des pratiques spatiales qui les rapprochent des résidants. Ils sont témoins, mêmes victimes, de plusieurs situations insécurisantes dans l'espace public en raison de leur fréquentation quotidienne des lieux. Par exemple, dans le centre-ville Est, les personnes interrogées voient les effets de la violence et de l'exclusion sociale parmi la population locale. Un peu à l'image des résidants, ils connaissent le quartier, les points d'aide, les lieux plus à risque et ils ont des rapports sociaux (limités...comme plusieurs résidants d'ailleurs) avec leurs bénéficiaires et les usagers des lieux publics. Dans ces conditions, les conclusions concernant le modèle d'évaluation du risque en trois pôles pourraient aussi s'appliquer à des ensembles plus nombreux de citoyens et de citoyennes. Le contenu de ces trois pôles peut varier, mais les trois catégories restent nécessaires pour une évaluation personnelle du risque. Par contre, le fait que ce soit les perceptions des sujets en tant qu'individu oblige à une certaine prudence dans la transférabilité des connaissances à des groupes et plus largement à la population (par exemple comment sont interprétés les indices de menace).

L'enquête auprès des experts de la sécurité urbaine sur le partenariat comme mode d'action collective en prévention du crime et de l'insécurité urbaine possède aussi un

potentiel de transférabilité. Le matériel empirique et les analyses sur le fonctionnement partenarial sont plausibles. De surcroît, la saturation des données a été obtenue assez rapidement. De plus, les spécialistes interrogés ont un regard qui s'appuie sur plusieurs expériences de partenariat. Grâce à ces experts-praticiens, il a été possible de couvrir un éventail plus large d'expériences de partenariat et d'actions en prévention du crime. Les experts ont appuyé certains constats par des exemples concrets. Parmi les attributs de ces exemples, certains s'appliquent essentiellement au domaine de la prévention du crime, d'autres peuvent être transférables à d'autres partenariats (par exemple, le manque d'imputabilité des partenaires dans le partenariat, les compromis négociés comme condition de base). En effet, les logiques de fonctionnement partenarial qui sont dégagées dans cette étude pourraient être étendues à d'autres partenariats urbains en développement social.

Tout bien considéré, nous pensons que les facteurs d'insécurité identifiés dans cette recherche peuvent être les mêmes dans d'autres territoires qui possèdent des similarités avec les deux territoires étudiés. Le modèle de l'ÉPR a un potentiel de transférabilité aux hommes et aux femmes. Pour l'étude sur le partenariat urbain en prévention du crime, la transférabilité est assez grande. Bien que l'échantillon soit composé d'informateurs-clés provenant du domaine de la prévention du crime au Québec, nous pensons que les principaux avantages, les barrières majeures au fonctionnement partenarial et certains enjeux s'appliquent aussi à d'autres types de partenariat public qui touchent le développement social urbain.

## **6. 6. LES PISTES DE RECHERCHES FUTURES**

Compte tenu des principales limites méthodologiques associées à cette recherche, nous suggérons de conduire de nouvelles recherches dans un plus grand nombre de quartiers, avec des populations résidentes et spécialisées (tels que les étudiants, les marginaux, les immigrants, les policiers), de même qu'avec des échantillons plus nombreux d'hommes et de femmes. De plus, les relations entre le processus

d'évaluation personnelle du risque et la prise de décision des ménages quant à leurs choix résidentiels est une voie à approfondir. En effet, les différences dans la perception de l'insécurité observée entre le centre et la banlieue, de même que les processus cognitifs d'évaluation et de choix qui présentent des ressemblances, peuvent justifier de développer la recherche sur ces aspects.

Par ailleurs, la création d'un outil méthodologique quantitatif sur l'évaluation personnelle du risque et sur l'aide disponible constitue aussi une piste à développer. Cet outil, validé statistiquement, pourrait être utile pour les organisations qui ont des travailleurs se déplaçant à l'extérieur et qui veulent améliorer la sécurité et sa perception sans développer tout un programme de recherche par entrevues. De plus, cet outil pourrait aussi aider les intervenants municipaux à faire une première estimation de la perception de l'insécurité d'un quartier. Dans ce cas, cet outil ne serait que la première étape d'un diagnostic complet de la sécurité urbaine locale.

Pour ce qui est du partenariat en prévention du crime et de l'insécurité urbaine, il peut être un moteur d'innovations sociales permettant aux membres du partenariat et à l'ensemble des intervenants du domaine d'enrichir leur pratique. L'évaluation des programmes en fonction d'un développement durable des collectivités, les passerelles de transfert des connaissances pratiques et théoriques sont des sujets à examiner dans des recherches futures.

Par ses comparaisons entre le centre et la banlieue, cette recherche a montré la prépondérance, comme facteurs déterminants dans l'évaluation de la sécurité, des lacunes du milieu bâti dans la banlieue et des générateurs microsociaux dans le centre. Ces éléments nouveaux comportent des avenues pour des recherches futures, mais aussi pour les programmes de revitalisation urbaine. Cette recherche soulève aussi, en arrière-plan, la question du partage de l'espace public dans le centre-ville de Montréal et ses quartiers centraux. Le sentiment d'insécurité est étroitement lié à la dynamique du développement urbain et de la vie socio-

économique des quartiers. Dans les territoires en transformation, l'occupation des espaces publics par différents segments plus marginaux risque de devenir un prétexte pour des interventions plus répressives, compte tenu de l'impact de ces générateurs microsociaux sur l'insécurité dans le quartier. De nouvelles avenues de recherche se profilent. Par exemple, comment arrimer la sécurité urbaine et le redéveloppement urbain? Ce dernier amène souvent des conflits de cohabitation sociale et tout ce qui est relatif à la sécurité urbaine constitue un enjeu pour les résidents et les acteurs institutionnels et communautaires. Bien que les programmes de revitalisation urbaine des quartiers se veulent de plus en plus inclusifs, il faut des efforts notables pour que le redéveloppement soit une source de cohésion sociale plutôt que de reproduire les processus d'exclusion. Les recherches pourraient alimenter les réflexions sur la cohabitation sociale et l'action publique. Par exemple, dans le cas de futurs projets de déjudiciarisation de la prostitution et des drogues dans le centre-ville Est, quelles seront les conséquences d'un « quartier rouge », en regard de l'impact déjà observé de la prostitution et de ses activités connexes sur le sentiment d'insécurité? Si les projets communautaires de salles d'injections de drogue supervisées sont mis en place et tolérés pour des raisons de santé publique, quels en seront les impacts sur l'insécurité urbaine?

Le débat ne fait que commencer, mais plus que jamais la notion du sentiment d'insécurité et les concepts associés doivent être intégrés aux réflexions sur la planification urbaine et la gestion du social urbain.

---

## **ANNEXES**

### **ANNEXE A**

## **PARTICIPATION DE LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL-CENTRE**

Nous avons bénéficié de la collaboration de Michel Kane, agent de recherche à la Direction de la santé publique de Montréal-centre (DSP) pour établir les contacts de base avec les responsables des CLSC, qui avaient déjà fait appel à cette agence gouvernementale pour une enquête sur la violence au travail. Sur les 51 entrevues, 26 ont été conduites par l'auteure, les autres ont été menées par trois agents de recherche de la DSP (deux agentes pour les entrevues avec les femmes et un agent pour celles avec les hommes). La transcription des entrevues sur l'insécurité urbaine a été exécutée par le personnel de la Direction de la santé publique de Montréal-centre. Nous remercions la Direction de la santé publique de Montréal-centre et son personnel pour leur collaboration.

---

**ANNEXE B**

## GUIDE D'ENTREVUE 1

### GUIDE D'ENTREVUE 1

#### Recherche sur la violence au travail et le sentiment d'insécurité lors des déplacements

CLSC montréalais, hiver 2000

#### I. Accueil et présentation.

- 1) La chercheuse nomme son nom
- 2) Brève présentation du contexte de l'étude (santé et sécurité au travail, thèse de doctorat)
  - Énoncés des principes déontologiques (la confidentialité des données , la liberté de répondre, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, l'enregistrement , les questions) .
    - Renseigner succinctement sur le type de questions de l'entrevue: et le survol de deux aspects c'est-à-dire les situations insécurisantes dans les quartiers et dans le milieu de travail (domicile).

#### 3) LE QUESTIONNAIRE D'ACCUEIL.

Compléter le questionnaire avec la personne rencontrée.

Après avoir complété le questionnaire d'accueil , passez à l'entrevue.

→Allumez l'enregistreuse

#### Les lieux urbains

→UTILISER LA CARTE DU TERRITOIRE.

#### II. Connaissance des lieux urbains potentiellement insécurisants sur le territoire desservi par l'équipe du maintien à domicile.

- 1) Y a-t-il des secteurs de quartier, des rues ou des endroits particuliers du territoire du CLSC que vous considérez comme étant moins sécurés ? «endroits chauds»  les indiquer brièvement sur carte

### **III. Expériences des lieux urbains potentiellement insécurisants par des personnes de l'équipe du CLSC**

2) Est-ce que vous vous êtes déjà senties parfois inconfortable, insécure ou inquiète dans ces secteurs (que ce soit une impression que vous avez eue, certaines choses, des situations...)

- Pourquoi ?

- connaissance de l'agresseur ?

Si OUI (à #2):

3) Est-ce qu'il y a eu un moment à partir duquel vous avez senti que cela devenait plus inconfortable, plus menaçant ? *(les éléments autres que l'acte menaçant comme tel)*

### **IV. Les Stratégies**

Si OUI (à #2):

4) Lorsque c'est arrivé, qu'est-ce que vous avez fait ?

5) Depuis cet événement, comment vous sentez-vous ?

### **V. Sentiment d'insécurité dans le quartier**

6 ) De façon générale, quand vous circulez seule, le jour, dans les lieux publics du territoire du CLSC, vous sentez-vous : *(endroits plus chauds (6a) et ensuite les autres secteurs (6b))*

(montrer choix sur feuille : très en sécurité, assez en sécurité, avec une certaine insécurité, très en insécurité)

7) De façon générale, quand vous circulez seule, le soir, dans les lieux publics du territoire du CLSC, vous sentez-vous *(endroits plus chauds (7a) et ensuite les autres secteurs (7b))*

(montrer choix sur feuille : très en sécurité, assez en sécurité, avec une certaine insécurité, très en insécurité)

### **VI. Niveau d'insécurité générale**

15) De manière générale, vous considérez-vous comme quelqu'un d'insécure, d'inquiète face à la criminalité dans la ville?

*Montrer grille de réponse : Très insécure, moyennement insécure, peu insécure, pas insécure*

15.2) Pensez-vous que cela a changé avec le temps (plus forte, plus souvent, dans des circonstances différentes...?) (*Le niveau et l'objet de l'insécurité*)

16) et au travail ? (*niveau et changement temporel*)

17) Vous expliquez cela comment

### **VII. Mise en situation**

8) Vous circulez à pied dans le secteur X (*un secteur insécurisant mentionné par la personne au début de l'entrevue*) et vous voyez à quelques mètres de vous (environ 15 mètres, 50 pieds) une personne qui vous semble louche. Est-ce qu'il y a des choses sur lesquelles vous porterez plus votre attention ? (*dans le milieu autour, quant à la situation*) ?

### **VIII) Formation et encadrement institutionnel**

21. Avez-vous eu de la formation sur la sécurité, la violence ou le harcèlement depuis les 2 dernières années ?

Si oui,

21.1 Vous sentez-vous maintenant plus capable de faire face (de «dealer») à la violence ou à des situations reliées à cela, à l'insécurité ? (savez-vous quoi faire en cas d'agression?)

Pourquoi et comment ?

22) Quelles mesures d'encadrement ou de soutien (réunion mensuelle, soutien psycho-social, prise de temps pour récupérer ...) vous apparaissent les meilleures pour aider les travailleuses à domicile à faire face à l'insécurité ou à des situations pouvant en susciter ?

### **IX) Solutions**

23) Pour améliorer la sécurité (ou ce type de situation), que pourrait-on faire concrètement dans votre milieu de travail ?

26) Et lors des déplacements dans les lieux publics ?

27) Pensez-vous qu'il y a des choses importantes concernant la sécurité dont nous n'avons pas parlé?

### **Conclusion**

- remerciement pour participation.

## GUIDE D'ENTREVUE 2

### GUIDE D'ENTREVUE 2

#### Le partenariat en prévention du crime et de l'insécurité urbaine

2003-2004

Entrevues avec des experts

#### A. Accueil et présentation

- Mon nom
- But de l'entrevue
  - Cette entrevue d'une heure environ vise à cerner les pratiques et les approches de partenariat en prévention du crime au Québec. Votre participation est d'une grande aide, car cela va nous permettre de mieux comprendre le contexte du partenariat de même que ses principaux enjeux. Les questions porteront sur le partenariat : le fonctionnement, les différentes approches.
- Principes déontologiques
  - la confidentialité des données, la liberté de répondre, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, l'enregistrement.

→ALLUMEZ L'ENREGISTREUSE

#### B. Questions d'entrevue

##### 1. Expériences de partenariat de la personne interrogée

1.1 Est-ce que vous avez déjà participé à des activités en partenariat en prévention du crime? (avec quels partenaires, pour quoi, combien de temps)

1.2 Comment est venue l'idée du partenariat dans ces actions ?

1.3 Quels sont les objectifs de ce partenariat?

1.4 Quels sont les avantages reliés au partenariat? Qu'est-ce que permettent les interventions en partenariat? Qu'obtient-on de plus? De moins?

**2. Le partenariat au jour le jour**

2.1 Selon votre expérience, quels sont les principaux facilitateurs pour le fonctionnement en partenariat?

2.2 Selon votre expérience, quelles sont les principales barrières au fonctionnement en partenariat?

**3. Concepts et définitions**

3.1 Selon votre expérience de partenariat, y a-t-il des débats sur les idéologies de prévention, les approches des partenaires dans les projets en partenariat?

3.2 Y a-t-il des divergences de définitions, de façons de voir les concepts entre les partenaires (ex: sur le partenariat, sur la prévention, sur l'objet d'intervention, etc.)?

**4. Enjeux et futur**

4.1 Selon vous, quel est le partenariat idéal, quelles sont les conditions du partenariat idéal?

4.2 Selon vous, est-ce que le partenariat en prévention du crime au Québec se développe dans le sens de ce partenariat idéal?

4.3 Peut-on parler d'une nouvelle vision, d'un renouvellement des pratiques en prévention du crime et de l'insécurité urbaine avec le partenariat intersectoriel? D'un nouveau paradigme?

**5. Divers**

Y a-t-il quelque chose que nous n'avons pas abordé dans l'entrevue et qui vous semble important de mentionner ?

Je vous remercie pour cette entrevue.

## BIBLIOGRAPHIE

- Andrew, Caroline. (1995). Getting Women's Issues on the Municipal Agenda: Violence Against Women. Dans Judith A. Garber et Robyne S. Turner, (sous la direction), *Gender in Urban Research*, p. 99-118.
- Appleyard, Donald. Gerson, Sue et Lintell, Mark. (1981). *Livable streets*. Berkeley : University of California Press.
- Augé, Marc.(1992). *Non-lieux*, Paris: Éditions du Seuil.
- Babbie, Earl R. (1998). *The practice of social research*. (Eighth edition), Belmont: Wadsworth Publishing.
- Balkin, Steve. (1979). Victimization Rates, *Safety and Fear of Crime, Social Problems*, vol 26(3), p. 343-357.
- Barker, Roger. G. (1968) . *Ecological Psychology : Concepts and methods for studying the environment of human behavior*. Stanford : Stanford University Press.
- Baum, Fran. Modra, Carolyn. Bush, Robert. Cox, Eva. Cooke, Richard et Robert Potter. (1999). Volunteering and social capital: An Adelaide study. *Australian Journal of Volunteering*, (février), p. 13-22.
- Blakely, Edward J., Snyder, Mary Gail. (1995). *Fortress America: Gated and Walled Communities in the United States*. Cambridge: Lincoln Institute of Land Policy.
- Beck, Ulrich.(1992).*Risk Society: Towards a new modernity*. London, Sage.
- Bell, Paul A. Green, Thomas C. Fisher Jeffrey. Baum, Andrew. (1996) *Environmental Psychology*. Fort Worth: Holt, Rinehart & Winston.
- Besserer, Sandra. Trainor, Catherine. (2000). La victimisation criminelle au Canada 1999. *Juristat*, vol .20 (10). Ottawa : Ministre de l'industrie.
- Blumer, Herbert. (1969). *Symbolic interactionnism : Perspective and Method*. Englewood Cliffs : Prentice Hall.
- Body-Gendrot, Sophie.( 2001). The Politics of Urban Crime. *Urban Studies*. vol 38 (5-6), p.915-928.
- Body-Gendron, Sophie. (2001). *Les villes, la fin de la violence ?* Paris : Presses de sciences po.

Body-Gendrot, Sophie. (2000). *The social control of Cities? A comparative perspective*. Oxford :Blackwell.

Body-Gendrot, Sophie. (2000). Sécurité et insécurité dans la ville. Dans Sophie Body-Gendrot, Michel Lussault et Thierry Paquot (sous la direction), *La ville et l'urbain : l'État des savoirs*. Paris : Éditions La Découverte, p.194-201.

Bondi, Liz. Rose, Damaris. (2003). Constructing Gender, Constructing the Urban: a review of Anglo-American feminist urban geography. *Gender, Place and Culture*, vol 10 (3), p. 229-245.

Bowling, Benjamin.(1993). Racial Harassment and the Process of Victimization. *British Journal of Criminology*, vol 33(2), pp231-250.

Brais, Nicole. Luka, Nik. (2002). De la ville à la banlieue, de la banlieue à la ville: des représentations spatiales en évolution. Dans Andrée Fortin, Carole Després et Geneviève Vachon (sous la direction). *La banlieue revisitée*. Québec : Éditions Nota Bene, p. 151-180.

Brantingham, Patricia L. Brantingham, Paul J.(1981). Patterns in Crime. Situational Crimes Prevention in Practice. *Canadian Journal of Criminology* , vol.32(1), p.17-40.

Brodeur, Jean-Paul. (1993). La peur de la peur. *Revue internationale d'action communautaire*, 30/70 (automne), p. 19-27.

Bursik, Robert, Grasmick, Harold. (1993). *Neighborhoods and Crime, The Dimension of Effective Community Control*. New York: Lexington Books.

Carcach, Carlos. (2000). Size, accessibility and crime in regional Australia. *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, no 175. Canberra: Australian Institute of Criminology.

Centre de développement communautaire de la Pointe, Université. (2004). *Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est Portrait de quartier, territoires et cadre de vue*. Montréal : CDC et partenaires.

Chalom, Maurice. Léonard, Luce. (2001). *Insécurité police de proximité et gouvernance locale*. Éditions L'Harmattan.

Chan, Wendy. Rigakos, George S. (2002). Risk, Crime and Gender. *British Journal of Criminology*, vol 42 (4), p.743-761.

Clarke, Ronald V. (1992). *Situational Crime Prevention, Successful Case Studies*. New York : Harrow and Heston.

Clarke, Ronald V. (1983). Situational Crime Prevention: Its Theoretical Basis and Practical Scope. *Crime and Justice*, (4), p.225-256.

Clarke, Ronald V. Mayhew, Patricia. (1980). *Designing out Crime*. London : Her Majesty's Stationery Office(HMSO).

Clotfelter, Charles T. (1980). Explaining Unselfish Behavior: Crime and the Helpful Bystander. *Journal of Urban Economics*, vol 8.

CLSC Des Faubourgs. (2003). *Portrait des faubourgs*. Montréal: Ville de Montréal.

Cohen, Lawrence E. Felson, Marcus. (1979). Social Change and Crime Rate Trends: a Routine Activity Approach. *American Sociological*, vol 44 (août) ,p. 588-608.

Comission des maires sur la sécurité. (1983). *Face à la délinquance, prévention répression, solidarité, rapport présidé par Bonnemaïson*. Paris : La documentation Française.

Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie (Table sectorielle du monde municipal). (1999). *Sécurité dans les milieux de vie: pour le mieux-être des citoyens, des citoyennes et des familles : guide à l'intention des municipalités*. Québec : Ministère de la sécurité publique du Québec et Institut de santé publique de Québec.

Conan, Michel. (1988). La sécurité publique dans les quartiers - Etats-Unis-Canada, *Les annales de la recherche urbaine*, (40), p. 73-83.

Cornish, Dave. Clarke, Ronald V. (1986). *The Reasoning Criminal*. NewYork: Springer-Verlag.

Cousineau, Marie-Marthe. (1987). Criminologie comparée. *Les Cahiers de recherche criminologique*, no 7.

Coutras, Jacqueline.(1996).*Crise urbaine et espaces sexués*. Paris: Armand Colin.

Covington, Jeanette. Taylor, Ralph B. (1991). Fear of crime in Urban Residential Neighborhoods: Implications of Between - and Within - Neighborhood Sources for Current Models. *The Sociological Quarterly*, vol 32 (2), p.231-249.

Crawford, Adam. (1998). *Crime Prevention and Community Safety: Politics, Policies and Practices*. London: Longman.

Crawford, Adam. (1997).*The Local Governance of Crime. Appeals to Community and Partnerships*. Oxford : Clarendon Press.

Day, Kristen. (2001). Constructing masculinity and women's fear in public space in Irvine, California. *Gender, Place and Culture*, vol 8 (2), p.109-128.

Denzin Norman .K. Lincoln, Yvonna S. (1994). *Handbook of Qualitative Research*. Sage: Thousand Oak.

Denzin Norman .K. (1978). *The research act: A theoretical introduction to sociological methods*. New York: Mc Graw-Hill.

Deslauriers, Jean-Pierre. Kérisit, Michèle. (1997). Le devis de recherche qualitative. Dans Jean Poupart et Lionel-Henri Groulx (sous la direction). *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Gaétan Morin : Montréal, p.113-167.

Durand, Sylvie.(1983). La peur du crime dans un quartier de Montréal: Côte-des-Neiges. *Criminologie*, vol 16 (1), p. 85-99.

Elie, Daniel.(1997).Zone, rumeurs et violence. *Possibles*, Vol 21 (4).

Farral, Stephen. Bannister, Jonathan. Ditton, Jason et Elisabeth Gilchrist.(1997). Questioning the Measurement of the "Fear of Crime". *British Journal of Criminology*, vol 37(4), p. 658-679.

Fattah, Ezzat A. (1993). Research on Fear of Crime:Some Common Conceptual and Mesurement Problems. Dans Wolfgang Bilsky (sous la direction), *Fear of Crime and Criminal Victimization*. Stuttgart: Ferdinand Enke Verlag, p.45-70.

Fattah, Ezzat A.,Sacco, Vincent F.(1989). *Crime and Victimization of the Elderly*. New York: Springer-Verlag.

Ferraro, Kenneth F. (1996). Women's Fear of Victimization: Shadow of Sexual Assault? *Social Forces*, (75), p.667-690.

Ferraro, Kenneth F.(1995). *Fear of crime*, New York: State University of New York Press.

Ferraro, Kenneth F. LaGrange, Randy. (1987). The Measurement of Fear of Crime, *Sociological Inquiry*, vol57(1), p.70-101.

Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIIQ). (1997). *Travailler dans la dignité, tolérance zéro*. Montréal : FIIQ.

Figgie, Harry E. (1980). *The Figgie Report on Fear of Crime : America Afraid, Part I : The General Public*. Willoughby: Research and Forecasts.

Franck Karen A. Paxson, Lynn. (1989). Women and Urban Space: Research, Design, and Policy Issues. Dans Altman, Irwin et Ervin H. Zube (sous la direction), *Public Places and Spaces*, New York: Plenum Press, p.122-146.

Furstenberg, Frank. (1971). *Public Reactions to Crime in the Streets*, American Scholar, vol 40, p.601-610.

Gagnon, Christine, Klein, Juan Luis. (1992). Partenariat, territoire et développement local: Quels liens? Dans Christine Gagnon et Juan Luis Klein (sous la direction) *Les partenaires du développement face au défi du local*. Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi, collection développement régional, p. I à XII.

Gardner, Carol Brooks. (1990). Safe Conduct: Women, Crime, and Self in Public Places. *Social Problems*, vol 37(3), p.311-328.

Garland, David. (1996). The limits of the sovereign state. *British Journal of Criminology*, vol 36(4), p.445-471.

Gervaise, Patrick. (1991). Les passages quartier de Levallois-Perret-Banlieue parisienne. *Déviance et Société*, vol. 15(3), p.259-273.

Giddens, Anthony. (1990). *The Consequences of Modernity*. Cambridge: Polity Press.

Giddens, Anthony. (1991). *Modernity and Self Identity : Self and Society in the Late-Modern Age*. Cambridge: Polity Press.

Gifford, Robert. (1997). *Environmental psychology: principles and practices* (2e édition). Boston: Allyn and Bacon

Glaser, Barney G. Strauss, Anselm L. (1967). *The discovery of grounded theory: Strategies for qualitative research*. Chicago : Aldine.

Goffman, Erving. (1971). *La mise en scène de la vie quotidienne* (tome 1 et 2). Paris: Éditions de minuit.

Goodey, Jo. (1997). Boys don't cry, masculinities, Fear of Crime and Fearlessness. *British journal of Criminology*, vol 37 (3), p.401-418.

Gordon, Margaret T. Riger, Stephanie. (1989). *The Female Fear*, New York: The Free Press.

Goris, Peter. Reece Walters. (1999). Locally oriented crime prevention and partnership approach. Politics, practices and prospects. *Policing : An International Journal of Police Strategies & Management* , vol 22 (4), p. 633-645.

Gouvernement du Québec. (1998). *Politique de développement régional*. Québec : Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec. (1995). *Violence conjugale*. Québec: Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec. (1989). *Politique de santé mentale*. Québec: Gouvernement du Québec.

Greed, Clara H. (1994). *Creating gendered realities, Women and Planning*. London: Routledge.

Greenberg, Stephanie W. Rohe, William M. (1986). *Informal Social Control and Crime Prevention*. New York: Praeger.

Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel. (1995). Rapport du groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel. Québec : Gouvernement du Québec.

Hale, Chris. (1996). Fear of Crime : A Review of the Literature. *International Review of Victimology* (4), p. 79-150.

Hayden , Dolores. (1984). *Redesigning the American Dream*. New York: W.W.Norton.

Hindelang, Michael, Gottfredson, Michael & Garofalo, James. (1978). *The Victims of Personal Crime*. Cambridge: Ballinger.

Hollway, Wendy. Jefferson, Tony. (1997). The Risk Society in an Age of Anxiety : Situating Fear of Crime. *British Journal of Sociology*, 48 (2), p.255-266.

Huberman, Michael A., Miles, Matthew B. (1991). *Analyse des données qualitatives, recueil de nouvelles méthodes*. (traduction de Martine Hlady Rispal). De Boeck Wesmael : Bruxelles.

Hugues, Gordon. (1998). *Understanding Crime Prevention. Social Control, Risk and Late Modernity*. Buckingham : Open University Press.

Jacob, Jane. (1961). *The Death and Life of Great American Cities*. New York: Random.

Jauvin, Nathalie. (2003). La violence organisationnelle : parcours conceptuel et théorique et proposition d'un modèle compréhensif intégrateur. Rapport de recherche. Québec : CLSC CHSLD Haute-Ville-Des Rivières.

Jeffery, C. Ray.(1977). *Crime prevention through environmental design*. Beverly Hills: Sage Publications.

Johnson, Danny. (2003). Réaliser le partenariat stratégique. *Intersection*,(23), p. 6-8.

Johnston, Les.( 2001). Crime, Fear and Civil Policing. *Urban Studies*, vol 38 no 5-6, p. 959-976.

Kane, Michel. Paquin, Sophie et Gisèle Fontaine. (2002). *Rapport synthèse sur la violence en milieu de travail et le sentiment d'insécurité auprès d'intervenantes et d'intervenants de CLSC*. Rapport de recherche. Montréal : Direction de la santé publique de Montréal-centre.

Kane, Michel.(2000). *Étude sur la violence en milieude travail au CLSC du Vieux La Chine et dans les CHSLD de Lachine et de Dorval*. Montréal : Direction de la santé publique de Montréal-Centre.

Kegels, Mary-Lou. (1982). Le crime, puisqu'il faut l'appeler par son nom...la "peur du crime". *Déviance et société*, vol 6 (2), p.209-220.

Killias, Martin. Clerici, Christian. (2000). Different Measures of Vulnerability in Their Relation to Different Dimensions of Fear of Crime. *British Journal of Criminology*, vol 40, p.437-450.

Koskela, Hille. Pain, Rachel. (2000). Revisiting Fear and Place: Women's Fear of Attack and the Built Environment. *Geoforum*, 31, p.269-280.

La Grange, Randy L.. Ferraro, Kenneth F. et Michael Supancic. (1992). Perceived Risk and Fear of Crime: Rôle of social and Physical Incivilities. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 29 (3), p. 311-334.

Lachapelle, René. (2001). Deux décennies de concertation, le partenariat en développement local à Sorel. Dans René Jean-François et Lise Gervais(sous la direct.) La dynamique partenariale : un état de la question. *Nouvelles pratiques sociales*, vol 14(1), p.64-80.

Lagrange, Hugues. (1995). *La civilité à l'épreuve. Crime et sentiment d'insécurité*. Paris : PUF.

Lagrange, Hugues.(1984).Perceptions de la violence et sentiment d'insécurité, *Déviance et société*, vol 8 (4), p.321-344.

Lamoureux, Jocelyne. (1994).*Le partenariat à l'épreuve : l'articulation paradoxale des dynamiques institutionnelles et communautaires dans le domaine de la santé mentale*. Montréal : Éditions Albert Saint-Martin.

Laperrière, Anne (1997). Les critères de scientificité des méthodes qualitatives. Dans Jean Poupart, Jean-Pierre Deslauriers, Louis-Henri Groulx, Anne Laperrière, Robert Mayer et Alverto Pires (sous la direction). *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaëtan Morin, p. 365-388.

Latane, Bib, Darley, John. (1969). Bystander Apathy. *American Scientist*. (57), p. 244-268.

Landry, Carol. (1994). Émergence et développement du partenariat en Amérique du Nord. Dans Carol Landry et Fernand Serre (sous la direction). *École et entreprise vers quel partenariat*. Sainte-Foy : Presses de L'Université du Québec.

Lee, Terence. (2003). Schema Theory and the Role of Socio-Spatial Schemata in Environmental Psychology. Dans Mirilia Bonnes, Terence Lee et Marino Bonaniuto. *Psychological Theories For Environmental Issues*, Aldershot : Ashgate Publishing, p.27-61.

Lee, Terence R. (1968). Urban Neighbourhood as a Socio-Spatial Schema. *Human Relations*, vol 21 (3), p. 241-267.

Léonard, Daniel. (2001). *Pratiques inciviles et sentiment d'insécurité: une étude de cinq parcs montréalais*. Montréal : Université du Québec à Montréal, Département de géographie, mémoire de maîtrise non publié, 175 p.

Lévesque, Benoît. Mager, Lucie. (1992). Vers un nouveau contrat social? Éléments de problématique pour l'étude du régional et du local. Dans Christine Gagnon et Juan Luis Klein, *Les partenaires du développement face au défi du local*. Chicoutimi : UQAC, p.19-68.

Lewis, Dan A., Salem, Greta. (1981). Community Crime Prevention. *Crime and Delinquency*, vol 27(3), p.405-421.

Lincoln, Yvonne. Guba, Egon. (1985). *Naturalist Inquiry*. Newbury Park: Sage.

Little, Jo. (1993). *Gender, Planning and the Policy Process*. Londres: Pergamon.

Lynch, Kevin. (1960). *The Image of the City*. Cambridge: MIT Press.

Lupton, Deborah. Tulloch, John. (1999). Theorizing Fear of Crime : beyond the rational/irrational opposition. *British Journal of Sociology*, 50(3), p.507-523.

Mackenzie, Suzanne. (1988). Building Women, Building Cities: Toward Gender Sensitive Theory in the Environmental disciplines. Dans Caroline Andrew et Beth Moore Milroy (sous la direction). *Life spaces: gender, household, employment*. Vancouver: UBC Press, p.13-30.

Mason, Jennifer. (1996). *Qualitative Researching*. London : Sage.

Martel, Diane. (1999). *La peur du crime en milieu urbain dans l'ensemble de la population et chez les femmes*. Montréal : Direction de la santé publique de Montréal-centre.

Martinotti, Guido. (1999). A City for Whom? Transients and Public Life in the Second Generation Metropolis. Dans Sophie Body-Gendrot et Robert A. Beauregard (sous la direction), *The Urban Moment : Cosmopolitan Essays on the Late-20th-century City*. London: Sage Publications, p. 155-184.

Merry, Sally E. (1981). Defensible Space Undefended Social Factors in Crime Control Through Environmental Design. *Urban Affairs Quarterly*, vol 16(4), p.397-422.

METRAC. (1989). *The Women in Safe Environment (WISE) Report*. Toronto: METRAC.

Ministère de l'Intérieur de la France.(cellule interministérielle d'animation et de suivi des contrats locaux de sécurité). Accédé en décembre 2004, [www.cls.interieur.gouv.fr](http://www.cls.interieur.gouv.fr)

Ministère de la sécurité publique. (2001). *Politique ministérielle en prévention de la criminalité : Pour des milieux de vie plus sécuritaires*. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de la sécurité publique. (2000). *Politique ministérielle Vers une police plus communautaire*. Québec : Gouvernement du Québec.

Morin, Richard.(1987). *Réanimation urbaine et pouvoir local: les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec; Montréal: INRS-Urbanisation.

Nadeau, Julie.(2003). Le partenariat : une composante essentielle de l'approche de la police communautaire. *Intersection* (23), p.4-5.

Nasar, Jack L., Fisher, Bonnie. (1993). Hot Spots of Fear and Crime: a Multi-method Investigation. *Journal of Environmental Psychology* , vol 13, p.187-206.

Nasar, Jack L. Fisher, Bonnie. (1992). Design for Vulnerability. *Sociology and Social Research*, vol 76 (2), p.48-58.

Newman, Oscar. (1972).*Defensible Spaces*. New York: MacMillan.

Noël, Lise. (1991). *L'intolérance*, Montréal: Boréal.

Paillé, Pierre. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique*, vol 23, p.147-181.

Paillé, Pierre. (1996). Qualitative par théorisation ancrée (analyse de contenu). Dans Alex Mucchielli (sous la direction), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris: Armand Collin, p.184-190.

Pain, Rachel.(1991). Space, Sexual Violence and Social Control : integrating geographical and feminist analyses of women's fear of crime. *Progress in Human Geography*, vol 15(4), p.415-431.

Panet-Raymond, Jean. Bourque, Denis. (1991). *Partenariat ou pater-nariat? La collaboration entre établissements publics et organisations communautaires oeuvrant auprès des personnes âgées à domicile*. Québec : Conseil québécois de la recherche sociale.

Paquin, Sophie . (2002). *Pour un environnement urbain sécuritaire*. Montréal : Ville de Montréal.

Paquin, Sophie. Bernèche, Francine. (1999). *Soigner en toute sécurité à domicile : le sentiment d'insécurité des travailleuses du service de maintien à domicile d'un CLSC montréalais*. Montréal : CAFSU.

Parazelli, Michel. (2004). Jeunes de la rue et gestionnaires urbains. Une topologie conflictuelle . Dans Pierre-W. Boudreault et Michel Parazelli (sous la direction de), *L'imaginaire urbain et les jeunes. La ville comme espace d'expériences identitaires et créatrices*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, p. 181-202.

Perkins, Douglas D. Meeks, John W. et Taylor, Ralph B. (1992). The Physical Environment of Street Blocks and Resident Perceptions of Crime and Disorder: Implications for Theory and Measurement. *Journal of Environmental Psychology*, vol 12, p.21-34.

Pires, Alvaro P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans Jean Poupart et Lionel-Henri Groulx (sous la direction). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Gaetan Morin : Montréal, p. 113-167.

Ramadier, Thierry. Moser, Gabriel. (1998). Social Legibility, the Cognitive Map and Urban Behaviour. *Journal of Environmental Psychology*, vol 18, p. 307-319.

Remeggi, Frank.(2000). Homosexualité et espace urbain. *Theoros*, vol 19 (2), p.28-35.

Rémy, Jean. Voyer, Liliane.(1992). *La ville : vers une nouvelle définition?* Paris: L'Harmattan.

- René, Jean-François. Gervais, Lise(sou la direction). (2001). Les enjeux du partenariat aujourd'hui. Dans *La dynamique partenariale : un état de la question. Nouvelles pratiques sociales*, vol 14 (1), p.20-30.
- Riger, Stephanie. Gordon, Margaret T. LeBailly, Robert K. (1982). Coping with Urban Crime: Women's Use of Precautionary Behaviors. *American Journal of Community Psychology*, vol10 (4), p.369-385.
- Riger, Stephanie. Gordon Margaret T. (1981). The Fear of Rape : A Study in Social Control. *Journal of Social Issues*, vol 37(4), p.71-92.
- Riger, Stephanie. Gordon, Margaret T. et Robert K LeBailly. (1978). Women's Fear of Crime: From Blaming to Restricting the Victim. *Victimology: an International Journal*, vol. 3 (3-4), p.274-284.
- Roché, Sébastien. (2002). *Tolérance Zéro? Incivilités et insécurité*. Paris : Odile Jacob.
- Roché Sébastien. (1993). *Le sentiment d'insécurité*. Paris : PUF.
- Roché, Sébastien. (1988). Insécurité, sentiment d'insécurité et recomposition du social: deux fins de siècles. *Revue internationale d'action communautaire*, 19/59 (printemps), p.11-20.
- Rapoport, Amos. (1982). *The Meaning of the Built Environment*. Beverly Hills: Sage.
- Rose, Damaris. Villeneuve, Paul et Fiona Colgan. (1988). Women Workers and the Inner City: Some Implications of Force Restructuring in Montreal, 1971-1981. Dans Caroline Andrew et Beth Moore Milroy (sous la direction), *Life Spaces : Gender, Household, Employment*. Vancouver: UBC Press, p. 31-64.
- Rosenbaum, Dennis P. (2002). Evaluating multi-agency anti-crime partnerships : theory, design, and measurement issues. Dans Tilley Nick, *Evaluation for Crime Prevention*. Collection Crime Prevention Studies, vol 14, Monsey : Criminal Justice Press, p.171-225.
- Sampson, Robert.J. Groves, W.B. (1989). Community structure and crime: Testing social-disorganization theory. *American Journal of Sociology*, vol 94, p. 774-802.
- Savoie-Zajc, Lorraine. (1998). L'entrevue semi-dirigée. Dans Benoît Gauthier (sous la direction). *Recherche sociale de la problématique à la collecte de données*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, p. 263-285.
- Schneider, Robert.(1987). *Gestion par concertation*. Montréal : Éditions Agence d'Arc.

Service de police de la Ville de Montréal. (2003). *Plan d'action corporatif*. Montréal : Service de police (Division Planification stratégique et budgétaire).

Service de police de la Ville de Montréal. (2000). *Bilan annuel*. Montréal : Service de police de la Ville de Montréal (Division des affaires corporatives).

Shaw, Margaret. (2001). *Le rôle des municipalités dans la sécurité de la collectivité*. Montréal : Centre international de prévention de la criminalité.

Shotland, Lance R. Stebbins, Charles A. (1980). Bystander Response to Rape: Can a Victim Attract Help? *Journal of Applied Social Psychology*, vol 10, p. 510-527.

Shotland, Lance R. Straw, Margret. (1976). Bystander Response to an Assault: When a Man Attacks a Woman. *Journal of Personality and Social Psychology*, vol 34 (5), p.990-999.

Shotland, Lance R. Goodstein, Lynne. (1984). The Role of Bystanders in Crime Control. *Journal of Social Issues*, vol 40 (1), p.9-26.

Skogan, Wesley G. (1990). *Disorder and Decline: Crime and the Spiral of Decay in American Neighborhood*. New York : Free Press.

Skogan, Wesley G. Maxfield, Michael G. (1981). *Coping with Crime: Individual and Neighborhood Reactions*. Beverly Hill : Sage.

Smith, Susan J. (1987). Fear of Crime : Beyond a Geography of Deviance. *Progress in Human Geography*, vol 11 (1), p. 1-23.

Smith, William R. Torstensson, Marie. (1997). Gender Differences in Risk Perception and Neutralizing Fear of Crime, Toward Resolving the Paradoxes. *British Journal of Criminology*, vol 37 (4), p.608-633.

Spain, Daphne. (1992). *Gendered Space*. Chapel Hill: University of North Carolina Press.

Sparks, Richard. Girling, Evi et Loader, Ian. (2001). Fear and Everyday Urban Lives. *Urban Studies*, vol 38 (5-6), p.885-898.

Stanko, Elizabeth. Hobdell, Kathy. (1993). Assault on Men - Masculinity and Male Victimization. *British Journal of Criminology*. vol 33 (3), p.400-415.

Stanko, Elizabeth. (1990). *Everyday Violence : Women's and Men's Experience of Sexual and Physical Danger*. London : Pandora.

Statistique Canada. (2001,1966). Profil des secteurs de recensement de Montréal. Ottawa : Statistique Canada.

Statistique Canada. (1993-2000). *Enquête sociale générale*. Ottawa: Statistique Canada.

Taylor, Steven J. Bogdan, Robert. (1998). *Introduction to qualitative research methods* (3e edition). New York: John Wiley.

Taylor Ralph B. Hale, Margaret. (1986). Testing Alternative Models of Fear of Crime. *The Journal of Criminal Law and Criminology*, vol 77 (1), p.151-189.

Tremblay, Pierre. Cordeau, Gilles et Janusz Kaczorowski. (1993). La peur du crime et ses paradoxes: cartes mentales, écologie criminelle et sentiment d'insécurité. *Revue canadienne de criminologie*, (janvier), p.1-18.

Turgeon, Joane. Rinfret-Raynor, Maryse. (1993). La peur du crime chez les femmes et les différentes formes de violence qu'elles subissent. *Revue internationale d'action communautaire*, 30/70, (automne), p.107-116.

Tyler, Tom R. Rasinski, Kenneth. (1984). Comparing Psychological Images of The Social Perceiver. *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 46 (2), p.308-329.

Vachon, Geneviève. Luka, Nik. (2002). L'ère du bungalow : portrait urbain et architectural. Dans Andrée Fortin, Carole Després et Geneviève Vachon (sous la direction). *La banlieue revisitée*. Québec : Éditions Nota Bene, p.13-47.

Ville de Montréal (Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie). (2003). *Montréal, une ville 27 plans locaux de développement social et communautaire*. Journée de réflexion du 2 octobre 2003 du Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC et en centre de santé. Montréal : Ville de Montréal.

Ville de Montréal (Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie). (2004). *Programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine de la Ville de Montréal (Tandem et arrondissements)*. Montréal : Ville de Montréal.

Valentine, Gill. (1992). Image of Danger : Women's Sources of Information about the Spatial Distribution of Male Violence. *Area*, vol 24 (1), p.22-29.

Valentine, Gill. (1989). The Geography of Women's Fear. *Area*, vol 21(4), p.385-390.

Walklate, Sandra. (2001). Fearful Communities? *Urban Studies*, vol 38 (5-6), p.929-939.

Warr, Mark. (1987). Fear of Victimization and Sensitivity to Risk. *Journal of Quantitative Criminology*, vol 3 (1), p.29-46.

Warr, Mark. (1985). *Fear of Rape Among Urban Women*. *Social Problems*, vol 32 (3), p.238-250.

Warr, Mark. (1984). Fear of Victimization; Why are Women and the Elderly More Afraid? *Social Science Quarterly*, vol. 65(3), p.682-702.

Warr, Mark. Stafford, Mark C. (1983). Fear of Victimization : a Look at Proximate Causes. *Social Forces*, vol 61, p.1033-1043.

Weisman, Leslie Kanen. (1992). *Discrimination by Design*. Chicago: University of Illinois Press.

Wekerle, Gerda R. Whitzman Carolyn.(1995). *Safe Cities, Guidelines for Planning, Design and Management*, New York: Van Nostrand Reinhold.

Wilson, Elizabeth. (1991). *The Sphinx in the City: urban life, the control of disorder and women*. Berkeley: University of California Press.

Wilson, James Q. Kelling, Georges L. (1982). Broken Windows: The Police and Neighborhood Safety. *The Atlantic Monthly*, (mars).

Wieviorka, Michel (1998). Le nouveau paradigme de la violence. Dans Michel Wieviorka (sous la direction de). *Un nouveau paradigme de la violence ?* Paris : L'Harmattan.

Wyvekens, Anne. (2003). Politiques locales de sécurité françaises vues d'Amérique. *Criminologie*, vol 36 (1), p.143-155.